



**HAL**  
open science

**Briser le plafond de verre. Jeunes et députés en 2012.  
Sociologie du recrutement du personnel politique en  
France, à travers l'exemple de la XIV<sup>e</sup> législature de  
l'Assemblée nationale**

Rémi Pastor

► **To cite this version:**

Rémi Pastor. Briser le plafond de verre. Jeunes et députés en 2012. Sociologie du recrutement du personnel politique en France, à travers l'exemple de la XIV<sup>e</sup> législature de l'Assemblée nationale. Science politique. 2015. dumas-01292560

**HAL Id: dumas-01292560**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01292560>**

Submitted on 23 Mar 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**UFR 11 – SCIENCE POLITIQUE**

## Briser le plafond de verre

Jeunes et députés en 2012. Sociologie du recrutement du personnel politique en France, à travers l'exemple de la XIV<sup>e</sup> législature de l'Assemblée nationale

PASTOR Rémi

*Mémoire de Master 2 Recherche Sociologie et Institutions du Politique*

Sous la direction de M. Frédéric SAWICKI

Année universitaire 2014-2015

*« Prenez garde ! Prenez garde !  
Vous les sabreurs, les bourgeois, les gavés, et les curés  
V'là la jeune garde ! V'là la jeune garde,  
Qui descend sur le pavé.  
C'est la lutte finale qui commence,  
C'est la revanch' de tous les meurt de faim  
C'est la révolution qui s'avance,  
Et qui sera victorieuse demain.  
Prenez garde ! Prenez garde ! A la jeune garde ! »<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> Refrain de « La Jeune Garde », chant évolutionnaire dont la première version a été composée par Montéhus, sur une musique de Saint-Gilles

## Résumé

Les élections législatives des 10 et 17 juin 2012 ont permis l'élection de 217 primo-députés à l'Assemblée nationale, soit 37.61% de l'ensemble des élus y siégeant. Cet apparent renouvellement générationnel masque en réalité la sous-représentation continue des moins de quarante ans au sein de la représentation nationale. Si leur présence tend à s'accroître par rapport aux échéances précédentes, elle ne dépasse pas les 10% des élus, alors que près de la moitié de la population française se situe en dessous de cette limite d'âge. A travers l'étude des logiques du recrutement politique du personnel parlementaire, il s'agira de mettre en évidence les caractéristiques d'acteurs atypiques au sein d'une institution dominée par la permanence d'une figure du député français. L'enjeu consiste à élaborer une théorie générale de la sélection du personnel politique en France en 2012.

# Remerciements

Tout d'abord, je souhaite vivement remercier Monsieur Frédéric SAWICKI pour son soutien, ses conseils avisés et sa bienveillance tout au long de l'élaboration de ce mémoire de recherche.

Je remercie ma mère, Anne-Marie, pour les encouragements qu'elle m'a apportés, sa patience, son soutien infaillible et sa relecture attentive.

Je remercie Clémence, Claire et Eléonore pour leur écoute, la pertinence et la justesse de leurs avis et leur amitié.

Je remercie les députés qui ont accepté de m'accorder une partie de leurs temps pour me recevoir en entretien et m'avoir encouragé dans mon travail de recherche.

*A Jean-Louis, mon père*

Résumé.....	3
Remerciements.....	4
Introduction.....	8
De la question de la représentation .....	10
Etat des lieux de la recherche sur les parlementaires en France : personnel politique ou élites ? .....	15
Où sont les jeunes ? Un point nébuleux de la recherche en sociologie politique .....	23
« Jeunesse », qui es-tu ? .....	30
Méthodologie de recherche .....	38
Constitution de l'échantillon : comment définir un jeune député en 2012 ? .....	38
Pour une étude sociographique du personnel parlementaire .....	39
Chapitre 1 – .....	44
L'Assemblée nationale sous la V <sup>e</sup> République : des phases de renouvellement disparates.....	44
A- L'inscription d'une échéance électorale dans un contexte politique .....	46
1- <i>Des logiques de la IV<sup>e</sup> République à la première Assemblée de la Ve république : les élections législatives de 1958 pour « sortir les sortants »</i> .....	48
La IV <sup>ème</sup> République, ou le « régime des partis ».....	48
Les attermoissements des débuts de la V <sup>ème</sup> République .....	54
2- <i>1981 : quand une vague rose déferla sur la chambre basse du Parlement...</i> .....	67
La recomposition du champ partisan.....	67
Des prémices électorales de 1978 à la vague rose de 1981 .....	71
B- Quid du renouvellement générationnel depuis 1988 ?.....	75
1- <i>Vers la disparition des jeunes générations de la représentation nationale ?</i> .....	75
Une érosion croissante de la jeunesse parlementaire .....	75
Le(s) retour(s) des anciens .....	77
2- <i>Focus sur la représentation des jeunes élus dans l'Union Européenne</i> .....	82
La France, un cas unique en Europe ?.....	82
L'ouverture des arènes parlementaires nationales aux jeunes élus .....	84
Chapitre 2 – .....	91
Un personnel politique atypique : la Jeune Garde.....	91
A- Le député français en 2012 : une figure établie.....	93

1-	<i>Sexe : masculin, âge : 55 ans, profession intellectuelle supérieure : le changement c'est maintenant ?</i>	93
	Où sont les femmes (et les élus de la diversité) ?	93
	Les bancs de l'Hémicycle, ou l'apanage des catégories socioprofessionnelles supérieures	96
	Du bon usage du cumul des mandats	101
2-	<i>Quel renouvellement pour l'Assemblée nationale ?</i>	103
	La présence disparate des primo-élus	103
	Renouvellement, oui, rupture générationnelle, non	107
B-	Le sacre électoral d'une nouvelle génération	116
1-	<i>Qui sont les jeunes députés français en 2012 ?</i>	116
	Le cumul des capitaux scolaires	118
	Des origines sociales aux positions : des trajectoires ascendantes	123
2-	<i>Des bleus teintés de rose et de vert, ou comment faire ses armes politiques en juin 2012</i>	127
	De l'évidence des effets conjoncturels	127
	Des carrières politiques précoces	131
	La difficile conquête du mandat parlementaire	135
A-	Emprunter le chemin de l'Assemblée nationale	136
1-	<i>Saisir les opportunités : « être au bon endroit au bon moment »</i>	137
	Bénéficiaire du retrait du sortant : les coulisses de l'investiture	137
	Bénéficiaire de circonscriptions réservées	141
2-	<i>De la diversité des filières d'accès au Palais-Bourbon</i>	143
	La voie du militantisme	145
	La filière centrale	148
	Les élus locaux	149
	Des professionnels de la politique avant l'heure : les collaborateurs d'élus	150
	Les héritiers	150
B-	Portraits de jeunes députés	151
1-	<i>Pour une meilleure approche des logiques de sélection</i>	151
	Carrière versus trajectoire	151
	De l'intérêt des entretiens	153
2-	<i>Des trajectoires idéal-typiques</i>	154
	L'héritière	154
	Les militants	155
	Détenir des mandats locaux	159
	Les novices	162

Les collaborateurs d'élus .....	164
La filière centrale .....	167
Conclusion .....	171
« <i>La Jeunesse n'est qu'un mot</i> » .....	171
Annexes .....	177
Bibliographie.....	196



# Introduction

« Ils sont jeunes, novices, plutôt progressistes et font leur entrée à l'Assemblée nationale »<sup>2</sup>. Ces quelques mots nés de la plume d'Anne LAFFETER, journaliste des *Inrocks* ayant consacré un article<sup>3</sup> aux primo-entrants de l'Assemblée nationale issue des élections législatives des 10 et 17 juin 2012, donnent un aperçu du portrait que nous pourrions établir des nouveaux venus sur les bancs de l'Hémicycle un mois après l'entrée à l'Élysée du deuxième président socialiste de la V<sup>e</sup> République. Si ces primo-élus, pour la plupart qualifiés de « jeunes », suscitent un tel engouement de la part des observateurs et des médias, c'est qu'il demeure effectivement plutôt rare de voir de si jeunes pousses intégrer le cercle fermé que constitue l'élite politique en France, tant au sein des assemblées locales (qu'elles soient municipales, départementales ou régionales) qu'à l'échelle nationale.

La figure de l'homme politique en France est, de nos jours, circonscrite à des critères bien spécifiques régulant l'accès aux mandats électifs. Plutôt mâle, au minimum quinquagénaire, issu des catégories professionnelles supérieures, avec un nombre assez conséquent de mandats à son actif : tel est le portrait que nous pourrions dresser du professionnel de la politique dans l'Hexagone en 2015. Il serait inopportun d'imputer l'établissement de cette figure à l'absence des femmes, des jeunes, des classes populaires et moyennes, ainsi que des citoyens, au sein de la population française. Si ces 217<sup>4</sup> primo-élus, représentant 38% des 577 députés siégeant au Palais-Bourbon, tendent à dépoussiérer le portrait du parlementaire français lambda, ce renouvellement s'effectue dans des proportions toutes relatives. Ainsi, la XIV<sup>e</sup> législature de l'Assemblée nationale française compte 55 députés ayant été élus âgés de moins de 40 ans (9.53% des élus)<sup>5</sup>. Si nous nous osons à une comparaison entre la chambre basse du Parlement et les institutions locales, sachons que 11.3% des conseillers départementaux élus en mars 2015

---

<sup>2</sup> LAFFETER Anne, « Députés : portraits d'une nouvelle génération », *Lesinrocks.com*, 30 juin 2012 : <http://www.lesinrocks.com/2012/06/30/actualite/roses-rouges-verts-mais-bleus-11273800/>

<sup>3</sup> *Id.*

<sup>4</sup> L'article des *Inrocks* indique l'élection de 234 nouveaux élus : il prend également en compte les députés de retour sur les bancs de l'Assemblée nationale après une période d'interruption de leur activité parlementaire. Le chiffre de 217 primo-entrants, que nous considérons ici, inclut seulement les primo-élus.

<sup>5</sup>  $N = 577$

étaient âgés de moins de 40 ans<sup>6</sup>, ce qui était le cas de 17,2% des conseillers régionaux élus à l'occasion des élections régionales de 2010<sup>7</sup> et 3,8% des maires élus aux élections municipales de mars 2014<sup>8</sup>. A noter que 10,03% des conseillers municipaux élus en mars 2008 étaient âgés de moins de 40 ans au 1<sup>er</sup> mars 2014<sup>9</sup>. Sachant que la population française, compte au 1<sup>er</sup> janvier 2015, 48,7% de ses membres âgés de moins de quarante ans<sup>10</sup>, la composition des assemblées locales et nationales en France ne réserve qu'une place limitée, pour ne pas dire sommaire, à près de la moitié des représentés.

C'est ainsi à partir du constat de cette sous-représentation d'une catégorie de la population française, les « jeunes » - reste-t-il à les définir - au sein de l'Assemblée nationale française, que nous avons souhaité consacrer nos recherches à un objet qu'il serait inopportun de qualifier de « délaissé » par le champ disciplinaire de la science politique, mais dont le périmètre d'analyse reste relativement étroit.

## De la question de la représentation

*« La question de la représentation des différentes composantes de la société est un vieux serpent de mer de la démocratie française »<sup>11</sup>*

Comme le soulignent Sylvain BROUARD et Vincent TIBERJ dans le cadre d'un projet souhaitant établir le rapport au politique des Français d'origine maghrébine, africaine et

---

<sup>6</sup> [http://www.francetvinfo.fr/elections/departementales/infographie-voici-le-portrait-robot-des-nouveaux-conseillers-departementaux-que-vous-avez-elus\\_864403.html](http://www.francetvinfo.fr/elections/departementales/infographie-voici-le-portrait-robot-des-nouveaux-conseillers-departementaux-que-vous-avez-elus_864403.html)

<sup>7</sup> « Les collectivités locales en chiffres 2008 », rapport annuel réalisé par Département des études et des statistiques locales de la Direction générale des collectivités locales : [http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/dgcl\\_v2/08\\_chapitre-7.pdf](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/dgcl_v2/08_chapitre-7.pdf)

<sup>8</sup> « Les collectivités locales en chiffres 2009 », rapport annuel réalisé par Département des études et des statistiques locales de la Direction générale des collectivités locales : [http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/dgcl\\_v2/09\\_chapitre-7.pdf](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/dgcl_v2/09_chapitre-7.pdf)

<sup>9</sup> « Dossier élections municipales 2014 », dossier réalisé par le Ministère de l'Intérieur : <http://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-actualites/2014/Elections-2014/Dossier-elections-municipales-2014/Annexe-9-Repartition-par-age-des-conseillers-municipaux-au-1er-janvier-2014>

<sup>10</sup> Population par sexe et groupes d'âges quinquennaux au 1er janvier 2015, France. Source : Insee, estimations de population (données provisoires arrêtées à fin 2014)

<sup>11</sup> BROUARD Sylvain, TIBERJ Vincent, « Représenter la diversité : opportunité ou fardeau électoral? », Les Notes de la Fondation Jean Jaurès, 2006, pp.1-24

turque, la question du caractère représentatif du personnel politique<sup>12</sup> n'est pas nouvelle. Alors que, selon Daniel GAXIE<sup>13</sup>, la représentation s'apparente à une réalité institutionnelle, cette problématique s'est successivement posée en différents termes : religieux (par l'extrême-droite catholique), socio-professionnel (par l'extrême-gauche), sexué (représentation des femmes). Le rapport actuel entre les représentés et les représentants montre que le peuple n'est pas souvent gouverné par lui-même. A quel degré la représentation est-elle un miroir de la société, alors qu'environ la moitié de la population ne dispose pas de représentants directs, ce qui ne soulève guère de commentaires au sein de la classe politique ? Cela est vrai pour les jeunes, d'une part, mais également pour les classes populaires, largement et constamment sous-représentées au profit de leurs aînés et des catégories socioprofessionnelles supérieures. Mais la représentation pourrait en réalité s'apparenter à une fiction juridique<sup>14</sup>. Au sein d'un « lieu représentatif », il ne s'agirait donc pas de procéder à une représentation en miroir des représentés : l'enjeu consisterait à « accorder sa confiance ». Selon le philosophe britannique John LOCKE<sup>15</sup>, le principe de la délégation (qu'il est également possible d'apparenter à une mission ou un acte de confiance) consiste en un contrat passé entre l'élu (le représentant) et l'électeur (le représenté), ce qui donne lieu à une analogie entre la *fides*, la foi, et la *foedus*, le contrat, l'alliance. Initialement, le choix électoral repose sur une sélection d'individus jugés dignes de confiance. Se pose alors la question de la nécessité de la représentation. Si Emmanuel KANT estime que l'absence de représentation induirait un virage du processus de gouvernement en faveur du despotisme, Jean-Jacques ROUSSEAU insiste sur le fait que l'existence d'une volonté générale rendrait absurde la nécessité de la représentation. La période révolutionnaire et l'instauration d'une Assemblée constituante induit toutefois de nouveaux questionnements quant au principe représentatif voué à être mis en place, ce qui sera le cas par le biais d'un suffrage censitaire. Ainsi, selon ROBESPIERRE, si le corps représentatif

---

<sup>12</sup> Par souci de clarté, nous emploierons la notion de « personnel politique » définie ainsi par Johanna SIMEANT: « ensemble des individus, plus ou moins professionnalisés, parfois rémunérés, participant activement à la vie politique – principalement les élus, mais aussi les ministres, les permanents de partis, voire les membres des cabinets d'exécutifs locaux ou nationaux. », in NAY Olivier (dir), *Lexique de science politique. Vie et institutions politiques*, Paris : Dalloz, 2<sup>ème</sup> édition, 2011, p.411

<sup>13</sup> GAXIE Daniel, « Questionner la représentation politique », *Savoir/Agir*, 2015/1 n° 31, p. 17-24

<sup>14</sup> JAUME Lucien, « La représentation : une fiction malmenée », *Pouvoirs*, 2007/1 n° 120, p. 5-16

<sup>15</sup> *Id.*

« *n'est pas pur et presque identifié avec le peuple, la liberté est perdue* ». D'autres auteurs perçoivent, quant à eux, la représentation comme une autorité, ou plus précisément un processus d'unification de la personne du peuple à travers la figure du représentant, qui institue le représenté. Cette vision de la représentation comme un procédé pragmatique d'identification artificielle des intérêts le temps d'une mission déterminée, développée par Thomas HOBBS, consiste en une délégation consentie par laquelle la volonté du représentant s'apparente à celle des représentés, que le représentant incorpore en lui-même afin de leur ressembler.

Or, alors qu'aujourd'hui « *Représenter, c'est être représentatif parce que porteur d'un élément de spécification (religion, ethnie, localité, sexe) que l'on promet de privilégier ensuite dans l'exercice de ses fonctions (...), aucune image acquise, aucun état stabilisé de représentation ne pourra suffire* »<sup>16</sup>, le principe représentatif apparaîtrait comme incompatible avec les effets moraux et passionnels de la démocratie contemporaine : les leaders politiques jouent des effets de miroirs, revendiquent leur « proximité » avec les électeurs, le fait d'être « à l'image du pays » ou encore se muent en « hommes [femmes] de terrain », en confèrent les fiches biographiques mises en avant par les parlementaires eux-mêmes sur leurs sites Internet officiels, afin de légitimer leur position de représentant. Ainsi, le député UMP de la cinquième circonscription du Vaucluse n'insiste-t-il pas sur ses origines, issu « *d'une famille de viticulteurs, de chasseurs et de coupeurs de lavande.* », son enfance « *entre plaine et montagne, bercé par les odeurs de lavande de la fête de Sault et les excursions familiales dans le Luberon* », son amour du terroir, « *cette terre où [sa] famille, saltésienne depuis plusieurs générations, est présente tant sur le plateau d'Albion qu'à Villelaure et à Carpentras* »<sup>17</sup>. De la défense d'un enracinement local à la revendication d'origines familiales populaires, « *L'histoire de la représentation devient celle du retour à la proximité, à la ressemblance et à la relation au miroir. (...) La représentation est une fiction malmenée qu'il faudra mieux mener peut-être si l'on souhaite régénérer la puissance publique.* »<sup>18</sup>

---

<sup>16</sup> *Ibid*, p. 12

<sup>17</sup> Fiche biographique de Julien Aubert, député UMP de la cinquième circonscription du Vaucluse : <http://www.julienaubert.fr/a-propos/>

<sup>18</sup> JAUME Lucien, *op cit.*

La période contemporaine nous permet d'assister à des aspirations au changement, à des demandes de mue du représentant en représenté (et vice-versa). Ces revendications sont portées par des mouvements politiques d'inspiration citoyenne qui traversent l'Europe de la crise, à l'instar de *Podemos* ou de *Ciudadanos* en Espagne, du *MoVimento 5 Stelle* en Italie, enclins à un accroissement de la participation citoyenne dans le cadre du processus démocratique, la crise de la représentation s'apparente en réalité à une crise de confiance envers les représentants, d'une part, et les compétences de l'Etat, d'autre part.<sup>19</sup> Malgré ce constat, il subsiste néanmoins qu'en 2015, les institutions politiques françaises n'assurent pas une représentation équitable de l'ensemble des citoyens constituant la Nation (ou un corps davantage circonscrit qui en est membre), cette faible représentativité des représentants étant particulièrement visible au sein d'une Assemblée nationale particulièrement médiatisée du fait de son statut d'institution nationale et de son rôle législateur, bien que l'importance de ce dernier tende à être mise en cause<sup>20</sup>. Ainsi le soulignent Olivier COSTA et Éric KERROUCHE, alors que le Parlement français est apprécié à l'aune de ses faiblesses, dans un contexte de remise en question du caractère central de l'Etat et des institutions aux temps de l'euphorie des politiques publiques et des phases de décentralisation, l'Assemblée nationale demeure l'arène principale du débat politique en France, ses luttes internes jouissant d'une médiatisation appréciable et les processus d'entrée dans ses rangs donnant lieu à des compétitions politiques nationales et locales particulièrement vives et disputées<sup>21</sup>. La question de la représentation fait ainsi l'objet d'un écho direct au sein de l'espace social, à travers trois dimensions mises en lumière par Hannah F. PITKIN: « *La première, qui n'a rien de spécifiquement politique, est celle de la "perception" : le mot "représentation" renvoie ici à la manière dont un individu se représente le monde. La deuxième renvoie au spectacle, la représentation étant cette fois entendue au sens de mise en scène. La troisième évoque la délégation de pouvoir ou de souveraineté : le représentant est chargé de parler ou d'agir au nom de ses mandats.* »<sup>22</sup> L'introduction du

---

<sup>19</sup> *Id.*

<sup>20</sup> NAY Olivier, « La vie à l'assemblée, angle mort de la science politique française », *Revue suisse de science politique*, 9 (3), 2003, p. 83-96.

<sup>21</sup> COSTA Éric, KERROUCHE Olivier, *Qui sont les députés français ? Enquête sur des élites inconnues*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007, p.9

<sup>22</sup> *Id.*, p.30

système représentatif en France est historiquement marquée par une exacerbation de l'intérêt général, au détriment de luttes d'intérêts particuliers : cette vision de l'exercice de l'activité politique du représentant donne toutefois lieu à une ambiguïté des pratiques parlementaires, vis-à-vis des partis politiques, des syndicats et des groupes d'intérêt, dont la mission première est de défendre les intérêts spécifiques de groupes constitués. Si cette logique est défiée par l'*illusio* démocratique et l'idée de confiscation du pouvoir politique par une élite, le mythe de la représentativité rend improbable l'élection d'une assemblée qui se voudrait être le parfait reflet des composantes de la société civile, que ce soit en termes de parité, de répartition socio-professionnelle, ou encore de diversité et de jeunesse, d'autant plus que les possibilités d'exercer un mandat électif croissent avec l'élévation de sa position au sein de la hiérarchie sociale. La représentation en « miroir » relèverait ainsi du leurre, bien qu'elle réponde à des fonctions spécifiques, à l'instar de la diversité aux Etats-Unis ou des lois sur la parité en France.

Les aspirations au changement évoquées précédemment tendent à remettre en cause la figure du professionnel de la politique, soumise à la nécessité de gestion du fort investissement en temps que représente l'activité politique : dès lors que l'élu vit pour la politique et non plus seulement de la politique, elle est considérée comme une activité permanente et chronophage qui oblige l'élu à articuler le temps consacré à l'activité politique avec celui dédié à ses autres univers sociaux<sup>23</sup>. La maîtrise de l'agenda incite les élus à délaissier leur sphère de vie professionnelle au profit d'une sphère de vie politique professionnalisée, à travers les possibilités de conquête de nouveaux mandats électifs permise par la législation actuelle sur le cumul des mandats en France et la disposition d'indemnités de fonction. Cette figure domine l'Assemblée nationale puisqu'à ce jour, 420 députés parmi les 577 que compte l'Hémicycle, soit 73% sont en situation de cumul des mandats. Ce phénomène de professionnalisation de la vie politique en France peut en effet constituer une variable explicative de la sous-représentation des moins de quarante ans au sein des assemblées locales et nationales.

---

<sup>23</sup> LEFEBVRE Rémi, « L'emploi du temps, fenêtre sur le travail de représentant. La construction de l'agenda des élus cumulants », in MAZEAUD Alice, dir., *Pratiques de la représentation politique*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », 2014

Avant de nous adonner au traitement de nos hypothèses et à leur éclaircissement, procédons à un point sur les travaux académiques consacrés au personnel politique parlementaire en France et mettons en perspective cette notion phare avec celle, moins usitée, d' « élites ».

### Etat des lieux de la recherche sur les parlementaires en France : personnel politique ou élites ?

En s'émancipant de l'emprise du positivisme juridique et en s'affirmant en tant que discipline à son encontre, la science politique a connu une progressive autonomisation. Le milieu des années 1970 a marqué son ouverture à d'autres champs de la recherche, ceux des sciences humaines, empruntant ainsi des méthodes et des questionnements issus de l'histoire, de l'anthropologie ou de la sociologie. Alors que les assemblées parlementaires tendent à être appréhendées sous l'angle des *legislative studies* du côté de la recherche anglo-saxonne, la science politique française demeure encore réticente à ce sous-champ de la discipline. Olivier NAY<sup>24</sup> explique ce désintérêt par l'affaiblissement des parlements nationaux au sein de la vie politique. Si le parlementarisme reste considéré comme l'un des principaux socles de la vie démocratique, à l'instar du principe, le délaissement de l'étude de la vie parlementaire témoignerait du déclin du rôle des assemblées et de la montée en puissance des gouvernements, particulièrement influencés par l'instauration de la constitution de la Ve République en France. Cet affaiblissement des institutions politiques trouverait, de plus, son origine dans une combinaison de processus concomitants, à savoir l'ouverture de l'espace de débats à une pluralité d'acteurs, la mise en œuvre de la mondialisation ainsi que le tournant néolibéral.

C'est ainsi que nombre de recherches sur les « arènes » parlementaires s'inscrivent dans le cadre de la sociologie de la profession politique, domaine d'études particulièrement prolifique depuis les années 1990. Ainsi, « *qu'elles insistent sur les contraintes et les normes pesant sur l'activité de représentation ou, à l'inverse sur les stratégies que les élus*

---

<sup>24</sup> NAY Olivier, « La vie à l'assemblée, angle mort de la science politique française », *Revue suisse de science politique*, 9 (3), 2003, p. 83-96.



déployent pour séduire certains « publics », les recherches se sont en général rassemblées autour d'une même préoccupation : mettre au jour les activités sociales par lesquelles se forment dans la durée les liens entre les représentants et ceux qui les élisent. »<sup>25</sup> Le regard porté sur la professionnalisation politique s'est, en effet, transformé. La recherche s'intéresse davantage à l'étude des représentants qu'à celle des institutions représentatives. Cet intérêt pour le métier politique et pour ceux qui l'exercent engendre un renouvellement des questionnements de la recherche quant à l'engagement politique et au processus de professionnalisation, sur l'ancrage local et communautaire des élus, sur la représentativité politique et sur l'éligibilité des acteurs, ou encore sur les réseaux politiques et le clientélisme.

Devant ce constat, nous pourrions nous adonner à un inventaire exhaustif des travaux académiques que la recherche française a consacré à une sociologie des acteurs politiques. Nous opterons cependant pour un état de l'art non-exhaustif des travaux consacrés aux professionnels de la politique en France<sup>26</sup>, et plus particulièrement, dans la perspective de notre sujet, à ceux dédiés au personnel politique parlementaire, qui demeure encore méconnu malgré la croissance du nombre de travaux consacrés à cet objet.

Max WEBER définit ainsi la figure du professionnel de la politique: « Il y a deux façons de faire de la politique. Ou bien on ne vit que "pour la politique", ou bien "de" la politique. Cette opposition n'a absolument rien d'exclusif. Bien plutôt on fait en règle générale les deux à la fois, idéellement certes, mais aussi la plupart du temps matériellement. Celui qui vit pour la politique fait d'elle, dans le sens le plus profond du terme, le "but de sa vie", soit parce qu'il trouve un moyen de jouissance dans la plus simple possession du pouvoir, soit parce que cette activité lui permet de trouver son équilibre interne et d'exprimer sa valeur personnelle en se mettant au service d'une cause qui donne un sens à sa vie. (...) Notre distinction a pour base un aspect extrêmement important de

---

<sup>25</sup> *Id.*

<sup>26</sup> Citons, par exemple, les travaux suivants : SAWICKI Frédéric, MATHIOT Pierre, « Les membres des cabinets ministériels socialistes en France (1981-1993) : recrutement et reconversion. 1) Caractéristiques sociales et filières de recrutement », *Revue française de science politique*, 49e année, n°1, 1999. pp. 3-30 ; BEHR Valentin, MICHON Sébastien, « La progressive imposition d'un impératif de "représentativité" dans le recrutement des membres de gouvernement », in MAZEAUD Alice, dir., *Pratiques de la représentation politique*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », 2014

*l'homme politique, à savoir l'aspect économique. Nous dirons donc que celui qui voit dans la politique une source permanente de revenus "vit de la politique" et que, dans le cas contraire, il vit "pour elle" »<sup>27</sup>. Cette figure regroupe aussi bien les collaborateurs d'élus et les permanents politiques, du fait de la nature de leur activité professionnelle même, que la plupart des acteurs politiques disposant de mandats électifs.*

Mattei DOGAN est l'un des précurseurs de la sociologie du personnel politique, à travers de nombreuses études sur le recrutement du personnel parlementaire et des gouvernements sous les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> Républiques. L'apport de ses recherches empiriques<sup>28</sup>, à travers des études sociographiques quantitatives dédiées aux hommes politiques français en vertu de l'utilisation d'un nombre important de critères (origines sociales, religieuses, politiques, carrières des députés et des ministres) est souligné par William GENIEYS dans sa problématisation de la notion d'élite<sup>29</sup>. Le rôle du *social background* est ainsi mis en évidence dans la constitution des carrières politiques : le recrutement social des parlementaires est corrélé avec une image un peu déformée des électors. Les luttes pour le pouvoir mettent aux prises les élites des catégories socio-économiques, alors que les changements dans le recrutement social des parlementaires apparaissent clairement en prenant en compte les origines sociales des acteurs : c'est ainsi que les clivages socio-politiques sont le fruit de profondes racines<sup>30</sup>. Il retrace ainsi l'évolution de leur recrutement social, en mettant en évidence leur volonté commune de mener une carrière politique, à travers le dégagement d'étapes préliminaires à l'obtention d'un mandat parlementaire en tant que facteurs clés de la promotion socio-politique en France intervenant successivement ou simultanément au cours d'une carrière politique (école, exercice de fonctions locales, militantisme, syndicalisme, journalisme...).

Notons le caractère fondateur des travaux de Daniel GAXIE sur les mécanismes de la sélection du personnel politique et sur les effets de sa professionnalisation. Il met en évidence la corrélation entre la probabilité d'exercer un pouvoir politique et la position

---

<sup>27</sup> WEBER Max, *Le savant et le politique*, Paris : Plon, Bibliothèques 10-18, 1963, réédition 2002, tirage 2013, trad. de l'allemand par Julien Freund

<sup>28</sup> Sur lesquelles nous reviendrons régulièrement au cours de notre analyse.

<sup>29</sup> GENIEYS William, « Nouveaux regards sur les élites du politique », *Revue française de science politique*, 2006/1 (Vol. 56), p. 121-147

<sup>30</sup> DOGAN Mattei, « Les filières de la carrière politique en France », *Revue française de sociologie*, 1967, 8-4. pp. 468-492

d'un acteur au sein de la hiérarchie sociale : une position sociale d'origine qualifiée d'élevée va de pair avec un positionnement élevé dans la hiérarchie politique. Il démontre que les lois générales du recrutement politique peuvent être retraduites selon les logiques propres de la concurrence interne à chaque organisation : chaque structure partisane procède au recrutement de catégories distinctes des classes supérieures, dont la structuration interne est en mettre en parallèle avec les oppositions partisans. Ce constat permet à l'auteur également d'interroger les logiques prévalant à la sélection des classes moyennes et populaires<sup>31</sup>. Roland CAYROL, Jean-Luc PARODI et Colette YSMAL, quant à eux, ont procédé à une sociographie des députés français élus à l'occasion des élections législatives de 1967<sup>32</sup>, justifiée par le besoin, par la science politique, depuis les années 1940, de disposer d'une meilleure connaissance des « *hommes qui animent [le] système, [les] forces et [les] institutions* » à côté des études sur les institutions, des analyses des forces politiques et des théories sur le système politique. Ils se focalisent sur les expériences vécues par les députés et sur les héritages culturels qu'ils ont reçus au cours de leur jeunesse, en aval de leur accession au Parlement et de leur première expérience politique. L'utilisation<sup>33</sup> de la notion de *social background* permet ainsi de montrer comment s'opère la sélection du personnel parlementaire, les conditions d'émergence des hommes politiques vis-à-vis de la masse, ainsi que les facteurs qui accroissent les chances de devenir député. Pour cela, ils procèdent à une analyse quantitative effectuée par le biais de questionnaires administrés directement aux élus lors d'entretiens en face à face et organisent leur étude autour des questions de socialisation, des origines sociales des parlementaires, de leurs orientations et traditions politiques (ce qui induit les notions de transmission et d'héritage), avant de s'intéresser aux carrières politiques et aux voies d'accès à ces dernières.

Plus récemment, Olivier COSTA et Éric KERROUCHE<sup>34</sup>, partant du constat du désintérêt que suscitent les études parlementaires au sein de la recherche française, ambitionnent de réduire le déficit de connaissances en la matière à travers une étude approfondie des députés quant à leur identité, leurs pratiques, leurs valeurs, leurs choix,

---

<sup>31</sup> GAXIE Daniel, « Les logiques du recrutement politique », *Revue française de science politique*, 30e année, n°1, 1980. pp. 5-45

<sup>32</sup> CAYROL Roland, PARODI Jean-Luc, YSMAL Colette, *Le député français*, Paris : Armand Colin, 1973, 157 p.

<sup>33</sup> MATTHEWS, *US senators and their world*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1960

<sup>34</sup> COSTA Olivier, KERROUCHE Eric, *op. Cit.*

leur visibilité entre autres. Ils s'intéressent à la manière dont ces élus répondent aux diverses exigences de leur mandat. Il s'agit de « révéler les différentes facettes du métier de député, et de cerner l'identité, les pratiques et les représentations de ceux qui l'exercent »<sup>35</sup> [COSTA, KERROUCHE, p.11], à partir de trois outils analytiques : le concept d'éligibilité, l'approche principal/agent et la sociologie des rôles parlementaires. A travers l'examen de données biographiques concernant les députés élus lors des élections législatives de 2002, une double enquête en face à face (administration de questionnaires quantitatifs et entretiens qualitatifs) et l'étude de documents relatifs à l'Assemblée, les auteurs vont s'intéresser à la faible représentativité des députés français, dans un contexte de professionnalisation croissante de leur activité, dicté par les règles du jeu de l'éligibilité. Ils vont ensuite mettre en relief les diverses appréhensions de leur rôle de médiateur entre Paris et les territoires, ainsi que les manières dont ils conçoivent leur fonction de parlementaire dans le cadre politique de la V<sup>e</sup> République et leurs rapports avec les agents. Après avoir collecté les données sur leurs origines, leurs parcours, leurs expériences, ..., Olivier COSTA et Éric KERROUCHE vont dépasser la simple approche sociographique afin de mettre l'accent sur la perception qu'ont les élus de leur mandat et de leurs activités parlementaires, intégrant à l'analyse les phénomènes de socialisation et d'apprentissage, les convictions, les valeurs et les centres d'intérêt des députés. Ils constatent que la conquête et la conservation d'un siège de député requièrent des propriétés spécifiques, et que les comportements et les actions des parlementaires sont contraints par la diversité des agents avec lesquels ils sont en interaction (électeurs, habitants de la circonscription, notables, pairs, parti, groupe parlementaire, gouvernement...). Ils développent une typologie des rôles parlementaires, à partir de leurs ressources (capitaux) et de leurs centres d'intérêt (pratiques), organisés autour d'une tension entre niveau national et niveau local. Les auteurs mettent ainsi en exergue l'investissement différencié à l'Assemblée et en circonscription, l'absence de convertibilité verticale des ressources des élus, et la problématique de la congruence des rôles local et national, d'où la recherche du développement de deux rôles distincts, ce qui leur permet de rouvrir, en 2007, la question du cumul des mandats.

---

<sup>35</sup> *Ibid*, p. 11

Citons également les travaux de Luc ROUBAN, qui procède à une étude sociographique des 2857 députés ayant été élus à l'Assemblée nationale entre 1958 et 2007. L'enjeu est de pallier aux manquements constatés dans la connaissance des parlementaires, bien que se soient multipliées les analyses traitant du travail des parlementaires. Il exploite une base de données mise en œuvre depuis 2005, afin d'appréhender l'évolution du profil social de ces acteurs depuis les débuts de la V<sup>e</sup> République, à travers une mise en perspective des diverses étapes et filières de recrutement nécessaires à l'élection en tant que parlementaire, et une mise en lumière du rôle de l'expertise au détriment du travail politique. L'apport de cet auteur consiste clairement en l'étendue temporelle de l'analyse sociologique qu'il propose, puisqu'elle constitue la plus vaste base de données disponible sur les députés français à ce jour, et propose une analyse abordant aussi bien les processus d'entrée à la chambre basse du Parlement français que les carrières des élus. Citons, enfin, les enquêtes empiriques sur le personnel politique français mises en œuvre par la FNSP, dont le renouvellement n'a pas été acté dans le temps.

Alors que Mattei DOGAN souligne le statut d'élite politique que confère la fonction parlementaire (encore faudrait-il, par souci de précision, expliciter les dessous de l'organisation de l'élite parlementaire en tant qu' « élite de l'élite »), la plupart des travaux français se sont longtemps placés sous l'égide d'une sociologie du personnel politique, des acteurs politiques, des professionnels des politiques... Tandis que le terme d'élite restait confiné dans les sombres recoins des objets délaissés et conspués par la recherche. Or, la question du rôle et de la légitimité de la classe politique en France se pose, tout en demeurant un angle mort de la recherche en sociologie politique. William GENIEYS<sup>36</sup> définit une élite comme une minorité disposant, à moment donné et au sein d'une société déterminée, d'un prestige découlant de qualités naturelles valorisées socialement (race, sang...) ou de qualité acquises (culture, mérite, aptitude...) : ces critères désignent le milieu dont elle est issue, les acteurs qui la composent ou encore le terroir. Les débuts de la science politique française en tant que discipline autonome sont marqués par l'usage d'une approche essentialiste et d'une visée politique dans les travaux sur les élites, dans la lignée de la philosophie contre-révolutionnaire. Un usage non contrôlé de la notion

---

<sup>36</sup> *Id.*

d'élite est reproché à cet héritage historique : elle est soumise à un découpage empirique entre des études sur le personnel politique et celles sur la haute-administration, sans que la construction conceptuelle en soit figée. Le terme est ainsi marginalisé, car perçu comme conservateur, inégalitaire et non-démocratique.

Du fait de la disparité des définitions de la notion, la science politique française assiste à un faible développement disciplinaire de la sociologie des élites jusque dans les années 1990. L'une des explications les plus avancées consiste en la mobilisation d'indicateurs différents : tandis que la recherche hexagonale aborde les élites sous l'angle de la reproduction politique des classes sociales, les politistes étasuniens y préfèrent les professions exercées. En outre, les élites forment une catégorie discursive légitime d'un discours anti-élites de dénonciation populiste. Ainsi, « *les travaux sur la "classe politique" française, à savoir les acteurs qui ont des positions de pouvoir ou des ressources politiques (postes ministériels ou mandats électifs) et qui sont susceptibles, dans un sens wébérien, d'en vivre, ont été formulés successivement sous les catégories d'analyses de personnel politique, de professionnels de la politique, de métier politique.* »<sup>37</sup> Le terme de personnel politique est préféré à celui d'élites du fait de l'assimilation de ce dernier aux théories élitistes, jugées peu concluantes sur le recrutement et les carrières politiques. Il s'agit d'une mise en confrontation entre une autonomisation relative du personnel politique et un ancrage sociétal du métier politique. Tandis que l'approche en termes de professionnel subit de nombreuses critiques, notamment de Dominique DAMMAME, privilégiant les études sur les activités politiques et l'apprentissage politique au sein des institutions représentatives, Pierre BOURDIEU réfute la scientificité du concept d'élite, qu'il fustige par son caractère élitiste et sa partialité en tant qu'objet.

Les années 1990 marquent un nouvel intérêt pour la recherche sur les élites et le politique. La dynamique des régimes politiques est analysée sous le prisme de l'élite. Le poids du *background* social dans l'émergence des élites issues de la représentation politique depuis 1848 en Europe occidentale est ainsi appréhendé. Alors que la science politique anglo-saxonne se déleste d'une sociologie des trajectoires politiques des élites,

---

<sup>37</sup> *Ibid*, p.135

les modalités de transformation de l'action publique sont abordées sous l'angle de l'étude du rôle des élites politiques et administratives.

Pour notre part, si nous considérons que le terme de « personnel politique », tel qu'il est défini par Johanna SIMEANT<sup>38</sup>, entre en parfaite adéquation avec notre objet d'étude, à cela près que les acteurs politiques parlementaires que nous considérons ici peuvent se prévaloir de l'onction du suffrage universel dans le cadre de l'exercice d'un métier politique<sup>39</sup>, il nous semble toutefois inopportun de sacrifier le terme d'élites, bien qu'essentiellement usité de nos jours dans le vocable de l'analyse des politiques publiques. En effet, parler d'élites revient à évoquer, selon Johanna SIMEANT, des « *personnes qui, en raison de leur valeur reconnue, occupent une position éminente au sein d'un groupe social ou professionnel, voire d'une nation* »<sup>40</sup>. En tant qu'organe politique, dont la mission première est de procéder au vote des lois et au contrôle de l'action du pouvoir exécutif, tel que le précise l'article 24 de la Constitution du 4 octobre 1958<sup>41</sup>, et en dépit du caractère présidentieliste du régime, le Parlement jouit du pouvoir législatif, qu'il est possible de qualifier d'« éminent », et ne se distingue pas seulement, à notre sens, par la faiblesse de son poids institutionnel et décisionnel<sup>42</sup>. Par conséquent, ce qualificatif prévaut à ses membres, tenant d'une position considérée comme élevée au sein de l'espace social, d'une part, et du champ politique, d'autre part. Il n'est donc pas contradictoire, selon nous, d'associer l'objet de notre étude sociologique – le personnel politique parlementaire – à l'élite politique. Sociologie du personnel politique *versus* sociologie des élites : et si concilier les deux n'était pas une vaine tâche ?

---

<sup>38</sup> Voir note 11

<sup>39</sup> Métier politique, défini par Johanna SIMEANT : « *Ensemble des savoirs et savoir-faire liés à l'exercice d'une fonction politique. Le terme de métier suggère que la professionnalisation politique repose sur l'apprentissage de connaissances pratiques qui ne sont ni obligatoires, ni immuables. Si le passage par certaines universités ou grandes écoles (ex : Sciences Po et ENA en France) facilite l'accès à la carrière politique, il n'est en rien un passage obligé. Les connaissances et savoirs nécessaires à la carrière politique se transmettent largement de façon informelle, ou encore par le biais d'écoles et de formations liés au parti (ex : école des cadres du Parti Communiste). [...]* », in NAY Olivier (dir.), *op. cit.*, p.328-329

<sup>40</sup> NAY Olivier (dir.), *op. cit.*, p. 180

<sup>41</sup> Titre IV-article 24 de la Constitution du 4 octobre 1958 (révisé par la loi constitutionnelle n° 2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la Ve République) : « *Le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du Gouvernement. Il évalue les politiques publiques. Il comprend l'Assemblée nationale et le Sénat. Les députés à l'Assemblée nationale, dont le nombre ne peut excéder cinq cent soixante-dix-sept, sont élus au suffrage direct. Le Sénat, dont le nombre de membres ne peut excéder trois cent quarante-huit, est élu au suffrage indirect. Il assure la représentation des collectivités territoriales de la République.* »

<sup>42</sup> Faiblesse qu'il est fort possible de discuter, toutefois cette problématique est exclue de notre objet d'étude consacré aux acteurs de la vie parlementaire et non au poids du pouvoir législatif en France.

Si la Science politique française, en dépit du nombre de ses études sociologiques, persiste à méconnaître les acteurs parlementaires élus (bien que nous sommes en mesure de constater une progression de ce type de travaux ces dernières années), il convient de procéder à un état des lieux sur d'un autre aspect de notre objet de recherche, à savoir les « jeunes ». Qu'en est-il des études consacrées aux « jeunes » engagés dans un métier politique ?

### Où sont les jeunes ? Un point nébuleux de la recherche en sociologie politique

La multiplication des travaux sur la représentativité des lieux institutionnels de débat politique va de pair avec le traitement de ces questions sur le devant de la scène politico-médiatique.

Tout d'abord, les premières études sur le genre et la politique traitent ainsi de l'éviction des femmes du champ politique dès les années 1950. Les recherches sur les femmes en politique suscitent toutefois un engouement croissant de la part de la Science politique dès le début des années 1990 en France avec, comme prisme d'analyse, les débats sur l'établissement de quotas censés favoriser l'entrée de femmes en politique<sup>43</sup>. Elles sont ainsi consacrées aux questionnements sur la parité et sur les conséquences qu'engendrerait sa mise en œuvre, mais également au rapport que les femmes entretiennent avec l'objet politique, travaux favorisés par leur entrée massive dans la vie politique (ainsi en témoignent les premières élections départementales au scrutin majoritaire binominal paritaire de l'Histoire) et leur participation croissante dans la sphère publique et au sein du système démocratique, notamment à travers une hausse de leur participation électorale et la mise en lumière de problématiques genrées au sein des partis politiques. Citons, par exemple, la thèse de Catherine ACHIN, dirigée par Frédérique MATONTI, « *Le mystère de la chambre basse* ». *Comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement, France-Allemagne, 1945-2000*. Ayant constaté une sous-représentation du personnel politique féminin au sein des assemblées

---

<sup>43</sup> ACHIN Catherine, « *Le mystère de la chambre basse* ». *Comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement. France-Allemagne. 1945-2000*, Paris : Dalloz, Nouvelle Bibliothèque de Thèses, 2005, pp.14-19



parlementaires française et allemande, elle montre l'accroissement progressif de la présence des femmes au fil des législatures. Elle explique les conditions de la sous-représentation des députés françaises, ainsi que des allemandes par le passé, à travers l'observation d'une discordance entre ordre politique et ordre social. Elle tente de résoudre « le mystère de la chambre basse » en mettant en avant une progression tardive et limitée de la place des femmes sur les bancs de l'Hémicycle, malgré un processus de sélection et d'élection ouvert et des politiques sociales favorables à l'atténuation des inégalités de sexe, alors que l'Allemagne, disposant pourtant de mesures sociales plutôt défavorables à l'émancipation des femmes, ont été confrontées à une plus large ouverture du champ des possibles et ainsi pu accéder à la représentation nationale en plus grand nombre<sup>44</sup>.

S'ils demeurent en nombre plus limité, les travaux sur la diversité en politique, quant à eux, prennent paisiblement leur essor, du fait de l'accroissement de l'intérêt pour ces questions du côté des chercheurs, mais également des acteurs politiques et des médias : ces derniers ont ainsi mis l'accent, outre la lente féminisation et le renouvellement quantitatif de l'Assemblée nationale, sur la progression des élus dits « issus de la diversité » à l'occasion des élections législatives de 2012<sup>45</sup> et de la nomination du premier gouvernement dirigé par Jean-Marc AYRAULT. Gilles KEPEL a ainsi rencontré une centaine de candidates et candidats issus de l'immigration, parmi les quatre cents qui se sont présentés à ces élections législatives<sup>46</sup>, afin d'observer l'articulation des mouvements d'entrée en politique de ceux qui représentent 8% des candidats présents au premier tour des élections de législatives 2012, décrypter leurs motivations, dresser un portrait de ces personnalités en confrontant ces pistes d'analyse aux questionnements liés à l'identité française et à la montée de l'extrême-droite en France, à travers l'exemple de deux territoires symboliques : Marseille et Roubaix.

---

<sup>44</sup> Citons également les travaux de Mariette SINEAU sur les différences de rapports entre femmes et hommes vis-à-vis du pouvoir et de la politique.

<sup>45</sup> « La diversité progresse dans l'Hémicycle », dépêche AFP avec *Le Monde.fr*, 18 juin 2012 : [http://www.lemonde.fr/politique/article/2012/06/18/la-diversite-progresse-dans-l-hemicycle\\_1720683\\_823448.html](http://www.lemonde.fr/politique/article/2012/06/18/la-diversite-progresse-dans-l-hemicycle_1720683_823448.html)

<sup>46</sup> KEPEL Gilles, *Passion française. La voix des cités*, Paris : Gallimard, NRF, 2014

La diversité peut être ainsi perçue comme une manifestation de l'intégration des Français d'origine immigrée<sup>47</sup> : diversités de la société et de la représentation devraient aller de pair. Elle peut être investie sous l'angle des ambitions politique, à travers la revendication de la mise en place de politiques de quota, ou bien sous celui de l'exclusion, par le biais de l'investissement dans la lutte contre les discriminations. Outre le fait que cette question traverse les univers sociaux, l'insuffisante représentation de la diversité dans le champ politique français est reconnue par la plupart des leaders des partis de droite et de gauche, qui invoquent la pesanteur des structures partisans et le refus de l'électorat pour expliquer l'absence des minorités sur la scène politique. Afin d'établir les coûts et bénéfices assimilés à la représentation de la diversité sur le plan électoral, Sylvain BROUARD et Vincent TIBERJ ont procédé à une étude via un design expérimental confrontant un échantillon représentatif des Français d'origine maghrébine, turque et africaine âgés de plus de dix-huit ans à un échantillon semblable représentatif de la population française. Le fait de présenter un candidat de la diversité quelque soit son étiquette politique engendrerait des effets positifs auprès de l'électorat, avec le constat d'une élasticité ethnique du vote immigré. Cela témoignerait d'une volonté d'ouverture et de renouvellement du jeu politique, ainsi que d'un attrait de la nouveauté, qui fait actuellement défaut à nos représentants, faute de volonté de la part des partis politiques et des acteurs établis du champ politique.

C'est ainsi que, comme nous l'avons souligné dès les premières lignes de cette introduction, nous avons dressé le constat d'une faible représentation de la « jeunesse » dans le champ politique. Encore faudrait-il mettre des mots sur ce que « jeunesse » signifie : nous nous y reviendrons ultérieurement. Contentons-nous tout d'abord de dresser un état des lieux de la recherche sur la place de la jeunesse en politique. Force est de constater que les travaux consacrés à la représentation des jeunes au sein des institutions politiques françaises répondent aux abonnés absents. Un nombre non négligeable de recherches sur le personnel politique dressent un court état des lieux de la répartition par âges de l'Assemblée nationale française, certes. Pour autant, la sociologie politique n'a pas éludé le questionnement des rapports entre les jeunes et le champ politique. La jeunesse produit une image paradoxale : à la fois synonyme de

---

<sup>47</sup> BROUARD Sylvain, TIBERJ Vincent, *op. cit.*

dynamisme, de progressisme, de modernité, de vertus et de potentialité, elle est également perçue à l'aune de ses déviances et de sa non-conformité<sup>48</sup>. Elle fait notamment l'objet de travaux sur la socialisation et la transmission politique.

Anne MUXEL questionne le rapport des jeunes à la politique, mettant en avant l'intérêt et la curiosité que suscite cette fraction de la population tant de la part de la recherche que du public ordinaire. « *Reflet et miroir en même temps qu'anticipation du futur, la jeunesse cristalliserait, à partir des présupposés mêmes qui fondent son identité et sa spécificité – entre autres l'innocence de la nouveauté, la force de ses motivations, l'exigence de ses attentes et de ses aspirations, ou encore la nécessité de prendre rang en place dans la société –, les conditions de l'acceptabilité ou du rejet du système politique en place.* »<sup>49</sup> La jeunesse s'avère être un enjeu crucial au sein d'un espace social en crise qui la soumet à des injonctions contradictoires en termes économiques et politiques : elle interroge ainsi la transmission des postes dans le cadre des sociétés contemporaines et celle d'un référentiel politique commun, par le biais d'un processus d'expérimentation de l'environnement social et du politique. Son œuvre va à l'encontre d'une idée reçue, celle de la prétendue dépolitisation des jeunes. Détentrice d'une force politique, tantôt illustrée par son investissement et sa surpolitisation, à l'occasion des événements de mai 68 ou des régulières manifestations lycéennes et universitaires (mouvement étudiant et lycéen contre le projet de loi Devaquet<sup>50</sup> en novembre-décembre 1986, manifestations

---

<sup>48</sup> BANTIGNY Ludivine, « Les jeunes, sujets et enjeux politiques (France, XX e siècle) », Histoire@Politique, 2008/1 n° 44

<sup>49</sup> *Ibid*, p. 11

<sup>50</sup> "Projet de loi relatif aux libertés des universités" dit projet de loi DEVAQUET (du nom d'Alain DEVAQUET, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du gouvernement dirigé par Jacques CHIRAC) : il vise à renforcer l'autonomie des universités, en vertu de trois principes : fixation libre des frais d'inscription par les établissements universitaires, possibilité d'instauration de processus de sélection des étudiants à l'entrée dans l'enseignement supérieur, liberté de méthode de formation et de délivrance des diplômes. Texte adopté en conseil des ministres le 11 juillet 1986, qui a fait l'objet d'importantes mobilisations de la part des étudiants et des lycéens, et qui a donné lieu à des affrontements avec la police. Le projet a été retiré suite à l'évacuation de la Sorbonne dans la nuit du 6 décembre 1986 et – surtout – à la mort de Malik OUSSEKINE, étudiant franco-algérien âgé de 22 ans, décédé de ses blessures consécutives à des violences policières cette nuit-là. Une plaque commémorative est érigée en son nom sur le trottoir du 20 rue Monsieur-le-Prince dans le VI<sup>e</sup> arrondissement de Paris depuis le 6 décembre 2006.

contre le CPE<sup>51</sup> au printemps 2005, loi LRU<sup>52</sup> à l'automne 2007), tantôt contredite par la décroissance de sa participation aux échéances électorales et son apathie politique, tantôt dépeinte comme revigorée, la jeunesse serait en réalité méconnue<sup>53</sup>. Or, il apparaît que si les jeunes sont prompts à désertier davantage les urnes que leurs aînés, tout en apparaissant comme le reflet du déclin de la participation électorale en France, ils n'en demeurent pas pour autant moins informés, critiques ou exigeants vis-à-vis de la classe politique. Elle doit alors trouver de nouveaux modes et espaces d'intervention, tout en ayant intériorisé l'impossibilité d'une alternative politique et sans prétendre à la révolution. Elle place ses revendications sur le devant de la scène dans le cadre d'actions collectives visibles sur la scène publique et tente de restaurer la notion d'engagement, tout en étant en demande de politique. Anne MUXEL souligne, de plus, la diversité sociale du rapport des jeunes à la politique, témoin des fractures et des dysfonctionnements d'une société où ils figurent à un croisement entre transmission et expérimentation politique.

Annick PERCHERON, quant à elle, apparaît comme la pionnière des travaux académiques français en termes de socialisation antérieure à l'âge adulte. Dans un article que lui consacre Nonna MAYER<sup>54</sup> est mise en évidence sa conception originale de la socialisation politique de la jeunesse, inspirée de l'approche de psychologie génétique développée par

---

<sup>51</sup> CPE : Contrat Première Embauche. Dispositif, prévu par l'article 8 de la loi 2006-396 du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances, destiné aux salariés de moins de 26 ans au chômage depuis plus de six mois, consistant en l'octroi d'un CDI exonéré de cotisations patronales et permettant à l'employeur d'y mettre fin sans en énoncer le motif à l'issue d'une période de consolidation. Après adoption de la loi par le biais de l'article 49.3 de la Constitution de la V<sup>e</sup> République et promulgation par Jacques Chirac, Président de la République, devant l'ampleur des manifestations et des mouvements de grève, l'article 8 a été abrogé par la loi no 2006-457 du 21 avril 2006 sur l'accès des jeunes à la vie active en entreprise. Le reste de la loi pour l'égalité des chances a été conservé.

<sup>52</sup> Loi relative aux Libertés et aux Responsabilités des Universités, dite « loi Pécresse » (du nom de Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche des gouvernements Fillon I et II) : elle a trait au renforcement de l'autonomie des Universités en termes de gouvernance et de compétences budgétaires. Elle a été promulguée au Journal Officiel le 10 août 2007 et a donné lieu à d'importantes mobilisations de la part des étudiants, ayant notamment entraîné la fermeture administrative de l'Université Paul Valéry-Montpellier III à l'automne 2007.

<sup>53</sup> MUXEL Anne, *Les jeunes et la politique*, Paris : Hachette, Questions de politique, 1996, 137 p.

<sup>54</sup> MAYER Nonna. « In memoriam : l'apport d'Annick Percheron à la sociologie », *Revue française de sociologie*, 1993, 34-1. pp.125-133

Jean PIAGET<sup>55</sup>. Elle repose sur trois principes : le socialisé est un être pensant et agissant<sup>56</sup>, la socialisation forme un processus et la socialisation politique apparaît comme une étape d'un processus plus large, à savoir la construction d'une identité sociale. Elle a décrypté l'existence d'un univers des enfants cohérent et précoce, fondé sur le rejet de la politique, mais un consensus autour des valeurs nationales et communautaires, ainsi que l'importance de la transmission politique entre les générations au cœur d'un processus de transmission intrafamilial plus global. Elle a également mené des réflexions sur les effets politiques de l'âge, dont elle a tiré les conclusions suivantes : de 15 à 20 ans, l'individu se caractérise par un détachement vis-à-vis de la politique ; de 21 à 37 ans, il se distingue par une certaine passivité et une ouverture ; la période comprise entre 38 et 46 ans marque la mobilisation politique et l'accroissement de la soumission aux normes et aux conventions, qui s'accroît au-delà de 46 ans, pour finir, après 74 ans, par un désintérêt vis-à-vis de la politique et des préférences politiques marquées à droite. Ce processus est le fait d'une évolution des rôles et des statuts sociaux au cours du cycle de la vie, impacté par des effets de générations propres aux contextes historiques et politiques.

Plus récemment, Lucie BARGEL analyse les processus de socialisation des membres des mouvements politiques de jeunesse français, dans le cadre de sa thèse dirigée par Frédérique MATONTI<sup>57</sup>. A travers une étude statistique et qualitative des propriétés des militants du Mouvement des Jeunes Socialistes<sup>58</sup> et des Jeunes Populaires<sup>59</sup>, ainsi qu'une enquête ethnographique d'une année au sein du MJS et la participation à des événements clés de la vie politique de ces deux formations, elle s'intéresse au contexte institutionnel dans lequel se produisent l'engagement et la

---

<sup>55</sup> Les travaux de psychologie génétique de Jean PIAGET (1896-1980), biologiste et épistémologue suisse, ont permis de mettre en évidence les mécanismes de construction des connaissances, à travers l'étude de la logique de l'enfant : elle se caractérise par une construction progressive, en vertu de lois qui lui sont propres, et une évolution tout au long de la vie, à travers des étapes spécifiques. Il souligne ainsi la différenciation des modes de pensée de l'enfant par rapport à ceux des adultes.

<sup>56</sup> Le processus de socialisation résulte d'une transaction entre l'individu et la société dans laquelle il évolue, tout en reposant sur un principe d'accommodation et d'assimilation.

<sup>57</sup> BARGEL Lucie, *Jeunes socialistes / Jeunes UMP : lieux et processus de socialisation politique*, Paris : Dalloz, Nouvelle Bibliothèque de Thèses, 2009, 765 p.

<sup>58</sup> Mouvement des Jeunes Socialistes (dit MJS) : mouvement de jeunesse politique français créé en 1912, mais existant sous sa forme actuelle et autonome depuis 1993, proche du Parti Socialiste.

<sup>59</sup> Jeunes Populaires : mouvement politique de jeunesse fondé en 2002 et associé à l'Union pour un Mouvement Populaire créée la même année sous l'égide de Jacques CHIRAC (depuis juin 2015 : Les Républicains)

socialisation, à savoir l'histoire de ces deux structures partisans. Elle aborde longuement les processus de socialisation tacites à l'œuvre au sein de l'organisation, fondés notamment sur des rapports de proximité entre les membres de nature diverse (politiques, amicaux, affectifs), l'acquisition d'une routine aux activités militantes définies et légitimées par le mouvement et une loyauté à un sous-groupe relativement formel. Ces mécanismes s'inscrivent dans un processus d'attachement croissant à la politique, entraînant la requalification de la sphère de vie personnelle, des études supérieures et des perspectives de carrière professionnelle : entre ainsi en jeu un processus d'apprentissage tacite à un métier politique qui n'en fait usuellement pas l'objet, en vue d'une professionnalisation politique des cadres de l'organisation, à travers l'investissement d'autres structures militantes (syndicats étudiants, mutuelles), l'engagement dans des campagnes électorales, le passage du mouvement de jeunesse au parti d' « aînés », ou encore la cooptation par des élus.

Face au constat d'un délaissement d'étude des jeunes acteurs politiques, sous-représentés au sein de nos institutions nationales, et par conséquent relativement méconnus de la science politique, il convient de combiner une sociologie du personnel politique, à travers un focus sur les membres de l'Assemblée nationale, et un investissement de l'étude des logiques de sélection de ses plus jeunes élus. Cependant, qu'est-ce qu'être un « jeune » parlementaire ? Afin de conférer des limites à cette catégorie, il est préférable de poser tout d'abord des mots sur la notion de « jeunesse ».

## « Jeunesse », qui es-tu ?

« Quarante ans, c'est la vieillesse de la jeunesse, mais cinquante ans, c'est la jeunesse de la vieillesse »

Victor HUGO

De la jeunesse est parfois fait un usage déformant : elle ne se résume pas à un groupe d'individus regroupés et liés par des âges équivalents<sup>60</sup>. Tout comme elle ne se fait pas forcément le chantre des idées progressistes : Emile Zola n'a-t-il ainsi pas lancé aux jeunes anti-dreyfusards lorsque la France fut divisée en deux au cours de l'affaire éponyme « *Où allez-vous, jeunes gens ?* » ? Diviser la jeunesse autour d'une problématique d'âge est arbitraire.

La notion de « jeunesse » réside en une construction sociale<sup>61</sup> : c'est un rôle social reconnu, qui distingue cette catégorie des autres classes d'âges. Elle exprime une continuité du système social à travers des rôles et des tâches spécifiques aux non-établis<sup>62</sup>. Cette catégorie consiste en une production historique, consécutive aux évolutions de la socialisation et de l'éducation de la période médiévale à nos jours, mais également culturelle, institutionnelle et nationale : en Europe, être jeune au sein de pays méditerranéens ne repose pas sur les mêmes principes d'émancipation et d'autonomisation que dans les pays nordiques ou les pays occidentaux (à l'instar de la France). La jeunesse ne forme pas un ensemble uniforme dont la définition serait fixe et établie : il existe plusieurs manières de la concevoir et elle est soumise à un certain nombre de phases préliminaires à l'entrée dans le rôle d'adulte. Olivier GALLAND développe l'approche suivante : il aborde la jeunesse comme un âge de la vie, au contraire d'approches culturalistes davantage axées sur un certain essentialisme. Selon lui, elle représente un « *passage symbolisé par le franchissement des seuils sociaux marquant des étapes de la vie (la fin des études, le début de l'activité professionnelle, le départ de chez*

---

<sup>60</sup> BANTIGNY Ludivine, *op. cit.*

<sup>61</sup> BOURDIEU Pierre, « Le jeunesse n'est qu'un mot », in *Questions de sociologie*, Paris : éditions de Minuit, Repères, 1984, réédition 2002, 288 pp. 143-154

<sup>62</sup> GALLAND Olivier, *Les jeunes*, Paris : La Découverte, Repères, 1984, 7ème édition : 2009, 124 p.

les parents, la mise en couple, la naissance d'un premier enfant) et articulé au processus de socialisation, c'est-à-dire à l'apprentissage des rôles sociaux correspondant à l'entrée dans les nouveaux statuts »<sup>63</sup> : c'est une approche démographique et sociologique, marquée par la standardisation des processus d'entrée dans la vie adulte et l'individualisation, du fait de l'ordre différent dans lequel sont traversées les diverses phases d'entrée. Alors que l'âge adulte apparaît comme peu envié, perçu négativement et distinct d'un objectif à atteindre, alors que les âges de la vie font l'objet de processus de psychologisation et de naturalisation, tout en dissolvant l'idée d'âge adulte, la jeunesse fait figure d'entre-deux<sup>64</sup>. Selon une enquête de l'INSEE, intitulée « histoire de vie », la représentation de soi par la jeunesse tend à favoriser le rapport de filiation vers 18-19 ans (sentiment d'être « fils (ou fille) de »), une perception individuel entre 22 et 29 ans (être homme ou femme) et la parentalité dès 30 ans (être parent).

Jeffrey ARNETT, professeur du département de psychologie de Clark University, Massachusetts, développe quant à lui l'idée d'*emerging adulthood* : c'est une « phase de la vie entre l'adolescence et l'âge adulte, caractérisée par une relative indépendance à l'égard des tâches fondées sur des normes d'âges, par l'expérimentation en matière de rôles sociaux et par un faible engagement relationnel et organisationnel. »<sup>65</sup> Elle serait marquée par le passage d'une *narrow socialization* (socialisation étroite) à une *broad socialization* (socialisation large), à travers la définition de critères individuels de passage à l'âge adulte, telle la maturité émotionnelle, cognitive et comportementale, en non en termes démographiques : il s'agirait d'une auto perception des acteurs en tant qu'adultes. Cependant, pour Michael SHANAHAN, Erik PORFELI, Jeylan MORTIMER et Lance ERICKSON, le processus d'auto perception devrait s'accompagner d'expériences de transition réellement vécues par les acteurs. Or, l'interaction avec des jeunes diminue l'auto perception en tant qu'adulte : le regroupement d'une classe d'âge engendre la mise en commun de doutes propres à l'identité d'adulte et l'accès à des statuts d'adulte demeurant faiblement confirmés.

---

<sup>63</sup> *Ibid*, p. 50

<sup>64</sup> *Ibid*, p.52

<sup>65</sup> *Ibid*, p.53



Cependant, quels sont les marqueurs les plus appropriés en vue de mettre en exergue la transition vers l'âge adulte ? Si l'accès aux rôles parentaux demeure un marqueur précis de l'entrée dans la vie d'adulte, le départ du domicile familial et le caractère tardif des expériences professionnelles stables engendrent l'existence de plusieurs phases au cœur du processus de transition, phases réversibles qui plus est. Olivier GALLAND souligne donc la nécessité d'enquêtes mêlant marqueurs démographiques et interrogations sur les définitions subjectives de l'âge adulte. Il prend appui sur deux enquêtes « Jeunes » menées par l'INSEE en 1992 et 1997, qui utilisent la méthode des calendriers rétrospectifs afin de retracer d'année en année les situations scolaire, professionnelle, familiale et résidentielle des individus, et de calculer ainsi les âges de franchissement de ces principaux seuils de la vie d'adulte. L'exploitation de cette enquête par Nicolas ROBETTE, alors chercheur à l'INED, met en évidence l'absence de rupture dans l'organisation des trajectoires d'accès à l'âge adulte, à travers un lent mouvement d'individualisation.

Le report de l'entrée dans la vie d'adulte et la déconnexion des seuils qui balisent ce processus permet alors de scinder la phase de transition en trois séquences : l'adolescence, la post-adolescence et le statut de « jeunes adultes ». La première séquence se distingue par une forme d'autonomie (personnelle) sans indépendance (matérielle), caractérisée par une dualité identitaire (parents *versus* pairs) et une gestion différente des milieux sociaux. La seconde séquence est marquée par une indépendance incomplète : c'est une phase intermédiaire, entre dépendance parentale et indépendance économique-matérielle. La vie personnelle s'exprime par son autonomie et le passage d'un statut de cohabitation parentale à un statut de décohabitation au profit d'un logement payé par la famille. C'est un continuum entre adolescence et âge adulte, marqué par une transition progressive impliquant plusieurs étapes. La troisième séquence, préliminaire à l'entrée dans l'âge adulte, constitue une atteinte incomplète de ce dernier, à travers l'acquisition de l'indépendance économique, mais un retardement de l'engagement matrimonial et de l'entrée dans des responsabilités familiales, dû à une amélioration de l'autonomisation professionnelle et économique des femmes d'une part, et à un processus de stabilisation plus long, d'autre part. La jeunesse réside ainsi dans l'expérience d'une forme d'autonomie, combinée à un prolongement des liens familiaux,

précédant l'entrée dans la vie adulte d'une longue phase de préparation et de rassemblement des atouts nécessaires.

L'approche développée par Olivier GALLAND diffère sensiblement de celle, idéologique, de Pierre BOURDIEU<sup>66</sup>, qu'il questionne dans « La jeunesse n'est qu'un mot » : selon le sociologue français, la frontière entre jeunesse et vieillesse forme un enjeu de lutte et une construction sociale. Alors que jeunesse peut rimer avec irresponsabilité, l'ambition est plutôt apparentée à l'âge mûr : c'est une question de pouvoir et de division des pouvoirs, qui permet d'établir un ordre composé de places définies. Chaque champ dispose de ses lois spécifiques de vieillissement : afin de saisir les enjeux de lutte et les divisions qu'elles opèrent, il est nécessaire de connaître les lois spécifiques du fonctionnement du champ concerné. L'âge apparaît comme une donnée biologique socialement manipulée et manipulable, tel un « construit social » : ainsi, évoquer les jeunes comme une unité sociale ou un groupe constitué défendant des intérêts communs en vertu d'un âge biologique apparaît comme une manipulation, car si un espace des possibles est offert aux jeunes, leur expérience « hors-jeu » socialement les incite à désirer une accession rapide du prolongement de l'adolescence à un stade supérieur, afin d'acquérir le statut d'adulte. Les conflits entre générations se muent alors dans des conflits entre des systèmes d'aspiration constitués à des âges différents. La jeunesse se définit ainsi comme ayant et définissant l'avenir, alors que la vieillesse représente une classe en déclin en train de perdre le pouvoir qui, par le biais d'un « racisme anti-jeunes », va revendiquer le maintien de son pouvoir afin de ne pas en laisser aux jeunes. C'est une lutte entre l'expérience et les titres scolaires, une lutte de positions entre une étape et un point d'arrivée au cours d'une carrière dans une institution. BOURDIEU définit ainsi le principe unificateur d'une génération : il s'agit du surplus de qualification apportée par une génération par rapport à une précédente à emploi égal, en vertu de la détention de titres scolaires et de l'évolution de leur statut. Toutefois, les générations les plus récentes obtiennent moins de leurs titres scolaires vis-à-vis des précédentes, du fait de leur démocratisation : la déqualification structurale de la génération enjoint à la nécessité de ronger son frein pour espérer conquérir des positions. La lutte entre les générations s'intensifie au cours de périodes où la recherche

---

<sup>66</sup> BOURDIEU Pierre, *op. cit.*

de la nouveauté s'intensifie : les « nouveaux venus » poussent les « déjà-arrivés » au passé et à la mort sociale, comme si les jeunes aspiraient trop tôt à la succession. Les conflits générationnels sont évités tant que les vieux parviennent à régler le tempo de l'ascension des plus jeunes, les carrières et les cursus ; contrôler les vitesses de course dans les carrières, à freiner ceux qui ne savent pas et les ambitieux qui brûlent les étapes. Les limites sont généralement connues par les plus jeunes, qui ne revendiquent pas de position avant que l'heure ne soit venue. Quand ce sens des limites devient flou ou disparaît, les conflits éclatant à propos des limites d'âge ont pour enjeu la transmission du pouvoir et des privilèges entre les générations.

Dans l'introduction des *Jeunes et la politique*<sup>67</sup>, Anne MUXEL souligne les réticences croissantes de la société au vieillissement et son exaltation du jeunisme comme valeur clé : l'état de jeunesse s'inscrit davantage dans la durée, tandis que l'entrée dans celui de vieillesse devient beaucoup plus tardive. On assiste à une remise en cause des mécanismes de continuité et de rupture qui organisaient alors la succession des générations : « *Aux jeunes on ne permet plus d'entrer dans la société, aux vieux on ne permettra bientôt plus d'en sortir* »<sup>68</sup>.

Une fois les acteurs de notre objet de recherche définis, il est temps de questionner leur faible présence au sein d'une institution nationale, d'autant plus visible qu'elle est contraire à la représentation de cette classe d'âge au sein de la population française. Accéder à la représentation nationale à moins de quarante ans reste difficile en 2012. Et ce constat n'est pas nouveau. Si l'accès au mandat parlementaire a permis un renouvellement de cette élite politique au cours d'épisodes précis de l'histoire politique de notre pays, il demeure néanmoins fermé à une importante partie de la population. Comme si « jeunes » et « députés » étaient deux antonymes non-associables, comme si la réunion de ces deux notions relevait de l'indépassable antithèse. Et pourtant, de jeunes

---

<sup>67</sup> MUXEL Anne, *op. cit.*, pp. 9-10

<sup>68</sup> *Id.*

acteurs politiques parviennent à franchir le plafond de verre que représente l'entrée au Palais-Bourbon, recevant l'onction électorale nécessaire à leur arrivée sur le devant de la scène politique nationale. Si une minorité est capable de susciter une envie de renouvellement, d'obtenir la confiance de ses administrés, de s'imposer au sein d'une classe politique âgée et sclérosée, cela signifie peut-être qu'elle présente des caractéristiques lui permettant de se distinguer d'une majorité de ses pairs sous-représentés. Sans doute les acteurs de cette minorité ont-ils bénéficié de facteurs contextuels favorables à leur entrée dans la lumière politique, ou ont-ils, inversement, su créer la surprise dans un territoire jugé ingagnable ou difficilement prenable, enfin suffisamment pour lancer un jeune candidat ? La première victoire d'une coalition de gauche<sup>69</sup> aux élections législatives en France depuis dix ans a permis d'ouvrir le champ des possibles pour nombre de jeunes candidats ayant été investis, pour la plupart, dans des circonscriptions plutôt difficiles pour la gauche, et d'autant plus qu'ils ne disposent pas d'un capital de notoriété semblables à un élu local implanté depuis plusieurs mandats dans son territoire : ils ont pu bénéficier de la vague rose consécutive à l'élection de François HOLLANDE, premier candidat du Parti Socialiste à franchir les portes de l'Élysée depuis les deux mandats exercés par François MITTERAND, jusqu'alors unique président socialiste de la V<sup>e</sup> République. Toutefois, les considérer comme des ingénus des rouages politiques pourrait être osé : parvenir à pénétrer l'élite du champ politique national demande une relative appréhension des règles de fonctionnement propres au champ. Saisir les règles du jeu tacites qu'implique le bouleversement de l'ordre établi, aussi modeste soit-il, demande une certaine maîtrise de la part des nouveaux venus. Peut-on cependant réellement les qualifier de nouveaux ? Si jeunesse rime avec vitesse (des carrières), est-elle en parfaite adéquation avec le statut de « nouveaux venus » ?

---

<sup>69</sup> Nous pouvons qualifier de « coalition de gauche » ou d'« union de la gauche » l'accord électoral établi entre le Parti Socialiste et ses partenaires (Parti Radical de Gauche, Mouvement Républicain et Citoyen, Europe Ecologie les Verts) en vue de remporter la majorité des sièges à l'Assemblée nationale et de disposer d'une confortable majorité parlementaire pour le déroulement du mandat. Cette « union de la gauche » version 2012 exclut le Front de Gauche et, par conséquent le Parti Communiste Français, qui y prenait pourtant part en 1997, aucun accord électoral et programmatique n'ayant été trouvé entre candidats du Front de Gauche et socialistes, bien que Jean-Luc Mélenchon, candidat du FG à la présidentielle, ait appelé à faire barrage à Nicolas Sarkozy lors du second tour de la présidentielle, et que subsistent des accords de désistement réciproque (dans l'ensemble respectés) en cas de qualification de deux candidats de gauche au second tour du scrutin législatif dans une circonscription. Au lendemain du second tour, les élus du Front de Gauche, regroupés au sein du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine, en présence d'élus de gauche ultra-marins, indiquent apporter un soutien vigilant au gouvernement de Jean-Marc Ayrault, sans pour autant faire à proprement parler de la majorité parlementaire de gauche.

L'Hémicycle ne compte-t-il d'ailleurs pas près de trois quarts de nouveaux venus extérieurs à notre échantillon ? La plupart de ces nouveaux venus étant issus de la majorité parlementaire, vague rose oblige, faut-il présomptueusement en conclure que seuls des effets de majorité suffisent à embarquer des jeunes dans le creux de la vague ? Supposons plutôt qu'à une entrée précoce à l'Assemblée nationale corresponde une entrée précoce dans le champ politique, qu'elle se manifeste par un engagement précoce dans une organisation partisane (voire syndicale ou associative), un investissement professionnel auprès d'un élu local, la conquête d'un mandat local, l'intégration des sphères de pouvoir nationales. Ces critères peuvent ensuite se combiner à des effets contextuels, dans le cadre du processus d'investiture tout d'abord, par le biais de circonscriptions réservées à des candidatures féminines ou issues de la diversité, voire gelées par les instances nationales pour toute autre raison que ces dernières estiment tangibles, par le biais d'un processus de cooptation d'un député sortant non-candidat ou d'un élu local influent envers un poulain, à travers un héritage familial, ou en faisant figure de candidat providentiel dans une circonscription désertée par les candidats potentiels à l'investiture partisane, en raison de risques de défaite du parti représenté estimés trop importantes ; puis lors de la campagne préliminaire aux deux tours de l'élection, en surfant sur un contexte national favorable, le rejet du sortant ou en bénéficiant de l'ancrage suffisant du territoire en faveur du parti représenté lors de l'échéance électorale. Dans le cadre de l'exercice potentiel d'un métier politique fortement chronophage, le statut de jeunesse peut également sous-tendre un investissement modéré des sphères de vie familiales et affectives, voire professionnelles.

Toutefois, réussir à franchir les portes du Palais-Bourbon en étant associé à un statut a priori invalidant pour décrocher un poste dans un univers plutôt fermé aux plus jeunes suppose la disposition de qualités intrinsèques, propres à un capital jeunesse, certes, mais clairement insuffisant pour tenter de dégager une loi générale du recrutement du personnel politique français. L'entrée dans un champ aux règles de fonctionnement maîtrisées par des établis présume une conformation à ces règles du jeu, à ces mécanismes d'intégration. Les jeunes entrants ne disposent-ils pas d'un capital scolaire et universitaire supérieur à la majorité des citoyens qu'ils sont censés représenter ? N'apparaissent-ils pas comme des professionnels de la politique avant

l'heure ? Et leurs aînés, en vertu desquels on les distingue, n'ont-ils d'ailleurs pas été, pour certains, les jeunes d'un jour ? N'ont-ils pas bénéficié, eux aussi, de fenêtres d'opportunité leur ayant permis de décrocher un siège sur les bancs de l'Assemblée nationale française ? D'autant plus que notre législation offre à ces acteurs un atout précieux, une arme nécessaire dans la conquête des différentes étapes qui jonchent le cursus *honorum* : le cumul des mandats dans le temps et dans l'espace, ou un dispositif caractéristique de l'état du champ politique français, relativement propre à notre système politique, de la persistance d'une élite politique dans la durée, freinant ainsi les velléités de jeunes parvenus candidats à de plus hautes responsabilités. A partir de l'étude du cas des jeunes députés, pouvons-nous dégager une théorie générale pertinente du recrutement politique en France ?

La population des jeunes députés élus au sein de la chambre basse du Parlement français à l'occasion des élections législatives de juin 2012 se distingue-t-elle par un profil atypique, ou bien la jeunesse ne constitue-t-elle qu'une façade destinée à troubler l'analyse ? En quoi le recrutement des plus jeunes élus du Palais-Bourbon forme-t-il un exemple caractéristique des logiques de sélection du personnel politique en France ?

Nos recherches nous ont amené à percevoir les députés âgés moins de quarante ans comme une population atypique du fait de son âge d'accès à des fonctions politiques nationales, certes : nous questionnerons toutefois l'exceptionnalité de la jeunesse en elle-même. Leur singularité est associée à la disposition de caractéristiques distinctives vis-à-vis du reste de leurs collègues parlementaires, nécessaires pour briser le plafond de verre que représente l'élection à l'Assemblée nationale. Ces spécificités transparaissent dans l'expression de clivages entre les jeunes députés eux-mêmes : ainsi, les mécanismes d'entrée à la représentation nationale diffèrent sensiblement pour une femme par rapport à des hommes accaparants historiquement l'exercice des fonctions politiques. De même, être un jeune élu de gauche dans un contexte politique national favorable à la victoire des partis de gauche constitue un avantage par rapport à des élus de droite davantage exposés aux conséquences de la défaite de Nicolas SARKOZY au second tour de l'élection présidentielle le 6 mai 2012. Outre leur capital jeunesse, ces élus bénéficient de ressources communes, sont confrontés à des logiques de sélection propres à leur structure partisane et à leur territoire d'élection, et jouissent de capitaux distinctifs vis-à-

vis du reste du « commun des jeunes ». Pour autant, doivent-ils former, de par leur jeunesse, une classe politique à part entière ? Forment-ils un pan spécifique de l'élite politique ? Se distinguent-ils réellement de leurs aînés en termes de représentativité par rapport au reste de la population française ?

## Méthodologie de recherche

Constitution de l'échantillon : comment définir un jeune député en 2012 ?

« *On est toujours le vieux ou le jeune de quelqu'un* »<sup>70</sup> nous dit BOURDIEU, dans la lignée de la citation de Victoire HUGO précédemment mise en lumière. Ces quelques mots nous permettent d'explicitier les critères qui nous ont conduits à déterminer notre échantillon. Comme nous l'avons souligné, l'Assemblée nationale compte, au lendemain des élections législatives des 10 et 17 juin 2012, seulement 55 députés prêts à franchir le seuil du Palais-Bourbon alors qu'ils ne sont pas encore quadragénaires. Constituant 9.53% de l'ensemble des 577 députés élus en France, et 25.23% des primo-députés, ils font donc partie d'une minorité, alors qu'en parallèle, les moins de quarante ans représentent quasiment la moitié de la population française. En comparaison, la moyenne d'âge de l'Assemblée nationale, au cours de la XIV<sup>e</sup> législature, s'élève à 54,6 ans au moment de l'élection, soit la deuxième moyenne la plus élevée de la V<sup>e</sup> République après la législature élue lors des élections législatives de 2007. Considérer le statut de jeune parlementaire en vertu des critères énoncés par Olivier GALLAND, c'est-à-dire en prenant appui sur les étapes décisives des phases de transitions entre trois états de la jeunesse, serait empiriquement contestable, dans la mesure où seuls deux députés ont remporté leur siège avant d'avoir atteint leurs trente ans, dont la plus jeune parlementaire de l'histoire de la V<sup>e</sup> République, à laquelle nous consacrerons une analyse de trajectoire au cours de nos travaux. Par conséquent, prétendre émettre une théorie générale des logiques de sélection prévalant à l'entrée de « jeunes » élus à l'Assemblée nationale, et plus généralement sur les mécanismes de recrutement du personnel politique élu en France, serait présomptueux et donnerait lieu à une analyse inexploitable et non-transposable,

---

<sup>70</sup> BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, p. 154

faute d'un échantillon quantitativement suffisant. Prenant à la lettre l'affirmation de Pierre BOURDIEU, ainsi que la citation de Victor HUGO, nous considérons que les « jeunes » députés doivent être les « jeunes » d'autres, donc de députés plus âgés. Ces derniers constituant la majorité des bancs de l'Hémicycle, la plupart ayant au minimum un mandat à leur actif au jour de leur réélection, il s'agit de conférer une identité à la catégorie des « jeunes » députés. Il aurait alors été possible d'établir, par exemple, une limite d'âge à 45 ans, les moins de 45 ans constituant 18.89% de l'ensemble soit 109 députés, pendant que, dans le même temps, les sexagénaires et les septuagénaires représentent plus d'un tiers des élus (33.11%, soit 191 députés). Toutefois, il convient également de proposer un échantillon réaliste en vertu du temps qui nous était imparti afin de nous consacrer à l'enquête, tout en proposant une définition cohérente de la jeunesse parlementaire parallèle à une définition sociétale de cette catégorie, déterminée par le franchissement d'étapes successives et progressives en vue du passage à l'âge adulte. Nous avons ainsi fait le choix de limiter notre échantillon aux 55 députés âgés de moins de quarante ans au moment de leur élection en juin 2012. Fixer ainsi les limites de notre catégorie générationnelle nous permettra, par la suite, d'effectuer des comparaisons avec la représentation de cette classe d'âge au cours des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Républiques.

#### [Pour une étude sociographique du personnel parlementaire](#)

Afin de procéder à une sociographie du personnel politique parlementaire de la XIV<sup>e</sup> législature, nous avons élaboré une base de données portant sur l'ensemble des 577 députés ayant été élus en tant que titulaires lors des élections législatives des 10 et 17 juin 2012. La constitution de cette population inclut les ministres élus, mais n'ayant été officiellement considérés comme députés que durant un mois après leur élection, puisqu'ensuite remplacés par leurs suppléants ; les députés initialement élus lors du scrutin national, dont l'élection fut invalidée par le Conseil Constitutionnel et ayant donné lieu, pour certains, à l'élection de nouvelles personnalités ; ainsi que le seul député à ce jour décédé en cours de mandat. Nous avons exclu les suppléants de ministres ou de députés faisant l'objet d'une mission de longue durée, du fait de la précarité de leur statut : ils ne sont pas élus en leur nom propre, formant seulement la deuxième partie du



binôme de candidats duquel ils font partie, et ne siègent à l'Assemblée que pour une durée déterminée, c'est-à-dire jusqu'à la récupération de son siège par le titulaire.

Cette base de données prend en compte un ensemble de critères, qu'il est possible de regrouper en sous-thèmes :

- Contexte d'élection
  - Couleur politique de la circonscription à la veille de l'élection du député
- Carrière parlementaire
  - Commission parlementaire dont est membre le (la) député(e)
  - Responsabilités exercées au sein de l'Assemblée (membre du bureau de l'Assemblée, d'une commission ou d'un groupe parlementaire)
- Carrière politique
  - Mandats exercés en mai 2015
  - Mandats précédemment exercés
  - Candidatures à des échéances électorales
- Carrière partisane
  - Fonctions partisans exercées à l'échelle locale
  - Fonctions partisans exercées à l'échelle nationale
- Cursus professionnel
  - Profession déclarée sur la déclaration à la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique
  - Dernière profession exercée par le député avant son élection
  - Première profession durablement exercée par le député
- Vie familiale
  - Situation matrimoniale
- Origines sociales
  - Profession des parents
  - Profession du conjoint

S'agissant des 10% les plus jeunes des députés de l'Hémicycle, nous avons procédé à des analyses qualitatives plus pointues, organisées autour de fiches précisant les éléments suivants :

- Couleur politique de la circonscription
  - Résultats de l'élection présidentielle des 22 avril et 6 mai 2012
  - Résultats de l'élection législative des 10 et 17 juin 2012
  - Historique électoral de la circonscription depuis 1988<sup>71</sup>
  
- Conditions d'investiture et d'élection : elles visent à mettre en évidence le déroulement du processus d'investiture à l'occasion des élections législatives de 2012 (ainsi qu'antérieurement pour les élus s'étant déjà porté candidat par le passé), en mettant l'accent sur l'état des rapports de force intra-partisans (nombre et profil des concurrents à l'investiture), les mécanismes de sélection propres à chaque parti et le niveau d'acceptation de l'investiture par les élus de la circonscription et les militants et les sympathisants locaux. Sont ensuite explicitées les conditions de la campagne électorale et de la victoire (traitement de la candidature par la presse locale, état des lieux du camp politique adverse, statut de favori ou d'outsider, impact du contexte national et/ou prééminence de la situation locale).

Pour ces deux phases de l'étude, nous nous sommes appuyés tout d'abord sur les informations disponibles via le site officiel de l'Assemblée nationale et les déclarations déposées par les députés auprès de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique<sup>72</sup>. Le cas échéant, nous avons constitué nos données à partir des informations disponibles sur les sites Internet et blogs officiels des parlementaires. Nous avons

---

<sup>71</sup> Année de mise en œuvre du découpage Pasqua (développer)

<sup>72</sup> Les lois du 11 octobre 2013 relatives à la transparence de la vie publique créent la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique. Sa principale mission consiste à assurer la promotion de la probité des 9000 plus hauts responsables publics (membres du gouvernement, parlementaires, grands élus locaux, ...), dont elle reçoit les déclarations de situation patrimoniale et d'intérêts. Elle procède ensuite à leur contrôle, leur sincérité et leur publication. La loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique (1) rend obligatoire, pour l'ensemble des élus, le dépôt de ces déclarations auprès de la HATVP. Le non-respect de cette obligation est puni d'une peine de 3 ans de prison et de 45 000 euros d'amende, voire d'une privation des droits civiques pour une durée de 10 ans maximum et de l'interdiction d'exercer une fonction publique – interdiction pouvant être définitive.

également procédé à la constitution d'une vaste revue de presse<sup>73</sup> composée d'articles issus de la presse quotidienne régionale, de la presse quotidienne nationale, mais également de la presse hebdomadaire et mensuelle généraliste. Nous nous sommes également appuyés sur les données disponibles sur les sites Internet locaux et nationaux des organisations partisans, ainsi que sur les données disponibles sur le site du Ministère de l'Intérieur pour les résultats électoraux.

Concernant les jeunes, la seconde partie de notre travail quantitatif s'est composée d'un ensemble d'entretiens semi-directifs organisés en face à face avec une sélection de neuf parlementaires. Les entretiens ont été menés pour l'essentiel au sein du bureau dont ils disposent à l'Assemblée nationale, à l'exception de deux d'entre eux, et ont duré entre vingt minutes et une heure, en vertu des créneaux horaires fixés par les députés eux-mêmes. Vu la relative étroitesse de mon échantillon, afin de disposer d'un nombre suffisant d'entretiens, j'ai contacté la totalité des 58 députés sans distinction de parcours et d'étiquette politique. Ayant eu un retour favorable de 11 élus, soit 18.56% de l'échantillon, j'ai finalement pu procéder, au gré des disponibilités des enquêtés, à neuf entretiens, à savoir cinq hommes et quatre femmes, six élus socialistes et trois élus UMP, dont un seul est élu au Palais-Bourbon depuis 2007.

---

<sup>73</sup> Nous donnerons seulement les références des articles cités dans nos travaux en note de bas de page, l'étendue de la revue de presse constituée (plusieurs centaines d'articles) rendant difficile de référencer l'ensemble des documents utilisés.

Nous consacrerons la première partie de notre analyse à une étude approfondie de l'Assemblée nationale sous la V<sup>ème</sup> République (chapitre 1), caractérisée par des phases de renouvellement différenciées. Nous montrerons qu'une échéance électorale s'inscrit systématiquement dans un contexte politique (1.A), qu'il soit marqué par une phase de transition entre la IV<sup>ème</sup> et la V<sup>ème</sup> République (1) ou bien par la vague rose consécutive aux élections législatives de 1981 (2). Il sera cependant nécessaire de questionner le renouvellement générationnel en France depuis les élections législatives de 1988 (1.B) : se dirige-t-on vers une disparition des jeunes générations de la représentation nationale ? (1) Ce questionnement devra être mis en perspective avec la problématique de la place accordée aux plus jeunes au sein des Parlements européens (2).

A travers l'étude d'un personnel politique atypique (chapitre 2), il s'agira tout d'abord de dessiner un portrait du député français en 2012 (2.A) : si les propriétés de ce dernier semblent n'avoir guère évolué (1), nous appréhenderons par suite la problématique du renouvellement au sein de l'Assemblée nationale (2). C'est ainsi que nous soulignerons le sacre d'une nouvelle génération d'élus (2.B), par le biais d'une étude approfondie de leurs propriétés sociales et scolaires, d'une part (1), et l'appréhension des conditions de leur accès à l'Assemblée nationale lors des élections législatives de 2012, d'autre part (2).

Enfin, nous mettrons en évidence la difficile conquête du mandat parlementaire (chapitre 3). Nous analysons les mécanismes favorables à l'engagement des jeunes députés dans la voie de l'Assemblée nationale (3.A) : ils sont à la fois marqués par l'existence de fenêtres d'opportunités (1) à saisir et une pluralité de filières d'accès (2). Enfin, nous concluons notre analyse par des portraits de jeunes députés (3.B), tout en développant une réflexion sur une meilleure approche des logiques de sélection (1), avant de présenter les trajectoires idéal-typiques des jeunes députés français élus en 2012 (2).

## Chapitre 1 –

L'Assemblée nationale sous la V<sup>e</sup> République : des phases de renouvellement disparates

Chaque élection législative amène son lot de renouvellement du personnel politique de l'Hémicycle. Elle désigne par son principe même un processus où nouveaux venus et élus sortants établis se croisent dans la quête d'un mandat parlementaire. Selon les périodes au cours desquelles sont convoquées ces échéances, la phase de renouvellement peut s'exprimer sous la forme d'une vague déferlant sur les sièges du Palais-Bourbon, ou bien à travers un *turn-over* beaucoup plus timoré, marqué par l'accès aux fonctions nationales de primo-députés à défaut d'un renouvellement générationnel significatif. A travers une approche socio-historique, tentons d'appréhender ces phases de renouvellement des bancs de l'Hémicycle, et d'inscrire leur diversité dans des contextes.

Alors que l'élection législative s'inscrit dans le cadre du *cursus honorum*, les types de trajectoire qui mènent à l'obtention d'un siège parlementaire, ainsi que la précocité et le rythme de ces trajectoires, peuvent être divers. Alors qu'entre 1898 et 1940, un député accédait en moyenne à l'Assemblée nationale après l'âge de 40 ans<sup>74</sup> [tableau 1.1], à l'exception de 17% des élus de la période et en dépit d'un investissement précoce du champ politique, qu'en-est-il au cours de la V<sup>ème</sup> République ?

**Figure 1.1 – Âge à la première élection parlementaire entre 1898 et 1940<sup>75</sup>**

	<i>n</i>	%
30 ans et moins	143	5,1
30-34 ans	330	11,9
35-39 ans	506	18,2
40-44 ans	542	19,5
45-49 ans	450	16,2
50-54 ans	366	13,1
55-59 ans	252	9
60-64 ans	135	4,8
65-69 ans	45	1,6
70 ans et plus	17	0,6
<i>N</i>	2786	100

<sup>74</sup> DOGAN Mattei, *op. cit.*, p. 475-476

<sup>75</sup> Données issues de DOGAN Mattei, *op. cit.*

## A- L'inscription d'une échéance électorale dans un contexte politique

Le tableau 1.2 met en lumière l'historique de la moyenne d'âge par législature des députés français élus au cours de la V<sup>e</sup> République<sup>76</sup>. Elle nous permet de constater, au gré d'une courbe ascendante, le vieillissement continu des représentants de la Nation française, bien que nous sommes en mesure de souligner des phases de sensible ralentissement de ce processus : la première législature de la V<sup>e</sup> tout d'abord, à savoir celle de 1958, ainsi que celle de 1981 (dont le processus de rajeunissement a été entamé dès les élections législatives de 1978) : ces deux Assemblées, qui forment les plus jeunes de l'histoire de la V<sup>e</sup>, comptent des élus âgés d'en moyenne 48.6 ans (en 1958) et 49 ans (en 1981). Notons toutefois que ce vieillissement continu connaît deux phases d'accélération, l'une incluant la période 1962-1967 et l'autre entamée en 1986, et poursuivie depuis, malgré un léger renouvellement générationnel de l'Assemblée nationale élue en 2012, qui demeure toutefois la deuxième plus âgée de l'histoire du régime avec une moyenne d'âge de 54.6 ans (contre 55.1 ans en 2007, record absolu). Toutefois, si l'on s'en tient à la moyenne d'âge des députés, les Assemblées de 1958 et 1981 demeurent plus âgées que celle élue lors des élections législatives de novembre 1946<sup>77</sup>.

---

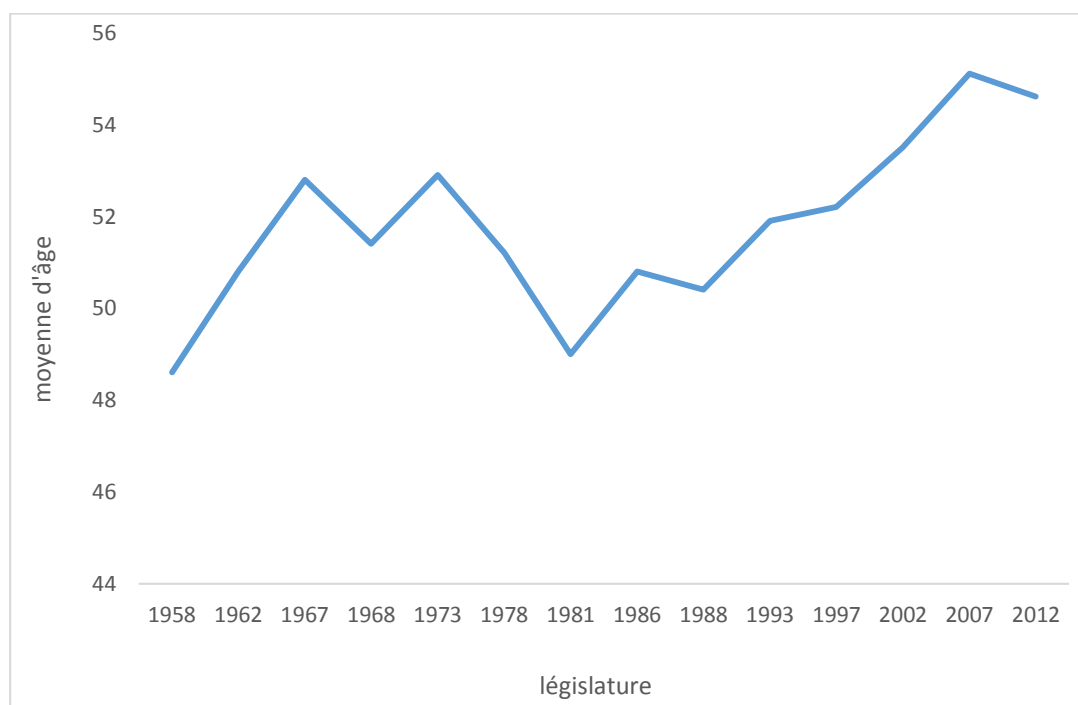
<sup>76</sup> KESLASSY Éric, « Une Assemblée nationale plus représentative ? Sexe, âge, catégories socioprofessionnelles et pluralité visible », *Les Notes de l'Institut Diderot*, 2012

<sup>77</sup> HAMON Léo, *op. cit.*

**Figure 1.2 – Tableau de la moyenne d'âge des députés français par législature de la V<sup>e</sup> République<sup>78</sup>**

<i>législature</i>	<i>âge moyen</i>
1958	48,6
1962	50,8
1967	52,8
1968	51,4
1973	52,9
1978	51,2
1981	49
1986	50,8
1988	50,4
1993	51,9
1997	52,2
2002	53,5
2007	55,1
2012	54,6

**Figure 1.3 – Courbe de la moyenne d'âge des députés français par législature de la V<sup>e</sup> République**



<sup>78</sup> *Ibid*, p. 12



Pour éclaircir ces deux phases de renouvellement majeur du personnel politique parlementaire français, le plus souvent entamé à l'occasion d'une échéance précédente, tentons de procéder à une analyse des contextes dans lesquels se sont produites ces phases de rajeunissement.

1- *Des logiques de la IV<sup>e</sup> République à la première Assemblée de la Ve république : les élections législatives de 1958 pour « sortir les sortants »*<sup>79</sup>

#### La IV<sup>ème</sup> République, ou le « régime des partis »

Le régime parlementariste issu de la constitution de la IV<sup>e</sup> République (1946) est un régime marqué par l'incertitude et l'instabilité parlementaire. Le 2 juin 1944, le Comité Français de Libération Nationale<sup>80</sup> prend le nom de Gouvernement Provisoire de la République Française<sup>81</sup>. Ce dernier est officiellement proclamé à Alger par l'ordonnance du 3 juin 1944, et regroupe les forces françaises de résistance intérieures et extérieures. Le GPRF reconnaît, par l'ordonnance du 9 juin 1944, comme nulles les décisions prises par le régime de Vichy, dont la fin devient officielle au moment de la Libération. Dirigé par Charles de GAULLE jusqu'en janvier 1946, cet organe gouvernement prend ses quartiers parisiens six jours après la Libération de Paris (25 août 1944) et exerce la fonction gouvernementale sur l'ensemble du territoire français dans l'attente d'un nouveau régime. Le 21 octobre 1945 est marqué par deux scrutins : l'un est de caractère législatif, l'autre est référendaire. Il s'agit de demander aux français si la nouvelle Assemblée élue doit être constituante ou, le cas échéant, former une nouvelle législature de la III<sup>ème</sup>

---

<sup>79</sup> « Sortez les sortants ! » est un mot d'ordre issu de l'Union et Fraternité Française, pendant politique de l'Union de Défense des Commerçants et Artisans. Syndicat professionnel d'inspiration corporatiste, fondé par Pierre POUJADE (1920-2003), il défend les intérêts des petits commerçants en termes de fiscalité et de contrôles fiscaux. Sous sa forme partisane, d'inspiration conservateur et populiste, il est opposé au régime de la IV<sup>ème</sup> République et pénalisé par les listes apparentées alors en vigueur.

<sup>80</sup> Comité Français de Libération Nationale (CFLN): organisme gouvernemental opposé au régime de Vichy, né à la suite de l'accord Giraud-De Gaulle du 3 juin 1943, qui fusionne les deux autorités françaises qui participent à la Seconde Guerre Mondiale aux côtés des alliés, à savoir le Comité National Français de Londres, dirigé par le Général de Gaulle en tant que chef de la France Libre (résistance), et le Commandement en chef français civil et militaire d'Alger, dirigé quant à lui par le Général Giraud, qui exerce son autorité sur les territoires français d'Afrique du Nord et a rompu avec le régime de Vichy. L'objectif est d'unifier l'effort de guerre mené par les deux entités préexistantes, afin de préparer la Libération.

<sup>81</sup> Nous utiliserons désormais « GPRF »

République. Les électeurs choisissent à 96% d'opter pour une Assemblée constituante, en vue de l'élaboration d'une nouvelle constitution. Les résultats issus des élections législatives placent trois forces politiques en position favorable : le Parti Communiste Français<sup>82</sup>, la Section Française de l'Internationale Ouvrière<sup>83</sup> et le Mouvement Républicain Populaire<sup>84</sup> [figure 1.4]. Le chef du nouveau gouvernement, le Général De GAULLE, procède à la constitution de son équipe sans que la répartition des maroquins ministériels soit proportionnelle aux rapports de forces issus des urnes. Toutefois, le second point d'achoppement entre les différents partis gouvernementaux consiste en la ligne directrice à donner au nouveau régime : si les gaullistes soutiennent l'idée d'un

---

<sup>82</sup> Parti Communiste Français (PCF) : né le 29 décembre 1920 à l'occasion du congrès de Tours, actant la scission de la SFIO. Il adhère à l'Internationale Communiste et s'engage à respecter les 21 conditions afin d'intégrer la III<sup>e</sup> Internationale, destinées à faire de lui un parti révolutionnaire de type nouveau. Malgré des débuts difficiles (érosion du nombre d'adhérents, conflits de tendances...), le parti opère un processus de bolchévisation en 1925, transformant le parti aux niveaux idéologique, organisationnel et militant. S'affirmant soucieux de défendre les revendications de la classe ouvrière, il s'inscrit dans la lutte contre le fascisme et soutient l'initiative du Front Populaire dès 1934. Il s'organise clandestinement dans la résistance pendant la Seconde Guerre Mondiale : ajouté au prestige international de l'URSS, il connaît d'importants succès électoraux dès la fin de la guerre, devançant ainsi le premier parti de France en termes de suffrages. Isolé quant à ses positions nationales et internationales, le parti va connaître une période de mutation politique, se rapprochant d'autres formations de gauche, et un déclin électoral certain dès la fin des années 1980.

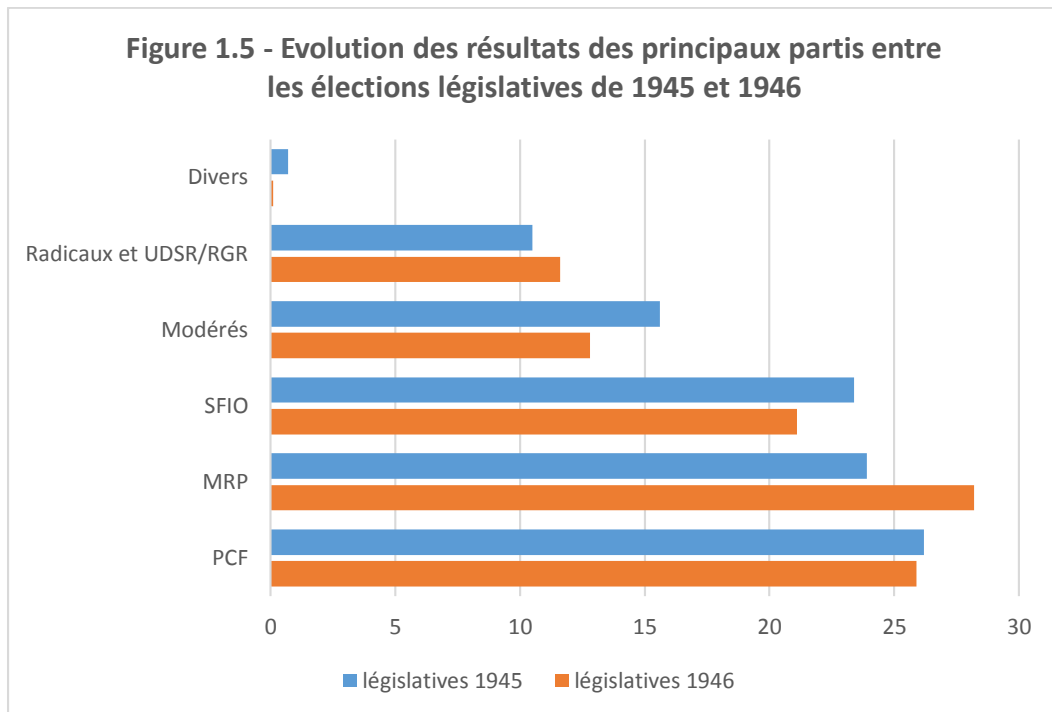
<sup>83</sup> Section Française de l'Internationale Ouvrière (SFIO) : parti politique créé à l'occasion du congrès tenu dans la salle du Globe entre les 23 et 25 avril 1905. Il vise initialement à unir le socialisme français, jusqu'alors divisé entre tendance révolutionnaire (portée par Jules GUESDE) et socialisme réformiste (défendu par Jean JAURES). Reconnaisant une visée révolutionnaire, puisqu'il s'affirme comme « un parti de lutte de classe et de révolution » dans le texte de sa déclaration de principes, s'affichant comme contestataire, le parti va rapidement enchaîner les succès électoraux aux élections législatives de 1906, 1910 et 1914, mais surtout aux élections municipales de 1908 et 1912, qui leur permet d'emporter un nombre important de villes françaises et d'en faire des laboratoires du « socialisme municipal » (cf. Rémi LEFEBVRE). Cependant, le conflit entre révolutionnaires et réformistes n'a pas disparu : affaibli par des résultats électoraux en berne en 1919, la SFIO va connaître une scission à l'occasion du Congrès de Tours de décembre 1920, les révolutionnaires fondant la Section Française de l'Internationale Communiste (SFIC), futur Parti Communiste, et les réformistes demeurant à la SFIO. Les socialistes reprennent des couleurs électorales jusqu'à la fin des années 1930 et l'aventure du gouvernement du Front Populaire, dirigé par Léon BLUM. Après la Seconde Guerre Mondiale, pendant laquelle il se mue en organisation clandestine résistante, la SFIO, toujours tiraillée entre deux lignes idéologiques, sera concurrencée électoralement par le PCF et sera en difficulté au sein du jeu politique de la V<sup>e</sup> République. Cf. BERGOUNIOUX Alain, LEFEBVRE Denis, *L'histoire du Socialisme*,

<sup>84</sup> Mouvement Républicain Populaire (MRP) : né à la suite de son Congrès constitutif national des 25 et 26 novembre 1944, le MRP est un parti plutôt orienté au centre-droit, se revendiquant de la démocratie chrétienne. Il se construit sur les bases de deux anciens partis de l'échiquier politique de l'entre-deux-guerres. Associé à la fidélité au Général de Gaulle, il enchaîne rapidement les succès électoraux sur le plan national, devenant l'un des trois grands partis dominants de la IV<sup>ème</sup> République, en attirant l'électorat conservateur ainsi que les électrices. Jouant un rôle central dans la constitution d'un régime parlementariste et la construction européenne, il participe à plusieurs gouvernements sous la IV<sup>ème</sup>. Son recul électoral est associé au regroupement de la droite modérée autour du CNIP, à la fondation du RPF, ainsi qu'au retour du Général de GAULLE. Il entre dans l'opposition dès 1962 et, suite au succès de son candidat Jean LECANUET au premier tour de l'élection présidentielle de 1965, ce dernier fondera un nouveau parti, le Centre Démocrate.

régime monocaméral, marqué par la prééminence d'un Président de la République en position de force vis-à-vis des partis, les forces de gauche défendent plutôt la mise en place d'un parlement bicaméral, sans que soit octroyée une prééminence à la fonction présidentielle. Le 20 janvier 1946, De GAULLE démissionne de la fonction de président du Conseil : Félix GOUIN lui succède. La SFIO et le PCF disposant de la majorité à l'Assemblée nationale, proposent leur propre projet de Constitution, dont voici les grandes lignes : Parlement monocaméral disposant du pouvoir législatif, élu au suffrage universel direct ; remplacement du Sénat par deux entités consultatives ; partage du pouvoir exécutif entre le Président de la République et le Président du Conseil, ce dernier devant solliciter et obtenir l'investiture du Parlement pour la composition et le programme proposés par son cabinet. Ce projet est soumis à référendum le 5 mai 1946, et se retrouve rejeté par 53% des suffrages exprimés.

**Figure 1.4 – Résultats par parti des élections législatives de 1945 et 1946**

	législatives 1945		législatives 1946	
	<i>nombre de sièges</i>	<i>%</i>	<i>nombre de sièges</i>	<i>%</i>
PCF	159	26,2	153	25,9
MRP	150	23,9	166	28,2
SFIO	146	23,4	128	21,1
Modérés	53	15,6	78	12,8
Radicaux et UDSR/RGR	71	10,5	52	11,6
Divers	7	0,7	9	0,1



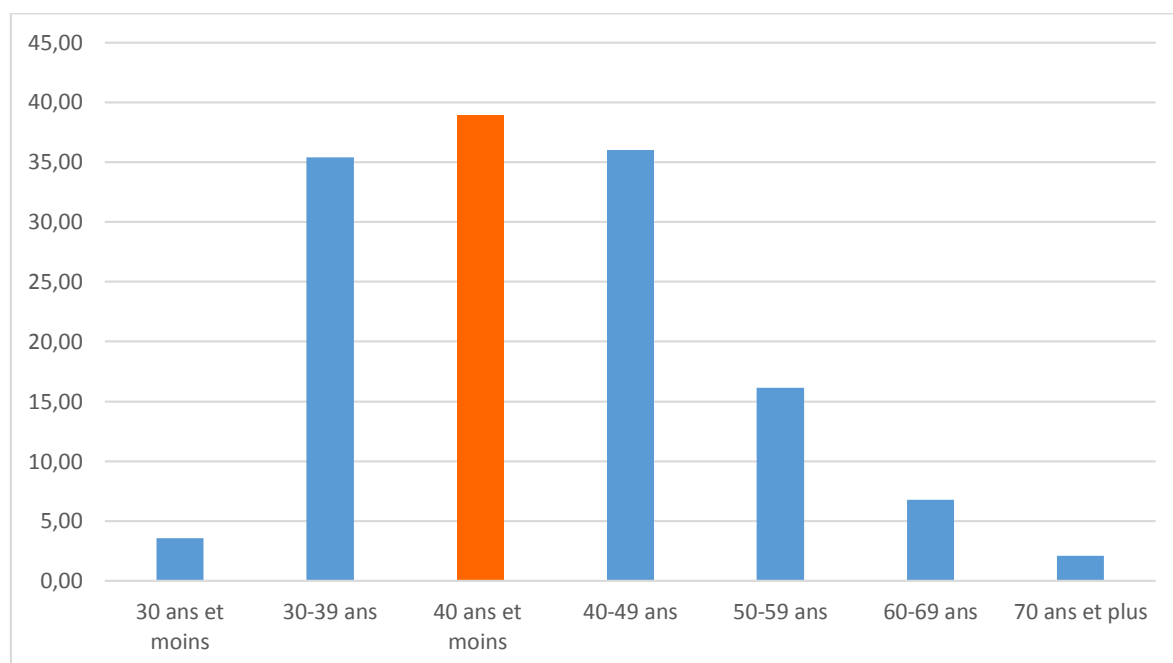
Suite à la dissolution de la première Assemblée constituante sont convoquées de nouvelles élections législatives le 2 juin de la même année. Les rapports de force partisans issus des urnes n'évoluent guère [figure 1.4]. Georges BIDAULT, élu MRP, prend la tête du gouvernement. La deuxième Assemblée constituante élabore un nouveau projet constitutionnel, marqué par la mise en place d'un régime parlementaire bicaméral dont la prééminence est accordé à une Assemblée nationale élue au suffrage universel direct, tandis que le pouvoir exécutif relève exclusivement du Président du Conseil et que seul un rôle honorifique est attribué au Président de la République, à l'exception des pouvoirs de nomination du Président du Conseil et de dissolution de la chambre des députés. Alors que le projet est réprouvé par le Général de GAULLE, les français l'adoptent par voie référendaire avec 53,5% des suffrages exprimés le 13 octobre 1946, et il entre en vigueur le 27 octobre de la même année.

Dans ce contexte, les élections législatives de novembre 1946 permettent d'assister à un profond renouvellement des sièges de l'Hémicycle. En effet, les nouveaux députés, issus pour la plupart de la jeunesse résistante, débarquent en masse à l'Assemblée nationale [figure 1.6]

**Figure 1.6 – Répartition par catégorie d'âge des élus de l'Assemblée nationale issue des élections législatives de novembre 1946 (tableau)<sup>85</sup>**

	<i>n</i>	%
30 ans et moins	22	3,55
30-39 ans	219	35,38
<b>40 ans et moins</b>	<b>241</b>	<b>38,93</b>
40-49 ans	223	36,03
50-59 ans	100	16,16
60-69 ans	42	6,79
70 ans et plus	13	2,1
<i>N</i>	619 <sup>86</sup>	100

**Figure 1.7 – Répartition par catégorie d'âge des élus de l'Assemblée nationale issue des élections législatives de novembre 1946 (graphique)**



<sup>85</sup> Bases de données des élus de la V<sup>e</sup> République constituées à partir de Sycomore, base de données de l'Assemblée nationale incluant l'ensemble des députés élus en France, de l'Assemblée nationale constituante de 1789 aux élus les plus récents. Afin d'obtenir le nombre de députés élus en tant que titulaires à l'occasion de ces élections, nous avons compris la date du mandat entre le jour du tour unique (pour les élections au scrutin proportionnel) ou du second tour (pour les élections au scrutin majoritaire) de l'échéance électorale et la semaine suivante.

<sup>86</sup> L'Assemblée élue en novembre 1946 compte en réalité 627 élus. Sycomore n'en a répertorié que 619.

Les députés âgés de moins de 40 ans représentent près de 40% des élus, ce qui constitue, nous le verrons ultérieurement, la plus forte proportion de jeunes élus de l'après-guerre. Une question nous brûle alors les lèvres : comment un tel rajeunissement d'une Assemblée historiquement acquise aux aînés est-il possible ? Il s'agit en réalité d'une dynamique générationnelle : cette jeunesse résistante, opposée au régime de Vichy et aux puissances de l'Axe, connaît une socialisation politique précoce dans le cadre d'un lieu légitime. Le personnel politique plus âgé est alors marqué par l'effondrement de la France, la collaboration et le vote des pleins pouvoirs au maréchal Pétain<sup>87</sup>. Il s'agit d'une fenêtre d'opportunité pour ces jeunes élus, représentée par la succession anticipée d'acteurs politiques plus âgés qui incarnent le rejet. Arrivée au pouvoir dans un contexte de conjoncture fluide, de brouillage des frontières du champ politique, cette génération de la résistance va traverser les législatures et se renforcer tout au long de sa trajectoire.

Néanmoins, la IV<sup>ème</sup> République sera un régime marqué par l'incertitude. Au moment des élections législatives destinées à élire les membres des Assemblées constituantes, les rapports de force politiques apparaissent comme inconnus et instables, en vertu des facteurs suivants : sortie de la Seconde Guerre Mondiale, première mise en œuvre du droit de vote des femmes, instauration d'un régime délibératif par crainte du césarisme, règne du consensus et des règles pratiques aux accents de la III<sup>ème</sup> République. Si les résultats issus des urnes mettent en avant la prééminence de trois grandes tendances politiques en France - les communistes, les socialistes et les démocrates-chrétiens - la mise en place d'un scrutin proportionnel de liste au niveau départemental, auquel est ajouté le système des apparentements dès 1951<sup>88</sup>, rend très difficile la constitution de majorités stables. Les alliances entre partis politiques au sein de coalitions font l'objet de renversements, ce qui rend fréquente la chute des gouvernements investis. Ainsi, les trois législatures de la IV<sup>ème</sup> voient se succéder vingt-cinq gouvernements, ainsi que vingt-trois

---

<sup>87</sup> CHAUVEL Louis, « L'âge de l'Assemblée (1946-2007) », [laviedesidees.fr](http://www.laviedesidees.fr), 22 oct. 2007 : <http://www.laviedesidees.fr/L-age-de-l-Assemblee-1946-2007,81.html>

<sup>88</sup> Cette loi vise initialement à atténuer le poids du PCF et du RPF au sein de l'Assemblée. Elle intègre un zeste de scrutin majoritaire au scrutin proportionnel plurinominal alors en vigueur. La loi des apparentements offre une prime à l'addition fictive des suffrages obtenus par les listes apparentées au niveau d'une circonscription électorale. Ainsi, si cette somme dépasse 50% des suffrages exprimés, l'intégralité des sièges est attribuée aux listes apparentées, même si une liste non-apparentée devance chacun d'elles en nombre et en proportion de suffrages exprimés au sein de la circonscription.

nominations de Présidents du Conseil qui n'ont pu aboutir à la formation d'une équipe<sup>89</sup>. Le Parlement se distingue par son impuissance : le régime parlementaire devient un régime d'assemblée. Cette instabilité et l'imminence du conflit algérien précipitent la fin de ce régime politique.

#### Les attermolements des débuts de la Vème République

La Constitution de 1958 n'a jamais fondé l'accord entre les acteurs de l'époque, pour des raisons d'ordre stratégiques, structurelles et sociales. Ainsi, le fonctionnement actuel du régime s'explique par la sociologie du personnel dirigeant et des élites. Le modèle de légitimation de l'action publique et de la décision politique, à l'œuvre au cours des III<sup>ème</sup> et IV<sup>ème</sup> Républiques, est dévalué. Au sein de cette situation peu intelligible, prenant appui sur un texte plutôt ambigu, une approche parlementariste s'oppose à une vision présidentialisante du régime. Cette dernière lecture est alors perçue par les acteurs comme une parenthèse, due au charisme gaullien<sup>90</sup> et à la guerre d'Algérie : elle s'imposera pourtant au fil du régime. Le texte apparaît comme un compromis historique raté, marqué par des luttes symboliques, du fait du contexte dans lequel s'intègre le moment constituant. Selon Michel DOBRY, une crise se traduit par une période d'interdépendance renforcée des champs prompte à l'incertitude : il s'agit ici d'une hétéronomisation du champ politique. Les règles sur lesquelles s'appuyaient les acteurs, dans le cadre de leurs actions, sont invalidées dans une période de rupture. Les cadres routiniers d'intelligibilité de la vie politique deviennent caducs : la capacité stratégique des acteurs en est, par conséquent, réduite.

---

<sup>89</sup> Même si, pour renforcer les pouvoirs du Président du Conseil par rapport à la chambre des députés et aux autres membres du gouvernement, est instaurée la coutume de la double investiture du Président et des ministres par les députés.

<sup>90</sup> Le charisme du Général apparaît comme le fruit de dissonances cognitives. Il apparaît comme un point de coordination de l'action politique et dispose, au sein de sa trajectoire, de propriétés qui en font un acteur clé : chef de la résistance, meneur de l'appel du 18 juin 1940, père de la constitution de 1958, il forme un point d'ancrage dans une situation où le décalage entre les routines cognitives et les nouvelles pratiques constituent une dissonance. De GAULLE est considéré comme le véritable tenant du pouvoir exécutif, alors que son gouvernement est considéré, pour moitié, de personnalités technocrates méconnues du grand public, tandis qu'il est une personnalité connue et reconnue. Il est ainsi érigé en élément central pour la définition de la situation.

Le coup d'Etat du 13 mai 1958<sup>91</sup>, concomitant avec la désignation de Pierre PFLIMLIN<sup>92</sup> comme Président du Conseil, entraîne le Comité du Salut Public<sup>93</sup> à demander le retour du Général de GAULLE. Alors qu'il connaît une traversée du désert, ce dernier s'affirme prêt à assurer les pouvoirs de la République et initie des négociations avec Pierre PFILMLIN, ainsi qu'avec les députés, en vue de préparer son investiture. Le 1<sup>er</sup> juillet 1958, De GAULLE sollicite son investiture, ainsi que celle de son gouvernement, auprès de l'Assemblée nationale et demande également les pleins pouvoirs dans une période de crise politique, en vue de réviser la Constitution. Les forces de gauche en présence au sein du Parlement craignent que le Général instaure un régime non-démocratique et contraire à la République. Il réussit cependant à être investi, grâce à la révision d'un article constitutionnel, et initie rapidement le processus d'élaboration d'une nouvelle Constitution, via la nomination d'un comité d'experts et d'un comité interministériel dont sont exclus les parlementaires, processus qui s'avère rapide et opaque. Les principaux traits du projet constitutionnel consistent en une séparation souple des pouvoirs, c'est-à-dire que l'initiative législative est partagée par l'Assemblée Nationale et le Président de la République<sup>94</sup>, et la mise en place d'un régime hétérodoxe rompant avec la tradition parlementariste, afin de permettre au gouvernement d'exercer son pouvoir de manière stable et durable. Les dispositifs mis en place visent ainsi à prévenir tout risque de majorité instable : propre à un état antérieur du champ, cette perception ne deviendra pas réalité. Le pouvoir exécutif devient ainsi dirigeant, maîtrisant l'agenda parlementaire<sup>95</sup>, n'hésitant pas à forcer la main des députés dans le cadre de la

---

<sup>91</sup> Dit aussi putsch d'Alger, le coup d'Etat du 13 mai est mené dans le contexte du conflit algérien et d'une lutte pour le pouvoir par un ensemble d'acteurs militaires souhaitant entraver la constitution du gouvernement du tout juste nommé Président du Conseil, Pierre PFIMLIN, afin que soit impulsé un changement de politique de la France vis-à-vis du conflit, et que l'Algérie française soit maintenue dans le giron de la République. Le même jour se tint une manifestation, organisée par les partisans de l'Algérie française, qui tourna à l'émeute.

<sup>92</sup> Pierre PFIMLIN (1907-2000) : avocat et personnalité politique française, il fut éphémèrement Président du Conseil du 13 au 28 mai 1958. Il occupa plusieurs postes ministériels au cours des IV<sup>ème</sup> et V<sup>ème</sup> Républiques, et fut maire de Strasbourg (1959-1983).

<sup>93</sup> Comités à caractère insurrectionnel mis en place dans les villes d'Algérie. Sous l'autorité des forces militaires, cette organisation constituée de gaullistes et d'activistes favorables à l'Algérie française exigeant la création d'un nouveau gouvernement au Président de la République.

<sup>94</sup> Article 39-1 de la Constitution de la V<sup>ème</sup> République : « *L'initiative des lois appartient concurremment au Premier ministre et aux membres du Parlement.* »

<sup>95</sup> Article 39-2 (réformé par l'article 15 de la loi constitutionnelle n°2008-724 du 25 juillet 2008) : « *Les projets de loi sont délibérés en conseil des ministres après avis du Conseil d'Etat et déposés sur le bureau de l'une des deux Assemblées. Les projets de loi de finances et de loi de financement de la sécurité sociale sont soumis en premier lieu à l'Assemblée nationale. Sans préjudice du premier alinéa de l'article 44, les projets*



délibération parlementaire<sup>96</sup>. Le centre de pouvoir bascule ainsi du Parlement vers le gouvernement, puisque les députés ne peuvent plus légiférer dans l'ensemble des domaines de la loi, et ont pour mission d'exercer un contrôle du gouvernement. Le président devient celui qui conduit, en pratique, la politique de la Nation, alors que ce rôle est théoriquement dévolu au gouvernement en vertu de l'article 20-1 de la Constitution<sup>97</sup>, et bien qu'aucune frontière nette n'intervienne dans la définition des rôles du Président de la République et du Premier Ministre<sup>98</sup>. Le 28 septembre 1958, la Constitution est soumise à référendum : elle est adoptée par 82.6% des suffrages exprimés, alors que le PCF, premier parti de France, avait appelé à voter contre. Elle est promulguée le 4 octobre 1958 et, le 21 décembre 1958, le Général de GAULLE est élu Président de la République contre un candidat communiste et un candidat du centre-gauche par les grands électeurs. Les phases de crise surviennent rapidement<sup>99</sup> et permettent d'évaluer la valeur des ressources des acteurs : il s'agit, pour de GAULLE, de tester son autorité sur les élus. De plus, un conflit subsiste sur l'interprétation des intentions de ce dernier : les acteurs exhument le Discours de BAYEUX<sup>100</sup> et s'adonnent à des luttes autour de l'interprétation de la Constitution, rompant avec les canons des textes présidentielistes et parlementaristes. Plusieurs qualificatifs sont ainsi affublés au

---

*de loi ayant pour principal objet l'organisation des collectivités territoriales sont soumis en premier lieu au Sénat. La présentation des projets de loi déposés devant l'Assemblée nationale ou le Sénat répond aux conditions fixées par une loi organique. »*

<sup>96</sup> Par le biais, notamment de l'article 49.3 de la Constitution de la V<sup>ème</sup> République : « *Le Premier ministre peut, après délibération du conseil des ministres, engager la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée nationale sur le vote d'un projet de loi de finances ou de financement de la sécurité sociale. Dans ce cas, ce projet est considéré comme adopté, sauf si une motion de censure, déposée dans les vingt-quatre heures qui suivent, est votée dans les conditions prévues à l'alinéa précédent. Le Premier ministre peut, en outre, recourir à cette procédure pour un autre projet ou une proposition de loi par session. »*

<sup>97</sup> Article 20-1 de la Constitution : « *Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation. »*

<sup>98</sup> Article 21 de la Constitution: « *Le Premier ministre dirige l'action du Gouvernement. Il est responsable de la défense nationale. Il assure l'exécution des lois. Sous réserve des dispositions de l'article 13, il exerce le pouvoir réglementaire et nomme aux emplois civils et militaires. Il peut déléguer certains de ses pouvoirs aux ministres. Il supplée, le cas échéant, le Président de la République dans la présidence des conseils et comités prévus à l'article 15. Il peut, à titre exceptionnel, le suppléer pour la présidence d'un conseil des ministres en vertu d'une délégation expresse et pour un ordre du jour déterminé. »*

<sup>99</sup> Si, en 1959, l'interprétation extensive que le Général fait de ses prérogatives l'entraîne à porter un droit de regard sur la nomination des membres du gouvernement, il refuse d'ouvrir une session extraordinaire du Parlement en 1960, alors que le pays subit une crise économique et agricole.

<sup>100</sup> Prononcé le 16 juin 1946, à l'occasion du deuxième anniversaire de la Libération de la vieille, le Discours de Bayeux explicite les positions du Général de GAULLE quant à l'orientation que doit prendre l'établissement du second projet de Constitution de la IV<sup>e</sup> République. Dans certaines des idées fondatrices du discours semblent figurer l'essence de la V<sup>e</sup> République (bicaméralisme, nomination du Premier Ministre et du gouvernement, ...).

nouveau régime : Maurice DUVERGER parle de « *régime semi-présidentiel* », quand Raymond ARON le perçoit comme un « *empire présidentiel* » ou DELBEZ comme un « *régime consulaire à façade parlementaire* ». Le régime, déjà perçu comme transitoire par les acteurs rappelons-le, est surtout condamné parce qu'il repose sur les épaules d'un seul homme.

Le changement de régime est perçu comme une transformation des élites politiques et sociales, à travers une fin des politiques et une ascension des technocrates. Les capitaux politiques sont dévalués durant la phase d'élaboration de la Constitution, au profit de hauts-fonctionnaires et de conseillers d'Etat<sup>101</sup> dénués de légitimité politique. Si les procédures deviennent bureaucratiques, cette technocratisation du régime se vérifie à travers les nominations de membres du gouvernement. La IV<sup>ème</sup> République puisait ainsi l'essentiel de ses ministres dans le vivier de parlementaires dont le champ politique disposait : non seulement le cumul d'une fonction ministérielle et d'un mandat parlementaire est proscrit par le nouveau régime<sup>102</sup>, mais le Général privilégiera la nomination d'un personnel politique technocratique, a priori situé au-dessus des enjeux partisans.

La mise en place du nouveau régime se concrétise par l'organisation de nouvelles élections législatives les 23 et 30 novembre 1958, qui se caractérisent par une hécatombe historique parmi les sortants. A croire que le mot d'ordre était « Sortez les sortants ! », parmi les 475 députés issus de la législature précédente et candidats à un nouveau mandat, pas moins de 334 ont subi une défaite, soit 70.32%<sup>103</sup>. Cette déroute historique frappe d'abord les opposants au Général de Gaulle et à l'approche présidentialisiste du régime de la V<sup>ème</sup> : ainsi, le PCF perd la quasi-totalité de ses députés, passant de 140 à dix élus, ce qui est insuffisant pour former un groupe parlementaire en vertu des règles en vigueur à l'époque [figures 1.8 et 1.9].

---

<sup>101</sup> A l'instar de Michel DEBRE (1912-1996) : haut-fonctionnaire, plusieurs fois ministre sous la V<sup>ème</sup> République, Premier Ministre de 1959 à 1962, il dirige le comité d'experts chargé de l'élaboration du projet constitutionnel.

<sup>102</sup> Article 23-1 de la Constitution : « *Les fonctions de membre du Gouvernement sont incompatibles avec l'exercice de tout mandat parlementaire, de toute fonction de représentation professionnelle à caractère national et de tout emploi public ou de toute activité professionnelle.* »

<sup>103</sup> HAMON Léo, « Les Parlementaires en France », in *La Profession Parlementaire*, Revue Internationale de Sciences Sociales, vol. 8, n°4, 1961, p. 609-631

**Figure 1.8 – Evolution des résultats aux élections législatives par structure partisane (1946-1958)**

	lég. 1946	lég. 1951	lég. 1956	lég. 1958
PC	28,26 <sup>104</sup>	25,89	25,59	18,89
SFIO	17,87	14,47	14,92	15,48
RGR <sup>105</sup>	11,12	11,13	13,5	9,66
MRP	25,96	12,49	11,14	11,09
Modérés/CNI <sup>106</sup>	12,94	12,83	14,48	19,97
Gaullistes/RPF <sup>107</sup> /UNR <sup>108</sup>	3,05	21,75	4,45	20,64
UFF <sup>109</sup>			11,5	1,47
divers/autres	0,8	1,43	4,42	2,82

<sup>104</sup> Ce score inclut également le score réalisé par les élus de l'Union Républicaine et Résistante : proche du PCF, cet ensemble regroupe les députés de l'Union Progressiste, parti de gauche issu de la fusion de plusieurs petites entités politiques de la IV<sup>e</sup> République.

<sup>105</sup> Rassemblement des Gauches Républicaines (RGR) : coalition électorale orientée au centre, constituée au cours de l'après-guerre et incluant le Parti Radical, l'Union Démocratique et Socialiste de la Résistance (créée au lendemain de la guerre et rassemblant des courants-non communistes de la Résistance, à l'orientation politique plutôt sociale-libérale et travailliste), ainsi que plusieurs formations centristes. Leur participation à la Troisième force, avec la SFIO et le MRP, leur permet de participer à plusieurs gouvernements entre 1946 et 1951. Constituée en parti autonome sous la houlette d'Edgar FAURE, son autonomisation va de pair avec son déclin électoral. Le parti éclate en 1958.

<sup>106</sup> Centre National des Indépendants et des Paysans (CNI ou CNIP) : créée par les statuts du 6 janvier 1949, le Centre National des Indépendants vise à rassembler les élus modérés issus de mouvements politiques faiblement représentés sur la scène parlementaire, à l'instar du Parti Républicain de la Liberté ou des Républicains Modérés. Il se mue en Centre National des Indépendants et des Paysans en 1951 suite à l'adjonction du Parti Paysan. D'orientation libérale-conservatrice, il est composé de courants de la droite hostile aux partis de gauche et aux centristes. Il forme l'un des acteurs clés de la IV<sup>e</sup> et du début de la V<sup>e</sup> Républiques, apportant son soutien au retour du Général de GAULLE et prenant part à la majorité présidentielle. Cependant, les dissensions croissantes entre gaullistes et CNIP (question algérienne, politique économique interventionniste, réforme constitutionnelle) emmènent les députés indépendants à refuser la confiance au gouvernement dirigé par Georges POMPIDOU en octobre 1962. Cette décision divise profondément les indépendants en interne, qui assistent au départ des Républicains Indépendants. Il connaîtra alors, jusqu'à nos jours, un inexorable déclin, ne jouant plus qu'un rôle d'appoint, puis mineur, au sein de la droite française.

<sup>107</sup> Rassemblement du Peuple Français (RPF) : fondé par le Général de GAULLE en avril 1947, ce mouvement politique vise à dépasser la politique des partis et des clivages partisans, en opposition à la IV<sup>e</sup> République et au Parti Communiste, tout en réactivant le souvenir de la résistance. L'un des objectifs principaux du parti, rassemblant des personnalités allant de la droite à la gauche républicaine, est de promouvoir une réforme constitutionnelle favorable au renforcement du pouvoir exécutif. Il enchaîne les succès électoraux au niveau local entre 1947 et 1949, puis obtient 21.75% des suffrages lors des élections législatives de 1951, bien que son succès soit limité par la loi des apparentements. Mis au ban du jeu politique par les autres partis, gangrené par les dissensions internes et affaibli par le déclin de son poids électoral, le RPF sera progressivement mis en sommeil.

<sup>108</sup> Union Pour la Nouvelle République (UNR) : parti fondé en 1958, sur les restes du RPF, par les partisans du Général de GAULLE afin d'appuyer et de soutenir son action politique. Bien que réunissant des personnalités et des militants venus de mouvements politiques de droite, il s'affirme avant tout comme gaulliste. Il enchaîne les succès électoraux au niveau national entre 1958 et 1968, année où il devient l'Union des Démocrates pour la V<sup>e</sup> République (UDR). Le départ du Général va affaiblir le mouvement, alors que son candidat à l'élection présidentielle de 1974, Jacques CHABAN-DELMAS, va connaître l'échec.

<sup>109</sup> Voir note 78

**Figure 1.9 – Evolution du nombre de députés par structure partisane (1946-1958)**

	lég. 1946	lég. 1951	lég. 1956	lég. 1958
PC	182	103	150	10
SFIO	102	107	94	47
RGR	42	90	91	40
MRP	162	94	83	64
Modérés/CNI	63	96	95	117
Gaullistes/RPF/UNR	9	121	22	206
UFF			52	0
divers/autres	0	15	7	92
vacants/non pourvus		1	32	3
<i>N</i>	560	627	626	579

Les principales forces politiques de la IV<sup>ème</sup> République sont mises au ban par les électeurs, au profit de la nouvelle UNR bénéficiant du charisme gaullien et du prestige du général, ainsi que, dans une moindre mesure, du CNIP. Les évolutions du rapport de force électoral sont le fruit d'effets mécaniques liés au changement du mode de scrutin : d'un scrutin proportionnel départemental par apparentement, De GAULLE met en place, par voie d'ordonnance, un scrutin uninominal majoritaire à deux tours par circonscription, il procède d'ailleurs lui-même au découpage électoral. Ce mode de scrutin permet d'amplifier la victoire du vainqueur et de conduire à des majorités stables : la mise en œuvre d'une discipline partisane pallie aux risques de dissolution de l'Assemblée par le Président de la République. Alors que le fait majoritaire apparaît, jusqu'alors, inconcevable, il témoigne d'un déclin du Parlement, qui se mue en chambre d'enregistrement, processus qui en fait un élément constitutif clé du nouveau régime. Il s'agit d'une dévaluation du personnel politique traditionnel, ayant exercé des mandats électifs sous la IV<sup>ème</sup> République et frappés d'illégitimité par l'électorat. La campagne électorale était d'ailleurs basée sur la rupture avec le régime précédent. Les filières d'accès au pouvoir politique et le *cursus honorum* se transforment, les rapports intersectoriels se redéfinissent au profit de l'administration et de la haute-fonction publique : ce type de conjoncture fluide<sup>110</sup> se caractérise par un désaccord sur la situation, et l'objectif consiste à remettre du sens pour retrouver une capacité stratégique. Cette

---

<sup>110</sup> Cf. Michel DOBRY

période est caractéristique d'un phénomène de dissonance cognitive : un décalage se manifeste entre les routines cognitives, héritées de la IV<sup>ème</sup>, et les nouvelles pratiques, d'où la croyance des acteurs en la toute-puissance de De GAULLE. L'avènement du régime de la V<sup>ème</sup> République marque une recomposition de grande ampleur du système jusqu'alors multi-partisan. Jusqu'en 1970, l'offre politique est essentiellement réduite à quatre grandes formations politiques : l'UNR (gaullistes) et les Libéraux Centristes (centre-droit) à droite, ainsi que le Parti Socialiste et le PCF à gauche. Cette conjoncture n'est pas tant marquée par un clivage entre droite et gauche que par un positionnement sur l'échiquier en faveur ou à l'encontre du Général. L'activité politique et les structures mentales évoluent en vertu de phénomènes générationnels : le rapport au pouvoir et la conception de sa légitimité sont remises en cause. Ainsi, les forces de gauche, initialement opposés à un régime semi-présidentiel, se rallient au nouveau régime via une conversion stratégique : le PCF cherche à nouer des alliances et des accords électoraux avec la SFIO pour pallier à son déclin tandis que, pour cette dernière, le changement de régime apparaît comme une fenêtre d'opportunité permettant de faire du scrutin un levier en vue d'une reconfiguration des forces à gauche en faveur des socialistes, d'autant plus qu'une bruyante minorité de ces derniers défendait déjà sous la IV<sup>ème</sup> République un renforcement de l'exécutif, ainsi qu'une transformation profonde des règles du jeu politique<sup>111</sup>. Ainsi, les organisations partisans font l'objet d'un processus de présidentialisation : les partis deviennent des machines de guerre électorales<sup>112</sup> à défaut de porter et se faire producteurs d'une vision du monde. Les élus sont ainsi domestiqués : la vie politique se professionnalise et se notabilise, à travers l'émergence d'une noblesse d'Etat. Roberto MICHELS et Daniel GAXIE soulignent d'ailleurs qu'un régime politique se définit par son personnel dirigeant. Ainsi, contrairement aux régimes de la III<sup>ème</sup> et de la IV<sup>ème</sup> République, le pouvoir apparaît fermé aux classes populaires, du fait du déclin de la représentation communiste au sein de l'organe législatif : on assiste à une élévation globale de l'origine sociale du personnel politique.

---

<sup>111</sup> A l'instar de Léon BLUM (1872-1950), dirigeant de la SFIO, Président de Conseil du Front Populaire (1936-1937), chef du GRPF entre décembre 1946 et janvier 1947, selon qui l'enjeu réside en la fabrication d'un scrutin majoritaire et une rationalisation du régime parlementaire, afin de pallier aux manquements du système partisan, à son absence de majorité stable, cohérente et durable au sein du Parlement depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

<sup>112</sup> Sur le sujet, voir LEFEBVRE Rémi, *Les primaires socialistes. La fin du parti militant*, Paris, Raisons d'agir, 2011, 174 p.

L'Assemblée de 1958, dont l'orientation à droite est supérieure à celle de la chambre « Bleu horizon »<sup>113</sup> sortie des urnes au lendemain de la Première Guerre Mondiale, ainsi que la plus marquée depuis 1871, se distingue, comme nous l'avons souligné précédemment, par un *turn-over* élevé du personnel politique qui la compose. 70.3% des élus sortants candidats à un nouveau mandat sont battus. Ce processus de remplacement des élus sortants de la IV<sup>ème</sup> République profite à un apparent rajeunissement de l'Assemblée parlementaire [figure 1.10].

**Figure 1.10 – Profil des nouveaux entrants par tranche d'âge<sup>114115</sup>**

	<i>n</i>	%
Moins de 30 ans	10	1,72
30-39 ans	113	19,45
<b>Moins de 40 ans</b>	<b>123</b>	<b>21,17</b>
40-49 ans	198	34,08
50-59 ans	185	31,84
60-69 ans	66	11,36
70 ans et plus	9	1,55
<i>N</i>	581	100,00

<sup>113</sup> Issue des élections législatives de 1919, la « chambre bleue horizon » doit son nom à la vague bleue qui déferla à l'occasion du scrutin ainsi qu'à la présence massive d'anciens combattants sur les bancs de l'Assemblée. Dans un contexte d'immédiate après-guerre, avec les questionnements liés aux séquelles du conflit et à la Reconstruction, la majorité des sièges fut, en effet, remportée par une vaste majorité de droite conservatrice et du centre, le Bloc National, avec 53.42% des voix pour la coalition, face à une gauche divisée.

<sup>114</sup> Les chiffres, issus des tableaux que nous avons élaborés à partir des données disponibles sur Sycomore, diffèrent sensiblement de ceux donnés par Léo HAMON et repris par Olivier COSTA et Eric KERROUCHE COSTA Olivier, KERROUCHE Eric, *op. cit.*, p.12 (tableau 3) : ces derniers comptent 34% d'élus âgés de moins de quarante ans, 34% âgés d'entre 40 et 49 ans, 23% âgés d'entre 50 et 59 ans et 6% d'élus au minimum sexagénaires. Or, après vérification de notre part, la barre des 34% correspond plutôt aux députés élus avant avoir atteint leurs 45 ans.

<sup>115</sup> Voir également DOGAN Mattei, « Changement de régime et changement de personnel », in DOGAN Mattei, DUPEUX Georges (dir.), *L'établissement de la V<sup>ème</sup> République. Le référendum de septembre et les élections de novembre 1958*, Paris : Presses de Sciences Po, 1960

Le passage de la IV<sup>ème</sup> à la V<sup>ème</sup> République se traduit par un changement de personnel parlementaire. Si les effets des modifications liés à la loi électorale et au découpage des circonscriptions sont évidents (ainsi l'avons-nous souligné précédemment), les élections législatives de 1958 se distinguent par une « *décote* politique des anciens »<sup>116</sup>. Les hommes nouveaux sont ainsi préférés aux anciens, alors que l'Assemblée et les hommes font l'objet d'une rétrogradation par l'essence du nouveau régime. De plus, apparaît l'UNR : alors qu'un effet de « prime au sortant » combiné à la stabilité électorale d'une organisation partisane favorise le vieillissement de sa représentation, l'ébranlement d'un parti<sup>117</sup> offre des possibilités, voire une prime, au rajeunissement des acteurs politiques issus des formations bénéficiaires du scrutin [figure 1.11]. D'autant plus que la création d'une nouvelle structure partisane, au nombre d'élus sortants théoriquement plus faible que celui des forces politiques « traditionnelles » du champ politique est mécaniquement plus élevé, permet relativement d'accentuer la présence de catégories usuellement délaissées de la représentation, à l'instar des jeunes par exemple. Toutefois, ainsi le souligne Léo HAMON, l'âge moyen de l'Assemblée nationale élue en 1958 demeure supérieur à celui des élus de 1946. L'émergence spontanée d'une nouvelle génération d'élites politiques serait-elle ainsi un mythe ? La préparation de la relève ferait ainsi l'objet d'un processus, et non d'une fulgurance. Il est mis en évidence que, parmi les 334 nouveaux élus de l'Assemblée nationale, seuls 33 s'avèrent être des hommes nouveaux. 48 sont, en effet, d'anciens parlementaires, quand 91 se sont déjà présentés aux élections législatives ou sénatoriales au cours de la IV<sup>ème</sup> République. Il ne s'agit pas de l'accession sur les bancs de l'Hémicycle d'une génération nouvelle : c'est l'entrée dans la vie publique et l'accès à un mandat national de la plus jeune génération issue de la Seconde Guerre Mondiale.

---

<sup>116</sup> HAMON Léo, *Ibid*, p. 609

<sup>117</sup> C'est le cas manifeste, en 1958, du Parti Communiste, de la SFIO et du MRP

Figure 1.11 – « Antécédents politiques des députés élus en 1958 »<sup>118 119</sup>

	P.C.	S.F.I.O.	Rad. R.G.R.	M.R.P.	U.N.R.	Modérés	TOTAL
députés sortants *	7	18	10	25	16	55	131
anciens députés ou sénateurs	2	3	5	5	27	6	48
anciens candidats aux législatives ou sénatoriales	1	13	3	8	49	22	96
dirigeants ou cadres de partis depuis des années	—	4	1	5	37	9	56
fonctions quasi politiques sous la IV <sup>e</sup> (cabinets ministériels, etc.)	—	1	1	3	9	3	17
conseillers généraux sous la IV <sup>e</sup>	—	5	2	8	22	24	61
maires ou conseillers municipaux sous la IV <sup>e</sup>	—	—	—	2	11	10	23
« hommes nouveaux »	—	—	1	1	27	4	33
<b>TOTAL députés</b>	<b>10</b>	<b>44</b>	<b>23</b>	<b>57</b>	<b>198</b>	<b>133</b>	<b>465</b>

\* Les députés qui figurent déjà dans une rubrique ne sont pas comptés dans les rubriques ultérieures.

Figure 1.12 – Comparaison de la répartition par âges des Assemblée nationales élues en novembre 1946 et en novembre 1958

	n-1946	%-1946	n-1958	%-1958
Moins de 30 ans	22	3,55	10	1,72
30-39 ans	219	35,38	113	19,45
<b>Moins de 40 ans</b>	<b>241</b>	<b>38,93</b>	<b>123</b>	<b>21,17</b>
40-49 ans	223	36,03	198	34,08
50-59 ans	100	16,16	185	31,84
60-69 ans	42	6,79	66	11,36
70 ans et plus	13	2,10	9	1,55
<i>N</i>	619	100,00	581	100,00

Le processus de rajeunissement du personnel politique lors de la première législature de la IV<sup>ème</sup> République [figure 1.12] est lié à l'effondrement de la classe politique d'avant-guerre. Pour l'Assemblée de 1958, il s'agit donc d'une mutation produite à l'intérieur d'un cercle déjà tracé par la participation à la résistance. Si le

<sup>118</sup> Tableau extrait de CHARLOT Jean, « Les élites politiques en France de la IIIe à la Ve République », *Archives Européennes de Sociologie*, Vol. 14, No. 1, The Political Elite, British and French (1973), pp. 78-92

<sup>119</sup> Le présent tableau indique le nombre de 465 députés. De ce total sont exclus les élus ultra-marins ainsi que ceux des territoires français d'Afrique du Nord.



processus de vieillissement parlementaire est ainsi arrêté, il s’agit essentiellement de l’entrée des cadets d’une génération qui ne se distinguent alors pas par leur inclusion de la vie parlementaire. D’ailleurs, la position de cette génération au sein du champ politique ne fait que se renforcer tout au long de la V<sup>ème</sup> République, jusqu’en 1978 : la moyenne d’âge de l’Assemblée nationale connaît une augmentation mécanique (à l’exception des élections législatives de juin 1968) [figures 1.2 et 1.3], alors que la part des jeunes élus tend à régresser [figure 1.13].

**Figure 1.13 – Répartition des classes d’âge au sein de l’Assemblée nationale (1946-1973)**

	40 ans et moins	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70 ans et plus
1946 <sup>120</sup>	38,93	36,03	16,16	6,79	2,10
1958	21,17	34,08	31,84	11,36	1,55
1962	10,37	34,02	38,59	14,94	2,07
1967	6,98	33,06	38,19	19,92	1,85
1968	8,62	36,14	36,76	16,84	1,64
1973	10,41	25,10	37,55	23,06	3,88

Alors que la part des jeunes élus décroît de manière continue jusqu’aux échéances électorales de 1967 incluses, celle des 50-59 ans et des 60-69 ans tend à croître significativement de manière continue. L’une des clés de cette énigme réside dans le faible *turn-over* constaté au sein de l’Assemblée nationale. En effet, ces élections sont systématiquement remportées par des majorités parlementaires de droite et du centre : le contexte politique national et la couleur politique de la majorité choisie par les électeurs sont des déterminants influents de la réélection d’un élu, de même que l’accumulation d’une expérience à travers le cumul des mandats dans le temps<sup>121</sup>. De plus, si la longévité de la carrière d’un député<sup>122</sup> ne correspond pas à la durée classique d’un mandat législatif, cela peut être le fait de la survenue d’évènements exogènes (dissolution de la chambre, guerre, fin de régime) ou personnels (élection partielle, remplacement d’un titulaire nommé au gouvernement, décès, élection au Sénat en cours de mandat).

<sup>120</sup> Les chiffres de 1946 sont donnés à titre indicatif.

<sup>121</sup> LOONIS Vincent, « Les déterminants de la réélection des députés français de 1871 à 2002 », Histoire & mesure [En ligne], XXI - 1 | 2006

<sup>122</sup> En nombre d’années

Les législatures brèves tendent à favoriser la présence d'élus sortants au sein de l'Assemblée nationale [figure 1.14]. Ainsi, parmi ses 487 membres, l'Assemblée nationale issue des urnes des élections législatives de juin 1968 compte 74.54% de députés sortants réélus, tandis que la législature précédente en comptait déjà 68.99%.

**Figure 1.14 – Part des députés sortants réélus parmi l'ensemble des élus de l'Assemblée nationale (1958-1973)**

	<i>n</i>	%	<i>N</i>
1958	141	24,35	579
1962	271	56,22	482
1967	336	68,99	487
1968	363	74,54	487
1973	308	62,86	490

Vincent LOONIS explique également que les probabilités de réélection des élus sortant vont de pair avec la stabilité électorale d'un parti politique ou d'un ensemble partisan. De même, la reconduction d'une proportion élevée de députés sortants au sein de l'Assemblée semble aller de pair avec un vieillissement du personnel politique parlementaire, exception faite de la IV<sup>e</sup> législature. Or, si l'Assemblée nationale de 1967 compte 68.99% de députés sortants, la majorité parlementaire portée par les gaullistes et le centre-droit perd 79 députés, alors que les partis de gauche en gagnent 87 dans le même temps [figure 1.16]. La situation est relativement semblable en 1973 : l'Hémicycle compte alors « seulement » 62.86% de sortants reconduits, alors que la majorité parlementaire de droite sort relativement affaiblie du scrutin, comparé à l'échéance électorale extraordinaire que fut juin 1968<sup>123</sup>. Comment expliquer alors la concordance entre affaiblissement de la position des structures partisans de droite et du centre au sein de l'Assemblée, et absence de rajeunissement du personnel parlementaire ? En dépit de l'absence de données davantage détaillées, nous pouvons mettre en exergue la permanence de la trajectoire des « jeunes » élus de l'Assemblée nationale de 1958 : ayant

<sup>123</sup> N'omettons pas de citer également le scrutin de 1962, au cours duquel les forces de gauche doublent leur représentation parlementaire (et la quintuplent quasiment dans le cas du Parti Communiste).

bénéficié de fenêtres d'opportunité par le truchement de l'avènement de la V<sup>e</sup> République et du rejet du personnel politique sortant de la IV<sup>e</sup> République, ils ont bénéficié d'une entrée précoce dans le champ politique, à travers leur engagement dans les activités résistantes pendant la guerre. L'étiquette du parti gaulliste permet de réactiver durablement ce souvenir dans un contexte politique empreint du charisme gaullien et de l'aura politique dont bénéficie le Général de Gaulle. Il s'agit d'une génération dorée dont les positions se renforcent au fil des législatures, faute de relève, et bénéficiant du retrait d'une génération suivante socialisée politiquement dans le contexte d'un conflit algérien perçu comme honteux et de l'instabilité de la IV<sup>e</sup> République. Pour expliciter la corrélation entre renforcement des groupes parlementaires de gauche lors des élections législatives de 1967 et 1973, et le vieillissement continu de l'Assemblée, gageons de la stabilité et de la permanence d'un personnel politique armé aux éventuelles défaites électorales, mais prêt à réinvestir les bancs de l'Hémicycle une fois le contexte national davantage favorable à la formation dont ils portent l'étiquette, et acquérant continûment une expérience politique et une implantation locale par le biais de la disposition de mandats électifs municipaux et départementaux. Soulignons également l'impact de la disposition des organisations partisans de gauche, la SFIO et le PCF en particulier, à jouer progressivement le jeu du régime de la V<sup>e</sup> République.

Ainsi, alors que la première législature de la V<sup>ème</sup> République est marquée par un processus de rajeunissement non-négligeable des bancs de l'Assemblée nationale, les trois législatures suivantes (1962-1968) tendent à effectuer un revirement vers des schémas de représentation plus traditionnels en termes d'âge, pour les raisons que nous évoquions de manière hypothétique ci-dessus. Sans omettre les effets d'un mode de scrutin uninominal majoritaire favorisant théoriquement la prime au sortant, à la notoriété du candidat, à sa notabilité, permise par les fenêtres d'opportunité que représente l'accumulation de mandats électifs locaux dans le temps et dans l'espace, ainsi qu'un rétrécissement de l'offre politique au second tour, induit par la réduction progressive des seuils nécessaires au maintien d'un candidat, se manifeste une tendance à un renouvellement générationnel des élus du Palais-Bourbon dès les élections

législatives de mars 1978. Certes imputable à une évolution des équilibres politiques partisans sur le plan électoral, avec la montée progressive des forces de gauche, et plus particulièrement du Parti Socialiste récemment créé, tâchons d'observer attentivement les mécanismes à l'œuvre au sein de ce processus.

*2- 1981 : quand une vague rose déferla sur la chambre basse du Parlement...*

#### La recomposition du champ partisan

Le contexte des années 1970 s'inscrit dans la recomposition des forces politiques, au sein duquel le système bipartisan tend progressivement à s'imposer au détriment du multipartisme et de l'éclatement des organisations spécifiques à la IV<sup>e</sup> République et au début de la V<sup>e</sup> République.

A gauche, les échecs du Parti Socialistes aux élections législatives de 1973 et de 1978 témoignent de la progression électorale et du retour en force d'une structure partisane très affaiblie par le contexte politique de la fin des années 1960. Alors que François MITTERAND, sous l'étiquette de la Convention pour les Institutions Républicaines, puis soutenu par la SFIO, les radicaux et le PSU, parviennent à mettre le Général de GAULLE en ballottage à l'occasion de la première élection présidentielle au suffrage universel direct, organisée en 1965, consécutivement à la réforme constitutionnelle de 1962, et que les socialistes devancent plus ou moins nettement leurs concurrents du Parti Communiste depuis le début de la V<sup>e</sup> République, les forces de gauche, et plus particulièrement les socialistes, réunis sous la bannière de la Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste, dirigée par François MITTERAND, enchaînent plusieurs déroutes électorales : elles ne parviennent pas à capitaliser sur les événements de mai 1968 d'une part, et ne parviennent pas à saisir la fenêtre d'opportunité que représente le départ du Général de GAULLE, ne parvenant même pas à qualifier l'un de ses candidats au second tour de l'élection présidentielle de 1969, la candidature de Gaston DEFERRE étant même devancé par celle du représentant communiste. La gauche est alors en ordre dispersé, déchirée entre plusieurs organisations et des querelles de chefs. La démission de François MITTERAND de la tête de la FGDS enterre de faction cette dernière. Après des mois d'atermoiements, le congrès d'Issy-les-Moulineaux est marqué par un rassemblement

des socialistes, malgré la mise à l'écart des mitterrandistes. Le chef de file de la CIR, relégitimé par l'échec de Gaston DEFERRE à l'élection présidentielle, appelle au dépassement du cartel des gauches au profit d'un grand parti. Après avoir engagé des discussions avec les oppositions et le CERES de Jean-Pierre CHEVENEMENT, l'organisation du Congrès d'Epinay de juin 1971, au cours duquel est particulièrement discutée la question d'une alliance idéologique ou technique avec les communistes, permet au texte de l'ex-candidat à la présidentielle de 1965 de remporter la majorité des suffrages des congressistes de justesse (51.2% des voix). Suite au décès de Georges POMPIDOU, Président de la République, une élection présidentielle partielle est organisée en 1974 : concurrencé par la candidature UDR portée par Jacques CHABAN-DELMAS au premier tour de scrutin, Valéry GISCARD D'ESTAING, investi par les Républicains Indépendants, fait face à la candidature d'Union de la gauche de François MITTERRAND, organisée autour du Programme commun de gouvernement élaboré par les socialistes, les radicaux de gauche et les communistes, tous rassemblés autour de la candidature unique du Premier secrétaire du PS. En tête du scrutin à l'issue du premier tour, ce dernier voit pourtant la victoire lui échapper de justesse au premier tour, pour environ 400 000 voix d'écart. La défaite de l'union de la gauche, combinée à la poussée électorale du Parti Socialiste dirigé par François MITTERRAND, met alors en péril la stratégie d'union développée avec un Parti Communiste au déclin électoral amorcé et concurrencé par son partenaire.

A droite, la perspective de l'élection présidentielle anticipée pose la question de la succession. Le président n'avait pas émis de choix pour son successeur. La majorité part divisée entre deux candidatures. A l'UDR, celle de Jacques CHABAN-DELMAS, qui se prépare depuis plusieurs années à candidater à la magistrature suprême et bénéficie du poids de l'organisation gaulliste. Aux Républicains Indépendants, celle de Valéry GISCARD d'ESTAING : membre des gouvernements de la V<sup>e</sup> République à plusieurs reprises, ce dernier semble théoriquement composer avec la faiblesse incomparable du poids électoral et de l'organisation qui le soutient, à savoir les Républicains Indépendants. Sa maîtrise des outils de communication et la multiplication des maladroites par le candidat gaulliste lui permet de prendre la tête du camp majoritaire, devançant le maire de Bordeaux à l'issue du premier tour et François MITTERRAND au second. Il nomme toutefois Jacques CHIRAC Premier Ministre, à la tête d'une équipe gouvernementale dont

la composition partisane relève de l'équilibre entre UDR et droite non gaulliste. La multiplication des dissensions au sein de la majorité et la mésentente croissante entre le chef de l'exécutif et le chef du gouvernement pousse ce dernier à la démission, et ne fait qu'accroître les tensions entre les deux camps.

Dans ce contexte, alors que la droite apparaît clairement divisée en deux courants permettant de se partager l'électorat, Jacques CHIRAC souhaite redonner du poids au parti gaulliste, d'autant plus que la présidentielle leur a échappé pour la première fois depuis l'élection du Général de GAULLE en 1958. Cette refondation prend la forme de la création du Rassemblement Pour la République en décembre 1976, organisée autour de la personnalité de celui qui n'est encore que député de Corrèze, et deviendra maire de Paris l'année suivante. De son côté, VGE<sup>124</sup> fixe dès octobre 1976 la base théorique d'une nouvelle organisation partisane destinée à rassembler mouvements de la droite et du centre d'obédience non gaulliste, à travers un manifeste politique intitulé *Démocratie française*. Son idée consiste en un regroupement des forces politiques alors rassemblées autour du Parti Républicain, à savoir le Centre des Démocrates Sociaux, le Parti Radical (Valoisien) et les Républicains Indépendants. En février 1978 naît ainsi l'UDF.

Les élections législatives de mars 1978 s'inscrivent dans un climat de crise économique. Alors que les deux chocs pétroliers de 1971 et 1974 fragilisent l'économie internationale, la France connaît une hausse continue du taux de chômage et du taux d'inflation, alors que la croissance subit un certain ralentissement. A ce contexte s'ajoutent des dissensions au sein de la majorité parlementaire. Tandis que le parti gaulliste multiplie ses attaques contre le gouvernement dirigé par Raymond BARRE, la création de l'UDF, destinée à regrouper les partis de la droite non gaulliste et du centre, accentue les tensions entre les deux camps, qui ne parviennent pas à se réunir autour d'un accord électoral. L'incertitude est accentuée par la progression du Parti Socialiste, renforcé par les succès qu'il a remportés à l'occasion des élections cantonales de 1976 et des élections législatives de 1977. D'autant plus que, quatre ans plus tôt, l'élection présidentielle ne donna la victoire au candidat de la droite avec une marge étroite de 400 000 voix. Devant le risque de voir les forces de gauche remporter d'éventuelles

---

<sup>124</sup> Nous utiliserons désormais ce sigle, couramment utilisé, pour désigner Valéry GISCARD d'ESTAING

élections législatives partielles, le Président de la République avait alors choisi de ne pas procéder à une dissolution de l'Assemblée nationale, certes acquise à droite, mais alors majoritairement dominée par l'UDR, alors que les forces de droite non gaulliste constituent une force d'appoint. C'est ainsi que la gauche ne parvient pas à s'attendre autour d'un programme commun et d'un accord électoral, et que socialistes et communistes partent séparément au premier tour des élections législatives de 1978. A l'issue du premier tour, alors que le PS espère remporter la majorité, les quatre principales forces politiques sont au coude à coude, bien que la gauche soit, pour la première fois de l'histoire de la V<sup>e</sup> République. L'établissement hâtif d'un accord électoral entre socialistes, radicaux et communistes pendant l'entre-deux-tours, associé à un accord de désistement réciproque en faveur du candidat de gauche le mieux placé en vue du second tour, permet à l'opposition de renforcer son poids au sein de l'Assemblée nationale, sans parvenir à renverser la majorité toujours dominée par le RPR, victime d'un effritement de ses positions, et l'UDF. Le report des voix des électeurs du premier tour semblent alors avoir davantage bénéficié à la droite, qu'à la gauche, particulièrement dans les circonscriptions où la gauche était représentée par un candidat communiste.

La victoire de François MITTERRAND, premier Président socialiste de la V<sup>e</sup> République, permet au Parti Socialiste d'obtenir la majorité à l'Assemblée nationale, dans un contexte où gauche et droite sont minées par les dissensions à l'intérieur de leur propre camp : entre RPR et UDF pour la droite, entre PS et PCF pour la gauche. Alors que le socle électoral du Président sortant apparaît comme affaibli à l'issue du premier tour de scrutin, et que la gauche demeure minoritaire en voix, l'image de candidat modéré que renvoie François MITTERRAND lui permet de surfer sur la dynamique du changement et de remporter l'élection.

Cette brève mise en contexte sociohistorique des équilibres politiques de l'époque permettent de mettre en exergue la dynamique de rajeunissement qui se produit à l'intérieur de l'Assemblée nationale. Si les élections législatives de juin 1981, marquées par la première victoire de la gauche, témoignent d'un processus de renouvellement générationnel des membres de la chambre basse du Parlement, ce processus semble en réalité amorcé dès la précédente échéance électorale, à savoir les élections législatives de 1978 [figure 1.15].

**Figure 1.15 – Répartition des classes d'âge au sein de l'Assemblée nationale (1973-1981)**

	40 ans et moins	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70 ans et plus
1978	18,53	23,22	38,70	17,31	2,24
1981	21,38	30,96	27,29	17,72	2,65

#### Des prémices électorales de 1978 à la vague rose de 1981

Alors que cette échéance électorale est marquée par la poursuite de la progression du Parti Socialiste dans les urnes, s'initie une nouvelle phase de rajeunissement du personnel politique parlementaire, puisque l'Assemblée nationale compte parmi ses bancs près de 20% de députés âgés de moins de 40 ans. L'arrivée d'une jeune garde sur les bancs de l'Hémicycle s'apparente à une révolution générationnelle et culturelle. Qu'ils soient empreints de l'influence de courants idéologiques - le trotskisme ou le maoïsme pour les élus de gauche, Occident pour certains élus de droite -, ces jeunes députés forment le début d'une succession à la génération de la résistance, dont les plus âgés, sortants de 1973, subissent des défaites électorales face à une génération de *baby-boomers*. Politiquement socialisée avec les mobilisations étudiantes et les grèves générales de mai 1968, elle est conduite à l'affrontement avec la génération précédente, socialisée dans le contexte de la Seconde Guerre Mondiale, qui comprend leurs propres parents. De plus, l'élection de jeunes et nouveaux élus, dans la lignée de la victoire historique de la gauche aux élections municipales de 1977, qui ont porté aux affaires municipales une nouvelle génération de maires, met au ban la génération d'individus nés dans les années 1930, trop jeunes pour prétendre à un rôle clé dans la vie politique nationale au sortir de la guerre, et devenus trop âgés pour exercer des fonctions électives au moment de la vague rose. Cette génération, socialisée dans le cadre du douloureux conflit algérien et marquée par le sceau de la honte, est sacrifiée par les leaders politiques de la période, Valéry GISCARD D'ESTAING et François MITTERRAND avec les sabras <sup>125</sup>du

---

<sup>125</sup> Sabras : militants socialistes ayant adhéré au moment du congrès d'Epinau de 1971, lors de la recomposition du Parti Socialiste



congrès d'Épinay, préférant s'entourer de plus jeunes. Les élections législatives de 1978 amorcent ainsi un processus de rajeunissement, avec l'intégration du champ politique par de nouveaux entrants de droite et de gauche, tels que Laurent FABIUS, Henri EMMANUELLI, Michel BARNIER, Alain MADELIN entre autres, dont la plupart exercent toujours un rôle majeur dans la vie politique française.

Cette échéance électorale apparaît, en outre, comme une fenêtre d'opportunité qui ne doit rien au hasard : 61.6% des candidats étaient alors déjà candidats dans la même circonscription cinq ans plus tôt<sup>126</sup>. Les organisations partisans imprègnent leurs investitures d'une volonté de renouvellement. A gauche, elle est basée sur un renouvellement de la confiance accordée aux candidats battus lors des élections de 1973 : il s'agit d'une stratégie de désignation à long terme puisque, en octroyant l'investiture à de jeunes candidats, les partis effectuent des paris sur l'avenir, en vue d'un rapprochement des sphères du pouvoir politique. Si entre 69% et 78% des députés sortants sont candidats à leur réélection selon l'étiquette politique, de gauche comme de droite, la majorité parlementaire se distingue par une prise en compte de la nécessité du renouvellement et une volonté de changement, certes ; il s'agit toutefois d'un choix basé sur le changement d'hommes, à défaut de se laisser dicter un changement de politique. La prudence de certains élus sortants les encourage à solliciter une élection à la Haute-Assemblée, un changement de circonscription, voire un retrait de la vie parlementaire. Si l'âge moyen des candidats est alors plus faible à gauche qu'à droite, deux tendances s'opposent dans les logiques du recrutement liées à la variable de l'âge : les états-majors peuvent opter pour une compensation de l'âge des candidats les plus âgés en renforçant la présence des plus jeunes dans le cadre des processus de désignation ou, a contrario, atténuer la place des aînés et des benjamins afin de privilégier un âge moyen. Ainsi, 50.5% des nouveaux candidats socialistes sont âgés de 30 à 40 ans : c'est le cas de 47.8% des radicaux valoisien et de 59.6% des communistes. Le pari que représente l'investiture de jeunes candidats dès les élections législatives de 1973 repose sur le contexte de recomposition du Parti Socialiste à l'occasion du congrès d'Épinay de 1971 et de la scission du Parti Radical en deux entités distinctes, contexte qui représente également une

---

<sup>126</sup> FABRE-ROSANE Gilles, GUEDE Alain, « Sociologie des candidats aux élections législatives de mars 1978 », *Revue française de science politique*, 28e année, n°5, 1978. pp. 840-858

fenêtre d'opportunité. A partir de ce constat, et l'investiture massive de candidats déjà présents aux élections législatives précédentes, si la gauche se distingue par un faible renouvellement et la présence de candidats implantés localement, le rajeunissement des candidatures est, lui, réel et important.

En comparaison, le contexte de préparation des élections législatives de 1981 est marqué par la précipitation. Les élections législatives étaient alors dissociées de l'élection présidentielle, et celles de 1978 avaient donné la majorité aux gaullistes et aux centristes<sup>127</sup>. Bien qu'envisagée par les forces politiques en présence, la prononciation de la dissolution par le nouveau Président de la République, afin d'éviter une cohabitation, prit de cours les structures partisans, qui n'eurent qu'un court délai pour procéder à la désignation de leurs candidats et pour se préparer à l'échéance. La plupart décide alors de renouveler leur confiance à des candidats ayant déjà fait leurs preuves lors de scrutins précédents, comme celui de 1978, dans un contexte où droite et gauche ont procédé à l'établissement d'accords électoraux, en dépit des dissensions qui ont marqué le contexte de l'élection présidentielle, dont le second tour a eu lieu un mois avant le premier tour des élections législatives. Ainsi, RPR et UDF diminuent respectivement leur présence systématique en circonscription, au profit de candidatures communes dans un certain nombre de territoires, de même que le PS et le MRG, socialistes pour qui l'échéance forme une fenêtre d'opportunité, avec la conquête du pouvoir législatif en ligne de mire, en surfant sur la dynamique impulsée par l'entrée de François MITTERRAND à l'Élysée. Alors que 83% à 100% des élus sortants s'avèrent candidats à leur succession selon les partis, ces derniers tendent à favoriser l'investiture de candidats déjà présents lors des scrutins législatifs précédents : ainsi le PS investit-il seulement 40.1% de nouveaux candidats pour 40.1% de candidats déjà battus aux élections législatives de mars 1978. En vertu des logiques inhérentes au fonctionnement de la V<sup>e</sup> République et à la subsistance d'un scrutin majoritaire uninominal, les logiques de sélection des candidats reposent alors sur le jeu de la prime au sortant. Pour autant, le vieillissement de l'âge moyen des candidats se révèle disparate selon les organisations, variant entre six mois (pour les socialistes) à quatre ans et huit mois (pour les radicaux valoisien).

---

<sup>127</sup> GUEDE Alain, ROZENBLUM Serge-Allain, « Les candidats aux élections législatives de 1978 et 1981. Permanence et changements », *Revue française de science politique*, 31<sup>e</sup> année, n°5-6, 1981. pp. 982-998

Les élections législatives de 1981 s'inscrivent ainsi dans un processus réellement entamé en 1978, et initié précédemment, à l'occasion du scrutin législatif de mars 1973. Alors que seuls 46.62% des sortants sont reconduits à l'issue du second tour [figure 1.16], la vague rose qui submerge l'Assemblée nationale mène à la présence de 29.7% d'élus âgés de moins de quarante ans au sein du groupe socialiste, proportion qui s'élevait à 30.8% en mars 1978<sup>128</sup> dans un contexte où le Parti Socialiste disposait d'une présence moindre sur les bancs de l'Hémicycle [annexe 1.2]. Les logiques de recrutement correspondent alors à une articulation entre logiques organisationnelles et logiques propres au système politique, organisée elle-même autour d'une combinaison de logiques de sélection centrales et périphériques<sup>129</sup>.

**Figure 1.16 – Part des députés sortants réélus parmi l'ensemble des élus de l'Assemblée nationale (1973-1981)**

	<i>n</i>	%	<i>N</i>
1978	288	58,66	491
1981	269	46,62	577

Dans ce contexte, l'hypothèse développée par Vincent LOONIS, à savoir la favorisation des probabilités de reconduction du député sortant consécutivement à une législature caractérisée par sa brièveté, ne fonctionne pas, puisque cette courte durée est associée à un renversement des équilibres politiques au sein de l'Assemblée : l'instabilité des rapports de force électoraux en faveur du RPR et de l'UDF [figure 1.16], ainsi que la forte proportion de primo entrants à gauche, du fait de la prise de rôle parlementaire d'une génération qui, jusqu'alors, n'y siégeait pas favorise ainsi l'entrée de jeunes dans une assemblée traditionnellement cloisonnée aux classes d'âge supérieures.

<sup>128</sup> LEFEBVRE Rémi, SAWICKI Frédéric, *La société des socialistes. Le PS aujourd'hui*, Bellcombe-en-Bauge : Editions du Croquant, 2006, 255 p.

<sup>129</sup> COLLOVALD Annie, « La République du militant. Recrutement et filières de la carrière des députés socialistes. 1981 », in BIRNBAUM Pierre (dir.), *Les élites socialistes au pouvoir*, Paris : Presses Universitaires de France, 1985

Les échéances électorales de 1978 et de 1981 constituent ainsi le dernier bastion de la jeunesse parlementaire. En effet, c'est à partir des élections législatives de 1986 que la moyenne d'âge des élus de l'Assemblée nationale connaît une croissance continue, jusqu'aux années 2000, menaçant ainsi la subsistance de la représentation des moins de quarante ans, voire des moins de cinquante ans, sur les bancs de l'Hémicycle.

## B- Quid du renouvellement générationnel depuis 1988 ?

### 1- Vers la disparition des jeunes générations de la représentation nationale ?

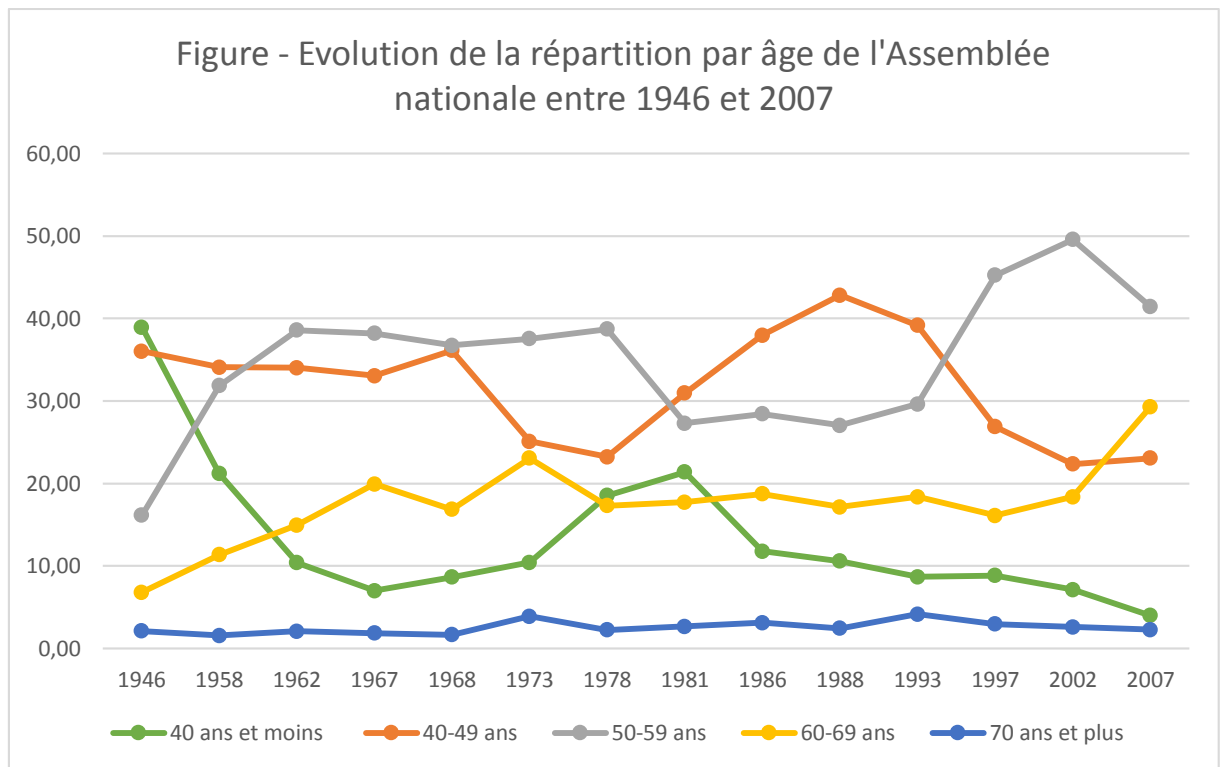
#### Une érosion croissante de la jeunesse parlementaire

Ainsi pouvons-nous le constater, le reflux de la moyenne d'âge de la représentation parlementaire est associée à une réduction de la proportion des classes d'âge les plus jeunes au sein de l'Assemblée nationale et un renforcement des classes d'âge les plus élevées dès la législature suivante [figures 1.17 et 1.18].

**Figure 1.17 – Répartition par classes d'âge des élus de l'Assemblée nationale (1946-2007) (tableau)**

	40 ans et moins	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70 ans et plus
1946	38,93	36,03	16,16	6,79	2,10
1958	21,17	34,08	31,84	11,36	1,55
1962	10,37	34,02	38,59	14,94	2,07
1967	6,98	33,06	38,19	19,92	1,85
1968	8,62	36,14	36,76	16,84	1,64
1973	10,41	25,10	37,55	23,06	3,88
1978	18,53	23,22	38,70	17,31	2,24
1981	21,38	30,96	27,29	17,72	2,65
1986	11,79	37,95	28,42	18,72	3,12
1988	10,57	42,81	27,04	17,16	2,43
1993	8,67	39,17	29,64	18,37	4,16
1997	8,84	26,86	45,23	16,12	2,95
2002	7,11	22,36	49,57	18,37	2,60
2007	3,99	23,05	41,42	29,29	2,25

**Figure 1.18 – Répartition par classes d'âge des élus de l'Assemblée nationale (1946-2007) (graphique)**



Alors que se produit le phénomène contraire entre 1978 et 1981, le renforcement des positions de la classe d'âge « moins de 40 ans » (18.53% en 1978, 21.38% en 1981) entraînant simultanément et postérieurement la hausse de la proportion des députés de la classe « 40-49 ans » (23.22% en 1978, 30.96% en 1981), l'amorce du décrochage de la classe d'âge des benjamins de l'Assemblée (11.79% en 1986) profite aux « 40-49 ans » dès 1988 (42.81% contre 37.95% en 1986) et aux « 50-59 ans » dès 1993 (29.64%, soit une hausse de 2.50 points en cinq ans). Ce processus se vérifie également pour les jeunes députés élus lors de la législature 1988-1993, à la différence que le processus de vieillissement des bancs de l'Assemblée touche également la classe d'âge « 40-49 ans » dès la législature suivante. Ainsi, les « moins de 40 ans », en dépit d'un rajeunissement relatif de la moyenne d'âge des membres du Palais-Bourbon ne forment plus que 10.57% des élus en 1988 (en baisse de 1.22 points), alors que les « 40-49 ans » subissent la première décroissance significative de la proportion que représentent leurs élus au sein

de l'Assemblée depuis 1978<sup>130</sup> (39.17% en 1993, en baisse de 3.64 points). Ce phénomène de rétrécissement de la part des classes « 40 ans et moins » et « 40-49 ans » au profit des classes « 50-59 ans » et « 60-69 ans » ne fait que se confirmer au fil du temps, le léger rebond des plus jeunes en 1997 entraînant surtout le prolongement de l'affaiblissement des « 40-49 ans » et des « 50-59 ans », qui connaissent en 2007 la première baisse significative de leur proportion au sein de l'Assemblée depuis celle (49.57% en 2002, 41.42% en 2007) constatée en 1981 (27.29% contre 38.70% en 1978)<sup>131</sup>. Ces constats induisent un renforcement des catégories d'âge supérieures, la classe « 60-69 ans » connaissant un rebond de 16.12% (1997) à 29.29% (2007), soit une hausse de 13.17 points quand les autres classes subissaient toutes une chute plus ou moins importante de leurs effectifs sur les bancs de l'Hémicycle.

#### Le(s) retour(s) des anciens

Notons une corrélation entre ce processus de vieillissement des membres de l'institution et le faible *turn-over* constaté entre les élections législatives, ce malgré une période 1986-2002 marquée par trois gouvernements de cohabitation et cinq phases d'alternance consécutives et des échéances électorales marquée par une relativement faible proportion de députés sortants reconduits parmi les membres de l'Assemblée [figure 1.19].

---

<sup>130</sup> En 1978, l'arrivée d'une vague de jeunes élus de moins de quarante ans, dont la représentation augmente cette année-là de 12 points, ne fait que renforcer la lourde chute de leurs propres effectifs, amorcée en 1973 à travers une représentation inférieure de 11.04 points à celle de 1968, au profit des classes « 40 ans et moins » (8.62% en 1968, 10.41% en 1973) et « 60-69 ans » (16.84% en 1968, 23.06% en 1973), hausse liée, pour cette dernière, au déplacement progressif des élus de la génération résistante entre les classes d'âge, ce qui justifie la permanence et la relative linéarité de leur présence sur les bancs de l'Hémicycle au détriment de la génération socialisée au cours du conflit algérien.

<sup>131</sup> Chute due, dans le cas de 1981, à la faible proportion de députés sortants reconduit et au fort renouvellement générationnel, amorcé dès 1978, et lié à l'arrivée de la gauche au pouvoir pour la première fois de l'histoire de la V<sup>e</sup> République.

**Figure 1.19 – Proportion du nombre de députés sortants réélus parmi l’ensemble des membres de l’Assemblée nationale (1986-1988)**

	<i>n</i>	%	<i>N</i>
1986	319	55,29	577
1988	386	66,90	577
1993	303	52,51	577
1997	300	51,99	577
<b>2002</b>	<b>332</b>	57,54	577
2007	405	70,19	577

Les législatures 1986-1988, 1993-1997 et 1997-2002 se caractérisent par le contexte spécifique de l’alternance et de la cohabitation : au cours de ces trois échéances électorales, la coalition disposant alors des majorités présidentielle et parlementaire subit une lourde défaite aux élections législatives de mi-mandat, le pouvoir exécutif étant alors soumis à une période de cohabitation jusqu’à l’élection présidentielle suivante au minimum, du fait de la possibilité pour le Président de la République tout juste (ré)élu de dissoudre l’Assemblée nationale<sup>132</sup>. Or, si le vieillissement continu du personnel politique parlementaire ne fait que se confirmer et prendre de l’ampleur, le faible taux de reconduction des élus sortants dissimule la variable explicative de ce phénomène : à défaut de déployer majoritairement de nouveaux candidats, renouvelés, moins expérimentés, disposant d’un nombre relativement faible de mandats au niveau local, les organisations partisans tendent à privilégier, à l’instar des élections législatives de 1978 et 1981 avec les candidatures sortantes, la ré-investiture de députés sortants battus lors d’une échéance électorale précédente favorable au parti adverse et voués à se lancer dans la reconquête de leur siège, dont les probabilités sont plus élevée du fait d’un contexte électoral favorable à l’étiquette partisane dont ils portent les couleurs. Il s’agit précisément de générations entrées en masse et précocement sur les bancs de l’Assemblée, souvent à l’occasion des V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> législatures, mises en avant par leur structure partisane, à l’instar des sabras du congrès d’Epinay ou des jeunes générations dont s’est entouré VGE, qui s’y implantent durablement, au détriment d’autres

<sup>132</sup> Article 12.1 de la Constitution du 4 octobre 1958 : « *Le Président de la République peut, après consultation du Premier ministre et des Présidents des Assemblées, prononcer la dissolution de l’Assemblée nationale.* »

générations, soit trop jeunes pour prétendre à l'exercice du pouvoir au sein du champ politique, soit devenues trop âgées et devant laisser la place à de plus jeunes qu'eux<sup>133</sup>. D'un Hémicycle intergénérationnel, l'Assemblée est devenue homogène par l'âge, du fait d'une dynamique générationnelle : un ensemble de jeunes députés trentenaires en 1978 et en 1981, de gauche comme de droite, se déplacent ainsi de législature en législature, ce qui explique le doublement de la place des sexagénaires sur les bancs de la chambre basse du Parlement français<sup>134</sup> entre 1997 et 2007. Elle met en lumière le défaut de transmission politique dont a fait preuve la génération soixante-huitarde, composée de baby-boomers ayant bénéficié des Trente Glorieuses et de l'envolée économique du pays, envers ses propres enfants : faute de transmission et de socialisation politique, la jeune génération ne peut ainsi viser la succession de ses aînés, qui échappent à une lutte de succession justement. C'est ainsi que Louis CHAUVEL opère une distinction entre « *générations sacrifiées* » et « *générations bénies* »<sup>135</sup>.

L'Assemblée nationale devient alors le symbole des caractéristiques structurant les rapports générationnels au sein de la société française contemporaines, entre une crispation des séniors qui n'envisagent pas de succession et une frustration des « jeunes » générations qui espèrent une promotion, mais restent dans l'ombre et y demeurent, faute de rétributions de leur investissement. C'est que les jeunes apparaissent, à l'instar des femmes et des représentants de la diversité, comme les *outsiders* du système<sup>136</sup> : alors que le premier tour fait figure de filtre social et diminue la représentation de ces derniers, à l'exemple des élections législatives de 2002, le mode de scrutin majoritaire uninominal favorise, outre les sortants, les notables locaux détenteurs d'une expérience politique cumulative en termes de mandats, telle qu'elle est permise par la législation française jusqu'en 2017<sup>137</sup>. Or, le cumul des fonctions électives dans le temps et dans

---

<sup>133</sup> CHAUVEL Louis, *op cit*

<sup>134</sup> *Id.*

<sup>135</sup> *Id.*

<sup>136</sup> SINEAU Mariette, TIBERJ Vincent, « Candidats et députés français en 2002. Une approche sociale de la représentation », *Revue française de science politique*, 2007/2 Vol. 57, p. 163-185

<sup>137</sup> En vertu de la loi organique n° 2000-294 du 5 avril 2000 relative aux incompatibilités entre mandats électoraux et par la loi n° 2000-295 du 5 avril 2000 relative à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice, tout parlementaire national et européen ne peut cumuler sa fonction élective avec un autre mandat de parlementaire. Il/elle peut exercer un seul autre mandat exécutif ou non parmi le liste suivante : conseiller municipal, conseiller général ou conseiller régional. Les élus locaux, quant à eux, ne peuvent pas cumuler la détention de la présidence de deux exécutifs locaux, mais peuvent adjointe à un mandat local simple ou exécutif un seul autre mandat local



l'espace favorise la notabilité locale, la stabilité des acteurs politiques concernés et réduisent les fenêtres d'opportunités pour les jeunes générations, d'une part, et ces dernières, au même titre que les femmes, ne disposant pas de la même expérience que leurs pairs en termes d'implantation et de notabilité locale, ne peuvent prétendre à jouer les mêmes rôles au sein du champ politique. C'est ainsi que les circonscriptions électorales où sont investis des jeunes candidats et des femmes sont, pour la plupart, détenues par les organisations partisans adverses, et jugées comme difficilement gagnables, voire carrément ingagnables, par le parti politique dont le jeune candidat ou la candidate porte les couleurs, comme nous le mettrons en exergue au cours du chapitre 3. Pour illustrer notre propos, prenons appui sur l'étude de cas effectuée par Vincent TIBERJ et Mariette SINEAU à travers l'exemple des élections législatives de 2002<sup>138</sup> : si les bancs de l'Hémicycle ne comptent alors que 57.54% de députés sortants, pour 42.46% de « nouveaux » élus, « *une partie de ces nouveaux élus est en fait constituée de "faux impénétrants", battus lors des précédents scrutins, qui opèrent un retour à l'Assemblée nationale* »<sup>139</sup>, à l'instar de ce qui a pu être observé lors de la victoire de l'Union de la gauche en 1997. Ainsi, parmi les 245 « nouveaux venus » au Palais-Bourbon en 2002 se dissimulent 49 revenants, élus par le passé et battus lors des élections législatives anticipées, soit 20% des nouveaux députés théoriques : 47 d'entre eux sont issus des rangs de l'UMP et un seul de l'UDF. L'arrivée aux affaires d'une jeune génération d'élus de droite qui s'étaient distingués par leurs victoires aux élections municipales de 2001, à l'instar de Jean-Christophe LAGARDE à Drancy, Nicolas PERRUCHOT à Blois, ou Laurent HENART, adjoint au maire de Nancy, n'a pas permis d'impacter la moyenne d'âge de l'Assemblée nationale à la baisse. Alors que, la parité<sup>140</sup> représente une fenêtre

---

simple, parmi la liste précisée ci-dessus. Cependant, la législation a été profondément modifiée par la loi organique n° 2014-125 du 14 février 2014 interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur et la loi n° 2014-126 du 14 février 2014 interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de représentant au Parlement européen, applicable à partir du premier renouvellement des assemblées concernées par la nouvelle législation suivant la date du 31 mars 2017.

<sup>138</sup> *Id.*

<sup>139</sup> COSTA Olivier, KERROUCHE Eric, *op. cit.*, p. 87

<sup>140</sup> Loi n° 2000-493 du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives : elle vise à renforcer la présence de candidatures féminines au sein des organisations partisans, leur imposant de procéder à la désignation d'une proportion égale de candidats de sexes masculin et féminin à l'occasion des élections législatives, sous peine de sanction financières, et imposant la parité complètes des listes aux élections municipales et régionales, avec un principe d'alternance entre les candidats de chaque sexe, sous peine que la liste soit invalidée par les autorités préfectorales en cas de non-respect des dispositions législatives.

d'opportunité pour rajeunir les acteurs politiques, les organisations ont opté pour un maintien de la génération déjà représentée au pouvoir, au détriment de l'ascension d'une nouvelle génération militante : cela peut poser des problèmes au sein des partis politiques, en termes de renouvellement des candidatures au moment où s'imposera la succession des sortants, à l'instar d'un Parti Communiste au déclin électoral continu et dont le relatif maintien en termes de positions électives repose sur son vivier d'élus locaux et sur le profil notabiliaire d'une partie de ses élus nationaux.

C'est ainsi que Louis CHAUVEL prévient du risque que représente une déprise politique durable des jeunes générations. Alors que les générations de la résistance et des baby-boomeers apparaissent comme des générations bénies, les générations nées dans les années 1930 et, plus récemment, 1960-1970 apparaissent comme sacrifiées : ces dernières, trop jeunes pour avoir été socialisés au cours des événements de mai 1968, victimes du désenchantement suscité par la gauche au pouvoir, ne doivent leur entrée en politique qu'à une forte socialisation familiale pour la plupart. Absents du jeu institutionnel traditionnel, absents de la représentation politique locale et nationale, dont l'Assemblée nationale n'est que le corolaire, la jeunesse se manifeste par un investissement de l'action collective, certes, et un réel intérêt pour la vie publique<sup>141</sup>. Alors que le déséquilibre entre jeunes et anciennes générations demeure inédit, la dynamique semble défavorable aux premiers, tant au sein du champ politique, en termes de débat politique, de taux d'abstention croissant et d'engagement syndical et partisan moindre, que dans l'espace social. Mis au ban des discussions et des choix politiques, les jeunes ne se reconnaissent pas dans le jeu politique et demeurent en retrait de ce champ, subissant les décisions politiques favorables aux générations les plus récentes (réforme des retraites, choix budgétaires, chômage de masse, ...). C'est ainsi que la « génération 68 » bénéficie de l'absence de succession et de transmission de la socialisation politique par eux-mêmes envers leurs héritiers potentiels. Outre le risque de disparition des jeunes de l'Assemblée nationale, est évoqué le risque de surgissement d'un moment de transition politique non anticipé et violent, faute de transmission du savoir-faire. La

---

<sup>141</sup> MUXEL, Anne, *op. cit.*

génération actuelle serait ainsi politiquement sacrifiée, victime des ajustements liés à la crise économique et de sa mise au ban du champ politique.

A défaut de tirer d'ores et déjà des conclusions pertinentes sur cet ensemble d'hypothèses, allons faire un tour du côté de nos voisins européens et évaluons leur rapport à la représentation parlementaire des jeunes générations.

## *2- Focus sur la représentation des jeunes élus dans l'Union Européenne*

### *La France, un cas unique en Europe ?*

Dans un article intitulé « L'Assemblée nationale est-elle trop âgée ? »<sup>142</sup>, Gabriel ARNOUX souligne l'incongruité de raisonner en termes d'âge moyen des représentants pour évaluer leur représentativité : alors que l'âge des députés évolue chaque année d'un an, l'âge moyen de la population évolue en vertu des trois composantes de la démographie<sup>143</sup>. Selon lui, il est préférable d'utiliser l'âge médian : celui des députés français s'avère supérieur à celui quatre pays européens avec lesquels il émet une comparaison<sup>144</sup>. Toutefois, il note que la structure des âges à l'Assemblée nationale diffère de celle de la population française : ainsi, la sous-représentation des jeunes est liée à la nécessité d'une carrière politique longue en vue du décrochage d'une investiture pour un mandat national, qu'elle soit locale dans le cadre des carrières traditionnelles ou nationale dans le cadre des trajectoires modernes. De plus, le choix de se porter candidat à une échéance électorale implique divers coûts, certes liés à la campagne électorale (investissement chronophage, coûts économiques...), mais également à des coûts d'opportunité, qui nécessitent une mise entre parenthèses de la carrière professionnelle, d'autant plus que la France se distingue par un processus particulier d'accès aux candidatures, propre au mode de scrutin qui est le nôtre. Toutefois, les Parlements d'Europe semblent, en 2007, se caractériser par une sous-représentation systématique

---

<sup>142</sup> ARNOUX Gabriel, « L'Assemblée nationale est-elle trop âgée ? », Horizons stratégiques, 2007/2 (n° 4), p. 130-137

<sup>143</sup> Naissance, décès et âge moyen des décès, solde migratoire et âge moyen des migrants

<sup>144</sup> L'Allemagne, l'Espagne, la Slovénie et la Suède

de la classe d'âge « 18-30 ans » [annexe 1.6]. Alors que la problématique de la représentativité de nos institutions devient récurrente tant dans le champ de la recherche universitaire qu'au sein de l'espace social, Gabriel ARNOUX rappelle que l'action en tant que représentant de la Nation ne doit interférer ni avec les caractéristiques individuelles du dit représentant, ni avec celles de son électorat. La spécificité de la situation française ne se trouverait donc pas dans un prétendu manque de représentativité vis-à-vis de la population, dans la mesure où la composition des Parlements européens étudiés n'est pas le pur reflet de la population de leurs pays respectifs : l'Assemblée nationale se distingue toutefois par une surreprésentation de la classe d'âge « 61-70 ans », alors que les chambres basses des pays étudiés tendent à constater une sous-représentation des « 41-50 ans ».

Néanmoins, dans les années soixante déjà, l'âge d'entrée dans une carrière parlementaire variait entre les pays<sup>145</sup>. Comme le souligne Mattei DOGAN<sup>146</sup>, parmi l'ensemble des députés français élus pour la première fois au cours de la période 1898-1940<sup>147</sup>, 35% étaient âgés de moins de quarante ans. Ils étaient 37% en Grande-Bretagne entre 1918 et 1958, 26% en République Fédérale d'Allemagne en 1967, mais 52% en Belgique en 1964 [figure 1.20]. Pourquoi de telles différences à l'échelle européenne ? Les variables qui favorisent les carrières politiques précoces et rapides ou, a contrario, lentes et tardives, varient en vertu des contextes nationaux.

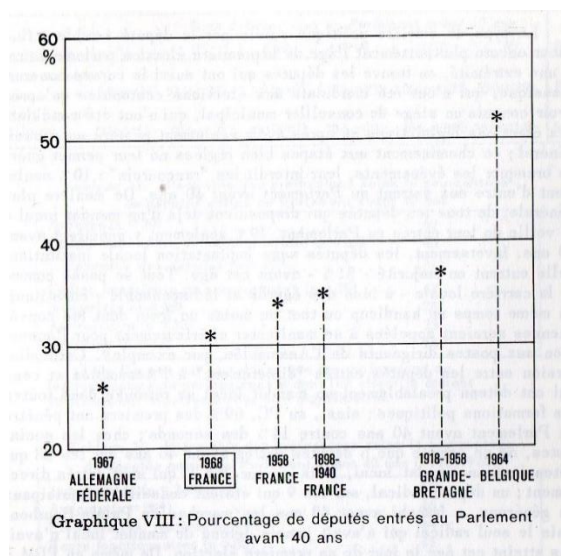
---

<sup>145</sup> CAYROL Roland, PARODI Jean-Luc, YSMAL Colette, *op. cit.*

<sup>146</sup> DOGAN Mattei, *op. cit.*

<sup>147</sup> N = 2786

**Figure 1.20 – Part de députés entrés au Parlement avant l’âge de quarante ans (graphique)<sup>148</sup>**



#### L’ouverture des arènes parlementaires nationales aux jeunes élus

Afin de porter un regard sur la représentation des jeunes au sein des assemblées parlementaires de nos voisins européens, nous avons procédé à une mise en lumière de la répartition par classes d’âge des députés élus à l’occasion du scrutin législatif le plus récent dans quatre pays européens : l’Allemagne (élections fédérales de septembre 2013), l’Espagne (élections générales de novembre 2011), l’Italie (élections législatives de janvier 2013) et le Royaume-Uni (élections générales de mai 2015<sup>149</sup>). Nous avons fait le choix de ces quatre pays de par la proximité géographique et historique qui les lie au nôtre, leur puissance économique et politique relativement comparables à celle de la France : nous avons donc estimé qu’ils pouvaient constituer d’intéressants repères en vertu de ces critères, tout aussi discriminants puissent-ils être.

Alors que les élections législatives françaises de juin 2012 ont porté au pouvoir 9.53% de députés âgés de moins de quarante ans au moment de leur élection, les

<sup>148</sup> CAYROL Roland, PARODI Jean-Luc, YSMAL Colette, *Ibid*

<sup>149</sup> Ne disposant que de chiffres partiels et provisoires, nous avons également inclus la Chambre des Communes issue des élections législatives de 2010.

assemblées parlementaires européennes voisines se distinguent de la France par une représentation supérieure de cette classe d'âge, bien qu'elle demeure en sous-représentation par rapport aux autres catégories d'âge. Ainsi, le *Bundestag* allemand compte 18.23% de députés âgés de moins de quarante ans et 28.37% ayant été élus entre 40 et 49 ans, alors que la classe « 50-59 ans » s'avère majoritaire (35.97%) et que les 60 ans et plus n'occupent que 17.43% des sièges [annexe 1.7]. En Espagne, le *Congreso de los Diputados* compte 16.87% de moins de 40 ans, alors que les classes d'âge « 40-49 ans » et « 50-59 ans » se disputent la majorité des sièges de députés (32.05% contre 35.66%), alors que les soixante ans et plus sont en léger retrait (15.42%) [annexe 1.8]. De l'ensemble des pays comparés, l'Italie détient la palme de la plus forte prime à la jeunesse, puisque la *Camera dei Deputati* compte parmi ses rangs pas moins de 26.98% d'élus de moins de quarante ans au jour de leur élection : ils disputant ainsi la « pôle-position » à leurs aînés issus des classes d'âges « 40-49 ans » (27.94%) et « 50-59 ans » contre 16.03% pour les « 60 ans et plus » [annexe 1.9]. Enfin, la Grande-Bretagne ne compte que 15% d'élus de moins de quarante ans à l'issue des élections générales de mai 2013, alors que les « 40-59 ans » forment 63% de la *House of Commons* et les « 60 ans et plus » 21%. La proportion de jeunes députés est en sensible baisse par rapport à l'échéance électorale de 2010 : la classe d'âge « 40 ans et moins » se situait alors à 19% et celle des « 60 ans et plus » à 18%, au profit d'une stabilité des effectifs de la classe « 40-59 ans » [annexes 1.10 et 1.11]. Une fois effectués ces constats, tâchons de mettre en perspective ces chiffres avec une analyse plus détaillée de la composition de ces chambres. Rappelons tout d'abord qu'une échéance électorale, ainsi l'avons-nous montré avec les études de cas des élections législatives de 1958 et de 1981, s'inscrit dans un contexte, politique certes, mais également institutionnel, avec des divergences parfois importantes entre les formations représentées au sein des Parlements nationaux.

A l'instar de la France, la Grande-Bretagne semble davantage exposée aux effets du mode de scrutin utilisé à l'occasion des élections générales, à savoir le scrutin uninominal majoritaire à un tour dans le cadre d'une circonscription électorale. Favorisant le bipartisme (et l'hégémonie des travaillistes et des conservateurs), ainsi que la prime au sortant, il semblerait qu'il ne favorise pas, dans un contexte de stabilité politique de l'échiquier et du maintien d'une majorité parlementaire au pouvoir, tel que

c'est le cas avec la large victoire des conservateurs en mai 2015, l'entrée de jeunes dans la vie parlementaire. Pour autant, un mode de scrutin a priori défavorable n'a pas empêché la circonscription écossaise de Paisley and Renfrewshire South d'élire la plus jeune députée britannique depuis 1667, en la personne de Mhairi BLACK, vingt ans, élue du Parti National Ecossais, face à la figure sortante travailliste. Le contexte politique ne doit cependant pas être négligé, cette « exception qui confirme la règle » devant être mise en lien avec l'historique déroute du Labour sur le territoire écossais, huit mois après le référendum sur l'indépendance de l'Ecosse. La stabilité de deux organisations partisans au pouvoir ne favorise probablement pas l'émergence d'une nouvelle génération politique, du moins au sein de circonscriptions jugées gagnables par le parti : seule une étude approfondie des membres du Parlement britannique pourraient confirmer (ou pas) cette hypothèse. Notons toutefois qu'en 2010, dans un contexte électoral favorable aux conservateurs et aux Libéraux-Démocrates, ces deux groupes parlementaires comptaient une proportion d'élus de moins de quarante ans supérieure à celle du Labour (respectivement 23% et 21%, contre 15%) : cela est en partie explicable par la stabilité électorale du champ politique britannique entre 1997 et 2010, c'est-à-dire trois législatures ayant débouché sur une victoire des travaillistes et leur permanence au pouvoir durant trois législatures consécutives.

Le cas du *Bundestag* allemand s'avère particulièrement intéressant à analyser. Les élections fédérales allemandes sont organisées autour d'un scrutin mixte : la moitié des sièges d'*Abgeordnete* à pourvoir le sont dans le cadre d'un scrutin uninominal majoritaire à un tour dans le cadre de circonscriptions électorales : il s'agit des *Direktmandate* (mandats directs). L'autre moitié des sièges est attribuée dans le cadre d'un scrutin proportionnel plurinominal par *länder*. Au moment du processus électoral, chaque électeur dispose de deux voix : la première est destinée à élire les mandats directs au scrutin uninominal, tandis que la seconde permet d'octroyer une voix à une liste partisane dans le cadre du *länder*. Sur la base des secondes voix, dans le cadre du *länder*, un contingent de mandats est calculé pour chaque liste partisane. Si un parti obtient au scrutin majoritaire un nombre de mandats directs supérieur à celui de son contingent d'élus, il conserve l'ensemble de ses mandats. A contrario, s'il obtient un nombre de mandats inférieur, le scrutin proportionnel lui permet de se voir octroyer le nombre de

mandats supplémentaires (*Überhangmandate*) nécessaire à l'atteinte de son contingent d'élus maximal<sup>150</sup>. En analysant plus précisément la répartition des jeunes députés parmi les groupes parlementaires, nous nous apercevons que *Die Linke*, le Parti Social-Démocrate et l'Union Chrétienne-Démocrate comportent un effectif de moins de quarante ans inférieur à celui de l'ensemble du *Bundestag* (respectivement 12.50%, 13.99% et 16.08% de l'ensemble du groupe). Inversement, *Bündnis 90-Die Grünen*<sup>151</sup> et l'Union Chrétienne-Sociale doublent quasiment la moyenne générale, chacun de ces partis ayant porté au Parlement 30.16% et 35.71% d'élus âgés de moins de quarante ans. Cet écart est à mettre en perspective avec les effets du scrutin mixte allemand. Catherine ACHIN<sup>152</sup> constate que 75.3% des femmes élues députées en Allemagne entre 1945 et 2000 l'ont été par le biais du scrutin proportionnel de liste, preuve que le scrutin majoritaire les place en position défavorable en vue d'une élection. L'analyse par partis met également en évidence une césure entre les grands partis (CDU-CSU, SPD), dont les trois-quarts des députées sont issus du scrutin majoritaire, bien que l'écart avec les élues issues du scrutin proportionnel tende à se réduire depuis la réunification de l'Allemagne, et les « petits » partis (FDP<sup>153</sup>, *Die Linke*, les Verts), dont la quasi-intégralité des sièges forment en réalité des mandats supplémentaires, faute d'implantation électorale suffisante, à l'exception de circonscriptions précises. Or, de par leur position d'*outsiders* dans le champ politique et un nombre d'élus et de sortants inférieur à celui des grands partis, ils sont davantage en mesure de favoriser la présence de femmes parmi leurs candidatures et les élus, ce qui semble également être le cas pour les jeunes générations<sup>154</sup>.

Tandis que les élections générales espagnoles, organisées à partir d'un mode de scrutin proportionnel plurinominal par province, ont envoyé sur les bancs du *Congreso de los diputados* 16.87% de députés âgés de moins de quarante ans, la répartition de ces derniers entre les groupes parlementaires ne met en évidence aucune distinction significative, à l'exception du groupe *Izquierda Plural*<sup>155</sup>, au sein duquel les plus jeunes

---

<sup>150</sup> C'est ainsi que le *Bundestag* compte au minimum 598 parlementaires, bien que ce chiffre ne soit pas fixe et dépende entièrement de la répartition des secondes voix au moment du scrutin.

<sup>151</sup> Alliance 90-Les Verts

<sup>152</sup> ACHIN Catherine, *op. cit.*

<sup>153</sup> Parti Libéral-Démocrate, plutôt orienté à droite

<sup>154</sup> C'est particulièrement le cas des Verts. La CSU bénéficiant d'accords électoraux avec la CDU, les conclusions peuvent sensiblement différer.

<sup>155</sup> Gauche Plurielle



sont représentés à hauteur de 23.08%, notamment en la personne d'Alberto GARZON ESPINOSA, chef de file d'*Izquierda Unida* à l'occasion des élections générales organisées en 2015, tout en notant que le faible nombre de députés de cette formation (13) ne permet pas de tirer de conclusions hâtives.

De l'ensemble des pays étudiés, c'est en Italie que les moins de quarante ans sont les mieux représentés au sein de l'assemblée parlementaire nationale. En effet, 26.98% des élus de la *Camera dei Deputati* sont issus de cette classe d'âge. Toutefois, l'organisation des élections générales italiennes autour d'un scrutin proportionnel de liste par circonscription ne permet pas, à lui seul, de justifier la forte présence de jeunes élus sur les bancs de la chambre basse. En observant de plus près la répartition de ces derniers entre les groupes parlementaires, de fortes disparités existent selon les formations politiques, à l'instar de ce que nous avons constaté au *Bundestag*. Parmi les dix groupes parlementaires existant au sein de la chambre des députés, seuls quatre expriment une proportion de jeunes supérieure à celle de l'ensemble de l'Assemblée, tandis que les six autres accusent un retard d'entre 7.89 points (pour le Parti Démocrate) à 26.98 points, le groupe parlementaire *Per l'Italia* ne comptant dans ses rangs ni député âgé de moins de quarante ans, ni élu issu de la classe « 40-49 ans ». Parmi ces quatre formations, deux ont pour caractéristique d'être de « petites » formations, dont la présence à l'Assemblée est favorisée par le mode de scrutin, encourageant les partis politiques à s'associer au sein d'une coalition électorale<sup>156</sup>: la Ligue du Nord (associé au Peuple de la Liberté), avec 29.41% d'élus de moins de quarante ans, et Gauche, Ecologie et Liberté (associé au Parti Démocrate), au sein duquel les jeunes forment 28% du groupe parlementaire. Si le groupe mixte et sa pluralité de formations politiques, avec 35.90% de parlementaires âgés de moins de quarante ans, se distingue également, c'est le Mouvement Cinq Etoiles qui procure, à lui seul, 43.53% des jeunes élus de la chambre des députés, puisqu'ils forment 81.32% de son groupe parlementaire. Seule la classe d'âge supérieure est également

---

<sup>156</sup> Le mode de scrutin proportionnel plurinominal italien s'effectue dans le cadre de vingt-six circonscriptions électorales, dont la plupart épousent le contour des régions, à l'exception des plus vastes qui comportent des subdivisions. Pour le scrutin de 2013, le parti ou la coalition politique arrivée en tête au niveau national remporte d'office la majorité absolue des sièges de la chambre des députés, quelque soit le score qu'il ait obtenu, ce afin de stabiliser le système politique et de faciliter le processus de gouvernement. Afin de pouvoir prétendre à obtenir des élus, une coalition électorale doit réaliser 10% des suffrages exprimés au niveau national, tandis qu'un parti politique doit obtenir 2% des voix s'il est membre d'une coalition ou 4% s'il se présente en totale autonomie.

représentée en son sein, à savoir les « 40-49 ans ». Cette omniprésence des jeunes générations au sein de cette formation s'explique par son caractère nouveau et novateur. Créé en octobre 2009, ce mouvement effectue son entrée sur la scène politique à l'occasion des élections municipales italiennes de 2012, au cours desquelles un connaît un important succès électoral. Il devient la troisième force politique du pays à l'occasion des élections générales de 2013, avec plus de 23% des suffrages exprimés. Militant pour une forme de démocratie directe, se définissant un mouvement citoyen, prônant une autre manière de faire de la politique, le succès électoral du *Movimento 5 Stelle* assure l'élection d'une cinquantaine de parlementaires n'ayant jamais été élus précédemment, dont la sélection s'est opérée sur Internet, via des candidatures fortement féminisées, puisque 38% des élus du groupe sont des élues, et rajeunies, aux positions sociales inférieures à celles des acteurs établis du champ politique - pour la plupart issus de catégories socioprofessionnelles supérieures, et inconnus du grand public<sup>157</sup>. Les logiques de recrutement de cette organisation, dont la ligne politique est en partie basée sur le rejet de la classe politique traditionnelle et de l'austérité, ont ainsi permis d'accroître très fortement la présence de jeunes élus au sein du Parlement italien, au sein duquel ils étaient jusqu'alors largement sous-représentés. Outre un sensible rajeunissement de son personnel politique parlementaire italien, du fait essentiellement d'une formation politique récente et organisant le processus de sélection de ses candidats autour de logiques de représentativité, notons que le Président de la République Italienne a procédé, début 2014, à la nomination de Matteo RENZI, 39 ans, secrétaire général du Parti Démocrate, en tant que jeune Président du Conseil. Il est la plus jeune personnalité politique de l'histoire de la République Italienne à occuper cette fonction, mais également le plus jeune chef de gouvernement en fonction de l'Union Européenne. Et si les structures traditionnelles italiennes commençaient à saisir le vent du changement ?

---

<sup>157</sup> NASI Margherita, « M5S, les inconnus de Beppe Grillo », *slate.fr*, 3 mars 2013 : <http://www.slate.fr/story/68927/beppe-grillo-m5s-inconnus>

A partir des élections législatives de 1958 et de 1981 a été mis en évidence le rôle clé des contextes politique et institutionnel dans le cadre de la représentation. Si certaines périodes apparaissent plutôt propices à un renouvellement générationnel des bancs de l'Assemblée nationale, d'autres échéances électorales se distinguent par leur hostilité au rajeunissement, les organisations partisans n'hésitant pas à renouveler leur confiance aux élus et candidats sortants. Au sein d'une arène dont le pouvoir législatif est détenu par une génération socialisée à l'occasion des événements de mai 1968, dont aucune succession n'a ni émergé ni été encouragée, la sous-représentation des individus d'un âge inférieur à quarante ans demeure une constante sociohistorique. Bien qu'elle ne soit pas propre à la France, elle s'exprime dans des proportions relativement moindres au sein de nos voisins européens, certaines chambres bénéficiant d'effets conjoncturels propres à l'émergence d'un nouvel acteur dans le champ politique (Italie) ou profitant d'un mode de scrutin en partie favorable aux « petites » organisations, pour lesquelles la représentativité de leurs membres est un leitmotiv (Allemagne). D'autant plus que l'Espagne pourrait, elle aussi, suivre le vent du changement en la matière à l'occasion des élections générales de novembre 2015, et subir à son tour un profond renouvellement de son personnel politique avec l'émergence de mouvements politiques d'inspiration citoyenne, nés avec la crise économique qui a frappé le pays et l'Europe dès 2008. Qu'ils s'appellent *Podemos* ou *Ciudadanos*, qu'ils conquièrent Madrid ou Barcelone, le rejet de la classe politique traditionnelle est le mot d'ordre de ces mouvements, dont le déferlement sur la scène politique met progressivement à mal la domination d'un système bipartisan. Quant à la France, le profil des députés se caractérise par une sous-représentation des jeunes acteurs politiques, certes. Mais qu'en est-il du profil type du député français en 2012 ?

## Chapitre 2 –

### Un personnel politique atypique : la Jeune Garde

Les élections législatives des 10 et 17 juin 2012 s'inscrivent dans la lignée de l'élection présidentielle du mois précédent. Alors que le perron du palais de l'Élysée accueillait son nouveau Président de la République le 15 mai 2012, en la personne de François HOLLANDE, deuxième socialiste à être porté à cette éminente fonction par les suffrages des français, le renouvellement de l'Assemblée nationale s'est caractérisé par une vague rose. A cette occasion, 329 députés de la nouvelle majorité de gauche<sup>158</sup> ont fait leur entrée sur les bancs de l'Hémicycle. Pour 51.67% d'entre eux, c'était une grande première : jamais ils n'avaient occupé de mandat de député dans toute leur carrière politique. Alors que l'Assemblée dans son ensemble comprend 37.61% de primo-élus, intéressons-nous, comme l'ont fait de nombreux articles de presse, mais également des chercheurs<sup>159</sup>, au profil idéal-typique du député de 2012 (A). L'arrivée d'un nombre important de primo-députés a-t-elle révolutionné cette figure ? Si oui, les caractéristiques de l'élu de 2012 sont-elles semblables selon les organisations partisans, le genre et le fait d'être un sortant ou pas ? Nous noterons ensuite que primo-député n'est pas forcément synonyme de « jeune » député: le renouvellement du personnel politique parlementaire ne favoriserait donc pas un rajeunissement de ce dernier ? Malgré cela, de jeunes acteurs politiques parviennent à briser le plafond de verre qui les sépare d'un siège à l'Assemblée nationale : il s'agit de dresser le portrait d'un groupe d'élus caractérisé par le jeune âge auquel ils ont franchi le seuil du Palais-Bourbon, c'est-à-dire alors qu'ils n'étaient pas encore quadragénaires (B). Qui sont-ils ? Quelles caractéristiques leur ont permis de d'accéder à la représentation nationale en juin 2012 ? Et si les effets de conjoncture dissimulaient l'une des clés de cette énigme ?

---

<sup>158</sup> 295 membres du groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; 18 du groupe écologiste et 17 du groupe Radical, Républicain, Démocrate et Progressiste. Les 15 élus du groupe Gauche Démocrate et Républicaine, issus pour la plupart des rangs du Front de Gauche et de circonscriptions ultra-marines, précisent apporter un soutien vigilant à cette majorité, sans y prendre part explicitement.

<sup>159</sup> KESLASSY Eric, *op. cit.*

## A- Le député français en 2012 : une figure établie

### 1- Sexe : masculin, âge : 55 ans, profession intellectuelle supérieure : le changement c'est maintenant ?

Au cours de la campagne électorale pour l'élection présidentielle de 2012, alors que le Président de la République sortant, Nicolas SARKOZY, choisissait de prôner « La France Forte », au moment où Jean-Luc MELENCHON exhortait les citoyens à « [Prendre] le pouvoir », quand François BAYROU estimait qu'à « Un pays uni, rien ne lui résiste », François HOLLANDE optait pour une toute autre voie en déclarant « Le changement, c'est maintenant », afin de susciter l'adhésion à un projet de rupture avec le présent d'alors, à savoir la politique menée par la majorité de droite sortante. S'il n'est pas de notre ressort, dans le cadre de nos travaux ainsi qu'en vertu de notre posture de chercheur, d'évaluer la réalisation du projet présidentiel porté par le candidat socialiste trois ans après l'élection présidentielle, tâchons de mettre en perspective cette notion impérative du changement avec la composition de l'Assemblée nationale en juin 2012.

### Où sont les femmes (et les élus de la diversité) ?

Et malgré l'arrivée de 217 nouveaux élus sur les bancs de l'Hémicycle, il apparaît que ce dernier demeure plutôt ouvert aux individus de sexe masculins : si le taux de présence des élues est le plus élevé qu'ait connu la V<sup>e</sup> République [figure 2.1], voire l'Histoire de la République Française, il atteint péniblement 26.69% de l'ensemble des membres de la représentation nationale. Ainsi, les députées demeurent largement sous-représentées par rapport aux élus de sexe masculin, qui continuent d'occuper quasiment les trois-quarts des sièges de l'Assemblée nationale, soit 73.31% [figure 2.2].

**Figure 2.1 – La représentation des femmes au sein de l’Assemblée – évolution sous la V<sup>e</sup> République (en %)<sup>160</sup>**

	1958	1962	1967	1968	1973	1978	1981
%	1,3	1,7	1,9	1,7	1,7	4	5,5
	1986	1988	1993	1997	2002	2007	2012
%	5,8	5,6	5,9	10,8	12,1	18,5	26,5

**Figure 2.2 – Répartition genrée des députés de l’Assemblée nationale en juin 2012**

	SRC	UMP	UDI	ECOLO	RRDP	GDR	NI	N
Hommes	187	170	28	9	12	12	5	423
	63,39	86,73	96,55	50	75	80	62,50	73,31
Femmes	108	26	1	9	4	3	3	154
	36,61	13,27	3,45	50	25	20	37,50	26,69
	295	196	29	18	16	15	8	577

Nuançons toutefois notre propos en explicitant les disparités qui se manifestent selon les groupes parlementaires. Trois de ces derniers se distinguent par une place accordée aux représentantes supérieure à celle de l’ensemble de l’Assemblée nationale : il s’agit des groupes Socialiste, Radical et Citoyen (36.61% de députées), Ecologiste (50%) et les non-inscrits (37.50%). A contrario, les groupes Gauche Démocrate et Républicaine (20%) ; Radical, Républicain, Démocrate et Progressiste (25%), mais surtout Union des Démocrates et Indépendants (3.45%) et Union pour un Mouvement Populaire<sup>161</sup> (13.27%) se caractérisent par une sous-représentation des femmes supérieure à la moyenne. Le renforcement de leur présence, particulièrement à la gauche de l’Hémicycle, s’inscrit simultanément dans des effets de conjoncture et de structure. La première victoire de la gauche aux élections législatives depuis celles organisées en 1997 suite à la dissolution de l’Assemblée nationale par Jacques CHIRAC, alors Président de la République, lui permet de favoriser l’élection d’un nombre de primo-élus supérieur à celui des partis composant

<sup>160</sup> Chiffres issus de KESLASSY Eric, *op. cit.*

<sup>161</sup> Par commodité, nous utiliserons désormais les acronymes des noms de groupes parlementaires.

la majorité parlementaire de droite sortante. Disposant d'un nombre d'élus sortants beaucoup moins conséquent que ces derniers, et en vertu d'une politique de représentativité sexuée des candidatures manifestement volontariste, les socialistes et les écologistes semblent avoir favorisé les candidatures féminines, à travers des mécanismes de réservation de circonscriptions, détenues par la droite ou dans lesquelles le député sortant de gauche ne sollicitait pas un nouveau mandat, à ces dernières, en conformité avec la loi n° 2000-493 du 6 juin 2000<sup>162</sup>, cette dernière obligeant les partis politiques à présenter autant de candidats que de candidates titulaires lors des scrutins majoritaires uninominaux. En dépit des sanctions financières prévues par la loi pour non-présentation d'un nombre équivalent d'hommes et de femmes, l'UMP, l'UDI et le Front de Gauche ont opté pour une représentation massive des élus sortants. Pour l'ensemble de ces partis, cela s'explique par un nombre important d'élus sortants sollicitant un nouveau mandat, dans le cadre d'un contexte politique national défavorable à la majorité sortante (pour les premiers), d'un déclin électoral continu des communistes au profit du Parti Socialiste et de difficultés à assurer la succession des sortants pour le Front de Gauche. A travers l'utilisation de méthodes de modélisation, Vincent TIBERJ et Mariette SINEAU évaluent la pertinence de la frilosité des partis politiques à ouvrir le recrutement de ses candidats, notamment aux femmes, avec l'argument selon lequel l'électorat demeurerait conservateur vis-à-vis de la figure du politique<sup>163</sup>. En analysant simultanément les variables politiques de l'échéance électorale de 2002 et la sociographie des candidats, ils constatent une moindre réussite des candidates une fois le seuil du premier tour franchi, tout en insistant sur la non-exploitation de certaines données, alors que le statut de sortant semble favoriser la réélection, du fait du statut de notabilité locale qu'il requiert. En comparant l'évolution sensible de la représentation des femmes au sein du *Bundestag* avec celle, plus mesurée, des députées françaises, Catherine ACHIN, quant à elle, met en évidence les effets d'un mode de scrutin uninominal majoritaire plutôt défavorable aux candidates, à l'inverse du scrutin proportionnel dans le cadre duquel sont élues la majorité des députées allemandes, ainsi que la subsistance d'un processus

---

<sup>162</sup> Voir note 147

<sup>163</sup> SINEAU Mariette, TIBERJ Vincent, *op. cit.*



d'auto-exclusion des femmes du champ politique, dont les qualités des acteurs se voient assigner un caractère plutôt masculin<sup>164</sup>.

Alors qu'elles représentent plus de la moitié de la population française<sup>165</sup>, les femmes ne sont pas les seules à subir l'écueil de la sous-représentation politique parlementaire. Les élus de la diversité représentent ainsi 1.8% de l'ensemble des députés<sup>166</sup>, soit onze élus, siégeant tous à la gauche de l'Hémicycle<sup>167</sup>, députés ultramarins exceptés. Toutefois, le défaut de représentativité dont témoigne la composition de l'Assemblée nationale ne touche pas seulement ces deux catégories de la population.

#### [Les bancs de l'Hémicycle, ou l'apanage des catégories socioprofessionnelles supérieures](#)

Les portes du Palais-Bourbon semblent résister aux représentants des classes populaires, si nous considérons, à l'instar d'Éric KESLASSY, qu'elles regroupent ouvriers et employés. Ainsi, 77.82% des députés élus à l'occasion des élections législatives de 2012 sont issus des cadres et professions intellectuelles supérieures, alors que cette catégorie ne représente que 17.5% de la population française active en 2013, contre 48.9% pour les classes populaires [figure 2.4]. Les logiques de fonctionnement champ politique tendent ainsi à se reproduire de législature en législature : il semblerait que, de par son existence même en tant qu'entité spécifique, le champ politique contribue à la reproduction de ses propres mécanismes de domination<sup>168</sup>. Alors que le processus de politisation est dépendant du sentiment de compétence politique des agents, nécessaire à ce que ces derniers trouvent un sens à l'espace politique, il s'avère différentiel selon les catégories sociales de la population. En effet, nous dit Daniel GAXIE<sup>169</sup>, les logiques du système social reproduisent le caractère différentiel de la politisation : cette dernière apparaît, pour beaucoup, comme le fruit de la socialisation familiale. Les capitaux sociaux et culturels différentiels dont ils disposent ne permettent pas aux agents d'être semblablement

---

<sup>164</sup> ACHIN Catherine, *op. cit.*

<sup>165</sup> Selon les chiffres de l'INSEE, la population française s'établit à 66.32 millions d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2015 : le pays compte 34.19 millions de femmes (51.56%) et 32.13 millions d'hommes (48.44%).

<sup>166</sup> KESLASSY Eric, *op. cit.*

<sup>167</sup> 10 députés issus de la diversité siègent au groupe SRC, le onzième au groupe écologiste.

<sup>168</sup> GAXIE Daniel, « Le cens caché », *Réseaux*, Editions Le Seuil 1987, volume 5 n°22. pp. 29-51

<sup>169</sup> *Id*

armés face aux inégalités du système éducatif, censé pourtant contribuer à leur socialisation. Les agents sont soumis à des mécanismes de reproduction culturelle influant directement sur leur niveau de politisation. La compétence politique serait ainsi socialement déterminée. Les catégories populaires se trouvent alors exclues d'un champ politique différencié, au sein duquel la compétence politique est exercée par les catégories sociales favorisées. Ces dernières, disposées à accumuler les savoirs politiques, se distinguent par l'expression d'une légitimité à exercer un monopole sur la politique et à se voir réserver la lutte pour la conquête du pouvoir politique ainsi que son exercice. Daniel GAXIE estime ainsi improbable, en l'état de différenciation du champ et de reproduction des mécanismes de domination en son sein, que les agents défavorisés entreprennent une carrière politique, faute de disposer des savoirs politiques induits par l'appartenance à un champ dont ils sont exclus.

**Figure 2.3 – Composition de l'Assemblée nationale élue en 2012 par catégorie socio-professionnelle et par groupe parlementaire<sup>170 171 172</sup>**

	SRC	UMP	UDI	ECOLO	RRDP	GDR	NI	N
1	2,37	3,06	0,00	5,56	0,00	0,00	0,00	2,43
2	4,75	16,33	17,24	0,00	6,25	6,67	0,00	9,19
3	80,00	76,02	68,97	77,78	81,25	66,67	87,50	77,82
4	9,49	3,57	6,90	11,11	6,25	13,33	0,00	7,28
5	1,69	0,00	3,45	5,56	6,25	6,67	0,00	1,56
6	1,02	0,00	0,00	0,00	0,00	6,67	0,00	0,69
8	0,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12,50	0,35
inc	0,34	1,02	3,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,69
	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

<sup>170</sup> A défaut d'utiliser la profession déclarée par les députés au moment de leur entrée à l'Assemblée, qui s'avère peu pertinente dans bien des cas, nous avons procédé à un repérage de la dernière activité exercée par le député au cours de sa carrière professionnelle, bien que ce ne soit pas forcément celle qui ait occupé la plus grande partie de son activité professionnelle et qu'elle puisse n'être exercée qu'au cours d'une durée limitée, antérieure à l'élection, afin de se mettre en conformité avec les dispositions légales, à l'instar de la loi organique n° 2011-410 du 14 avril 2011 relative à l'élection des députés et sénateurs qui stipule que : « Ne peuvent pas faire acte de candidature (...) Les membres du cabinet du président du conseil régional, du président de l'Assemblée de Corse, du président du conseil exécutif de Corse, du président du conseil général, des maires des communes de plus de 20 000 habitants, des présidents des communautés de communes de plus de 20 000 habitants, des présidents des communautés d'agglomération, des présidents des communautés urbaines et des présidents des métropoles. ». Etablir un schéma de représentation des députés en vertu de l'activité qu'ils auraient exercée au cours de la durée la plus longue complexifierait l'élaboration de ce portrait-type, dont les variables utilisées se veulent non-exhaustives.

<sup>171</sup> Nous avons pris appui sur la classification PCS-ESE, version 2003: 1- Agriculteurs ; 2- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise ; 3- Cadres et professions intellectuelles supérieures ; 4- Professions intermédiaires ; 5- Employés ; 6- Ouvriers.

<sup>172</sup> N = 577 députés

**Figure 2.4 – Population française active âgée de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle en 2013<sup>173</sup> (en %)**

Agriculteurs exploitants	2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	6,2
Cadres, professions intellectuelles supérieures	17,5
Professions intermédiaires	25,2
Employés	28,3
Ouvriers (y compris agricoles)	20,6

Le fossé entre les catégories sociales défavorisées et la représentation nationale tend ainsi à se perpétuer, voire à s'accroître. Si les ouvriers et les employés constituaient 39.6% des rangs du groupe parlementaire communiste en 1981<sup>174</sup>, ils n'occupent respectivement plus que 0.69% et 1.56% des sièges de députés trente-et-un ans plus tard. Seul le groupe GDR leur octroie une place relativement élevée par rapport à la moyenne de l'Assemblée, à savoir 13.34% à eux deux : le déclin de la représentation parlementaire des classes populaires est à mettre en perspective avec le reflux électoral continu des communistes depuis les élections législatives de 1981, ainsi que le manque de renouvellement de leurs cadres. Si nous observons également une sous-représentation des professions intermédiaires (7.28%) par rapport à la répartition socio-professionnelle de la population française en 2013 (25.2%), les groupes parlementaires de gauche tendent à leur assurer une place supérieure d'entre 2.21 et 6.05 points par rapport à la moyenne de l'ensemble des députés. Elle s'explique par la forte présence traditionnelle des instituteurs dans cette partie de l'échiquier politique, plus particulièrement au sein du Parti Socialiste, dont ils représentaient 5.8% des membres de l'Assemblée nationale en 1981<sup>175</sup>.

Inversement, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise s'avèrent surreprésentés, puisqu'ils constituent 9.19% de la représentation nationale (6% de la

<sup>173</sup> Source INSEE : [http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=NATnon03173](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATnon03173)

<sup>174</sup> GUEDE Alain, ROZENBLUM Serge-Allain, *op. cit.*

<sup>175</sup> *Id.*

population française), avec une présence particulièrement élevée dans les rangs de l'UMP (16.33%) et de l'UDI (17.24%). Cette catégorie semble accorder une prime aux partis de droite: les chefs d'entreprise représentaient 16.3% des membres du RPR, 15.1% des radicaux valoisien et 12.3% des centristes de l'UDF en 1981, alors que les commerçants et artisans formaient entre 2.8% et 3.5% des membres de ces organisations. Cette adhésion à ces dernières traduit une proximité des membres de cette catégorie aux idées politiques et à un programme économique de droite, qui leur sont traditionnellement plus favorables que celles défendues par la gauche.

Toutefois, en nous intéressant à la répartition des députés par domaine d'activité professionnelle [annexe 1.12], nous nous apercevons que la classification des Professions et Catégories Socioprofessionnelles, telle qu'elle est proposée par l'INSEE, ne met pas en lumière la surreprésentation caractéristique de certaines professions au sein de l'Assemblée nationale. Si nous avons déjà évoqué la présence des chefs d'entreprises (plutôt à droite), des instituteurs et des enseignants (plutôt à gauche), et si l'occupation de 7.28% des sièges de députés par des avocats n'a guère de quoi surprendre, trois catégories se distinguent par une représentation particulièrement élevée par rapport à leur poids au sein de la population française. En effet, siègent parmi les 577 députés pas moins de 10.75% de collaborateurs politiques (assistants parlementaires, collaborateurs de cabinet), 33 membres de cabinets ministériels<sup>176</sup> (5.72%) et 19 hauts-fonctionnaires (3.29%). La surreprésentation de ces acteurs témoigne du processus de professionnalisation continu à l'œuvre au sein du champ politique, et auquel n'échappe pas l'institution parlementaire : l'exercice de ces professions leur permettent de faire leur la définition wébérienne du professionnel de la politique, à savoir le fait de vivre *de* et *pour* la politique<sup>177</sup>, tout en préfigurant la transition entre la sphère professionnelle et la sphère politique, à laquelle ils prennent pleinement leur part une fois le premier mandat électif obtenu puisque, de personnalités de l'ombre, ils deviennent des acteurs exposés sur la scène politique. Cette professionnalisation du champ politique s'inscrit ainsi dans

---

<sup>176</sup> La présence d'anciens membres de cabinets ministériels et de collaborateurs politiques est en réalité plus élevée : la réalité de leur nombre est omise par la méthodologie qui a inspiré notre classification, c'est-à-dire celle de ne retenir que la dernière activité professionnelle exercée par le député avant de se muer en un professionnel de la politique.

<sup>177</sup> WEBER Max, *op cit*

l'acquisition de mandats électifs, mais également dans leur accumulation [figures 2.5 et 2.6].

#### Du bon usage du cumul des mandats

En effet, au moment de leur élection, 84.75% des députés français disposaient d'au moins un mandat électif, dont 23.74% étaient déjà touchés par la loi sur le cumul des mandats, puisqu'élus au sein de deux institutions différentes. La forte présence d'élus cumulants n'est guère surprenante, dans la mesure où elle s'inscrit dans les logiques du fonctionnement structurel de la V<sup>e</sup> République. L'instauration d'un mode de scrutin uninominal majoritaire à l'occasion des élections législatives ajoute aux effets de l'étiquette partisane portée par le candidat ses caractéristiques sociographiques<sup>178</sup> : l'élection ne se joue ainsi pas seulement sur des effets conjoncturels, la vague fût-elle bleue ou teintée de rose. Bien que Vincent LOONIS dénie l'importance de ces variables dans le cadre de son étude sur les processus favorisant la réélection des députés français<sup>179</sup>, la force du scrutin uninominal réside dans sa capacité à faire du nom et de la figure du candidat un enjeu d'adhésion, ou non : il en procède ainsi la nécessité pour ce dernier de se construire ainsi une notabilité locale, synonyme de notoriété et d'implantation à l'échelle d'un territoire circonscrit, afin de susciter l'agrément des électeurs.

**Figure 2.5 – Nombre de mandats détenus au moment des élections législatives de 2012**

Sans mandat	88	15,25
1 mandat	352	61,01
2 mandats ou plus	137	23,74
<i>N</i>	577	100,00

<sup>178</sup> SINEAU Mariette, TIBERJ Vincent, *op. cit.*

<sup>179</sup> LOONIS Vincent, *op. cit.*

**Figure 2.6 – Type de mandats détenus au moment des élections législatives de 2012**

Mandat municipal	388	67,24
<i>conseiller municipal</i>	77	13,34
<i>adjoint au maire</i>	62	10,75
<i>maire</i>	249	43,15
Mandat départemental	138	23,92
<i>conseiller général</i>	74	12,82
<i>vice-président CG</i>	52	9,01
<i>président CG</i>	12	2,08
Mandat régional	89	15,42
<i>conseiller régional</i>	56	9,71
<i>vice-président CR</i>	28	4,85
<i>président CR</i>	5	0,87
Eurodéputé	4	0,69
Assemblée Français de l'Etranger	3	0,52
autres	4	0,69
un mandat minimum	489	84,75
sans mandat	88	15,25
<i>N</i>	577	

La constitution d'une figure nobiliaire passe ainsi par l'acquisition de capitaux électifs, à travers la conquête d'un ou plusieurs mandats, consécutifs voire simultanés, le plus souvent à l'échelle locale en guise d'initiation, et ce, en vertu des dispositions prévues par l'arsenal législatif français en la matière, plutôt ouvert aux pratiques de cumul, bien que des mesures de restrictions aient été prises par les gouvernements respectivement dirigés par Lionel JOSPIN et Jean-Marc AYRAULT. Outre une législation unique en Europe sur la question, le champ politique français se caractérise par la construction d'un « millefeuille » institutionnel au gré des réformes territoriales<sup>180</sup> et décentralisatrices. Ainsi, on a assisté à une ouverture du champ des possibles en termes de fonctions électives disponibles à l'attention des professionnels de la politique : aux mandats municipaux et départementaux se sont ajoutés, depuis les années 1980, les mandats

<sup>180</sup> KESSASSY Eric, *op. cit.*

régionaux et intercommunaux<sup>181</sup>. Comme nous pouvons le constater, l'entrée par l'échelon politique local demeure une panacée pour les membres de l'Assemblée nationale, et plus particulièrement l'intégration d'une fonction municipale : si 15.42% des députés disposaient d'un mandat régional en juin 2012, tandis que 23.92% occupaient une fonction départementale, 67.24% de l'ensemble siégeait au sein d'un conseil municipal, dont 43.15% dans le fauteuil de maire [figure 2.7]. La nécessité d'un ancrage local semble orienter ainsi les parlementaires vers l'obtention de mandats électifs de proximité, reposant sur une implantation territoriale, la détention d'un capital de notoriété et des réseaux d'interconnaissance, ce que permet plus difficilement un positionnement sur une liste dans le cadre d'un scrutin plurinominal à l'échelle régionale.

Jusqu'ici, esquisser un portrait du député français en 2012 reviendrait à le définir ainsi : homme, d'origine européenne, issu d'une catégorie socio-professionnelle supérieure, ayant exercé au sein du secteur privé, pourquoi pas en tant que collaborateur d'élus ou membre de cabinet ministériel, ou bien chef d'entreprise, disposant d'une notabilité locale certaine grâce à la détention d'un mandat local au minimum. Quel est l'âge de ce député type que les acteurs du champ journalistique ont dépeint comme nous venons de le faire ? Alors que la moyenne d'âge des membres de l'Assemblée nationale s'élève à 54.6 ans, soit la deuxième la plus élevée de l'histoire de la V<sup>e</sup> République après celle de la XIII<sup>e</sup> législature, 217 primo-députés ont fait leur entrée sur les bancs de l'Hémicycle. Si le renouvellement semble répondre présent, qu'en est-il de la rupture générationnelle tant espérée ?

## *2- Quel renouvellement pour l'Assemblée nationale ?*

### *La présence disparate des primo-élus*

Derrière les 37.69% de primo-élus sur les bancs de l'Hémicycle au soir des élections législatives de juin 2012 se dissimule une véritable disparité selon les groupes

---

<sup>181</sup> Le mandat intercommunal n'étant pas considéré comme un mandat électif à proprement parler, l'arène au sein de laquelle il s'exerce n'étant pas une collectivité territoriale, mais un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, la législation française ne l'intègre pas à son dispositif sur le cumul des mandats. Ainsi, nous avons fait le choix de le mettre au ban de notre étude.



parlementaires [figure 2.7]. Si le groupe écologiste et le groupe SRC, à l’instar de ce que nous avons constaté pour la représentation des élus de sexe féminin, se distinguent par une proportion de primo-élus largement supérieure à la moyenne de l’ensemble des députés, avec respectivement 49.49% et 88.89% de nouveaux élus, aux côtés du groupe RRDP (50%), la nouvelle opposition semble accuser un train de retard, puisque les bancs de l’UMP ne sont occupés que par 17.86% d’élus effectuant leur première entrée au Palais-Bourbon, ce qui est également le cas de l’UDI (17.24%).

**Figure 2.7 – Répartition des groupes parlementaires de l’Assemblée nationale élue en juin 2012 entre députés sortants réélus, anciens députés et primo-élus (chiffres : juin 2012)**

	Sortants		Anciens		Primo-élus		<i>n</i>
SRC	142	48,14	7	2,37	146	49,49	295
UMP	157	80,10	4	2,04	35	17,86	196
UDI	23	79,31	1	3,45	5	17,24	29
ECOLO	2	11,11	0	0	16	88,89	18
RRDP	6	37,5	2	12,5	8	50	16
GDR	9	60	1	6,67	5	33,33	15
NI	5	62,5	1	12,5	2	25	8
	344	59.62	16	2.77	217	37.69	577

Ce constat n’a rien d’un paradoxe : comme nous l’avons souligné au cours du premier chapitre, à travers des études de cas consacrées aux échéances électorales de 1958 et de 1981, toute élection s’inscrit dans un contexte, aussi bien structurel que conjoncturel. Au sein de notre présente discussion semble primer la conjoncture : elle se manifeste par la première victoire de la gauche aux élections législatives depuis 1997, après deux législatures passées dans l’opposition à battre le fer contre la majorité de droite dirigée par l’UMP. Alors que socialistes, radicaux de gauche, républicains citoyens et écologistes avaient perdu près de la moitié de leurs effectifs entre 1997 et 2002, passant ensemble de 283 à 142 députés, les élections législatives de 2007 se soldaient par le gain de 63 sièges, dépassant ainsi la barre de 200 députés<sup>182</sup>. Le succès électoral de

<sup>182</sup> 205 exactement, répartis entre le groupe Socialiste, Radical et Citoyen, et les quatre élus Verts ayant opté pour le groupe GDR.

2012 conforte cette embellie des forces de gauche, puisque la majorité parlementaire atteint 329 membres, dont 295 socialistes, et témoigne des effets structurels propres au couplage de l'élection présidentielle et des législatives, qui s'avère favoriser l'adéquation politique entre la majorité parlementaire issue des urnes et l'étiquette partisane dont se prévaut le Président de la République élu un mois plus tôt. Le PS disposant d'un nombre de députés sortants sensiblement moins élevé que la majorité parlementaire sortante [figure 2.8], ses importants gains en nombre de sièges lui ont permis d'accentuer le phénomène de vague rose en faveur de primo-députés, d'autant plus que les dix années séparant la fin de la douzième législature et le début de la quatorzième a pu favoriser l'exclusion du jeu politique d'une génération de députés élus en 1997 et non reconduits à l'occasion des élections législatives de 2012.

Parmi les 329 membres de la majorité parlementaire figurent dix-huit écologistes : ils parviennent à former le premier groupe parlementaire de l'histoire d'Europe-Ecologie les Verts, bénéficiant de l'arrivée de seize nouveaux membres, soit près de 90% des effectifs du nouveau groupe. Alors que le scrutin uninominal majoritaire à deux tours apparaît comme défavorable aux « petits » partis, puisque renforçant le bipartisme, au contraire des scrutins proportionnels, comme le souligne Catherine ACHIN dans le cadre de sa thèse<sup>183</sup>, l'arrivée de nombreux écologistes à l'Assemblée pourrait sembler contradictoire. Or, Europe-Ecologie les Verts a bénéficié d'un accord électoral et programmatique avec les socialistes, constitué une soixantaine de circonscriptions ont ainsi été gelées en leur faveur, dont vingt-cinq à trente jugées gagnables<sup>184</sup>, ce qui leur a permis d'accroître considérablement leur représentation nationale, alors que seuls deux de leurs élus sortants sollicitaient leur reconduction sous l'étiquette écologiste, ce tout en impulsant une politique volontariste en faveur de la parité des candidatures, des jeunes et de la société civile. Ce constat de la surreprésentation d'un « petit » parti dans le cadre d'un scrutin qui lui est a priori défavorable vaut également pour le Parti Radical de Gauche et le Mouvement Républicain Citoyen, qui ont également bénéficié de circonscriptions réservées par le PS.

---

<sup>183</sup> ACHIN Catherine, *op. cit.*

<sup>184</sup> Dépêche AFP, « Les principaux points de l'accord PS-EELV », *Le Monde.fr*, 16 novembre 2011 : [http://www.lemonde.fr/politique/article/2011/11/16/les-principaux-points-de-l-accord-ps-eelv\\_1604266\\_823448.html](http://www.lemonde.fr/politique/article/2011/11/16/les-principaux-points-de-l-accord-ps-eelv_1604266_823448.html)

A contrario, les organisations partisans de droite se distinguent par une proportion de primo-députés particulièrement faible, rappelons-le [figure 2.8]. Elle est le fait d'un nombre de députés sortants candidats à leur réélection s'avérant particulièrement élevé, puisqu'atteignant 85.86% du groupe UMP et 92% du groupe Nouveau Centre au mois de juin 2012.

**Figure 2.8 - Part de députés sortants candidats au sein de chaque groupe parlementaire élu en 2007 (chiffres : juin 2012)**

	UMP	SRC	NC	GDR	NI	<i>n</i>
Ne se représentent pas	46	37	2	4	1	90
	15,13	18,69	8	20	8,33	16.10
Se représentent	258	161	23	16	11	469
	85,86	81,31	92	80	91,67	83.90
<i>Battus</i>	91	12	8	7	5	125
	29.93	6,06	32	35	41,67	22.36
<i>Réélus</i>	167	149	15	9	6	344
	54.93	75,25	60	45	50	61.54
<i>N</i>	304	198	25	20	12	559 <sup>185</sup>

Les effets de conjoncture, à savoir la défaite de la majorité parlementaire de droite, ont mécaniquement fait baisser le nombre de députés constituant le groupe UMP, ce dernier perdant 124 de ses élus : de 320 sièges en juin 2007, il passe à 196 élus, tandis que le groupe UDI, composé pour une partie non-négligeable d'élus sortants ayant siégé au groupe Nouveau Centre, voit ses effectifs augmenter du fait du départ du Parti Radical Valoisien du giron de l'UMP pour rejoindre la nouvelle formation centriste créée à l'occasion des élections législatives. Ainsi, 29.93% des députés UMP sortants connaissent la défaite, tandis que 54.93% obtiennent leur réélection, ce qui tend à accréditer la thèse

<sup>185</sup> Ne sont pas inclus dans cet effectif les sièges restés vacants suite à des démissions de députés étant survenues moins d'un an avant le scrutin législatif de 2012.

de Vincent LANOO selon laquelle le statut de sortant favorise les possibilités de reconduction, bien que ces dernières soient étroitement dépendantes du contexte électoral national<sup>186</sup>. Quand il s'annonce difficile pour une structure partisane, la réinvestiture des élus sortants lui permet de s'engager dans une tentative de sauvetage du maximum de sièges, d'où le privilège accordé à des élus souvent implantés, disposant d'un ou plusieurs mandats, qualifiables de « notables locaux », au détriment de nouvelles candidatures, qu'elles n'aient jamais été élues parlementaires, qu'elles soient féminines ou fassent partie d'une nouvelle génération : ainsi l'UMP a-t-elle dû s'acquitter de près de quatre millions d'euros de sanctions financières pour non-respect de la loi sur la parité de 2000, n'ayant présenté que 25.49% de femmes<sup>187</sup>. Ainsi, conformément à la tradition centriste<sup>188</sup>, l'UDI semble s'être appuyée sur son réseau d'élus locaux pour conserver deux-tiers des sièges de députés sortants qui étaient en jeu.

#### Renouvellement, oui, rupture générationnelle, non

L'élection à l'Assemblée nationale de près de 40% de nouveaux parlementaires laissait espérer un ralentissement un vieillissement continu de l'Assemblée nationale : il s'avère pourtant que la classe d'âge « moins de 40 ans » demeure la moins présente sur ses bancs, puisqu'elle représente seulement 9.53% des députés français [figures 2.9 et 2.10]. S'il s'agit de la plus proportion de jeunes élus depuis 1988, elle reste cependant à distance respectable des 18.53% et 21.38% de représentants âgés de moins de quarante ans que comptaient respectivement les législatures élues en 1978 et en 1981<sup>189</sup>.

---

<sup>186</sup> LANOO Vincent, *op. cit.*

<sup>187</sup> A. T. « Le non-respect de la parité coûte très cher à l'UMP », *L'Obs*, 28 mai 2013

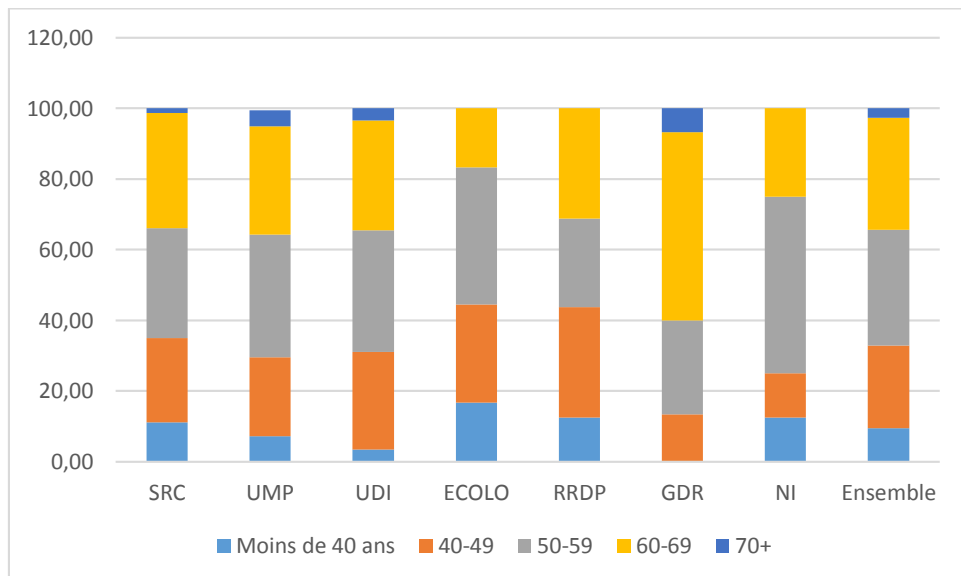
<sup>188</sup> GUEDE Alain, ROZENBLUM Serge-Allain, *op. cit.*

<sup>189</sup> Voir chapitre 1 - figures 1.18 et 1.19

**Figure 2.9 – Répartition des députés élus en juin 2012 par classe d'âge et par groupe parlementaire (tableau)**

	SRC	UMP	UDI	ECOLO	RRDP	GDR	NI	N
Moins de 40 ans	33	15	1	3	2	0	1	55
	11,19	7,15	3,45	16,67	12,5	0	12,5	9,53
40-49	70	44	8	5	5	2	1	135
	23,73	22,45	27,59	27,78	31,25	13,33	12,5	23,40
50-59	92	68	10	7	4	4	4	189
	31,19	34,69	34,48	38,89	25	26,67	50	32,76
60-69	96	60	9	3	5	8	2	183
	32,54	30,61	31,03	16,67	31,25	53,33	25	31,72
70+	4	9	1	0	0	1	0	15
	1,36	4,59	3,45	0	0	6,67	0	2,60
N	295	196	29	18	16	15	8	577

**Figure 2.10 – Répartition des députés élus en juin 2012 par classe d'âge et par groupe parlementaire (graphique)**



D'autant plus que, si la représentation de la classe « 40-49 ans » reste relativement stable par rapport à 2007, quoiqu'en légère augmentation (23.40% en 2012, 23.05% en 2007), la proportion de 50-59 ans connaît un reflux de 8.66 points : de 41.42% en 2007, elle passe à 32.76%. Si le statu quo des premiers et le déclin des seconds semblent principalement bénéficier aux « moins de 40 ans », ils permettent cependant à la classe « 60-69 ans » de connaître son plus haut niveau de la V<sup>e</sup> République, puisqu'elle occupe désormais 31.72% des bancs de l'Assemblée nationale, soit 2.43 points de plus. Si nous avons émis le constat, au cours du premier chapitre, d'un vieillissement continu du personnel politique parlementaire, dans lequel semble s'inscrire cette législature, à travers la mise en évidence d'un déplacement de générations et d'un renforcement des longues trajectoires de députés établis depuis les échéances électorales de 1978 et 1981, ayant traversé les législatures, il semblerait qu'un léger coup d'arrêt soit porté à ce processus, puisque l'affaiblissement de la représentation des « 50-59 ans » ne semble pas explicitement profiter aux « 60-69 ans », mais plutôt à la représentation des « moins de 40 ans », bien que cette dernière classe d'âge se distingue toujours pas par une surreprésentation manifeste. Si la présence de 59.62% de députés sortants reconduits au sein de l'Assemblée nationale semble favoriser la présence de jeunes députés [figure 2.11], par comparaison avec les 70.19% d'élus sortants que comptait l'Assemblée nationale de la XIII<sup>e</sup> législature<sup>190</sup>, ce taux représente le second le plus élevé depuis 1988, ce alors que nous n'assistons pas à un phénomène d'alternance s'intercalant entre deux législatures dirigées par une même majorité puisque, rappelons-le, la gauche parlementaire n'avait pas remporté les élections législatives depuis 1997. Devant ce double constat, nous souhaitons émettre l'hypothèse suivante : puisque la proportion des « 50-59 ans » tend à diminuer sensiblement, les défaites de députés sortants auraient alors principalement frappé cette classe d'âge. Or, les données dont nous disposons tendent à ne confirmer que partiellement cette hypothèse [figure 2.12].

---

<sup>190</sup> Voir chapitre 1- figure 1.20

**Figure 2.11 - Répartition des primo-députés élus lors des élections législatives de 2012  
par classe d'âge et par groupe parlementaire**

	SRC	UMP	UDI	ECOLO	RRDP	GDR	NI	N
Moins de 40 ans	29	9	1	2	1	0	1	43
	19,86	25,71	20	12,5	12,5	0	50	19,82
40-49 ans	51	13	1	5	4	2	0	76
	34,93	37,14	20	31,25	50	40	0	35,02
50-59 ans	44	11	1	7	2	2		67
	30,14	31,43	20	43,75	25	40	0	30,88
60 ans et plus	22	2	2	2	1	1	1	31
	15,07	5,71	40	12,5	12,5	20	50	14,29
<i>n</i>	146	35	5	16	8	5	2	217

**Figure 2.12 – Ratio victoires/défaites des députés sortants candidats en 2012 par classe d’âge et par groupe parlementaire de la XIII<sup>e</sup> législature (âges en juin 2012)**

	UMP		SRC		NC	
	Réélus	Battus	Réélus	Battus	Réélus	Battus
40-	100	0	100	0	0	0
40-49	74	26	100	0	80	20
50-59	66	34	94	6	70	30
60-69	58	42	89	11	60	40
70+	53	47				
	GDR		NI		N	
	Réélus	Battus	Réélus	Battus	Réélus	Battus
40-			100	0	100	0
40-49		0	100	0	83	17
50-59	25	75	67	33	74	26
60-69	64	36	33	67	70	30
70+	100	0			58	42

Ainsi, les députés sortants âgés de moins de cinquante ans au moment des élections législatives de 2012 semblent avoir été relativement « préservés », puisque l’ensemble des élus de moins de quarante ans sont réélus, tandis que seuls 17% des « 40-49 ans » connaissent une défaite, ce chiffre induisant une surreprésentation des députés UMP (26% de sortants défaits), du fait des effets conjoncturels liés à la victoire de la gauche au niveau national. Or, plus la classe d’âge augmente, plus le ratio victoire/défaites tend à réduire : si les « 50-59 ans » et les « 60-69 ans » connaissent un pourcentage de défaits important, quoique quasiment trois fois inférieur à celui des victoires, les plus de 70 ans apparaissent comme davantage exposés aux défaits, ne remportant leur élection que dans 58% des cas. Cependant, les données ainsi exposées présentent en réalité de fortes disparités selon les groupes parlementaires. Si les élus du groupe SRC sont soumis à un ratio victoires/défaites dont l’écart est compris entre 78 et 100 points (le taux de défaits le plus élevé concerne les députés socialistes de la classe



« 60-69 ans » et s'élève à 11%<sup>191</sup>, la proportion d'élections impliquant un député sortant UMP et aboutissant à une défaite devient particulièrement élevé au sein des « 50-59 ans » (34% de défaites), s'accroît une fois atteinte la barre des soixante ans (42%) et frôle la barre des 50% une fois dépassés les 70 ans (47%). Un pareil constat peut être effectué s'agissant du Nouveau Centre, puisque 30% de ses élus issus de la classe « 50-59 ans » ainsi que 40% des ses sortants âgés de plus de soixante ans subissent une défaite électorale.

Il semblerait ainsi que l'important nombre de défaites ayant frappé les députés sortants de droite âgés de plus de cinquante ans ait particulièrement bénéficié aux nouveaux élus de moins de quarante ans, mais également à la classe d'âge « 40-49 ans », qui représentent respectivement 19.82% et 35.02% des primo-députés [figure 1.12].

Du fait d'un accroissement de la représentation des moins de quarante ans, occupant 19.82% des sièges détenus par des primo-députés, et de la classe d'âge « 60-69 ans », nous sommes en mesure de mettre en évidence l'existence d'un double processus. D'une part, l'érosion subie par les « 50-59 ans » entre 2007 et 2012 tend à confirmer l'hypothèse d'une exposition plus importante des députés sortants de droite âgés de plus de cinquante ans au moment de leur élection en 2007 aux risques de défaite électorale, alors qu'une partie non-négligeable des « 50-59 ans » de 2007 se retrouve parmi les « 60-69 ans » de 2012, par la force des effets mécaniques de l'âge [figures 2.10 et 2.13] : les données indiquent ainsi que la réduction des effectifs de la classe d'âge « 50-59 ans » entre 2007 et 2012 (cinquante députés de moins) n'est pas compensée par l'augmentation des effectifs de la classe supérieure (15 députés âgés d'entre 60 et 69 ans en plus entre les deux élections). Simultanément, les jeunes générations élues pour la première fois ou déjà-présentes à l'Assemblée nationale en juin 2007, par de semblables mécanismes, semblent s'être progressivement déplacées de catégorie entre les deux législatures, tout en permettant une ouverture du champ des possibles pour l'élection de députés issus des classes d'âge « moins de 40 ans » et « 40-49 ans ». Ainsi, une moindre proportion de « 50-59 ans » de 2007 (issus des rangs de la droite) aurait eu l'occasion d'accéder à la classe « 60-69 ans » en 2012, permettant ainsi à l'Assemblée de recruter

---

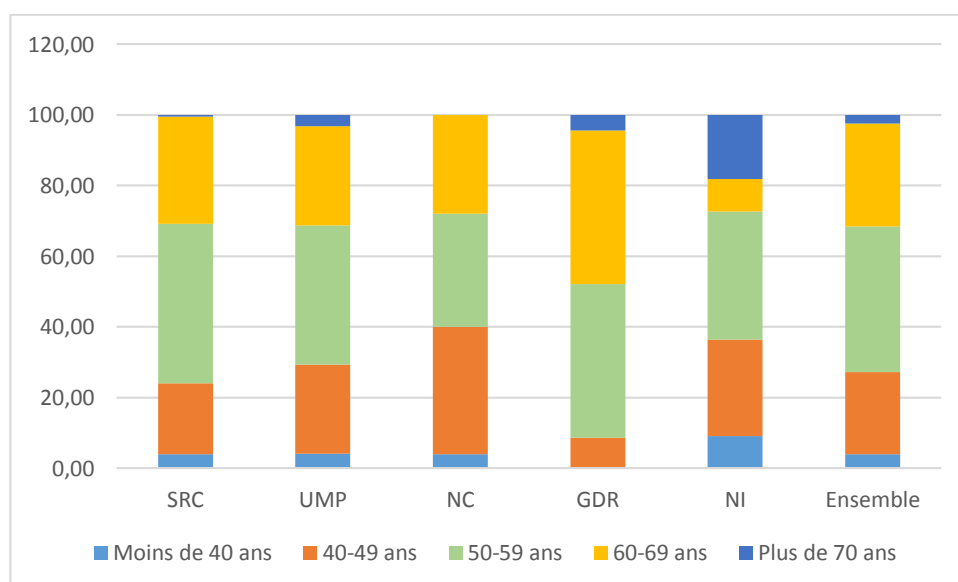
<sup>191</sup> Le taux de défaites le plus élevé concerne les députés socialistes de la classe « 60-69 ans » et s'élève à 11%.

un effectif non-négligeable de moins de cinquante ans, fût-ce parmi les rangs socialistes ou dans le camp de l'UMP.

**Figure 2.13 – Répartition des députés élus en juin 2007 par classe d'âge et par groupe parlementaire (tableau)**

Age en 2007	SRC	UMP	NC	GDR	NI	N
Moins de 40 ans	8	13	1	0	1	23
	3,92	4,14	4,00	0,00	9,09	3,99
40-49 ans	41	79	9	2	3	134
	20,10	25,16	36,00	8,70	27,27	23,22
50-59 ans	92	124	8	10	4	238
	45,10	39,49	32,00	43,48	36,36	41,25
60-69 ans	62	88	7	10	1	168
	30,39	28,03	28,00	43,48	9,09	29,12
Plus de 70 ans	1	10			2	14
	0,49	3,18	0,00	4,35	18,18	2,43
	204	314	25	23	11	577

**Figure 2.14 – Répartition des députés élus en juin 2007 par classe d'âge et par groupe parlementaire (graphique)**



Alors que nous aurions pu assister au départ d'une génération d'élus de droite ayant fait leurs premières armes sur les bancs de l'Hémicycle au cours d'échéances électorales beaucoup plus anciennes<sup>192</sup>, la défaite de la droite parlementaire a plutôt impacté les sortants UMP ayant effectué leur entrée à l'Assemblée nationale à l'occasion des élections législatives de 2002 et 2007 [figure 2.15]. Ainsi, 71.43% des députés sortants de l'UMP candidats à leur réélection ont été élus pour la première fois députés après 2002, tandis que seuls 28.57% d'entre eux sont des primo-élus antérieurs à cette période, avec toutefois une surreprésentation de la classe « 1993-1997 » au sein de cette sous-catégorie. Cela tend ainsi à confirmer l'idée selon laquelle la situation de sortant favorise plutôt les possibilités de reconduction par le suffrage universel, d'autant plus si ce processus s'inscrit dans une trajectoire longue, tout en accentuant particulièrement les risques de défaites au moment de solliciter un troisième mandat (41.76% des élus UMP battus ont rejoint les rangs de l'Hémicycle en 2002)<sup>193</sup> Cela tendrait à confirmer l'idée selon laquelle la situation d'un député sortant se fragiliserait aux environs du troisième mandat : si cela s'avère avoir bénéficié aux primo-élus dans leur ensemble, l'arrivée de 217 nouveaux entrants sur les bancs de l'Hémicycle n'a pas spécifiquement profité aux « jeunes » élus. Alors que les élections législatives ayant eu lieu entre 1993 et 2002 avaient bénéficié à d'anciens sortants battus dans une conjoncture électorale défavorable à l'organisation partisane dont ils défendaient l'étiquette, ce qui introduisait ainsi des biais dans l'analyse du profil des primo-députés de la période, les élections législatives de 2012 ont entraîné la défaite des sortants de droite issus des générations d'élus les plus récentes, alors que les députés de ce camp élus pour la première fois avant les échéances électorales de 2002 tendraient à poursuivre leur longue trajectoire, à l'instar de la génération de résistants ayant traversé les législatures entre 1945 et 1978<sup>194</sup>.

---

<sup>192</sup> A l'instar de ce qui s'est produit lors des élections législatives de 1978 et de 1981 avec les plus âgés issus de la génération de la résistance.

<sup>193</sup> LANOO Vincent, *op. cit.*

<sup>194</sup> CHAUVEL Louis, *op. cit.*

**Figure 2.15 – Répartition des députés UMP défaits lors des élections législatives de 2012 selon la période de leur première élection à l'Assemblée nationale<sup>195</sup>**

	<i>n</i>	%
2007-2012	27	29,67
2002-2007	38	41,76
<i>Elus à partir de 2002</i>	65	71,43
1997-2002	2	2,20
1993-1997	18	19,78
1988-1993	4	4,40
1986-1988	2	2,20
<i>N</i>	91	

En dépit du constat émis par Éric KESLASSY d'une absence de rupture générationnelle à l'occasion d'une échéance marquée par un taux de renouvellement des élus relativement élevé, rendant ainsi utopique tout rajeunissement véritable au sein de la représentation nationale<sup>196</sup>, les élus issus des classes d'âge « moins de 40 ans » et « 40-49 ans » ont réussi à trouver une place relative, constituant la majorité des primo-élus, sans mettre à mal l'ordre générationnel du Palais-Bourbon, du fait du maintien, continu ou discontinu du fait de la multiplication des phases d'alternance politique entre 1981 et 1997, d'une génération de députés entrée pour la première fois à l'Assemblée avant 2002, comme nous le théoriserons dans la cadre de notre dernière partie. Malgré tout, cinquante-cinq députés âgés de moins de quarante ans en 2012 sont parvenus à bouleverser les équilibres établis et à se distinguer d'une majorité de leurs pairs générationnelles en effectuant leur entrée à un « jeune » âge au sein d'une arène caractérisée par son « vieil » âge. Dans quelles mesures ont-ils suscité l'adhésion de leurs électeurs ? Pourquoi sont-ils arrivés à franchir le seuil décisif et éliminatoire du second tour de scrutin<sup>197</sup> ? Qui sont donc les jeunes députés français de 2012 ?

<sup>195</sup> Nous avons fait le choix de ne pas mettre en évidence les données concernant le groupe SRC : ce dernier n'ayant perdu qu'une partie très limitée de ses effectifs, les chiffres constatés n'auraient alors été guère significatifs.

<sup>196</sup> KESLASSY Eric, *op. cit.*

<sup>197</sup> SINEAU Mariette, TIBERJ Vincent, *op. cit.*

## B- Le sacre électoral d'une nouvelle génération

### 1- *Qui sont les jeunes députés français en 2012 ?*

Comme nous l'avons constaté précédemment, la classe d'âge des moins de quarante ans au moment de leur élection à l'Assemblée nationale est représentée par 55 élus. Ces derniers siègent majoritairement à la gauche de l'Hémicycle : tandis que le groupe SRC accueille dans ses rangs 33 « jeunes » députés, les groupes RRPD et SRC, malgré leur effectif relativement faible, leur réserve respectivement deux et trois de leurs sièges. A contrario, l'UMP ne compte que 15 élus n'ayant pas atteint la quarantaine au soir du 17 juin 2012, comme c'est le cas d'un seul élu UDI et de l'unique députée du Front National siégeant parmi les non-inscrits. Parmi eux, les femmes se révèlent largement surreprésentées par rapport à la moyenne de l'ensemble des députés français, puisque les jeunes en comptent 38.18% parmi leurs rangs. Toutefois, à l'instar de ce que nous avons déjà constaté dans le cadre de l'élaboration d'un profil idéal-typique du député français en 2012, cette donnée dissimule de fortes disparités selon les groupes parlementaires. Ainsi, les 33 jeunes députés socialistes se répartissent quasiment à parité entre élus de sexe masculin et élues de sexe féminin et les écologistes comptent 66.67% de jeunes députées, bien que leur effectif s'avère trop faible pour en dégager une théorie générale. A contrario, seules deux jeunes députées siègent parmi les rangs de l'UMP, se répartissant entre une primo-députée et une sortante élue pour la première fois en 2002, ayant continûment occupé des fonctions ministérielles sous le mandat de Nicolas SARKOZY, à savoir Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

**Figure 2.16 – Répartition genrée des députés âgés de moins de quarante ans selon les groupes parlementaires**

	SRC	UMP	UDI	ECOLO	RRDP	NI	
Femmes	15	2		2	1	1	21
%	45,45	13,33	0	66,67	50	100	38,18
Hommes	18	13	1	1	1		34
%	54,55	86,67	100	33,33	50	0	61,82
	33	15	1	3	2	1	55

Les organisations partisans de gauche tendent à réserver un nombre particulièrement élevé de circonscriptions à des candidatures féminines, d'où une surreprésentation des jeunes élues parmi les socialistes et les écologistes. Ces mécanismes, quoique volontaristes, illustrent les difficultés pour une femme d'obtenir une investiture dans le cadre d'un vote d'investiture ouvert aux candidats des deux sexes, ainsi nous l'ont confié certains députés.

*« Donc c'était une circonscription qui n'était pas réservée femmes (...) je crois que je suis la seule à avoir gagné ma désignation dans une circo pas réservée femmes à ce moment-là. Donc j'ai quand même perdu les élections mais autrement toutes celles qui ont été désignées à ce moment-là je crois l'ont été dans des circonscriptions qui étaient réservées aux femmes. »<sup>198</sup>*

En outre, ces jeunes élus se révèlent particulièrement dotés en capitaux scolaires et universitaires d'une part, et se situent également parmi les couches les plus favorisées de la population, si nous procédons à l'analyse de leurs trajectoires, d'autre part.

<sup>198</sup> Entretien avec Barbara ROMAGNAN, députée PS du Doubs

85.45% des individus de la classe d'âge « moins de 40 » disposent d'au minimum un BAC+4, de manière indifférenciée selon droite et gauche [figure 2.17]. Ainsi, seuls deux députés justifient d'un BAC+3 comme niveau d'études supérieures le plus élevé, tandis qu'un unique député dispose d'un CAP : la faible détention de capitaux politiques par Jean-Paul TUAIVA s'inscrit dans sa trajectoire personnelle spécifique.

*« Issu d'une famille très très modeste, je n'ai pas eu de papa, il est venu, il est parti, puis j'ai eu deux frères, j'ai grandi tout seul avec ma maman jusqu'à l'âge de sept ans, puis ensuite j'ai eu un beau-père ça a été la rupture avec ma maman. Mon beau-père était donc entrepreneur, et il a fallu qu'on aille bosser toutes les vacances sur les chantiers, comme on vivait dans une cabane, avec une lampe au pétrole, c'était très très dur. J'ai dû quitter très jeune l'école, parce qu'il fallait subvenir aux besoins de la famille, ma maman étant tellement malade, et puis mon beau-père qui n'avait qu'un chantier sur deux, je peux vous dire que c'était une enfance très difficile. »<sup>199</sup>*

Or, si nous procédons à une analyse plus complexe de la formation des députés, [figure 1.18], si le passage par une université française semble un point obligé pour pouvoir ensuite prétendre à une position élevée au sein du champ politique, le passage par les grandes écoles semble également déterminant, puisque permettant l'ajout de capitaux scolaires spécifiques à la trajectoire de personnelle de chacun de ces élus, à mettre en perspective avec la « Noblesse d'Etat » qu'étudie Pierre BOURDIEU : les jeunes semblent ainsi s'inscrire dans des mécanismes de reproduction d'une configuration spécifique de pouvoirs intellectuels, politiques, économiques et bureaucratiques, à travers un travail de consécration accompli par une institution scolaire particulièrement inégalitaire. Pour reprendre l'idée développée par Daniel GAXIE, le caractère inégalitaire de cette dernière permet de renforcer les capitaux des individus dont la socialisation familiale leur a permis

---

<sup>199</sup> Interview de Jean-Paul TUAIVA, député apparenté UDI de Polynésie-Française, sur Radio.1, 13 juin 2012

d’être suffisamment armés pour affronter le système éducatif, qui participe pleinement au processus de socialisation politique et à l’octroi des capitaux et des ressources nécessaires à l’acquisition d’une compétence politique. Cette dernière permet de se prévaloir, au sein d’un champ politique dont sont exclus les catégories sociales défavorisées, d’une légitimité, que les classes dominantes acquièrent pour partie et renforcent par le truchement de l’échéance électorale, sous couvert démocratique de donner la parole aux citoyens exclus de la représentation, alors qu’il s’agit seulement de conforter les positions des établis<sup>200</sup>. Ainsi, il semble que les jeunes députés français disposent de ces ressources et capitaux spécifiques nécessaires à l’entrée dans le champ politique, à l’appréhension de ses enjeux et de ses règles de fonctionnement, afin d’y conquérir, malgré leur statut apparent de nouveau venu (cf. la sous-partie suivante), une position d’établi. Ainsi, pas moins de seize élus de gauche (42.11%) ont franchi les portes d’au moins une Grande Ecole, tandis que c’est le cas de neuf élus de droite et de l’opposition (60%), ces derniers étant tous issus des rangs de l’UMP [annexe 1.14].

**Figure 2.17 – Répartition des députés âgés de moins de quarante selon leur niveau d’études supérieures par groupe parlementaire**

	SRC	UMP	UDI	ECOLO	RRDP	NI	<i>n</i>
CAP/BEP			1				1
BAC					1		1
BAC+1	1						1
BAC+2, +3		1		1			2
BAC+4, +5	24	13		2	1	1	41
BAC+8	5	1					6
inc	3						3
	33	15	1	3	2	1	55

<sup>200</sup> GAXIE Daniel, *Le cens caché, op. cit.*



**Figure 2.18 – Type d'établissement supérieur fréquenté par les députés âgés de moins quarante ans : répartition des effectifs par groupe parlementaire (%)**

	SRC	UMP	UDI	ECOLO	RRDP	NI	N
Universités en France	90,91	66,67		33,33	50	100	78,18
Universités à l'étranger	9,09	6,67					7,27
Sciences Po Paris	9,09	20,00		33,33			12,73
IEP Province	15,15	20,00		33,33			16,36
ENS	6,06	6,67					5,45
ESSEC	3,03	20,00		33,33			9,09
ENSAE	3,03	0,00					1,82
Ponts-et-Chaussées	6,06	6,67					5,45
Polytechnique	3,03	6,67					3,64
Collège des ingénieurs	3,03	6,67					3,64
ENA	3,03	20,00					7,27
Prépa	18,18	6,67					12,73
Agrégés	0,00	0,00					0,00
Autre	3,03	6,67	100		50		7,27

Cette discordance entre élus de gauche et de droite témoigne de logiques de sélection de leur personnel politique parlementaire par les familles politiques. Le Parti Socialiste tend à privilégier les ressources organisationnelles et militantes dans le cadre de leur processus de désignation des candidatures aux législatives<sup>201</sup>, le recrutement des futures élites, initié dès les législatives de 1978, favorise l'enclavement des nouveaux élus dans les enjeux partisans, par le biais de l'acquisition de ressources collectives d'ordre périphérique, c'est-à-dire déconnectées de l'appareil national et jouant la carte de la proximité vis-à-vis des fédérations départementales du PS. Si les partis centristes s'ancrent plutôt sur leurs réseaux d'élus locaux<sup>202</sup>, les organisations partisans de droite, quant à elles, offrent une place traditionnellement prépondérante aux candidatures issues des grandes écoles : ainsi, pas moins de 21.2% des nouveaux élus RPR issus des élections législatives de 1978, et 16.6% de ceux de 1981, sont passés par les grandes

<sup>201</sup> COLLOVALD Annie, *op. cit.*

<sup>202</sup> GUEDE Alain, ROZENBLUM Serge-Allain, *op. cit.*

écoles : c'est également le cas de 40% des élus du Parti Républicain<sup>203</sup>. Ces logiques de recrutement à droite semblent s'inscrire dans la lignée de celles ayant présidé à l'élaboration de la Constitution de la V<sup>e</sup> République et à la composition du premier gouvernement dirigé par Michel DEBRE, à savoir la sélection d'un personnel doté de compétences techniques et administratives, afin de mettre à mal la prééminence des enjeux partisans qui caractérisait le régime de la IV<sup>e</sup> République et son instabilité. Ce serait ainsi dans la continuité du Général de GAULLE que l'UMP procéderait ainsi à l'investiture de cadres dotés de capitaux scolaires particulièrement élevés : ainsi trouve-t-on trois quarts des jeunes énarques à droite, tandis qu'un seul élu de gauche, devenu secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur de la promotion du Tourisme et des Français de l'étranger en septembre 2014, en la personne de Matthias FEKL, peut se prévaloir d'une telle formation sur son curriculum vitae. Les Instituts d'Etudes Politiques, qu'ils occupent la rue Saint-Guillaume ou de grandes villes universitaires de province, attirent 11 jeunes députés (29.09%), avec une sensible surreprésentation de cette filière parmi les députés de droite (40%). A noter que l'ESSEC s'inscrit également dans ces logiques de sélection : l'École supérieure des sciences économiques et commerciales semble confirmer son statut d'établissement réputé être plutôt orienté à droite, puisque, à l'instar de l'ENA, elle ne compte dans ses rangs qu'une député socialiste et une députée écologiste, cette dernière, Cécile DUFLOT, ayant mené sa dernière année d'études à l'ESSEC en alternance et consécutivement à une licence et un DEA de géographie obtenus à l'Université de Paris VII-Diderot, tandis que les jeunes députés de droite sont trois, soit 20% des effectifs du sous-groupe, à avoir franchi les portes de cette école.

*« Ensuite, je suis partie faire mes études à Paris et il se trouve qu'en 95, en fait, il y avait des élections locales et nationales et qu'à l'ESSEC, où j'ai fait mes études, on n'était pas très nombreux à être de gauche. Ceux qui étaient de gauche ont rapidement senti le besoin de se regrouper et de faire quelque chose. »<sup>204</sup>*

---

<sup>203</sup> *Ibid.*

<sup>204</sup> Entretien avec Audrey LINKENHELD, députée PS du Nord, élue pour la première fois en juin 2012

Enfin, les fortes proportions de passage sur les bancs des universités français témoignent, d'une part, d'une orientation massive des députés socialistes vers cette filière publique de l'enseignement supérieur, à mettre en perspective avec les 57.89% d'entre eux exclus du passage par une Grande Ecole, tandis qu'elle n'est empruntée « que » par deux-tiers des élus de droite, et donc, d'autre part, de la détention de capitaux scolaires et universitaires cumulés par la plupart des élus : dix-neuf de ceux qui justifient d'un diplôme acquis au sein des Grandes Ecoles ont adjoint à ce parcours un cursus en université, tandis que les six autres ont accumulé les expériences au sein de sphères de formation destinées à produire la « Noblesse d'Etat » bourdieusienne. Ainsi, des trajectoires peuvent-elles aisément se voir qualifier de remarquables : Matthias FEKL, député socialiste élu pour la première fois 2012, peut ainsi mettre en avant une expérience de normalien ayant poursuivi ses études à Sciences Po Paris et à l'ENA, tout en obtenant une maîtrise de philosophie et d'allemand, tandis que Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, après avoir effectué une prépa scientifique au Lycée Louis-Le-Grand, est ressortie diplômée de l'Ecole Polytechnique. Cela ne l'a pas freinée dans son élan, puisqu'elle obtient par la suite une maîtrise d'administration des affaires au Collège des Ingénieurs (à l'instar de sa collègue Valérie RABAUT, député socialiste) et effectue un passage par Paris Agro Tech. Toutefois, la trajectoire la plus significative en termes de cumul des capitaux scolaires et universitaires, ainsi que se plaisent à le rappeler les acteurs du champ médiatique<sup>205</sup>, à défaut du principal intéressé lui-même, est celle de Laurent WAUQUIEZ. Député UMP de la Haute-Loire depuis 2004, ayant succédé à Jacques BARROT nommé à la Commission Européenne, détenteur d'un maroquin ministériel tout au long du mandat de Nicolas SARKOZY à la Présidence de la République, à l'instar de sa collègue précédemment évoquée, ce dernier a ainsi enchaîné scolarité à Louis-le-Grand, puis au Lycée Henri IV, ENS de la rue d'Ulm, Sciences Po Paris, maîtrise et agrégation d'histoire à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne (à laquelle il fut reçu major), DEA de droit public, et majorat de l'Ecole Nationale d'Administration. Au contraire de nombre de ses collègues, il ne semble pas particulièrement mettre en avant son parcours universitaire, objectivement

---

<sup>205</sup> PIERRON Maud, « UMP: Sept choses surprenantes sur Laurent Wauquiez », *20 minutes.fr*, 5 décembre 2014 : <http://www.20minutes.fr/politique/1495475-20141205-ump-sept-choses-surprenantes-laurent-wauquiez>

élogieux, dans le cadre de sa trajectoire biographique<sup>206</sup>, y préférant souligner son expérience d' élu de territoire rural, malgré une active carrière partisane centrale, puisqu'ayant accumulé les postes de dirigeant national au sein de l'exécutif de l'UMP, dont il est devenu Secrétaire Général chargé des fédérations, des élections, des adhésions et de la formation des élus en décembre 2014<sup>207</sup>.

Néanmoins, la détention de ressources spécifiques à l'obtention d'un mandat de député ne se réduit pas au cumul de capitaux scolaires particulièrement élevés puisque, à l'instar de leurs aînés, les « jeunes pousses » de l'Assemblée nationale sont issues de catégories socio-professionnelles supérieures à la majorité de la population active en France.

#### Des origines sociales aux positions : des trajectoires ascendantes

Ainsi, les élus de moins de quarante ans ne se révèlent pas particulièrement représentatifs de la diversité de la socio-professionnelle, puisque la quasi-totalité d'entre eux sont issus des cadres et professions intellectuelles, dans la lignée du schéma de reproduction des mécanismes de domination sociale du champ politique<sup>208</sup> : aucun n'est en mesure de se revendiquer d'une activité professionnelle émanant des catégories populaires [figure 2.19]. Les seules exceptions proviennent des chefs d'entreprise, dont deux d'entre eux semblent compenser la détention de faibles capitaux scolaires par le truchement de l'expérience entrepreneuriale, ainsi est-ce le cas de Jean Paul TUAIVA, député apparenté UDI, titulaire d'un CAP d'électrotechnique, ayant cumulé les emplois avant de se lancer dans la restauration à emporter, tandis que Thierry ROBERT, député MODEM (apparenté RRDP) de la Réunion, titulaire du baccalauréat, a opté pour le bâtiment et la construction. La seule étudiante fait partie des non-inscrits : il s'agit de la seule jeune députée FN de l'Assemblée et de l'Histoire de France, en la personne de

---

<sup>206</sup> SCHNEIDER Vanessa, « Laurent WAUQUIEZ, le sniper de l'UMP », *M le magazine du Monde*, le Monde.fr, 9 novembre 2012 : [http://www.lemonde.fr/accres-restraint/politique/article/2012/11/09/6a6c6a9d696b71c5926e626a64986a\\_1787669\\_823448.html](http://www.lemonde.fr/accres-restraint/politique/article/2012/11/09/6a6c6a9d696b71c5926e626a64986a_1787669_823448.html)

<sup>207</sup> Biographie de Laurent WAUQUIEZ sur son site officiel de député : <http://www.wauquiez.net/mon-parcours.html>

<sup>208</sup> GAXIE Daniel, « Le cens caché », *op. cit.*

Marion MARECHAL-LE PEN, élue à l'âge de 21 ans, et alors étudiante en Master 1 de droit public à l'Université de Paris 2 Panthéon-Assas.

**Figure 2.19 – Répartition des jeunes députés selon les Professions et Catégories Socio-Professionnelles établies par l'INSEE (2003) (effectifs)<sup>209</sup>**

	SRC	UMP	UDI	ECOLO	RRDP	NI	N
2- Artisans, commerçants, chefs d'entreprise		1	1		1		3
3- Cadres, professions intellectuelles supérieures	32	14		3	1		50
4- Professions intermédiaires	1						1
8- Inactifs						1	1
	33	15	571	3	2	1	55

Néanmoins, seule une étude complexifiée de la répartition des jeunes députés par domaine professionnel d'activité nous permet de dégager des variables pertinentes dans le cadre de l'analyse de leur représentation [annexes 1.15 et 1.16]. Elle met en évidence une franche rupture entre socialistes et élus UMP. Si le secteur public est particulièrement bien représenté, à hauteur de 36.36% si nous incluons les cadres, les employés, ainsi que les professeurs de l'enseignement secondaire et ceux issus de l'enseignement supérieur, il ne représente que 26.66% des élus de droite. Nous pourrions ainsi émettre l'hypothèse d'une disposition de capitaux administratifs et intellectuels à gauche, à l'opposé d'une détention de capitaux économiques à droite<sup>210</sup>. Or, cette dernière ne compte que trois chefs d'entreprises, alors que les cadres supérieurs du secteur privé optent plutôt pour la gauche de l'Hémicycle (21.21% du groupe SRC contre 13.33% des députés UMP). En réalité, dans cette opposition entre capitaux économiques et capitaux intellectuels ne semble pas se trouver la césure la plus pertinente, bien que 13.33% des élus UMP sont des hauts-fonctionnaires, chiffre à mettre en perspective avec leur surreprésentation à l'ENA. Dans leur ensemble, les jeunes élus se distinguent par une surreprésentation des

<sup>209</sup> Données recueillies à partir de la dernière profession exercée par le député avant son élection comme parlementaire ou l'abandon de la sphère professionnelle, via les informations recueillies dans les biographiques présentes sur les sites web des députés et les déclarations à la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Politique.

<sup>210</sup> SAWICKI Frédéric, Pierre MATHIOT, *op. cit.*

activités de collaborateur politique et de membres de cabinets ministériels : 36.36% de l'ensemble sont issus de ces catégories. La répartition de ces effectifs met particulièrement en lumière une gauche dont le vivier d'assistants parlementaires, collaborateurs de cabinet au sein de collectivités territoriales, ou permanents politiques, est le principal lieu de recrutement des nouvelles générations, puisqu'un tiers des députés socialistes en sont issus, ainsi que la totalité du groupe écologiste : ce dernier fait s'explique par l'importance des capitaux militants et politiques au sein d'Europe Ecologie les Verts. Inversement, si cette catégorie forme 13.33% des élus UMP, ces derniers sont majoritairement représentés par des anciens membres de cabinets ministériels ou présidentiels (20%), ayant bénéficié de la présence continue des structures partisanes de droite au pouvoir pendant dix ans. Avant de devenir député UMP du Nord, puis maire de Tourcoing, Gérald DARMANIN a ainsi dirigé le cabinet de David DOUILLET au Ministère des Sports. Or, nous ne tenons présentement compte que de la dernière activité professionnelle exercée par nos jeunes élus : si nous procédons au repérage des périodes de collaboration politique ou d'exercice en cabinet ministériel au cours de leur carrière professionnelle<sup>211</sup>, nous constatons que 63.33% des députés socialistes et 73.33% des élus UMP avaient préalablement investi le champ politique en tant que professionnels : ainsi, Paola ZANETTI, député socialiste, fût-elle l'assistante parlementaire des sénateurs de Moselle avant de retrouver l'entreprise familiale en tant que cadre fin 2011, tandis que Christian ASSAF, également socialiste, est devenu chargé de mission au sein de l'Office de Tourisme de Montpellier après avoir dirigé les cabinets d'Hélène MANDROUX, maire de Montpellier (2004-2014), pendant deux ans, et de Georges FRÊCHE, président du Conseil Régional de Languedoc-Roussillon (2004-2010). La non-revendication de ces activités de collaboration s'apparente à une volonté des principaux concernés de dissimuler une partie de leur héritage ou de leur filiation politique, comme nous le verrons au cours du chapitre 3.

Nous ne pouvons faire l'économie de conclure cette discussion par une explicitation des origines sociales des députés, à partir des catégories socioprofessionnelles d'appartenance des parents [annexe 1.18]. Il s'avère ainsi que leurs

---

<sup>211</sup> La mise en avant de la dernière profession exercée par les députés eux-mêmes peut s'apparenter à une dissimulation de la réelle activité exercée, ou bien d'une mise en conformité vis-à-vis des dispositions légales concernant l'éligibilité des membres de cabinet de collectivités territoriales.

trajectoires s'inscrivent dans une logique ascensoriste : alors que la quasi-totalité de l'effectif, rappelons-le, est issue des cadres et professions intellectuelles supérieures, leurs origines sociales se traduisent par une plus grande disparité marquée, une fois de plus, par une nette césure entre gauche et droite. S'agissant de la profession du père, tout d'abord, sur laquelle se basent exclusivement la plupart des recherches en science politique pour déterminer les origines sociales des élus<sup>212</sup>, près de la moitié sont issus de la catégorie 3 de l'INSEE (45.45%). Si ce chiffre est supérieur chez les députés socialistes (54.55%) et écologistes (66.67%), il ne s'élève à réalité qu'à un tiers pour les élus UMP, dont les pères ont plutôt opté pour l'entrepreneuriat, puisque 53.33% d'entre eux sont issus des artisans, commerçants et chefs d'entreprises : ainsi Gérard DARMANIN est-il fils de tenancier de bar, ou Alain CHRETIEN, député UMP, fils de commerçants, tandis que le père de Sébastien DENAJA exerçait l'activité de professeur d'éducation physique et sportive<sup>213</sup>. A contrario, les catégories populaires sont surreprésentées à gauche, puisque 24.24% des pères sont issus des catégories « employés » et « ouvriers ». Ce constat accredit l'hypothèse d'une émancipation sociale non-négligeable des jeunes élus, d'autant plus que ces derniers tendent à exercer des positions plus élevées que celles de leurs parents au sein de la catégorie 3 de la nomenclature de l'INSEE : la surreprésentation de cadres et professions intellectuelles supérieures à gauche s'explique par la présence, parmi elles, d'un tiers d'enseignants chez les pères de députés socialistes (effectif : six) et deux-tiers parmi ceux des écologistes. Karine BERGER, députée socialiste, fille de professeurs de mathématiques, est ainsi devenue cadre supérieure du secteur privé et économiste.

Nous avons également pris le parti d'étudier les professions des mères, bien qu'elles soient inconnues pour un quart d'entre-elles : il s'agit de tenter de remédier à un point nébuleux de l'étude sociographique des origines sociales des députés, qui tend à favoriser la catégorie socioprofessionnelle d'origine du père et la transmission de ce dernier. Or, nous estimons que ce qui était peut-être le cas en 1973 au moment de l'élaboration d'une analyse complète des députés français élus en 1968, alors que les femmes étaient beaucoup moins insérées dans la sphère professionnelle qu'aujourd'hui,

---

<sup>212</sup> CAYROL Roland, PARODI Jean-Luc, YSMAL Colette, *op. cit.*

<sup>213</sup> Entretien avec Sébastien DENAJA, député socialiste

ne l'est plus en 2015 : une majorité des femmes et des mères de parlementaires exercent une activité professionnelle, et assurent également un rôle de transmission auprès de leurs enfants. Or, comme nous aurions pu en émettre l'hypothèse, les mères apparaissent comme déclassées professionnellement vis-à-vis des pères, puisque seules 27.27% d'entre elles appartiennent aux cadres et professions intellectuelles supérieures : cette sous-représentation des femmes tend à s'inscrire dans celle de la division sexuée du travail constatée dans l'ensemble de la population [annexe 1.19], du fait de contraintes de rôle assignées aux femmes et de la reproduction d'une ségrégation sexuée dès l'école<sup>214</sup>. Ainsi les mères sont-elles davantage issues des catégories populaires (29.09%), à l'instar de celle de Seybah DAGOMA, députée PS, cuisinière dans un établissement scolaire.

Outre une origine sociale ascendante favorisée par la détention de capitaux scolaires élevés, les députés de moins de quarante ans se distinguent par une trajectoire politique atypique par rapport à leurs pairs de l'ensemble de la population française. Plutôt teintés de rose et de vert, ces élus ne doivent pas seulement à des effets conjoncturels leur entrée à l'Assemblée nationale.

## *2- Des bleus teintés de rose et de vert, ou comment faire ses armes politiques en juin 2012*

### De l'évidence des effets conjoncturels

Comme nous l'avons souligné dans les premières lignes de cette partie consacrée aux jeunes députés, leur surreprésentation au sein des rangs de la gauche s'inscrit dans le cadre d'un contexte électoral : celui de l'obtention de majorité parlementaire par le Parti Socialiste et ses alliés lors des élections législatives de 2012, consécutives à la victoire de François HOLLANDE. Dès lors, les acteurs du champ médiatique se sont amusés à

---

<sup>214</sup> ACHIN Catherine, *op. cit.*



employer les termes de « vague rose »<sup>215</sup> ou de « déferlante rose »<sup>216</sup> pour qualifier l’obtention de la majorité absolue par les socialistes leurs partenaires radicaux, écologistes et républicains citoyens. De fait, ainsi l’avions nous également constaté, ces derniers ont subi un renouvellement de leur personnel politique supérieur à celui des groupes parlementaires de droite, dont la plupart de leurs membres sont en réalité des élus sortants parvenus à « surfer » à contre-courant en sauvant leur siège, dans un contexte marqué par la première défaite législative de la droite depuis dix ans. C’est ainsi que 81.82% des jeunes députés (81.82%) sont également des primo-députés : seuls onze d’entre eux sont des sortants réélus, dont la moitié sont issus des rangs de l’UMP [figure 2.20]. Parmi ces sortants, trois ont été pour la première fois députés à l’occasion des élections législatives de 2012, soit en leur nom propre, comme c’est le cas d’Edouard COURTIAL, soit en tant que suppléants ayant succédé à leur titulaire et occupé son siège de manière continue jusqu’en 2007, à l’instar de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ayant bénéficié de la nomination au gouvernement, puis de la démission de son titulaire, et de Laurent WAUQUIEZ, devenu le benjamin de l’Assemblée nationale en 2004 suite à une élection législative partielle organisée dans le cadre du départ du titulaire UDF, Jacques BARROT, pour la Commission Européenne. A noter que ces trois élus portent tous les couleurs de la droite parlementaire.

**Figure 2.20 – Répartition des députés âgés de moins de quarante ans entre primo-élus et députés sortants, par groupe parlementaire**

	SRC	UMP	UDI	ECOLO	RRDP	NI	<i>n</i>
Primo-élus	30	9	1	2	1	1	44
%	90,91	60	100	66,67	50	100	81,82
Sortants	3	6	0	1	1		11
%	9,09	40	0	33,33	50	0	18,18
<i>N</i>	33	15	1	3	2	1	55

<sup>215</sup> « Assemblée – Une vague rose déferle », *Le Point.fr*, 17 juin 2012 : [http://www.lepoint.fr/politique/elections-legislatives/en-direct-le-second-tour-des-elections-legislatives-17-06-2012-1474383\\_573.php](http://www.lepoint.fr/politique/elections-legislatives/en-direct-le-second-tour-des-elections-legislatives-17-06-2012-1474383_573.php)

<sup>216</sup> GAUCHARD Yan, « Loire-Atlantique : la vague rose vire à la déferlante », *Le Monde.fr*, 18 juin 2012 : [http://www.lemonde.fr/politique/article/2012/06/18/loire-atlantique-la-vague-rose-vire-a-la-deferlante\\_1717808\\_823448.html](http://www.lemonde.fr/politique/article/2012/06/18/loire-atlantique-la-vague-rose-vire-a-la-deferlante_1717808_823448.html)

Pour vingt-neuf d'entre eux (52.72%), les députés âgés de moins de quarante ans au moment des élections législatives ont remporté leur siège dans le cadre d'un basculement de la circonscription en faveur de leur partie [annexe 1.13]. Ainsi, ces jeunes acteurs ont été élus dans le cadre d'un basculement de la circonscription en faveur du parti dont ils portaient l'étiquette [annexe 1.13]. Ainsi, 17 jeunes élus socialistes (51.51% de l'effectif du groupe) sont parvenus à défaire des élus sortants ou des candidats UMP, alors qu'un unique jeune député de droite, Laurent MARCANGELI, a réussi à déloger un sortant Radical de Gauche à la surprise générale dans le cadre d'une circonscription ayant pourtant voté à 55.43% en faveur de Nicolas SARKOZY lors de l'élection présidentielle, mais dont le sortant paraissait, aux yeux mêmes de certains membres de l'UMP, comme particulièrement implanté et imbattable.

*« Elle [une concurrente pour l'investiture] a dit, pour défendre sa candidature, un, que c'était une circonscription ingagnable, eu égard au fait que le maire d'Ajaccio est imbattable etc., « On ne va pas sacrifier ce jeune pour aller prendre une défaite qui risquerait de l'esquinter sur le long terme et puis comme l'UMP paye des amendes parce qu'ils ne présentent pas assez de femmes il vaut mieux mettre une femme, donc moi. » Voilà l'analyse qu'elle faisait. C'était faux puisque j'ai gagné. »<sup>217</sup>*

Dans certains cas, les jeunes élus de juin 2012 ont réussi à remporter une circonscription qui, soit était détenue par un sortant de leur propre famille politique, non-réinvesti par cette dernière mais candidat à sa succession en tant que dissident, soit était aux mains d'un député sortant portant l'étiquette d'un partenaire de gauche : c'est ainsi que cinq députés socialistes ont remporté une circonscription détenue par le Parti Communiste, dans un contexte de déclin continu de ce parti au niveau électoral et de continuité de la victoire de François HOLLANDE. Les observateurs du champ médiatique ont alors fait part de leur surprise de voir de nouveaux élus, à la notoriété et à l'implantation inférieures à celles de leurs prédécesseurs, devancer ces derniers à l'issue

---

<sup>217</sup> Entretien avec Laurent MARCANGELI, député UMP, élu pour la première fois en juin 2012

du premier tour de scrutin, à l'instar du *Parisien* daté du 11 juin 2012, évoquant l'arrivée en seconde position d'un député sortant communiste des Hauts-de-Seine face à son jeune adversaire socialiste, Alexis BACHELAY.

*« Personne ne s'y attendait, pas même Isabelle Balkany, surprise dimanche soir : « Pourtant, c'est lui qui était le mieux noté à l'Assemblée ! » En 2007, Roland Muzeau avait remplacé Jacques Brunhes, lui aussi PCF dans ce fief communiste jusqu'à dimanche dernier. »<sup>218</sup>*

Une analyse comparée des sièges remportés par de jeunes élus et des résultats du second tour de l'élection présidentielle dans la circonscription [annexe 1.20] permet de mieux appréhender ces effets de surprise. Si la quasi-totalité des jeunes élus UMP ont bénéficié de la succession d'un élu sortant issu de leurs rangs, ou bien ont succédé à eux-mêmes, presque un quart des députés socialistes âgés de moins de quarante ans se sont imposés dans une circonscription ayant donné la majorité à Nicolas SARKOZY lors du scrutin présidentiel, à l'instar de Sébastien DENAJA, élu en triangulaire dans la septième circonscription de l'Hérault face au député sortant UMP, Gilles d'ETTORE, et la candidate du FN. Sans que ces données ne le rendent visible, d'autres ont été élus de justesse dans une circonscription détenue par le camp opposé et dans laquelle le candidat dont ils portaient l'étiquette était largement arrivé en tête à l'élection présidentielle : c'est le cas de Barbara POMPILI, députée écologiste, élue avec 50.83% des suffrages exprimés au second tour, face au député Nouveau Centre sortant, dans une circonscription (la deuxième de la Somme) au sein de laquelle François HOLLANDE avait pourtant réalisé 54.48% des voix le 6 mai 2012. Preuve qu'une seule étude analyse statistique ne permet pas d'appréhender certaines variables, comme le fait que la circonscription a été réservée aux écologistes par les instances nationales du Parti Socialiste et que l'investiture de Barbara POMPILI y fut très contestée par les écologistes locaux, dont certains briguaient ouvertement la candidature. Les informations recueillies grâce aux entretiens et aux revues de presse élaborées nous ont permis d'émettre le constat suivant. Il apparaît que

---

<sup>218</sup> BUREAU Olivier, « Roland Muzeau tire sa révérence », *Le Parisien*, 11 juin 2012

les plus jeunes candidats, à l'instar des femmes, sont envoyés sur des terres de mission (quasiment ingagnables pour le parti dont ils ont l'investiture), dans des circonscriptions détenues par le camp adverse, ou bien face à un notable local (par rapport auquel leur notoriété s'avère très inférieure). Cela permet aux organisations partisans d'attribuer une sorte de prime de reconnaissance à la jeunesse, d'exposer médiatiquement une démarche de rajeunissement et de féminisation des cadres, bien qu'en réalité, les sièges qu'ils convoitent sont les moins favorables à la couleur politique dont ils portent la candidature. A eux de créer la surprise sur leur nom propre, ou bien en surfant sur un contexte national favorable, alors que l'âge n'apparaît pas comme le critère le plus discriminant dans l'obtention d'un siège aux législatives<sup>219</sup>

Outre les effets conjoncturels, l'élection en tant que jeune député s'inscrit dans le cadre d'une trajectoire politique, marquée par le militantisme partisan, l'investissement d'une fonction élective locale, un enchaînement des candidatures, voire parfois les trois conjugués. Si nous devons décrire en un seul terme le parcours de ces cinquante-cinq jeunes députés, ce serait « précocité ».

#### Des carrières politiques précoces

Il apparaît d'ores et déjà que jeunesse et novicité ne forment pas une paire inséparable. A l'instar de leurs aînés, la majorité des jeunes élus détenaient au moins un mandat au moment de leur élection en tant que parlementaire, 74.55% exactement [figure 2.21], bien le nombre députés dont le mandat est le premier qu'ils exercent au cours de leur carrière politique apparaît particulièrement élevé au sein des groupes SRC et écologiste.

---

<sup>219</sup> SINEAU Mariette, TIBERJ Vincent, *op. cit.*

**Figure 2.21 – Nombre de mandats détenus au moment de leur élection par les députés âgés de moins de quarante ans en juin 2012**

	SRC	UMP	UDI	ECOLO	RRDP	NI	<i>n</i>
Sans mandat	10	1	1	1		1	14
%	30,30	6,67	100,00	33,33	0,00	100,00	25,45
<b>1 mandat minimum</b>	<b>23</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>41</b>
	<b>69,70</b>	<b>93,33</b>	<b>0,00</b>	<b>66,67</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>74,55</b>
1 mandat	13	7		2	1		23
%	39,39	46,67	0,00	66,67	50,00	0,00	41,82
2 mandats	10	7			1		18
%	30,30	46,67	0,00	0,00	50,00	0,00	32,73
<i>N</i>	33	15	1	3	2	1	55

Ce résultat ne suscite guère dans la surprise, dans la mesure où les logiques des élections législatives en France s’inscrivent dans un contexte structurel, c’est-à-dire un mode de scrutin uninominal majoritaire à deux tours, qui imposent aux candidats au mandat parlementaire une implantation locale, par le truchement de la construction d’une notabilité, d’une notoriété, et donc de la détention de mandats électifs locaux. C’est ainsi en analysant la structure des mandats occupés par les jeunes députés au moment de leur élection en 2012 [annexe 1.21] qu’apparaissent ces mécanismes, puisque 61.82% de l’effectif total détiennent un mandat municipal, 16.36% un mandat départemental et 20% un mandat local. Nous pouvons ici constater, une fois de plus, une césure entre députés socialistes et élus UMP, dans la mesure où chacun de ces mandats est systématiquement surreprésenté au sein du groupe parlementaire de droite par rapport à l’ensemble des jeunes députés : à l’inverse, ces fonctions sont sous-représentées parmi les rangs socialistes.

Ces données mettent ainsi en évidence les logiques de sélection différenciées des organisations partisans de droite et de gauche en 2015 : si les premières semblent privilégier l’implantation locale du candidat, un profil par conséquent notabiliaire, d’autant plus nécessaire dans un contexte électoral défavorable pour tenter de sauver le nombre de sièges de députés le plus élevé, les secondes tendent à favoriser également la détention d’un ancrage territorial, dans des fonctions subalternes toutefois (6.06% des jeunes députés socialistes détiennent un mandat de maire en 2012, contre 46.67% des élus issus des rangs de l’UMP), donc de moindre notoriété, ce qui semble particulièrement

se confirmer dans le cas des jeunes socialistes opposés à des sortants communistes : cela signifie donc que les députés UMP bénéficient, avant leur élection parlementaire, d'un nombre de mandats détenus en leur nom propre supérieur à celui des socialistes, davantage élus dans le cadre de scrutin de liste plurinominaux où ils ne figurent pas en tête liste. Ce constat, ainsi que celui d'une forte proportion d'élus dont il s'agit du premier mandat de leur carrière, permet de mettre en évidence la faveur accordée par le Parti Socialiste et les écologistes aux filières militantes et partisans de recrutement politique, ainsi l'avait mis en lumière Annie COLLOVALD dans le cadre de son étude sur les députés socialistes élus en 1981<sup>220</sup>.

Toutefois, il est impératif de ne pas biaiser ce raisonnement : l'étude de la structure des carrières électives des jeunes députés avant leur première élection en tant que parlementaire nous enjoignent à mesurer notre propos [annexe 1.21], puisque la césure constatée entre gauche et droite devient beaucoup plus floue. Cela s'explique par le fait qu'en juin 2012, l'UMP dispose d'un nombre de jeunes députés sortants plus élevé que le Parti Socialiste : ils ont ainsi été élus pour la première fois à l'occasion des élections législatives de 2002 ou de 2007. Or, pour la plupart de ces jeunes élus UMP entrés à l'Assemblée dans le cadre d'une vague bleue, le mandat parlementaire était le premier qu'ils exerçaient au cours de leur carrière : c'est ainsi que l'UMP compte, en réalité, 26.67% de députés ayant accédé pour la première aux bancs de l'Hémicycle sans avoir été élus au préalable. De même, seuls 26.67% des élus UMP ont connu leur première victoire dans le cadre d'une élection où leur identité était en jeu. A l'inverse des logiques de recrutement périphérique propres au Parti Socialiste, cela témoigne des logiques de recrutement centrales qu'induit la sélection des candidatures au sein de l'UMP, comme c'était déjà le cas au sein du RPR lors des élections législatives de 1978 et 1981<sup>221</sup>.

Enfin, comment ne pas conclure ce chapitre sans évoquer l'expérience des jeunes députés en termes de candidatures passées aux élections législatives ? [Figure 2.22] Si l'écrasante majorité des jeunes députés sollicitaient pour la première fois les suffrages des électeurs dans le cadre d'une élection législative, en juin 2012<sup>222</sup>, 20% d'entre eux

---

<sup>220</sup> COLLOVALD Annie, *op. cit.*

<sup>221</sup> FABRE-ROSANE Gilles, GUEDE Alain, *op. cit.* ; GUEDE Alain, ROZENBLUM Serge-Allain, *op. cit.*

<sup>222</sup> Bien que la quasi-totalité se soit déjà présentée devant les électeurs dans le cadre d'une élection locale ou nationale, qu'elle ait abouti par une élection ou non : seules deux élues socialistes ne s'étaient jamais

avaient déjà tenté leur chance de ravir un siège de député au parti politique adverse : ce sont quasiment tous des élus de gauche, à l'exception d'un élu UMP s'étant présenté sous l'étiquette Nouveau Centre en 2007 dans une circonscription détenue par l'UMP, en la personne de Damien ABAD.

**Figure 2.22 – Nombre de mandats détenus au moment de leur élection par les députés âgés de moins de quarante ans en juin 2012**

	<i>n</i>	%
législatives 1997	1	1,82
législatives 2002	3	5,45
législatives 2007	9	16,36
<b>déjà candidats</b>	<b>11</b>	20,00
<b>première candidature</b>	<b>44</b>	80,00
<i>N</i>	55	

Le présent chapitre nous permet de mettre en perspective un profil-type du député français en 2012 et les caractéristiques des jeunes députés. Atypiques du fait de la précocité de leurs carrières politiques, ils se voient ouvrir le champ des possibles par la détention et le cumul de capitaux scolaires et professionnels : ces derniers leur permettent, en tant que nouveaux entrants dans le champ politique, de rejoindre rapidement les établis, par le truchement de leur maîtrise des règles de fonctionnement d'un champ ouvert exclusivement aux agents disposant des ressources spécifiques à son appréhension. En cela, malgré leur jeunesse, qui leur permet d'assurer une représentation a minima de leur classe d'âge dans une conjoncture propre à un renouvellement des élites parlementaires, leur profil de professionnels de la politique les place dans une position privilégiée : qui est jeune n'est pas forcément novice, d'autant plus dans le cadre de la conquête du mandat parlementaire.

---

présenté à une élection avant l'obtention de leur premier mandat parlementaire, à savoir Axelle LEMAIRE et Delphine BATHO.

## Chapitre 3 –

### La difficile conquête du mandat parlementaire



Se lancer dans la quête d'un mandat parlementaire n'a rien d'une sinécure. Comme nous avons pu le constater tout au long de notre argumentation, à travers un retour sociohistorique sur les conditions d'inscription d'une élection et de la représentation des classes d'âges les plus jeunes, puis une analyse sociographique des députés élus en juin 2012, l'accès au mandat parlementaire semble réservé, de manière continue, à une élite, dont le fossé avec les électeurs ne cesse de se creuser en termes de représentativité sexuée, socio-professionnelle et générationnelle. Dans une conjoncture théoriquement propice au renouvellement, les élections de législatives de juin 2012 ont permis d'accentuer la représentation des moins de quarante ans au sein de l'Assemblée nationale, bien que ces derniers se distinguent toujours par leur sous-représentation numérique. Si le contexte électoral favorable à la gauche, ainsi que la disposition de capitaux spécifiques, a permis à une infime partie de la jeune génération d'accéder à la représentation nationale, il s'agit désormais de discerner les filières d'accès au mandat de député (A), du militantisme à l'implantation locale, de l'accès par le centre à la périphérie. C'est ensuite, après avoir introduit notre propos, que nous serons en mesure de procéder à des analyses de trajectoires idéal-typiques (B) des jeunes députés qui ont, véritablement ou métaphoriquement, croisé notre chemin le temps de nos travaux.

#### A- Emprunter le chemin de l'Assemblée nationale

Pour quiconque s'y engage, la route qui mène aux bancs de l'Hémicycle est semée d'embûches : elle n'a rien d'un « long fleuve tranquille » pour reprendre une célèbre expression. Alors que l'épreuve des urnes, sanctionnée par les électeurs, constitue l'étape ultime des logiques de sélection induites par l'engagement dans la conquête du mandat parlementaire, elle est précédée par les processus d'investiture et de désignation des candidats par les organisations partisans : les mécanismes structurels de sélection du personnel politique en France permettent difficilement à un candidat dénué d'étiquette d'envisager une onction électorale. Bénéficiaire de l'investiture d'un parti politique s'avère nécessaire pour envisager de conquérir un siège de parlementaire au sein d'un territoire plus ou moins étendu, en vertu des caractéristiques géographiques de chacun d'entre

eux : outre le soutien logistique apporté en termes de machinerie électorale destinée à la campagne (impression des documents, mobilisation des forces militantes, financement...), il s'agit surtout de bénéficier d'un soutien politique dans le cadre d'un scrutin favorisant le bipartisme et la permanence de notables locaux, implantés, jouissant du cumul de mandats dans le temps et dans l'espace. Pour cela, la saisie des fenêtres d'opportunités ouvertes (1-) par le départ d'un élu sortant ou la réservation de la circonscription à une catégorie de candidats se révèle impérative. Néanmoins, la quête du mandat législatif s'inscrit dans une pluralité de filières de recrutement (2-), dont nous allons étudier les ressorts au cours de la suite cette étude, qui se vaudra essentiellement qualitative.

#### *1- Saisir les opportunités : « être au bon endroit au bon moment »*

#### Bénéficiaire du retrait du sortant : les coulisses de l'investiture

Ainsi l'avons nous constaté dans le cadre du chapitre 2, vingt-neuf circonscriptions électorales ont fait l'objet d'un basculement politique au cours des élections législatives de juin 2012 : par conséquent, vingt-six ont été remportées soit par de jeunes députés sortants candidats à leur réélection, soit par de nouveaux élus, ayant succédé à un parlementaire non-candidat à sa reconduction et issu de la même famille politique qu'eux. Parfois, les nouveaux titulaires de la fonction l'avaient préalablement appréhendée à travers le rôle de suppléant. Ainsi, cinq députés âgés de moins de quarante ans en 2012 faisaient figure de remplaçant de leurs prédécesseurs, auxquels ils ont pu succéder en cours de mandat, pour cause de nomination au gouvernement ou à la Commission Européenne, comme nous l'avons souligné avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et Laurent WAUQUIEZ, ou du fait de circonstances dramatiques : ainsi Gwendal ROUILLARD a-t-il accédé au mandat parlementaire le 5 mai 2011 suite au décès de la titulaire, Françoise OLIVIER-COUCHEAU. Toutefois, là ne se situe pas la majorité des jeunes élus : la plupart d'entre eux se sont inscrits dans une succession aux logiques disparates selon les mécanismes d'investiture proposés par les organisations partisans et les contextes locaux. A gauche, le Parti Socialiste tend à procéder quasi-systématiquement à

un vote des militants, sauf exceptions liées à la mise sous tutelle d'une fédération, comme ce fut le cas dans les départements de l'Hérault et des Bouches-du-Rhône en 2012, ou la réservation d'une circonscription pour différents motifs, processus que nous expliciterons ci-dessous. Les candidatures sont ensuite validées (ou pas) par les instances nationales. A droite, nulle consultation des militants locaux : les investitures pour les élections législatives sont octroyées dans le cadre de la commission nationale d'investiture, puis ratifiées par le conseil national de l'UMP, ce sur proposition du comité départemental ou après commande d'un sondage évaluant la notoriété des candidats pressentis au sein de la circonscription. De ces deux logiques de sélection a priori concurrentes peuvent procéder des mécanismes moins visibles, jouant sur les interactions entre les acteurs du champ, une répartition des postes entre courants, voire déboucher sur un processus d'investiture par adoubement par le sortant. Ainsi fût-ce le cas d'un certain nombre de jeunes députés, à l'exemple de Virginie DUBY-MULLER. Elue pour la première fois députée UMP de Haute-Savoie le 17 juin 2012, a bénéficié du soutien de son prédécesseur, Claude BIRRAUX, dont elle était jusqu'alors l'assistante parlementaire en circonscription, ainsi que la suppléante au Conseil Général. Initialement réinvesti par la commission nationale d'investiture en tant que sortant pour briguer un neuvième mandat consécutif, puisqu' élu pour la première fois à l'occasion des élections législatives de mars 1978 et souhaitant poursuivre son action parlementaire, il a finalement opté pour un retrait, à ses conditions.

*« Jusqu'au dernier moment lui, au niveau de la commission d'investiture, il a dit qu'il souhaitait se représenter donc ce qui fait que, de fait, il avait l'investiture, parce que les sortants voilà il n'y a pas de sujet et en fait au dernier moment il a annoncé qu'il ne souhaitait pas se représenter à une seule condition : que je bénéficie de l'investiture. Donc, en fait, il y a eu « cette stratégie » pour qu'au niveau de la commission d'investiture ça se passe bien pour moi et lui c'était une de ses exigences et en fait ça il l'a annoncé à la fois à Jean-François COPE en tant que président du parti et à Bernard ACCOYER en tant que président départemental de la fédération de Haute-Savoie, et l'idée c'était de verrouiller cette investiture à la fois par le haut au niveau du parti et, localement, j'ai aussi eu l'appui de tous les parlementaires de Haute Savoie qui me connaissaient. Donc on voit bien que, si on a pas forcément les bons relais internes au niveau du parti, c'est compliqué d'avoir l'investiture. »*

De son côté, Guillaume CHEVROLLIER, député de la deuxième circonscription de la Mayenne, a été investi au sein d'un territoire caractérisé par son ancrage politique à droite, à l'instar de Virginie DUBY-MULLER, certes, mais également par les dissensions auxquelles est confronté ce camp. Le député sortant, Marc BERNIER, s'était vu proposer une troisième investiture par l'UMP, qu'il a déclinée, ayant rejoint les rangs de République Solidaire, parti politique fondé par Dominique de VILLEPIN en juin 2010, tout en se disant ouvert à une candidature en tant que divers droite si ce dernier venait à obtenir les cinq cents parrainages nécessaires à la candidature à l'élection présidentielle. Il s'est finalement ravisé, et a proposé le nom de son successeur aux instances nationales du mouvement, qui fut son directeur de campagne aux élections législatives de 2007 et ce, bien qu'il ait envisagé de présenter une candidature contre le candidat auquel il avait grandement contribué à l'investiture.

Si la recherche d'un successeur à un élu sortant non candidat peut s'effectuer dans un contexte relativement serein aux yeux des acteurs, dans le cadre d'une transmission ou d'une suppléance, à l'instar de Nathalie APPERE, députée socialiste de la deuxième circonscription de l'Ille-et-Vilaine et suppléante de son prédécesseur deux législatures durant, si elle peut également s'inscrire dans l'organisation d'un vote des militants, il n'est point inenvisageable qu'elle se déroule au détriment du député sortant lui-même, qui se trouverait ainsi évincé par les instances de son parti. Ainsi en est-il allé du sort de Gilles COCQUEMPOT, député sortant de la septième circonscription du Pas-de-Calais, ayant lui-même succédé à son titulaire en cours de législature suite au décès de ce dernier : alors qu'il sollicitait une troisième investiture consécutive, les militants lui ont préféré Yann CAPET, alors jeune conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais.

*« - Pourquoi avez-vous fait le choix de vous présenter face au député sortant ?*

*- Parce que je sentais (...) J'avais vraiment la conviction que la victoire ne serait pas forcément au rendez-vous si le député sortant y retournait. Ce qui a terminé de me convaincre aussi, c'est que, à la rigueur, s'il n'y avait eu que le député sortant qui était candidat, ça veut dire qu'il y a une légitimité qui n'est pas remise en cause et que, par conséquent, s'il avait été le seul candidat, je n'aurais pas été*

*candidat. Mais il y avait un autre candidat face à lui qui s'est déclaré etc... Et donc, j'en ai discuté avec lui, parce que j'avais la conviction qu'il serait battu par le candidat qui s'est présenté face à lui. Donc du coup, après, s'est posée la question de ma candidature qui ne se posait pas à l'origine, pour moi, qui ne se posait pas obligatoirement à l'origine parce que je ne suis pas dans un plan de carrière, ce n'était pas ma conception de l'engagement politique mais la question s'est posée parce qu'effectivement la légitimité du sortant était remise en cause par le fait qu'il y avait d'autres candidatures face à lui. Et par conséquent, comme j'avais la conviction qu'il serait battu à la primaire, et j'ai eu raison d'ailleurs, j'y suis allé, tout simplement. »<sup>223</sup>*

Que ce soit au Parti Socialiste ou à l'UMP, il ne s'agit pas du seul exemple dans lequel un nouveau venu parvient à succéder au sortant sans son consentement préalable, à l'exemple de Nicolas BAYS, député socialiste de la douzième circonscription du Pas-de-Calais, ou de Gérald DARMANIN, député UMP de la dixième circonscription du Nord, lesquels ont bénéficié d'une investiture par les instances nationales de leur parti face à des députés sortants initialement réinvestis, mais finalement privés de soutien pour cause d'implication dans des affaires judiciaires pour l'adversaire du premier, et pour tenue de propos homophobes pour le concurrent du second. Alors que la position de sortant est censée favoriser les probabilités de réélection à qui porte cette casquette, d'autant dans des circonscriptions respectivement favorables au Parti Socialiste et à l'UMP, ces jeunes candidats sont parvenus à créer la surprise parmi les acteurs des champs politiques et médiatiques, en éliminant leur prédécesseur particulièrement implanté sur le territoire dès le premier tour, et en faisant leur entrée à l'Assemblée nationale issue du second.

Si nous avons ici procédé à une succincte présentation de différents contextes dans lesquels peut se produire une investiture dans le cas où le député sortant se retire ou se voit remercié par les instances de son organisation, la quête de l'investiture peut également procéder de mécanismes de réservation de circonscriptions.

---

<sup>223</sup> Entretien avec Yann CAPET, député socialiste du Pas-de-Calais

Le choix de geler le processus d'investiture au sein d'un territoire donné procède, pour les instances nationales, de facteurs aussi multiples que les conjonctures locales et nationales dans lesquelles s'inscrivent les élections législatives.

Par le biais de la loi sur la parité de 2000, les partis politiques français se voient enjoindre d'investir un nombre égal d'hommes et de femmes à l'occasion des élections organisées selon un scrutin uninominal majoritaire à deux tours, tel est le cas des élections législatives, rappelons-le, le « caractère déterminant des logiques partisanes »<sup>224</sup> ne permettant jusqu'alors pas aux femmes de bénéficier d'une représentation conforme, en termes de candidature, à leur poids au sein de la population française. Si certaines organisations partisanes, telles que l'UMP, tendent à favoriser le maintien d'un nombre important d'élus sortants, de sexe masculin, ayant traversé les législatures depuis leur première élection, implantés sur leur territoire et disposant de mandats locaux (en vertu des arguments présentés par ces mêmes partis), au détriment d'un accroissement de la représentation des femmes, les cantonnant soit à des circonscriptions jugées ingagnables, soit à un rôle de suppléante, soit au néant, d'autres présentent objectivement une politique volontariste de féminisation des candidatures : c'est ainsi le cas d'Europe-Ecologie les Verts, dont le faible nombre d'élus permet de favoriser la présence de candidats issus de catégories de la population sous-représentée, à l'instar des jeunes, des femmes, ou des catégories populaires, mais également du Parti Socialiste, dont 45% des candidatures aux élections législatives de 2012 étaient portées par des femmes. Ce dernier met ainsi en œuvre des procédures de réservation de certaines circonscriptions à des candidatures exclusivement féminines, quoiqu'ouvertes au vote des militants. Elles peuvent concerner, à l'instar de ce qui se produit à droite, des circonscriptions défavorables à la gauche, mais également des circonscriptions dans lesquelles le député sortant n'a pas fait acte de candidature. Nathalie CHABANNE, députée socialiste des Pyrénées-Atlantiques, s'inscrit dans le premier cas : elle se retrouve investie dans une circonscription traditionnellement réservée aux femmes par le Parti

---

<sup>224</sup> ACHIN Catherine, *op. cit.*

Socialiste, mais détenue depuis 1986 par François BAYROU, acteur politique de notoriété locale et nationale.

- « *A propos de 2012, dans quelles conditions, dans quel cadre vous avez été investie ?*
- *En 2012, la circonscription était une circonscription réservée aux femmes. Au sein du PS, on avait choisi de la réserver. On en a six dans le département. On avait choisi d'en réserver trois et celle-là avait toujours été réservée à une femme et elle continuait à l'être. La candidate qui était « légitime », parce qu'elle l'avait été la fois d'avant, elle est conseillère régionale et conseillère générale, et elle avait pris pas mal de coups dans le cadre de ses différents mandats. En ayant gagné le département, elle était devenue première vice-présidente, donc elle avait choisi de s'investir à fond dans son mandat de conseillère générale et, du coup, de ne pas être candidate aux législatives. Quand elle est venue me voir en me demandant si ça m'intéressait, je lui ai dit oui. »<sup>225</sup>*

Il semblerait toutefois, qu'à l'instar de ce qui se produit pour les jeunes, les candidates soient plutôt envoyées dans des circonscriptions dans lesquelles les chances de gagner paraissent sur le papier plutôt minces pour leur parti, soit faute d'orientation électorale du territoire en question dans son sens, soit du fait de la très forte implantation du sortant, quitte à créer la surprise : ainsi, Julie SOMMARUGA, députée socialiste des Hauts-de-Seine, et Catherine TROALLIC, députée de Seine-Maritime issue du même parti, sont parvenues à défaire dès le premier tour de scrutin deux élus communistes sortants, présents à l'Assemblée nationale depuis les élections législatives de 2007, alors qu'elles faisaient figure de *challenger*.

En outre, ces procédures favorisent l'octroi de circonscriptions aux partis partenaires : dans le cadre des élections législatives de 2012, le Parti Socialiste a permis l'investiture d'une soixantaine d'écologistes et d'un nombre relativement conséquent de membres du Parti Radical de Gauche à travers une fermeture du processus de désignation des candidats aux militants et aux élus locaux, ce qui ne va pas forcément sans susciter quelques heurts. La désignation de Cécile DUFLOT, favorisée par son statut de secrétaire

---

<sup>225</sup> Entretien avec Nathalie CHABANNE, députée socialiste des Pyrénées-Atlantiques

nationale d'Europe-Ecologie les Verts, dans la sixième circonscription de Parti au détriment de la députée sortante socialiste Danièle HOFFMAN-RISPAL, qui souhaitait solliciter un troisième mandat auprès des électeurs, a défrayé la chronique médiatique plusieurs mois durant, le bureau fédéral du Parti Socialiste ayant, dans un premier temps, réaffirmé son soutien à la députée sortante qui menaçait de se représenter en tant que dissidente, à l'instar de nombreux élus parisiens, au premier rang desquels le maire de Paris et sa première adjointe. Derrière l'enjeu apparemment unique du rapport de force entre une élue sortante implantée, évincée au profit d'une autre, et cette dernière, perçue comme une parachutée, se laisse entrevoir en filigrane l'enjeu des élections municipales de mars 2014, pour lesquelles Anne HIDALGO s'était alors déjà portée candidate. Aux lendemains de la présidentielle, l'élue sortante a finalement annoncé son ralliement à la candidature de la dirigeante écologiste, par loyauté envers son parti politique, et a accepté d'être sa suppléante. En dépit de cet exemple significatif de la perception locale de décisions émanant des instances nationales, la réservation de circonscriptions permet d'accroître, dans le cadre d'alliances électorales avec l'une des principaux partis du champ politique, la représentation des « petites » organisations partisans, particulièrement défavorisées par le scrutin uninominal majoritaire à un tour.

Toutefois, réduire la quête du mandat parlementaire à la saisie de fenêtres d'opportunités serait bien présomptueux : l'accès à la représentation nationale s'organise ainsi autour de filières de recrutement, aussi bien communes à l'ensemble des législatures, que spécifiques à certaines conjonctures.

## *2- De la diversité des filières d'accès au Palais-Bourbon*

Dans le cadre de leurs analyses sociographiques consacrées au personnel politique français, notamment parlementaire, nombre de chercheurs ont procédé à l'élaboration d'une typologie de filières favorisant l'accès d'acteurs du champ politique au Parlement. Dans un article éponyme publié en 1967, Mattei DOGAN a étudié « Les filières de la carrière politique en France »<sup>226</sup>, s'inscrivant dans la lignée de ses travaux précurseurs ayant trait à l'étude des membres de l'Assemblée nationale. A travers une étude

---

<sup>226</sup> DOGAN Mattei, « Les filières de la carrière politique en France », *op. cit.*



approfondie de leurs origines sociales, il a mis en évidence la circonscription du recrutement de l'élite politique aux élites des catégories socio-économique, soulignant ainsi la porosité des frontières entre espace social et champ politique. Etudiant les étapes préliminaires à l'obtention d'un mandat parlementaire et des facteurs significatifs de la promotion socio-politique au sein du champ politique français, intervenant simultanément ou successivement tout au long d'une carrière politique, il distingue ainsi les principales filières de la sélection du personnel siégeant sur les bancs de l'Hémicycle entre 1989 et 1940. L'école, l'exercice de fonctions locales, la médiatisation, le militantisme, le syndicalisme, l'hérédité politique ou l'opposition à un régime antérieur : autant de canaux favorisant l'entrée dans le champ de représentation nationale. Reconnaisant les apports considérables de Mattei DOGAN, Daniel GAXIE s'est, quant à lui, intéressé aux « logiques du recrutement politique » en France, en objectivant l'idée selon laquelle les probabilités d'exercer un pouvoir politique croient avec la position détenue par un agent au sein de la hiérarchie sociale, soulignant également l'existence d'une convergence entre organisation de la hiérarchie politique et de l'espace social<sup>227</sup>. Ainsi, souligne-t-il qu' « *Il suffit donc de laisser faire le libre jeu de la concurrence politique pour que des agents privilégiés par les hiérarchies sociales s'emparent des positions de pouvoir politique et renforcent ainsi leur suprématie sociale en même temps que l'autorité politique qui le marque.* »<sup>228</sup> Les logiques de recrutement s'apparentent ainsi à des mécanismes de sélection sociales, qu'il ne serait possible de brider que par le truchement de dispositions contraignantes et dérisoires, à l'instar de celles existant sur la parité<sup>229</sup>, ou bien par le biais d'une politique volontariste émanant des organisations partisans, qui reste timide. Sans procéder à un nouvel état de l'art de la recherche sur le personnel politique parlementaire français, l'introduction donnant des éléments de compréhension que nous estimons suffisants et non-exhaustifs en la matière, rappelons également l'existence des travaux d'Olivier COSTA et d'Éric KERROUCHE consacrée aux députés de la XII<sup>e</sup> législature<sup>230</sup>, soulignant le défaut de représentativité de l'Assemblée nationale suite aux élections législatives de juin 2002, privilégiant une approche en termes de propriétés sociales et politiques détenues par les députés conjuguée à une mise en lumière de

---

<sup>227</sup> GAXIE Daniel, « Les logiques du recrutement politique », *op. cit.*

<sup>228</sup> *Ibid*, p. 4

<sup>229</sup> Cf. chap. 3, partie A, sous-partie 1

<sup>230</sup> COSTA Olivier, KERROUCHE Eric, *op. Cit.*

l'accaparement des rôles parlementaires par ces derniers, via l'élaboration d'une typologie.

S'agissant de l'objet de nos travaux, les jeunes députés siégeant au sein de l'Assemblée nationale française au cours de la XIV<sup>e</sup> législature, le chapitre 2 de cette présente analyse nous a permis de mettre en lumière les caractéristiques d'un effectif déterminé, les « moins de quarante ans », que nous estimons atypique. Réduire ce personnel politique à son caractère hors-normes, d'une part, et à son âge, d'autre part, serait un pur leurre. Tout simplement parce que les propriétés détenues par ces élus peuvent être aisément mises en perspective avec celles du député français de 2012, à savoir une surreprésentation des catégories socio-professionnelles supérieures, la détention de mandats locaux simultanés et successifs, la disposition de capitaux culturels et scolaires supérieurs à ceux de la moyenne de la population française, ou encore la détention d'une compétence politique leur permettant une accession précoce au statut d'établis, malgré leur jeune âge et leur statut de nouveaux venus au sein du champ. C'est pourtant à leurs spécificités que nous allons nous intéresser dans cette sous-partie introductive à la présentation d'analyses de trajectoires typiques des jeunes députés français de 2012. Nous avons déjà, certes, procédé à une évocation de ces filières caractéristiques de recrutement, à travers l'étude et l'évaluation de variables successives telles que le cursus universitaire, le parcours professionnel, la trajectoire politique. Intéressons-nous désormais de plus près aux filières de recrutement du jeune personnel politique parlementaire en France en 2012, dont certaines s'inscrivent dans la continuité des analyses sociographiques évoquées jusqu'alors.

#### [La voie du militantisme](#)

Comment ne pas évoquer tout d'abord la filière du militantisme politique, puisque l'ensemble des parlementaires composant notre échantillon peut se prévaloir de la détention d'une étiquette partisane, au sein d'une structure politique marquée par le bipartisme et la primordialité de l'appartenance à un camp politique, prééminente à l'occasion des échéances électorales nationales. L'âge moyen d'adhésion des jeunes

députés français à une organisation partisane s'élève à 21.82 ans<sup>231</sup> : entre la date de première adhésion et l'obtention d'un premier mandat électif, de quelque nature qu'elle soit, s'élève en moyenne à 9.47 ans, quand 13.31 années sont nécessaires pour faire son entrée à l'Assemblée, sans que soient constatées de discordances majeures entre organisations partisans de droite et partis politiques de gauche. Ainsi, en amont de l'exercice de fonctions électives, la voie du militantisme semble être un passage obligé pour ces acteurs. Cette activité partisane peut s'inscrire dans l'exercice de fonctions au sein de l'organisation : seize jeunes députés socialistes détenaient ainsi le secrétariat d'une section ou bien une position subsidiaire au sein de cette dernière (secrétaire adjoint ou trésorier), tandis que huit exerçaient des fonctions fédérales, souvent responsables du traitement partisan d'un thème politique. Dans son article consacré à une étude des députés socialistes élus en 1981, Annie COLLOVALD distingue les logiques organisationnelles et propres au système politiques, prévalant au recrutement du personnel parlementaire<sup>232</sup>. Elle problématise l'influence de la plus ou moins grande proximité des acteurs vis-à-vis du pouvoir lorsqu'entrent en œuvre les mécanismes de sélection. Elle met en lumière deux logiques de recrutement combinées dans l'accès au pouvoir du Parti Socialiste : des logiques centrales, d'une part, déterminant la conquête initiale de pouvoirs au sommet de la hiérarchie élective (via l'obtention d'un mandat national), partisane (exercice d'un secrétariat national ou d'un rôle dans l'état-major présidentiel) ou politico-administrative (prendre part à la haute fonction publique), et des logiques périphériques, d'autre part, induisant la détention de charges locales successives ou cumulatives, sans que soient préalablement possédées des ressources partisans spécifiques. Elle distingue ainsi cursus inversé (ou descendant) et cursus classique (ou ascendant). L'inscription dans des logiques de recrutement centrales semble témoigner d'origines sociales favorisées, issues du pôle économique, renforcées par la détention de capitaux issus des grandes écoles ou de l'expertise, le tout combiné à la disposition d'une surface sociale publique, intellectuelle et multi-positionnelle, ainsi qu'à une socialisation politique précoce. Inversement, les acteurs s'inscrivant dans des logiques de sélection périphériques tendent à avoir des origines sociales modestes, rurales ou provinciales,

---

<sup>231</sup> Effectif: 51 députés

<sup>232</sup> COLLOVALD Annie, « La république des militants », *op. cit.*

dans un espace social étriqué<sup>233</sup>. Ainsi, selon Annie COLLOVALD, les nouveaux élus du Parti Socialiste en 1981 présenteraient le cheminement type du militant, à savoir un parcours partisan marqué par l'occupation de positions au sein de l'organisation et/ou le passage par des mouvements de jeunesse<sup>234</sup>, ainsi qu'un début de carrière politique marqué par la détention de mandats exclusivement locaux, le plus souvent dans le cadre d'un conseil municipal : les ressources partisans prendraient ainsi le pas sur les ressources personnelles, en vertu d'un processus de professionnalisation politique postérieur à la carrière militante. Cette analyse reste pertinente quant à l'étude des propriétés spécifiques des jeunes députés élus en juin 2012.

A contrario, si les jeunes élus de l'UMP se prévalent pour une part importante d'entre eux, d'une expérience partisane précoce, notamment via l'exercice de fonctions organisationnelles au sein des mouvements de jeunesse ayant préexisté aux Jeunes Populaires, à l'instar des Jeunes RPR ou de l'UDF Jeunes, l'exercice d'une carrière partisane locale et nationale, par le biais de la détention de fonctions départementales au sein des fédérations de l'UMP, à l'instar de positions de président ou de secrétaire départemental, ou de délégué de circonscription, semble intervenir postérieurement à l'élection. Ainsi, une majorité d'entre eux ont accédé au secrétariat national de l'UMP suite à leur élection.

Si la filière militante semble traverser le parcours de l'ensemble des députés de moins de quarante ans, il n'en va pas de même pour la filière suivante.

---

<sup>233</sup> *Ibid*

<sup>234</sup> A l'instar du passage par le Mouvement des Jeunes Socialistes pour une importante partie des jeunes députés socialistes de 2012, à commencer par l'un de ses anciens présidents, Razzy HAMMADI, élu député de Seine-Saint-Denis face à un député communiste sortant. Notons toutefois qu'à moins que les députés révèlent explicitement dans leurs biographies leur passage par le MJS, ce qui est le cas de neuf d'entre eux, il reste difficile de quantifier l'appartenance aux Jeunes Socialistes des députés élus sous les couleurs du PS, d'autant plus que le mouvement fonctionne comme une organisation autonome depuis le Congrès fondateur de 1993 : ainsi, au contraire de l'UMP et des partis de droite qui lui ont préexisté, la double appartenance au MJS et au PS n'est en aucun cas obligatoire. Cf. BARGEL Lucie, *op. cit.*

A l'instar d'Annie COLLOVALD, nous considérons comme centrale la filière dont les logiques de recrutement s'articulent autour de la détention de positions nationales, se caractérisant par leur proximité vis-à-vis des sphères du pouvoir. Elle se caractérise par l'exercice préalable à l'élection parlementaire d'une activité professionnelle de conseiller ou de directeur au sein de cabinets ministériels ou auprès de la Présidence de la République. Ce positionnement s'inscrit essentiellement dans les trajectoires de jeunes députés UMP, puisqu'ayant bénéficié de la présence continue d'une majorité de droite au pouvoir pendant dix ans. Ils forment ainsi un vivier de recrutement d'une nouvelle génération d'élus, à l'instar de Gérard DARMANIN, ex directeur et chef de cabinet de David DOUILLET au Ministère des Sports, de Guillaume LARRIVE, ex-directeur adjoint de cabinet de Brice HORTEFEUX lorsque ce dernier fut successivement Ministre de l'Immigration, du Travail et de l'Intérieur, et conseiller pour les affaires juridiques et institutionnelles auprès de la Présidence de la République durant l'année précédant son mandat, ou encore de Julien AUBERT, député du Vaucluse, et ancien responsable des financements de projet auprès de l'Élysée dans le cadre du projet Union Pour la Méditerranée. Cette filière centrale articule fonctions politiques et administratives, puisque la plupart des acteurs pouvant s'en prévaloir disposent de capitaux scolaires cumulatifs issus des Grandes Ecoles (Sciences Po Paris, ENA...). Les énarques révélaient déjà un attrait pour les fonctions électives parlementaires à l'occasion des élections législatives de 1978 et de 1981 : les formations politiques de droite y avaient en moyenne puisé entre 5.4% (à l'UDF) et 6.6% (au RPR) de leur personnel politique parlementaire en 1981, alors que la part des énarques parmi les élus de gauche s'élevait à 3.5%<sup>235</sup>. Bien que les différents gouvernements socialistes de la V<sup>e</sup> République aient mis en lumière un personnel issu de cet établissement perçu comme prestigieux, à l'instar de l'actuel Président de la République entre autres, cette filière de recrutement semble limitée aux seuls jeunes élus de droite pour la législature 2012-2017, le groupe SRC ne comptant parmi ses rangs qu'un seul énarque âgé de moins de quarante ans.

---

<sup>235</sup> GUEDE Alain, ROZENBLUM Serge-Allain, *op. cit.*

Mattei DOGAN souligne l'utilité, pour les détenteurs de fonctions électives, du cumul des mandats, rappelant ainsi la structure d'un système politique marqué par une forte centralisation<sup>236</sup>. Alors que nous avons insisté sur la prééminence et l'importance de cette pratique tout le long de nos travaux, l'entrée dans la vie politique parlementaire se caractérise souvent par la détention préalable d'un ou plusieurs mandats locaux, successifs ou simultanées, permise par une juridiction française plutôt souple sur la question, quoique limitant croisement, mais progressivement, les possibilités d'exercice simultané d'un nombre important de fonctions politiques locales. Qu'ils soient simples conseillers municipaux ou maires, qu'ils fassent partie d'un conseil général ou bien d'une assemblée régionale, ces élus se distinguent par la construction préalable d'une notabilité locale, en vue d'acquérir des capitaux de notoriété, nécessaires à leur future candidature à des élections législatives à la fois marquées par un contexte national, puisqu'il s'agit de désigner les représentants de la Nation et d'approuver une ligne politique pour la prochaine législature d'autant plus que, depuis 2002, élection présidentielle et élections législatives sont organisées à un mois d'intervalle, mais également par des enjeux locaux, puisque les électeurs se prononcent pour un acteur identifié, doté de ressources personnelles spécifiques, pouvant ainsi contribuer à rendre flou le caractère réel et les enjeux sur lesquels l'adhésion des citoyens doit se porter dans le cadre de cette élection. Le statut d'élu local, caractérisé pour nombre d'élus socialistes par l'obtention de mandats électifs dans le cadre de scrutins proportionnels plurinominaux de listes, peut se conjuguer à l'exercice d'une carrière partisane, bien que cela semble être davantage le cas pour les élus de gauche : cela doit également être mis en perspective avec l'implantation territoriale historique du Parti Socialiste, au sein des municipalités entre autres.

---

<sup>236</sup> DOGAN Mattei, *op. cit.*

Ainsi l'avions nous constaté dans le cadre du chapitre 2, les députés âgés de moins de quarante ans se distinguent de leurs aînés par l'acquisition d'une expérience politique préalable auprès des agents établis au sein du champ. En effet, une majorité d'entre eux a exercé, en amont de l'obtention du mandat parlementaire, une activité de collaborateurs d'élus au sein de cabinets de notables locaux et/ou en tant qu'assistant parlementaire d'un député. Cette filière de recrutement constitue un vivier d'élus issus d'une nouvelle génération, dans la mesure où ces expériences professionnelles renforcent une socialisation politique précoce, parfois initiée par le cercle familial, mais le plus souvent par une adhésion à un âge relativement jeune à une organisation partisane. Cette activité permet aux futurs députés d'appréhender non seulement les règles de fonctionnement du champ, mais également les ressorts cachés de la vie parlementaire, ou bien de la fonction d' élu local, à travers l'acquisition de capitaux scolaires spécifiques dans le cadre de filières de droit ou de science politique, de masters professionnalisés centrés sur l'apprentissage du travail parlementaire, ou par le passage en Institut d'Etudes Politiques en Province ou à Sciences Po Paris. Dès lors, l'accumulation des ressources nécessaires à la détention d'une compétence politique, fortement utiles (c'est un doux euphémisme) à l'obtention de mandats électifs, se poursuit tout au long d'une trajectoire marquée par une socialisation politique continue, l'ensemble des sphères de vie de l'individu se mêlant les unes et autres, et renforçant ainsi l'hétéronomie des champs.

### Les héritiers

Le sens de la notion d'héritage en politique peut susciter diverses appréhensions. Il est possible d'y percevoir un processus de transmission d' élu sortant à nouvel élu, via la promotion par les aînés d'une nouvelle génération à laquelle ils octroient progressivement des rétributions électives, jusqu'au moment où s'effectuera pleinement la succession à une fonction politique déterminée, pour laquelle le nouvel entrant aura été préalablement adoubé par son prédécesseur et mentor, et le champ des possibles

fermé aux autres postulants, si nous nous référons aux propos tenus en entretien par Virginie DUBY-MULLER, et précédemment cités. Les mécanismes prévalant à ce type de recrutement politique demeurent impossibles à qualifier via l'objectivation statistique : seules des analyses de trajectoires peuvent démêler les ressorts de l'investiture d'un nouvel entrant dans ce cadre de socialisation politique. Néanmoins, nous pouvons entendre « l'héritage » comme un adoubement familial, dans la continuité d'un lignage politique dont les positions s'établissent sur une temporalité relativement longue : ce type de recrutement s'effectue sur un capital « nominal », basé sur la transmission des mandats électifs au sein d'une même famille, sachant que seule une trajectoire semble représentative de ces logiques de sélection, à savoir celle de Marion MARECHAL LE PEN.

Cette présentation non-exhaustive des filières de recrutement du personnel politique parlementaire français, que nous avons partiellement traitées jusqu'ici dans le cadre de notre analyse, met en évidence l'existence de logiques de sélections prééminentes, conjuguées à des effets structurels et conjoncturels. Sur la base de ces filières s'organisent, par conséquent, des trajectoires politiques idéal-typiques, que nous souhaitons mettre en évidence dans la dernière partie de notre analyse.

## B- Portraits de jeunes députés

### 1- Pour une meilleure approche des logiques de sélection

#### Carrière versus trajectoire

Avant de présenter les analyses de trajectoires auxquelles nous avons procédé suite à l'élaboration de notre base de données consacrée aux députés âgés de moins de quarante ans et élus à l'occasion des élections législatives de 2012, il est nécessaire de questionner cette notion de *trajectoire*. La sociologie interactionniste tend, en effet, à privilégier son utilisation dans un sens semblable à celui de *carrière*, comme nous l'avons fait depuis le début de cette analyse. A travers la notion de *trajectoire*, Anselm STRAUSS fait référence au développement physiologique de la maladie et à l'organisation du travail



mené autour du patient, c'est-à-dire d'une structure en procès : elle s'inscrit dans une dimension psychologique et professionnelle. S'agissant de la notion de *carrière*, mise en œuvre par Everett HUGUES, sociologue américain considéré comme l'un des principaux représentants de l'école de Chicago, s'inscrit « *dans une approche des professions qui permet d'appréhender les étapes d'accès et d'exercice d'une profession comme une suite de changements objectifs de positions et la série de remaniements subjectifs qui y sont associés.* »<sup>237</sup> Dans *Outsiders* (1985), Howard BECKER décrit les dimensions dans lesquelles s'inscrit le concept de *carrière* dans la pensée de Hughes :

« *Dans sa dimension objective, une carrière se compose d'une série de statuts et d'emplois clairement définis, de suites typiques de positions, de réalisations, de responsabilités et même d'aventures. Dans sa dimension subjective, une carrière est faite de changements dans la perspective selon laquelle la personne perçoit son existence comme une totalité et interprète la signification de ses diverses caractéristiques et actions, ainsi que tout ce qui lui arrive.* »

Alors qu'Olivier FILLIEULE tend à privilégier la notion de *carrière* qui, selon lui, permet de saisir comment les attitudes et les comportements passés de l'individu déterminent les attitudes et les comportements vécus au cours de sa biographie, tout en impactant le champ des possibles futurs, la sociologie française associe le terme de *trajectoire* à la pensée de Pierre BOURDIEU. Elle met en exergue l'idée d'une origine sociale marquée par une trajectoire balistique, qui permettrait l'intériorisation des probables, dans une perspective sociologique dispositionnelle s'articulant autour du concept d'*habitus*. A l'instar de la sociologie interactionniste anglo-saxonne, nous poursuivrons l'utilisation indifférenciée des termes de *trajectoire* et de *carrière*, les deux notions s'articulant l'une et l'autre, selon nous.

---

<sup>237</sup> FILLIEULE Olivier, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel. Post scriptum », *Revue française de science politique*, 2001/1 Vol. 51, p. 199-215.

Il est évident que la diversité des profils que présentent les jeunes députés dont nous avons mené l'étude méritait de consacrer une analyse de trajectoire spécifique à chacun de ces acteurs. Or, les limites temporelles dans lesquelles s'inscrivent nos travaux, mêlée à l'impossibilité de réaliser un entretien biographique avec l'ensemble des élus de notre échantillon, nous ont encouragé à consacrer notre analyse sur le déroulement de la carrière politique de ces élus : outre l'obtention de mandats électifs, il s'agissait de saisir les mécanismes de recrutement de ces jeunes acteurs politiques à travers une étude de leur trajectoire personnelle également portée sur leur carrière partisane, via le militantisme, leur parcours universitaire et professionnel, ou encore leur appréhension du rôle de jeune député au sein de l'Assemblée nationale en 2015.

Après avoir contacté les cinquante-cinq élus auxquels sur lesquels est basée la ligne directrice de nos travaux, nous sommes parvenus à rencontrer neuf députés dans le cadre d'entretiens d'une durée comprise entre vingt minutes et une heure. Nous souhaitons ainsi introduire la présentation de notre typologie par un retour sur ces entretiens. La plupart se sont déroulés dans le cadre des bureaux personnels dont disposent les députés au sein de l'Assemblée nationale ou au sein de bâtiments annexes voisins du Palais-Bourbon. Les élus que nous avons rencontrés se sont montrés intéressés par notre trajectoire, n'hésitant pas à nous questionner sur l'élaboration de nos hypothèses ou à nous prodiguer des conseils d'approche méthodologique, à l'instar d'une députée socialiste ayant effectué une partie de son parcours universitaire à Sciences Po Paris.

Conformément à ce que nous avons imaginé, mener des entretiens nous a permis d'appréhender des mécanismes imperceptibles dans le cadre de la seule analyse quantitative, d'entrevoir les réseaux d'interrelations qui ont présidé aux logiques du recrutement de ces jeunes élus, de saisir l'état des rapports de force entre nouveaux entrants et établis au sein du champ politique, ainsi qu'une perception de la figure du jeune député propre à chacun des élus que nous avons rencontré. Toutefois, n'omettons pas de préciser le contexte de représentation dans lesquels ces derniers se trouvaient. La vie sociale est constituée de scènes, d'acteurs, de coulisses (que nous avons cherché à percevoir dans les propos de nos enquêtés), au sein desquelles sont préparées les

interactions et les interventions avec le public.<sup>238</sup> Tout individu est en représentation de manière constante et quotidienne, ce à plusieurs niveaux (verbal, corporel, vestimentaire), en vue de donner une bonne image de lui-même à son interlocuteur. Ce travail de figuration s'avère usuel dans le champ politique : il passe par la disposition d'un appareillage symbolique, la constitution d'un décor et d'une façade personnelle en vue de la création d'une identité. Et nos enquêtés, soumis aux injonctions de rôle propres à la figure de l'acteur politique, la représentation entre autres, n'échappent guère à ce processus.

Qu'elle concerne des acteurs que nous avons eu l'occasion de rencontrer directement ou bien des élus avec lesquels nous avons métaphoriquement fait connaissance via l'élaboration d'une conséquente revue de presse sur chacun d'entre eux, chaque trajectoire présente un intérêt dans l'apport de connaissances sur les logiques de recrutement du personnel politique français. Il fut particulièrement difficile d'opérer une sélection parmi la pluralité d'élus composant notre population, de ne pas procéder à une étude complète de l'ensemble des députés avec lesquels nous avons été en mesure d'effectuer des entretiens. Par conséquent, nous avons essayé d'élaborer la typologie la plus représentative de cette diversité, et la plus pertinente en vue de l'objectivation scientifique de ces trajectoires.

## *2- Des trajectoires idéal-typiques*

### L'héritière

Nous inscrivons cette trajectoire dans le cadre exclusif d'un héritage politique familial, distinguant ainsi ce processus de celui de transmission entre élus, alors que nous avons associé les deux termes dans une même filière de recrutement dans la première partie du chapitre. Cette filière de sélection ne concerne qu'une seule jeune députée de la XIV<sup>ème</sup> législature, en la personne de Marion MARECHAL-LE PEN, élue du Front National. N'ayant

---

<sup>238</sup> GOFFMAN Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne. Tome 1. La présentation de soi*, Editions de Minuit, 2013 (1ère édition: 1959)

pu la rencontrer en vue d'un entretien, nous avons procédé à une étude approfondie des données biographiques disponibles sur son site web, tout en nous appuyant sur un corpus de presse constitué à cet effet.

Née à Saint-Germain-en-Laye le 10 décembre 1989, elle est la fille de Yann LE PEN, chargée de l'organisation des manifestations du Front National et de Samuel MARECHAL, chef d'entreprise. Elle est également la petite-fille de Jean-Marie LE PEN et la nièce de Marine LE PEN, présidente du FN. Titulaire d'un Master 1 de droit public obtenu à l'Université de Paris-2 Panthéon-Assas, elle est membre du Front National de la Jeunesse depuis ses dix-huit ans et s'est présentée à des élections locales avant son investiture en tant que représentante du FN dans la troisième circonscription du Vaucluse. Il est clair que cette dernière a été déterminée par la détention de capitaux familiaux et nominaux, la famille Le Pen apparaissant comme une dynastie politique, au sein de laquelle les logiques de recrutement tendent à fonctionner en cercle fermé pour ce qui est des fonctions nationales. Ainsi, Jean-Marie LE PEN a demandé le gel de cette circonscription pour sa petite-fille qui, après de nombreux refus, s'est laissée convaincre de laver « l'affront » fait à son grand-père lors de l'affaire de la profanation du cimetière juif de Carpentras vingt-deux ans plus tôt, imputée à des membres du FN. Elle parvient à être élue dans la circonscription de France ayant le plus attribué de suffrages à Marine LE PEN au premier tour de l'élection présidentielle (31.50% des voix), bénéficiant d'une triangulaire marquée par le maintien de la candidate socialiste à l'encontre de la décision de retrait des instances nationales. Son élection s'inscrit dans une logique de reproduction d'un schéma familial et lui permet de se positionner nationale, puisqu'elle est élue au comité central et au bureau politique du parti suite à son élection.

#### [Les militants](#)

Barbara ROMAGNAN a conquis son premier mandat parlementaire à l'occasion des élections législatives de juin 2012. Elle nous reçoit à une table de la cafétéria de l'un des bâtiments annexes de l'Assemblée nationale. Le lieu est désert à l'heure des Questions au Gouvernement.

Elue socialiste de la première circonscription du Doubs, née le 25 avril 1974 à Annecy, dans le département de Haute-Savoie, elle est issue d'une famille d'enseignants : son père était professeur de biologie dans un collège, tandis que sa mère exerçait la profession d'institutrice. Détentrice de capitaux scolaires particulièrement élevés, elle est diplômée de Sciences Po Lyon, d'un Diplôme Universitaire spécialisé dans le monde arabe, d'un DESS de science politique et d'une thèse dans le même domaine. Salariée depuis ses dix-neuf ans, elle a refusé deux contrats postdoctoraux à l'étranger afin de se consacrer à son militantisme politique, tout en étant professeur de philosophie dans un lycée privé sous contrat et de sciences médico-sociales dans un lycée agricole, ajoutant qu'elle ne dispose pas du statut de fonctionnaire et qu'elle n'est donc pas titulaire. Elle adhère simultanément au Mouvement des Jeunes Socialistes et à l'UNEF en 1994, au moment du questionnaire Jospin. Elle met en avant sa conception scolaire du militantisme quand elle était étudiante, sa soif de connaissances, tout en gravissant rapidement les échelons de ces deux organisations. Outre l'exercice de responsabilités syndicales locales, elle a siégé au bureau national du MJS. Elle adhère au Parti Socialiste dans la foulée : faisant alors partie du courant rocardien, elle a été démarchée pour figurer sur la liste socialiste aux élections régionales de 1998 dans le Rhône alors qu'elle était étudiante à Lyon, ce qu'elle accepte.

*« En fait la liste aux régionales, ça a été lié à mon militantisme au Parti Socialiste et dans mon courant, donc chez les rocardiens. Beaucoup de femmes avaient été des anciennes rocardiennes mais n'étaient plus dans le courant pour une raison que j'ignore. Donc d'une, il n'y en avait pas beaucoup dans le courant, et quand on faisait des listes, il fallait que les courants proposent des hommes et des femmes, donc ça tombait assez vite sur moi qui ne rechignait pas. »<sup>239</sup>*

Sa première candidature en son nom propre date des élections législatives de juin 2002. Alors qu'elle est devenue adjointe au maire d'un arrondissement de la Ville de Lyon en mars 2001, sa venue sur la liste lui ayant été proposée par Gérard COLLOMB, avec lequel elle entretenait de bons rapports, ce dernier lui propose de briguer l'investiture aux élections législatives dans une circonscription ancrée à droite et jugée ingagnable pour la

---

<sup>239</sup> Entretien avec Barbara ROMAGNAN, mardi 19 mai 2015

gauche. Tout d'abord surprise par cette proposition, elle finit par se lancer dans la campagne dès lors que la circonscription a été réservée aux candidatures féminines par les instances nationales du Parti Socialiste.

*« A partir de là, pas mal d'élus ont cherché à voir quelles candidates il pourrait y avoir, et ils en voyaient pas mal, plutôt, comme on dit, de la société civile ou pas seulement. Enfin moi il ne me paraissait pas évident qu'il fallait absolument que ce soit moi mais, au fur et à mesure que j'ai vu des candidatures, que personne ne s'affirmait pleinement, que ça allait de soi, j'ai pensé que je pouvais aussi faire partie des candidates potentielles. Au bout du compte, je me suis retrouvée toute seule. »<sup>240</sup>*

Disposant d'une équipe réduite et malgré son statut de novice en tant que candidate, mais également dans l'organisation d'une campagne électorale (elle nous raconte non sans déplaisir le déroulement de cette dernière), elle parvient à obtenir le meilleur score de la gauche sur le territoire lyonnais à l'occasion de ces élections législatives. Par la suite, elle quitte Lyon et rejoint son compagnon de l'époque à Besançon, tout en intégrant les instances nationales du Parti Socialiste au titre le motion « Pour un Nouveau Parti Socialiste », portée par Benoît HAMON, Arnaud MONTEBOURG et Vincent PEILLON, en guise de rétributions de son engagement, alors qu'elle était la candidate soutenue par Benoît HAMON pour l'une des trois places réservées aux femmes parmi les sièges attribués à la motion. Devenue secrétaire nationale chargée de la rénovation suite au congrès du Mans (2005), fonction nouvellement créée, elle démissionne de ses fonctions faute d'intérêt des instances nationales pour le sujet et de moyens pour exercer sa mission.

En 2007, elle se lance pour la deuxième fois dans une campagne législative, précisant que l'objectif initial de son déménagement n'était pas de se construire une implantation locale dans un autre territoire, dans un contexte beaucoup plus tendu cependant. Alors que la circonscription n'était pas réservée aux femmes, elle parvient à remporter de justesse l'investiture via le vote des militants, face à cinq autres candidats, parmi lesquels des personnalités de premier plan de la vie politique locale, dont l'actuelle présidente de la Région Franche-Comté. Elle associe cette victoire surprise à un militantisme actif.

---

<sup>240</sup> *Id.*

*« Comme j'ai gagné à trois voix, je peux dire que c'est bien là la manifestation de la liberté des militants socialistes qui ont su se décider indépendamment des pressions qui ont été mises sur le dos. J'ai fait des trucs assez simples en fait. Je ne ratais pas une seule réunion de section, je crois être à peu près aimable avec les gens sans me forcer trop ou être hypocrite mais en tout cas y faire un petit peu attention. Je n'ai jamais été majoritaire idéologiquement, donc ça aussi c'est un truc qui a priori normalement me dessert. »<sup>241</sup>*

Peu soutenue par les élus socialistes locaux, au terme d'une campagne violente, elle perdra au second tour des élections législatives 2007 pour une centaine de voix. Dans un contexte relativement similaire, elle parvient à remporter l'investiture socialiste pour les élections cantonales de 2008 dans un canton bisontin. Confrontée au second tour à une adjointe au maire de la ville, candidate « de la gauche de la gauche », elle parvient à s'imposer nettement, bénéficiant ainsi de l'acquisition d'une légitimité, conjuguée à un surplus d'expérience qu'elle souligne elle-même.

*« Cette victoire sur le plan local, est-ce-que ça a pu vous donner de la légitimité ?*

*Oui bien sûr. Il vaut toujours quand même mieux, surtout quand on est jeune, quand en plus, on ne vient pas de là, avoir déjà été élue quelque part c'est une forme de légitimité. D'abord il y a un peu plus de gens qui savent que vous existez et puis vous avez déjà une forme de reconnaissance donc ça compte. Et puis après j'ai pris, j'ai pris en plus trois ans de plus, ça compte aussi. Encore une fois dans ces mandats dont on considère que c'est un peu des mandats de grands, il ne faut pas avoir l'air trop jeune quoi, trop jeune, trop frais et donc oui, je pense que ça a compté. Ce n'est pas forcément ça qui fait les voix mais ça a compté. »<sup>242</sup>*

Dans un contexte politique beaucoup plus favorable à la gauche, à savoir les élections législatives de 2012, Barbara ROMAGNAN parvient à remporter largement l'investiture, les autres candidats pressentis n'étant pas allés au bout de leur démarche. Elle est finalement élue le 17 juin 2012 avec 54.73% des voix dans une circonscription qui suit

---

<sup>241</sup> *Id.*

<sup>242</sup> *Id.*

généralement la tendance politique nationale, bénéficiant d'un surplus d'expérience lié à son évolution personnelle et à son investissement au sein de plusieurs campagnes électorales en tant que candidate titulaire, bien que les soutiens émanant de notables n'aient pas été manifestes.

La fin de l'entretien lui permet d'évoquer son statut de « frondeuse », qu'elle assume pleinement, estimant être habituée à être minoritaire au sein du Parti Socialiste, ainsi que les difficultés pour une députée de concilier l'exercice de ses fonctions avec sa vie familiale : mère d'une fille de quatre ans, dont elle a la garde alternée, elle ne siège ainsi dans l'Hémicycle qu'une semaine sur deux.

Cette trajectoire est caractéristique d'une entrée dans le champ politique par la filière militante, conciliée à l'acquisition d'un seul mandat local, la plupart du temps dans le cadre d'un scrutin de liste ou dans une position subalterne ainsi qu'à la détention de capitaux de notoriété relativement faibles en amont d'une élection en tant que parlementaire. La trajectoire de Barbara ROMAGNAN s'inscrit dans cette filière type, dans la mesure où elle dispose d'une carrière partisane continue, initiée au niveau local, puis poursuivie sur le plan national, tout en bénéficiant d'un certain ancrage local.

#### Détenir des mandats locaux

Nous rencontrons Laurent MARCANGELI à son bureau de l'Assemblée nationale. Né le 10 décembre 1980 à Ajaccio, en Corse-du-Sud, il est le fils d'un antiquaire et d'une salariée des PTT. Titulaire d'une maîtrise d'histoire et de droit public obtenue à l'Université de Corse, ainsi que d'un diplôme d'avocat du CRPFA de Marseille, il exerce cette profession jusqu'à son élection.

Son engagement politique date de son adhésion au RPR en 1997 : il n'a pas encore dix-sept ans. Il situe son premier intérêt pour la politique au moment de l'élection présidentielle de 1995, son choix s'étant porté sur le candidat du RPR, Jacques CHIRAC. Au sein de l'organisation partisane, figurant parmi les plus jeunes des militants, il exerce rapidement des responsabilités, coopté par le secrétaire départemental de la fédération de Corse-du-Sud d'alors.



*« Il n’y avait pas pléthore de jeunes il faut être honnête. Et puis de suite, quand je suis arrivé, le secrétaire départemental de la fédé de Corse du Sud qui est décédé depuis, qui a été député, qui a été Président du Conseil Général s’est pris, je pense, d’une certaine forme d’affection pour moi puisqu’il voyait ce jeune homme, cet adolescent, adulte adolescent, j’avais quand même de bonnes références déjà, puisque je m’étais beaucoup intéressé aux choses et puis le débat ne me contrariait pas, bien au contraire, et c’est vrai que ce monsieur m’a de suite nommé au RPR jeunes. »<sup>243</sup>*

Tout en poursuivant ses études, il contribue à des activités militantes et se retrouve régulièrement sollicité pour figurer sur des listes aux élections municipales et territoriales au début des années 2000. Il obtient son premier mandat électif en mars 2008, à l’occasion des élections municipales à Ajaccio, où la liste UMP, sur laquelle il figure en tant que numéro trois, subit une lourde défaite face au maire apparenté Radical de Gauche sortant. Il est alors élu conseiller municipal d’opposition. En 2011, il est élu conseiller général de Corse-du-Sud et brigue dans la foulée l’investiture de l’UMP pour les élections législatives face au député-maire sortant d’Ajaccio, alors réputé imbattable, mettant alors en évidence l’objectif premier de reconquérir la mairie d’Ajaccio.

*« Ca ne se bousculait pas forcément au portillon pour aller se présenter à cette élection et comme nous on avait, avec mon équipe, pour objectif premier celui de reconquérir la ville en 2014 il fallait à un moment ou à un autre se lancer et se lancer sur un scrutin important en confrontation avec le député-maire d’alors (...) Donc, voyant que cette situation existait, il y a eu après les départementales, les cantonales en 2011, une réflexion assez rapide qui s’est portée sur la candidature aux élections législatives. J’ai fait un tour de table avec les conseillers départementaux de la majorité dans laquelle je siégeais, puisque j’étais conseiller dans la majorité, j’ai vu des maires dans les communes avoisinantes pendant l’été 2011. Et à l’automne 2012, en accord avec la fédération UMP de Corse du Sud, j’ai proposé ma candidature. »<sup>244</sup>*

Seule une concurrente sollicite l’investiture de l’UMP, en mettant en évidence le fait qu’elle soit une femme, ce qui permettrait alors de limiter les sanctions financières

---

<sup>243</sup> Entretien avec Laurent MARCANGELI, 14 avril 2015

<sup>244</sup> *Id.*

acquittées par le parti de droite pour non-respect de la loi sur la parité, face à un jeune élu dont l'ascension politique risquerait d'être mise à mal par une probable défaite. Finalement investi, il parvient à déloger le député sortant, étant ainsi l'un des trois seuls élus UMP à battre un élu sortant de gauche au cours de ces élections législatives, tout en soulignant qu'il jouissait alors d'une notoriété moindre à celle qui lui a permis de remporter la mairie d'Ajaccio en mars 2014, puis de nouveau à l'occasion des élections municipales partielles de 2015 : il était localement perçu comme un « jeune loup »

*« Je ne bénéficiais pas de la notoriété qui est la mienne aujourd'hui en 2012, loin s'en faut. J'étais certes connu des aficionados de la vie politique et du microcosme parce que j'étais quand même déjà conseiller départemental et conseiller municipal, chef d'opposition à Ajaccio, je m'étais imposé comme le chef de l'opposition municipale mais je n'étais souvent encore que le petit jeune ou dans l'ombre, on m'appelait le jeune loup. C'était souvent le surnom qui revenait qui revient de moins en moins d'ailleurs maintenant. »<sup>245</sup>*

Bien que les frontières avec la filière militante apparaissent comme floues, dans la mesure où carrière partisane et trajectoire d'élu local s'avèrent plutôt imbriquées dans le cas des jeunes députés, nous avons choisi de mettre en avant le parcours de Laurent MARCANGELI dans le cadre de type de trajectoire du fait de l'expérience politique accumulée sur le plan électif via la détention simultanée de deux mandats d'élu local et la participation à de nombreuses campagnes électorales en tant que candidat, malgré son jeune âge. Cette trajectoire s'inscrit dans celle de onze députés de notre effectif, plutôt classés à gauche de l'échiquier politique, détenant certes de capitaux militants non-négligeables, mais bénéficiant d'une solide expérience en termes de continuité et de simultanéité de détention de mandats électifs locaux. Ces jeunes élus peuvent également s'inscrire dans les traces de notables locaux, à travers des logiques de transmission des capitaux politiques.

---

<sup>245</sup> *Id.*

Nathalie CHABANNE nous donne rendez-vous un jour de semaine à 13 heures 30 dans une brasserie voisine de l'Assemblée nationale, cela pouvant témoigner d'une volonté de dépasser les injonctions de rôle induites par l'exercice d'une fonction élective.

Née le 3 janvier 1973 à Oloron-Sainte-Marie dans les Pyrénées-Atlantiques, elle est députée socialiste de la deuxième circonscription de ce département. Fille d'un technicien de mairie, ancien maire socialiste de sa ville, et d'une mère enseignante, elle a obtenu un DEA de droit public à l'Université de Pau. Elle exerce la profession de fonctionnaire territorial au sein du Centre des Finances Publiques. Militante au MJS durant ses études, elle délaisse pendant un temps la sphère partisane du fait de son statut professionnel.

Il s'agit du premier mandat électif qu'elle exerce, ne s'étant présentée qu'une fois sur la liste socialiste aux élections régionales de 2010 en position non-éligible, après avoir répondu à l'appel à candidatures lancé par la fédération locale du PS. D'emblée, elle nous avoue qu'elle estime ne rentrer dans aucune des trajectoires typiques des jeunes élus de l'Assemblée nationale, et ne disposer d'aucune caractéristique particulière. Autour d'un café, elle revient sur sa trajectoire de novice, certes militante active au sein de son organisation partisane, secrétaire d'une petite section des Pyrénées-Atlantiques, mais caractérisée avant tout par une élection inattendue. Lors des élections législatives de juin 2012, elle était en effet confrontée à un poids lourd de la vie politique nationale et locale en la personne de François BAYROU, député sortant de la circonscription, ex président de l'UDF et actuel président du MODEM, devenu maire de Pau depuis.

Sa candidature à l'investiture lui a été suggérée par la candidate défendant habituellement les couleurs du Parti Socialiste dans la circonscription, cette dernière ne souhaitant pas se représenter. Dans le cadre d'une circonscription réservée aux femmes par les instances nationales, Nathalie CHABANNE s'est retrouvée en lice face à une autre candidate soutenue par la députée-maire de Pau, et finalement obtenu l'investiture du Parti Socialiste, motivée par la conviction de pouvoir remporter le scrutin.

*« Qu'est-ce qui vous a motivé pour vous investir sur ce plan-là, c'est-à-dire candidater à l'investiture ?*

*Parce que j'étais intimement convaincue qu'on pouvait gagner. En plus de ça, il y avait de belles choses à faire et un beau territoire à défendre et que je pensais vraiment qu'on était complémentaires avec mon suppléant pour arriver à être représentatifs du territoire. »<sup>246</sup>*

Alors qu'elle n'y était pas préparée, selon ses propos, et que les acteurs du champ médiatique local semblent la considérer comme une candidate fantôme destinée à céder sa place à François BAYROU après l'annonce de son soutien à François HOLLANDE pour le second tour de l'élection présidentielle, les rapports de forces électoraux au sein de la circonscription intéressent les médias nationaux, qui vont porter une attention démesurée à la candidate, dont la candidature semblait en suspens dès lors que certaines personnalités socialistes ont appelé à son retrait en faveur du candidat centriste. Le Conseil National du Parti Socialiste ayant finalement entériné sa candidature, elle parvient à prendre la tête du scrutin dès le premier tour, mettant ainsi un terme aux injonctions de retrait, bien qu'elle ait préalablement décidé, avec son suppléant, de se maintenir au second tour face à François BAYROU, elle parvient à faire basculer la circonscription au soir du 17 juin 2012.

Membre du courant Un Monde d'Avance, elle met en perspective son appartenance à ce dernier et son élection en tant que députée.

*« Au moment de la désignation en interne, on était deux candidates. L'autre candidate était un peu plus âgée, pas plus expérimentée que moi en termes de mandat, elle était remplaçante d'un conseiller général, mais elle était plus âgée, peut-être c'est ce qui a joué aussi. Ce qui a éventuellement pu jouer en ma faveur, ça serait qu'effectivement, ce n'est pas dans ma bio, c'est que moi je fasse partie d'Un Monde d'Avance, donc quelque part ça met une équipe aussi derrière. C'est aussi le collectif d'Un Monde d'Avance qui a travaillé pour que je sois désignée candidate. »<sup>247</sup>*

L'entretien se conclut par l'évocation de son appartenance au mouvement des « frondeurs » et par sa position au sein de l'Assemblée nationale, qu'elle estime complexe du fait de sa participation à la « fronde » et qu'elle ait également battu François BAYROU

---

<sup>246</sup> Entretien avec Nathalie CHABANNE, 7 avril 2015

<sup>247</sup> *Id.*

lors des élections législatives, se livrant avec une sincérité désarmante pour un jeune chercheur. Elle semble ainsi se chercher une place et une légitimité en tant que députée, bien qu'elle ait reçu l'onction du suffrage universel. Cette filière de recrutement, spécifique à des néo-élus, qualifiés ainsi dans la mesure où le mandat parlementaire inaugure leur carrière politique, concerne sept députés de notre effectif.

#### Les collaborateurs d'élus

Virginie DUBY-MULLER nous accueille dans le bureau dont elle dispose dans un bâtiment annexe, voisin de l'Assemblée nationale. Née le 16 août 1979 à Bonneville, dans le département de Haute-Savoie, elle est députée UMP de la quatrième circonscription de ce département depuis le 17 juin 2012. Fille d'un chef d'entreprise et d'une cadre supérieur infirmière dans un Centre Hospitalier Intercommunal (retraîtée), elle est diplômée de Sciences Po Grenoble, et détient également un DESS d'économiste d'entreprise.

Elle adhère au RPR à l'âge de dix-huit ans, suite à la victoire de la gauche aux élections législatives. Par un processus de conversion des capitaux militants acquis au sein de la sphère partisane, elle s'investit également au sein de l'UNI, syndicat étudiant orienté à droite, au cours de ses études. Au cours de l'entretien, elle met en avant les apports de son expérience militante au sein du RPR Jeunes, puis des Jeunes Populaires.

*« Je dirais que c'est vraiment une bonne « école de formation », déjà humainement c'est assez sympa et puis ensuite c'est une bonne formation sur rédiger des tracts, sur la réactivité et puis « ça met à l'épreuve vos convictions » a fortiori quand vous vous trouvez sur des campus plutôt à gauche et que vous êtes de droite. Quand vous entrez dans des amphes qui vous sont hostiles, ça met à l'épreuve vos convictions. Et puis, on est des petits groupes, des petits noyaux durs mais bon voilà on a des convictions qu'on défend, on n'a pas peur c'est une bonne école du militantisme. Voilà l'UNI ça a été intéressant. Et puis pareil au niveau des jeunes UMP on se retrouve avec des personnes qui ont les mêmes convictions. Donc nous on avait organisé l'Université d'été à Avoriaz à l'époque (...), ça vous oblige aussi enfin ça vous demande aussi des capacités en termes d'organisation faire le cahier des charges, préparer un budget, tout ça, c'est assez intéressant avec*

*des responsabilités et puis ça c'était bien passé. Donc c'était intéressant. »<sup>248</sup>*

Au moment de ses études, elle n'envisageait pas particulièrement d'investir une activité professionnelle de collaboratrice parlementaire, visant plutôt les concours de la haute-fonction publique. Une fenêtre d'opportunité s'est ouverte à elle lorsque Jean-Marc CHAVANNE, député UMP de Haute-Savoie, lui a proposé de venir travailler à ses côtés travailler à ses côtés à l'Assemblée nationale. Elle insiste ainsi dès le début de l'entretien sur les opportunités qu'elle a été en mesure de saisir, ayant abouti à son élection en tant que députée.

*« (...) De quelles caractéristiques particulières avez-vous bénéficié?*

*Bonne question. Moi je ne dirais pas forcément des caractéristiques particulières. Moi, je dirais plutôt des opportunités. Moi, j'ai eu un parcours à la fois militant et professionnel qui a fait que j'étais proche de la politique. Et après, moi, c'est parce qu'un député m'a proposé de prendre sa suite que j'ai eu cette opportunité. Donc je dirais que c'est finalement plus des opportunités que des caractéristiques en particulier pour une élection législative où on sait à quel point l'investiture est importante et c'est vrai que finalement ce qui est déterminant, c'est d'avoir les bons appuis on va dire au moment de l'investiture et d'obtenir cette investiture en l'occurrence en 2012. »<sup>249</sup>*

Les évolutions qu'elle connaît au sein de sa sphère de vie familiale l'incitent à se réimplanter dans son département d'origine. C'est alors qu'elle devient l'attachée parlementaire de Claude BIRRAUX, élu depuis 1978. Cette rencontre semble investir un rôle prééminent dans la suite de sa carrière politique. Alors qu'elle devient conseillère municipale de sa ville d'origine en 2008, avec l'idée de s'impliquer localement, le député lui propose de devenir sa suppléante pour les élections cantonales, ce qu'elle accepte. Elle met en exergue cet ancrage local comme facteur de légitimité politique. Aux élections législatives de 2012, Claude BIRRAUX annonce initialement solliciter un nouveau mandat auprès des électeurs, obtenant ainsi l'investiture de l'UMP en tant que sortant. Il choisit

---

<sup>248</sup> Entretien avec Virginie DUBY-MULLER, 12 mai 2015

<sup>249</sup> *Id.*

pourtant de se mettre en retrait à quelques semaines des élections, à condition que Virginie DUBY-MULLER soit investie. Il s'agit ici d'un processus typique de transmission d'un mandat entre un mentor et un(e) jeune élu(e), le premier adoubant le (la) second(e) dans le cadre de sa succession. Après avoir fait part de ses volontés à Jean-François COPE, alors secrétaire général de l'UMP, et à Bernard ACCOYER, président de l'Assemblée nationale, député de Haute-Savoie, afin de s'assurer de la clôture du processus d'investiture, Virginie DUBY-MULLER obtient l'investiture de l'UMP dans une circonscription favorable à la droite, en dépit de la présence d'un candidat divers-droite au premier tour du scrutin. Evoquant sa campagne électorale, elle nous révèle les propos misogynes dont elle a fait l'objet en tant que jeune mère, ainsi que la difficulté pour une élue de concilier vie familiale et mandat électoral en 2013.

*« Mes adversaires ont essayé eux de l'utiliser contre moi parce que, sur le fond, ils n'avaient pas grand-chose sur lequel ils voulaient m'attaquer donc ils m'attaquaient là-dessus en disant « elle est mère de famille », parce que ma petite fille avait trois mois au moment où j'étais en campagne et c'était en gros « elle préfère sa carrière à sa fille, vous n'allez pas voter pour cette femme c'est une carriériste elle fait campagne alors que sa petite fille a trois mois ». Ça c'est le genre d'argument qu'on n'aurait pas utilisé pour un homme s'il avait eu un bébé de trois mois. On aurait dit « c'est bien, c'est un jeune ambitieux » mais dans le sens positif du terme. Donc c'est vrai que ça a été des arguments qui ont été utilisés contre moi. Et j'avais l'impression, qu'à chaque fois dans des réunions qu'il fallait que je me justifie sur mes compétences. En fait, je leur expliquais « Attendez, j'ai quand même travaillé dix ans pour des députés aussi bien à l'Assemblée qu'en Haute Savoie, j'ai quand même un diplôme à un niveau Bac + 5 ». J'avais l'impression de me justifier sur ma candidature alors qu'un homme, il est candidat, il est légitime. On ne pose pas de questions. Et moi c'est vrai qu'au préalable j'avais l'impression qu'il fallait que je me justifie sur mes compétences et sur le fait que je sois candidate. »<sup>250</sup>*

Elue conseillère départementale de Haute-Savoie en mars 2015, elle met en avant les acquis de son expérience professionnelle quant à l'appréhension du mandat de député. Ces propos confirment les apports de la filière de recrutement propre aux collaborateurs parlementaires, qui concerne dans notre étude dix députés, dans la mesure où, depuis les

---

<sup>250</sup> *Id.*

coulisses au sein desquelles ils exercent leur activité professionnelle, ils sont en lien permanent avec la scène, pour reprendre l'analogie qu'effectue Erving GOFFMAN entre vie sociale et pièce de théâtre, et sont ainsi en mesure d'acquérir une meilleure maîtrise des règles de fonctionnement, ainsi que davantage de ressources spécifiques nécessaires à la professionnalisation politique. Cette trajectoire est typique des jeunes députés ayant exercé de manière continue la profession de collaborateurs d'élus, bénéficiant également du soutien ou de l'adoubement d'un grand élu local, voire de l'adoubement d'un élu national, en vue de l'obtention de fonctions électives, à l'exemple d'Audrey LINKENHELD, dont une grande partie des capitaux repose sur un réseau d'interrelations incluant Martine AUBRY.

#### La filière centrale

Cette filière de recrutement s'organise, en réalité, autour de deux sous-filières de recrutement politique des jeunes députés.

D'une part, une **filière centrale-partisane**, dont les acteurs sont caractérisés par la détention de capitaux militants acquis dans le champ politique national. Si dix élus semblent intégrer ce type de trajectoire, dont la plupart des écologistes et de nombreux élus socialistes, jouissant d'une position élevée dans le champ politique partisan du fait de l'occupation de fonctions dirigeantes au niveau national ou d'un réseau d'interrelations basé sur la proximité avec des personnalités politiques nationales, nous avons choisi de mettre en lumière celle de Cécile DUFLOT. N'ayant pas pu la rencontrer, nous avons basé notre analyse sur les données disponibles sur son site internet et une revue de presse que nous avons constituée à cet effet. Il en sera ainsi pour les deux autres députés dont nous mettrons en avant la trajectoire.

Née à Villeneuve-Saint-Georges le 1<sup>er</sup> avril 1975, Cécile DUFLOT est fille d'un cheminot et d'une professeure de physique-chimie. Titulaire d'une licence et d'un DEA de géographie obtenus à l'Université de Paris VII Diderot, diplômée de l'ESSEC en économie urbaine grâce à une formation en alternance (elle était alors enceinte de son premier enfant), elle adhère aux Verts en 2001, à l'âge de vingt-six ans. Dès lors, son ascension politique sera fulgurante, ou perçue comme telle par les acteurs du champ médiatique :



élue au collège exécutif des Verts en 2003, porte-parole en 2005, elle devient en 2007 la plus jeune secrétaire nationale du parti écologiste et occupera cette fonction jusqu'à sa nomination au gouvernement en mai 2012. A l'instar de ses camarades de parti, du fait du faible poids électoral du parti dans le champ politique et d'un vivier de candidats aux élections locales relativement faible, elle multiplie les candidatures à des échéances électorales. Elue conseillère municipale de Villeneuve-Saint-Georges en 2004, puis troisième adjointe au maire quatre ans plus tard, elle devient conseillère régionale d'Ile-de-France en mars 2010 suite à la victoire de la liste de gauche fusionnée, ce après avoir été tête de liste d'Europe-Ecologie les Verts au premier tour du scrutin.

A l'occasion des élections législatives de 2012 est conclu un accord électoral entre les socialistes et les écologistes, réservant à ces derniers une soixantaine de circonscriptions, dont vingt-cinq à trente jugées gagnables. Demandant initialement à être investie dans le cadre d'une circonscription parisienne, Cécile DUFLOT obtient des instances nationales du PS le gel de la sixième circonscription de Paris en sa faveur. Or, cette annonce suscite une vive contestation chez les socialistes parisiens, alors que l'élue sortante socialiste souhaitait se représenter devant les suffrages des électeurs. Après plusieurs mois de tensions et de menaces de candidature en dissidente, la députée sortante a choisit de se rallier à la candidature de la secrétaire nationale d'EELV, acceptant de devenir sa suppléante. Devenue ministre du logement en mai 2012, Cécile DUFLOT parvient à être élue députée un mois plus tard avec 72.18% des suffrages. Suite à la nomination de Manuel VALLS en tant que premier ministre et à la défaite de la gauche aux élections municipales de 2014, les écologistes décident de quitter le gouvernement.

D'autre part, une **filière centrale-gouvernementale** consiste en l'exercice de fonctions en cabinets ministériels ou auprès de la Présidence de la République. Elle constitue un vivier de recrutement important des cadres des partis de droite. Bien que les élus s'apparentant à ce type de trajectoire bénéficient d'une affiliation partisane et visent une implantation dans des positions locales afin de se construire une notabilité et une légitimité territoriale et électorale, il n'en demeure pas moins que ces six élus, tous issus des rangs de l'UMP bénéficient clairement de leur activité professionnelle centrale dans le cadre de l'obtention d'une investiture et d'un siège de député. Souvent issus des Grandes Ecoles, comme Sciences Po Paris, l'ENA, Polytechnique, leur carrière politique

locale se construit après leur élection parlementaire, souvent en tant que néo-élu, et l'obtention d'un parachutage électoral.

Nous nous intéresserons ici à la trajectoire de Gérard DARMANIN, élu député de la dixième circonscription du Nord en juin 2012. Né le 11 octobre 1982 à Valenciennes, il est le fils d'un tenancier de bar et d'une concierge, exerçant également la profession de femme de ménage. Ayant effectué sa scolarité dans l'enseignement secondaire au sein du lycée catholique des Francs-Bourgeois dans le quatrième arrondissement de Paris, il ressort diplômé de Sciences Po Lille, après avoir subi un échec en première année de licence d'histoire. Il adhère au RPR en 1997, à l'âge de quinze ans, sur dérogation du président de l'époque. Il semblerait que sa trajectoire professionnelle soit prééminente dans l'obtention de positions politiques. Assistant parlementaire de Jacques TOUBON, député européen, jusqu'en 2007, après un bref détour par le secteur privé, il devient responsable du service juridique de l'UMP, auprès de Xavier BERTRAND, puis devient chef de cabinet de David DOUILLET lors de sa nomination au secrétariat d'Etat chargé des Français de l'étranger. Il devient son directeur de cabinet lorsqu'il est nommé Ministre des Sports.

Elu conseiller municipal d'opposition à Tourcoing en 2008, puis conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais en 2010, il bénéficie du retrait de l'investiture UMP au député sortant, Christian VANNESTE, suite à des propos homophobes tenus dans le cadre de la campagne pour les élections législatives. Alors que Gérard DARMANIN est proche de ce dernier, il refuse initialement de revendiquer l'investiture, puis l'accepte une semaine plus tard, tout en annonçant de se retirer si son prédécesseur venait à se présenter en tant que dissident. Au lendemain de l'élection présidentielle, tous deux se présentent face à face. Bien que soutenu par l'appareil local et national du parti, il doit affronter la défiance d'élus et de militants locaux favorables au dissident. Dans une circonscription très ancrée à droite mais dans laquelle une triangulaire avec le FN est envisagée suite aux résultats de l'élection présidentielle, il crée la surprise en éliminant le sortant et remporte l'élection. Son ascension locale se poursuivra avec son élection en tant que maire de Tourcoing lors des élections municipales de 2014 : elle va de pair avec son ascension nationale, puisqu'il devient secrétaire national de l'UMP en 2012.

Cette trajectoire est typique des députés de droite ayant connu une entrée centrale, dans la mesure où leur carrière partisane locale et nationale est lancée par l'élection en tant que parlementaire et une implantation sur un territoire.

## Conclusion

*« La Jeunesse n'est qu'un mot »*

En conclusion, la représentation de la classe d'âge constituant les « moins de quarante ans » au sein de l'Assemblée nationale française a bénéficié d'une conjoncture électorale prompte au renouvellement. En conséquence de la première victoire de la gauche parlementaire depuis 1997, 217 primo-élus ont effectué leur entrée à l'Assemblée nationale française en juin 2012, ainsi en avons nous fait le constat en introduction. Ces travaux devaient permettre, outre de procéder à une mise en lumière socio-historique de la représentation des « jeunes » générations, telles que nous les avons définies en vertu de notre objet de recherche, de mettre en perspective le profil idéal-typique du député français en 2012 avec le postulat initial d'un caractère atypique du jeune personnel politique parlementaire : espérons-nous avoir apporté de nouvelles connaissances empiriques concernant un sujet délaissé de la recherche en science politique, à l'exception de trop rares travaux académiques. Comme nous l'avions préalablement envisagé lors de la mise en œuvre de nos travaux de recherche, les logiques de recrutement d'un jeune personnel politique s'inscrivent dans des caractéristiques spécifiques à la classe d'âge des « moins de quarante ans » telle qu'elle est aujourd'hui représentée sur les bancs de l'Hémicycle. Ainsi, qui sont les jeunes députés français élus en 2012 ?

A entrée précoce au Parlement correspond une entrée précoce dans le champ politique, via une adhésion à une organisation partisane intervenant très tôt dans la vie de l'individu, d'une part, et une socialisation précoce à la politique, marquée par l'acquisition de capitaux et de ressources nécessaires à l'appréhension des enjeux inhérents à l'existence de ce champ, via l'apprentissage d'une compétence politique dépassant les seuls cercles familiaux et scolaires. Le recrutement de jeunes élus tend ainsi à s'inscrire dans des filières de recrutement marquées par la prééminence de variables d'entrée classiques, à travers la voie du militantisme, la détention de mandats locaux, l'entrée par une filière centrale, voire l'héritage familial, dont l'érection en variable unique de sélection semble bien rare. Les jeunes députés se distinguent toutefois par un passage croissant via la filière de la collaboration politique. Le développement des activités professionnelles liées à l'assistance parlementaire ou à l'occupation de postes de conseillers au sein de cabinets soutenant des élus locaux, ainsi que la création de formations universitaires professionnalisantes, le plus souvent à niveau Master, et

consacrées au travail parlementaire ou à la gestion des collectivités locales, exercent un attrait sur de jeunes acteurs politisés. L'exercice d'activités de collaboration d'élus permet à ses détenteurs d'intégrer précocement le processus de professionnalisation politique tel qu'il est défini par Max WEBER dans l'une des conférences intégrées au *Savant et [au] Politique* par Raymond ARON. Alors que les mécanismes de professionnalisation pouvaient, jusqu'à récemment, être perçus sous l'angle exclusif du cumul de positions électives et des indemnités qui y sont associées, l'émergence de cette nouvelle catégorie, particulièrement manifeste parmi les jeunes élus, contribue à redessiner les frontières de cette catégorie jusqu'alors propriété de notables, détenteurs de mandats cumulatifs. Cette insertion précoce dans le champ politique, du moins dans les coulisses d'une vaste scène de théâtre, pour reprendre la métaphore d'Erving GOFFMAN, leur permet d'appréhender les mécanismes inhérents à l'exercice du mandat parlementaire : elle constitue ainsi une préparation, voire un préalable à un processus de transmission de capitaux par un aîné. D'autant plus, que dans le cadre d'un investissement politique particulièrement chronophage et non dénué de coûts quant à la poursuite d'une carrière professionnelle, ainsi qu'à l'investissement des autres sphères de vie de l'individu, l'exercice d'une activité à la fois politique et professionnelle permet de réduire ces coûts et d'articuler ces sphères.

Comme nous l'avons également souligné au cours de notre analyse, le recrutement d'un jeune personnel politique, à l'instar de ce qui se produit pour les candidatures féminines, joue sur des mécanismes difficiles quantifiables dans le cadre d'une objectivation statistique : cette dernière ne permet, en effet, pas de saisir la complexité des réseaux interrelationnels et de logiques de sélection inscrites dans un processus plus complexe interne à chaque organisation partisane et dépendant de l'état du rapport de forces au sein du territoire d'élection. L'organisation d'un vote des militants peut contribuer à dissimuler des logiques d'adoubement ou de transmission d'un mandat : inversement, derrière la réservation d'une circonscription à une catégorie d'élus peut se cacher un sortant évincé ou un prétendant éconduit. Tous ces faits peuvent être plus aisément saisis dans le cadre de la combinaison entre analyse quantitative et étude qualitative, basée sur la constitution de corpus d'articles de presse, l'étude approfondie des trajectoires biographiques des acteurs faisant l'objet de notre analyse, ainsi que des

rencontres, basées sur des entretiens, avec nos enquêtés. Ainsi est-ce la méthodologie avec laquelle nous avons procédé à notre analyse.

Toutefois, il convient de ne pas développer de vision idéaliste concernant les jeunes élus de l'Assemblée nationale française. S'ils possèdent des caractéristiques propres, des ressources personnelles, si leur élection s'inscrit dans une conjoncture plus ou moins favorable à leur étiquette politique, ils n'en demeurant pas moins sociologiquement proches de leurs aînés. Issus des catégories supérieures, détenteurs de capitaux scolaires élevés et cumulatifs, insérés sur le marché électoral dès qu'ils maîtrisent suffisamment les règles de fonctionnement du champ politique, voués à accumuler les fonctions électives de manière simultanée et successives, et aussi peu nombreux soient-ils, ils s'inscrivent dans les pas de leurs aînés, apportant certes un renouvellement de par leur âge et la détention de capitaux spécifiques, mais sans provoquer de rupture avec la figure établie de l'acteur politique en France en 2015. Cette dernière demeure toutefois en adéquation avec un contexte structurel inhérent à la mise en œuvre de la constitution de la V<sup>e</sup> République, à travers la croissance d'un bipartisme favorisée par l'établissement d'un mode de scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour les élections législatives, illustrant à lui seul l'ambiguïté résidant dans ces échéances électorales. Alors qu'il s'agit d'élections nationales, ayant pour enjeu la définition de la ligne politique de l'espace national pour la législature à venir, candidater à un mandat législatif nécessite la détention de capitaux de notoriété et de notabilité s'inscrivant dans un contexte local. L'absence de ces ressources amoindrit nettement les chances d'élection, de même qu'une candidature sans étiquette.

Si l'on suit ce raisonnement, les jeunes seraient ainsi victimes d'un système politique favorisant la représentation d'hommes blancs, âgés de plus cinquante-cinq ans, issus des catégories socioprofessionnelles supérieures et cumulards en puissance. Il est pertinent de souligner le caractère discriminant des mécanismes prévalant à l'élection de nos représentants nationaux : sous-représentation des femmes, faible présence des jeunes générations, absence de la diversité et des catégories populaires parmi les visages de nos représentants. Voilà le portrait de l'Assemblée nationale élue en juin 2012. Du fait d'un régime politique acceptant le cumul des mandats dans le temps et dans l'espace, favorisant l'établissement et le maintien de notables locaux, obligeant les nouveaux

entrants à se conformer à ce modèle pour espérer alors détrôner les établis, les jeunes députés de 2012 ne peuvent être les porteurs d'une véritable rupture générationnelle, bien que leur représentation se soit accrue, particulièrement parmi les primo-députés.

D'autant plus qu'une analyse de la répartition des députés selon leur période d'entrée à l'Assemblée nationale nous laisse en partie perplexe [annexe 1.22]. En effet, près de 30% des élus siégeant en 2012 ont été élus avant 1997, dont 1.21% en 1978 et 1.73% à l'occasion des élections législatives de 1981 ! En filigrane de ces données apparaissent les limites de la législation actuellement en vigueur concernant le cumul des mandats. Bien que la nouvelle loi votée par le Parlement français soit censée entrer en vigueur en mars 2017, elle ne règle, pour autant, pas la question du maintien d'acteurs politiques précocement portés à l'Assemblée nationale, mais ayant traversé les législatures au fil du temps, bénéficiant de leur assise locale et d'une absence flagrante de renouvellement des cadres au sein des principales organisations partisanes française.

S'il est possible d'effectuer une entrée précoce parmi les bancs de l'Hémicycle, il demeure néanmoins que « *La jeunesse n'a qu'un temps* »<sup>251</sup>. « Jeunes » d'aujourd'hui, « Vieux » de demain : tels sont les implacables effets mécaniques de l'âge. Si un renouvellement générationnel des visages de l'Assemblée nationale française demeure possible, à l'instar de celui qui a caractérisé les élections législatives de 1978 et de 1981, la responsabilité inhérente au renouvellement du personnel politique sera celle des partis politiques. Nulle affaire de jeunisme dans ces propos : il s'agit de questionner l'état de notre régime démocratique, le fossé croissant entre les élites politiques et la majorité de la population, cette dernière étant largement sous-représentée au sein de l'Assemblée nationale. Si nous traversons les frontières de notre pays, de nouveaux mouvements politiques, qu'ils s'appellent *Podemos*, *MoVimento 5 Stelle*, ou *Ciudadanos*, en rupture avec l'ordre établi, avec les élites qui auraient, selon leurs sympathisants, conduit nos pays à des crises économiques, sociales et politiques de grande ampleur, prônent une meilleure représentativité des citoyens au sein des instances de décision actuellement réservées aux professionnels de la politique.

---

<sup>251</sup> Eugène LABICHE, in *Le Major Cravachon*



Alors qu'Éric KESLASSY estime toute rupture générationnelle utopique, nous souhaitons emprunter un chemin différent du pessimisme ambiant quant à la représentativité de nos députés. Selon nous, le renouvellement générationnel peut devenir une réalité. La jeunesse est dite apathique, abstentionniste, désintéressée de la politique. Or, jamais elle n'a autant exprimé une volonté de s'introduire dans le débat public, pour peu que ce dernier s'ouvre à elle ! De nouveaux modes de participation, axés sur la citoyenneté, transcendent la jeunesse. Lorsque des actions collectives sont organisées, ce sont le plus souvent les jeunes qui prennent la tête de ces mobilisations. Si ce qui est perçu comme impossible devient possible ailleurs, pourquoi la France demeurerait-elle éternellement imperméable au changement et ne serait-elle pas sensible à l'évolution d'une figure de l' « homme » politique gravée dans le marbre depuis la III<sup>e</sup> République ? Les catégories exclues de la représentation nationale peuvent prétendre à une voix, sans qu'il ne s'agisse pour autant d'un recentrement sur la défense de logiques sectorielles. Si la jeunesse n'a jamais autant exprimé le désir et le besoin de s'exprimer, reste à savoir dans quelles conditions et par quels mécanismes elle sera en mesure d'intégrer le débat public. Alors que l'Espagne peut s'exprimer au rythme de *Podemos* à l'occasion des élections législatives du mois de novembre 2015, la France reste imperméable aux revendications de représentativité émanant d'une partie croissante de la population. Si Pierre BOURDIEU estime que « La jeunesse n'est qu'un mot », elle peut toutefois devenir une réalité en termes de représentation. Ainsi, « *Prenez garde, à la jeune garde !* »

## Annexes

**Annexe 1.1 – Evolution de la composition des groupes parlementaires à l’Assemblée nationale (1962-1973)**

	1962	1967	Evol.1962-1967	1968	Evol.1967-1968	1973	Evol.1968-1973
UDR	233	200	-33	293	93	183	-110
Centristes <sup>252</sup>	94	41	-53	33	-8	64	31
Républicains Indépendants	35	42	7	61	19	55	-6
<i>Droite</i>	<i>362</i>	<i>283</i>	<i>-79</i>	<i>387</i>	<i>104</i>	<i>302</i>	<i>-85</i>
PCF	41	73	32	34	-39	73	39
Socialistes <sup>253</sup>	66	121	55	57	-64	102	45
<i>Gauche</i>	<i>107</i>	<i>194</i>	<i>87</i>	<i>91</i>	<i>-103</i>	<i>175</i>	<i>84</i>
Divers	13	10	-3	9	-1	13	4
	482	487		487		490	

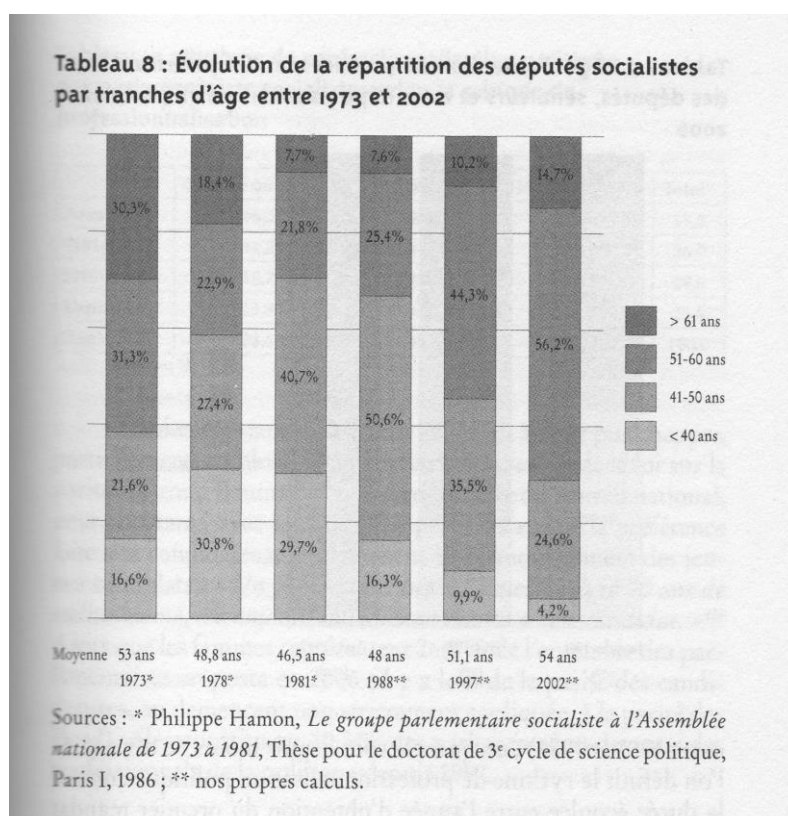
<sup>252</sup> Par souci d’intelligibilité, nous avons opté pour un regroupement des groupes parlementaires suivants sous cette dénomination suivants : Rassemblement Démocratique et Centre Démocratique (1962-1967), Progrès et Démocratie Moderne (1967-1968 ; 1968-1973), Réformateurs, Centristes et Démocrates Sociaux (1973-1973), ce dernier groupe ayant été crée en juillet 1974 suite à la fusion des groupes Union Centriste et Réformateurs Démocrates Sociaux.

<sup>253</sup> Sont inclus les groupes parlementaires suivants : SFIO (1962-1967), FGDS (1967-1968 ; 1968-1973) et PS-MRG (1973-1978).

## Annexe 1.2 – Evolution de la composition des groupes parlementaires à l'Assemblée nationale (1973-1981)

	1973	1978	Evol. 1973-1978	1981	Evol. 1978-1981
UDR	183	154	-29	88	-66
UDF-Centristes	64	123	59	62	-61
RI	55		-55		0
<i>Droite</i>	302	277	-25	150	-127
PCF	73	86	13	44	-42
SFIO/FGDS	102	113	11	285	172
<i>Gauche</i>	175	199	24	329	130
Divers	13	15	2	12	-3
	490	491		491	

## Annexe 1.3 – Evolution de la répartition des classes d'âge au sein du groupe parlementaire socialiste<sup>254</sup>



<sup>254</sup> Extrait de LEFEBVRE Rémi, SAWICKI Frédéric, *op. cit.*

## Annexe 1.4 – Répartition des députés de l'Assemblée nationale par groupe parlementaire (1981-2007)

	1981	1986	1988	1993	1997	2002	2007
RPR-UMP	88	155	130	257	140	365	320
UDF-NC <sup>255</sup>	52	131	115	215	113 <sup>256</sup>	29	22
<i>Droite</i>	<i>140</i>	<i>286</i>	<i>245</i>	<i>472</i>	<i>253</i>	<i>394</i>	<i>342</i>
PCF-GDR <sup>257</sup>	44	35	41	23	36	21	24
PS-SRC <sup>258</sup>	285	212	275	57	250	141	204
RCV <sup>259</sup>					33		
<i>Gauche</i>	<i>329</i>	<i>247</i>	<i>316</i>	<i>80</i>	<i>319</i>	<i>162</i>	<i>228</i>
Divers	12	9	16	2	5	21	7
République et Liberté <sup>260</sup>				23			
FN <sup>261</sup>		35					
	481	577	577	577	577	577	577

<sup>255</sup> La forte chute de la représentation de l'UDF s'explique par le processus d'union des droites amorcé par la création de l'Union pour un Mouvement Populaire (ex Union pour une Majorité Présidentielle), à laquelle s'est affiliée la majorité de l'UDF.

<sup>256</sup> Au cours de la législature, suite aux divergences qui se sont manifestées au sujet de la conduite à tenir face à d'éventuelles alliances entre candidats UDF et le FN aux élections régionales de 1998, une trentaine de députés UDF quittent le groupe (et le parti) pour fonder Démocratie Libérale, dont le groupe parlementaire a le nom éponyme.

<sup>257</sup> En 2007, les communistes, n'ayant pu former un groupe parlementaire avec leurs seuls élus, forment le groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine avec des élus de gauche ultra-marins et les Verts.

<sup>258</sup> En 2002 et 2007, le groupe socialiste (devenu Socialiste, Radical et Citoyen en 2007) inclut les membres du Parti Radical de Gauche et du Mouvement Républicain Citoyen, trop peu nombreux pour pouvoir former un groupe indépendants. Ils sont alors apparentés au groupe SRC.

<sup>259</sup> Rassemblant Radicaux de Gauche, élus du Mouvement Républicain Citoyen et Verts, le groupe parlementaire Radical-Citoyen-Vert ne dispose pas d'un nombre de députés suffisant en 2002 et 2007 pour être en mesure de se reformer.

<sup>260</sup> Groupe technique rassemblant entre-autres des élus radicaux et divers.

<sup>261</sup> La représentation des élus FN ayant été quasiment réduite à néant en 1988, le groupe Front National n'aura eu qu'une existence éphémère.

**Annexe 1.5 – Evolution de la répartition des députés de l’Assemblée nationale par groupe parlementaire (1981-2007) (en nombre de sièges)**

	Evol. 1981-1986	Evol. 1986-1988	Evol. 1988-1993	Evol. 1993-1997	Evol. 1997-2002	Evol. 2002-2007
UDR/RPR/UMP	67	-25	127	-117	225	-45
UDF-Centristes	79	-16	100	-102	-84	-7
<b><i>Droite</i></b>	<b>146</b>	<b>-41</b>	<b>227</b>	<b>-219</b>	<b>141</b>	<b>-52</b>
PCF	-9	6	-18	13	-15	3
SFIO/FGDS	-73	63	-218	193	-109	63
RCV					-33	
<b><i>Gauche</i></b>	<b>-82</b>	<b>69</b>	<b>-236</b>	<b>239</b>	<b>-157</b>	<b>66</b>
<i>République et Liberté</i>				-23		
Divers	-3	7	-14	3	16	-14
FN			-35			

**Annexe 1.6 – « Composition par tranche d'âge des chambres basses et des populations des cinq pays étudiés - Calculs : avril 2007 »<sup>262</sup>**

ALLEMAGNE		Bundestag	Population	
Moins de 18 ans				17,7
18/30	12 (-101)	2,0	18,5	15,2
31/40	94 (-16)	15,3	18	14,8
41/50	164 (+44)	26,7	19,5	16,1
51/60	261 (+170)	42,5	14,8	12,2
61/70	81 (-11)	13,2	15,1	12,4
71+	2 (-84)	0,3	14,1	11,6

ESPAGNE		Congreso	Population	
Moins de 18 ans				17,7
18/30	7 (-74)	2,0	23,3	19,2
31/40	51 (-21)	14,6	20,7	17
41/50	122 (+59)	34,9	17,8	14,6
51/60	133 (+84)	38,0	14	11,5
61/70	33 (-5)	9,4	11	9,1
71+	4 (-45)	1,1	14,1	11,6

FRANCE		Assemblée nationale	Population	
Moins de 18 ans				22,5
18/30	0 (-124)	0,0	21,5	16,6
31/40	16 (-89)	2,8	18,3	14,2
41/50	97 (-8)	16,8	18,2	14,1
51/60	263 (+166)	45,6	16,8	13
61/70	167 (+104)	28,9	10,9	8,4
71+	34 (-50)	5,9	14,6	11,3

SLOVENIE		Drzavni zbor	Population	
Moins de 18 ans				17,7
18/30	2 (-18)	2,2	22,7	18,7
31/40	7 (-9)	7,8	18,1	14,9
41/50	40 (+23)	44,4	18,9	15,6
51/60	30 (+15)	33,3	16,3	13,5
61/70	11 (-1)	12,2	12,1	9,9
71+	0 (-10)	0,0	12,1	9,9

SUEDE		Riksdagen	Population	
Moins de 18 ans				21,4
18/30	21 (-48)	6,0	19,9	15,6
31/40	68 (+5)	19,5	17,9	14
41/50	113 (+54)	32,4	16,9	13,3
51/60	119 (+59)	34,1	17,2	13,5
61/70	25 (-21)	7,2	13,2	10,4
71+	3 (-49)	0,9	15,1	11,9

*Lecture des tableaux : effectif d'une catégorie d'âge au sein du Parlement (écart entre la proportion de représentants de la classe d'âge au Parlement et celle au sein de la population âgée de 18 ans et plus). Part de la classe d'âge au sein du Parlement national (%). Part de la classe d'âge au sein de la population âgée de 18 ans et plus (%), puis de la population dans son intégralité (%).*

<sup>262</sup> *Ibid*

**Annexe 1.7 – Répartition des députés du *Bundestag* (Allemagne) par classe d'âge au moment de leur élection (2013)<sup>263</sup>**

	CDU	SPD	Die Linke	Grüne	CSU	N
<i>40 ans et moins</i>	24	27	8	19	20	115
%	16,08	13,99	12,50	30,16	35,71	18,23
<i>40-49 ans</i>	68	62	17	20	12	179
%	26,67	32,12	26,56	31,75	21,43	28,37
<i>50-59 ans</i>	96	71	30	16	14	227
%	37,65	36,79	46,88	25,40	25,00	35,97
<i>60 ans et plus</i>	50	33	9	8	10	110
%	19,61	17,10	14,06	12,70	17,86	17,43
total	255	193	64	63	56	631

Liste des acronymes des groupes parlementaires (orientation politique)

*CDU : Union Chrétienne-Démocrate (droite)*

*SPD : Parti Social-Démocrate (centre-gauche)*

*Die Linke : La Gauche (extrême-gauche)*

*Grüne : les Verts-alliance 90 (gauche)*

*CSU : Union Chrétienne-Sociale (droite)*

---

<sup>263</sup> Source : [www.de.statista.com](http://www.de.statista.com)



**Annexe 1.8 – Répartition des députés *Congreso de los Diputados* (Espagne) par classe d'âge au moment de leur élection (2011)**

	GP	GS	GC-CiU	GIP	GUP	GV	GMx	N
40 ans et moins	36	23	3	3	1	0	4	70
%	16,29	17,83	17,65	23,08	14,29	0,00	19,05	16,87
40-49 ans	76	34	7	4	3	4	5	133
%	34,39	26,36	41,18	30,77	42,86	57,14	23,81	32,05
50-59 ans	77	47	4	5	3	3	9	148
%	34,84	36,43	23,53	38,46	42,86	42,86	42,86	35,66
60 ans et plus	32	25	3	1	0	0	3	64
%	14,48	19,38	17,65	7,69	0	0	14,29	15,42
total	221	129	17	13	7	7	21	415

Liste des acronymes des groupes parlementaires (orientation politique)

GP : groupe du Parti Populaire (droite)

GS : groupe du Parti Socialiste Ouvrier d'Espagne (gauche)

GC-CiU : groupe catalan – Convergence et Union (centre-droit, régionalisme)

GIP : groupe de la Gauche Plurielle (extrême-gauche)

GUP : Groupe Union, Progrès et Démocratie (UPyD) (centre)

GV : Groupe Basque (régionalisme)

GMx : Groupe Mixte (divers)

**Annexe 1.9 – Répartition des députés de la *Camera dei Deputati* (Italie) par classe d'âge au moment de leur élection (2013)**

	Partito Dem.	Forza Italia	M5S	Lega Nord	SEL	Scelta Civ.	Fratelli d'It	Area Pop	Per l'It	Misto	N
40 ans et moins	59	5	74	5	7	1	1	4	0	0	14
%	19,09	7,14	81,32	29,41	28,00	4,00	12,50	12,12	0,00	35,90	26,98
40-49 ans	90	24	17	8	5	10	3	8	0	0	11
%	29,13	34,29	18,68	47,06	20	40	37,5	24,24	0	28,21	27,94
50-59 ans	111	26	0	1	8	6	3	12	6	10	183
%	35,92	37,14	0	5,88	32	24	37,5	36,36	46,15	25,64	29,05
60 ans et plus	49	15	0	3	5	8	1	9	7	4	101
%	15,86	21,43	0	17,65	20	32	12,5	27,27	53,85	10,26	16,03
total	309	70	91	17	25	25	8	33	13	39	630

Liste des acronymes des groupes parlementaires (orientation politique) :

*Partito Dem. : Parti Démocrate (centre-gauche)*

*Forza Italia : Forza Italia (droite)*

*M5S : Mouvement 5 étoiles (divers)*

*Lega Nord: Ligue du Nord (extrême-droite)*

*SEL : Gauche, Ecologie et Liberté (extrême-gauche)*

*Scelta Civ.: Scelta Civica (centre-droit)*

*Fratelli d'It.: Fratelli d'Italia-Alleanza Nazionale (« Frères d'Italie-Alliance Nationale) (droite)*

*Area Pop. : Area Popolare (centre-droit)*

*Per l'It. : Per l'Italia (centre)*

*Misto: groupe mixte (non inscrits)*

**Annexe 1.10 – Répartition des députés de la *House of Commons* (Royaume-Uni) par classe d'âge au moment de leur élection (2015)<sup>264 265 266</sup>**

40 ans et moins	15%
40-59 ans	63%
60 ans et plus	21%

**Annexe 1.11 – Répartition des députés de la *House of Commons* (Royaume-Uni) par classe d'âge au moment de leur élection (2010)<sup>267</sup>**

	<i>n</i>	<i>m</i>	40 ans et moins	40-59 ans	60 ans et plus
Labour	258	52,3	15%	59%	26%
Tories	306	47,7	23%	67%	10%
LibDem	57	50,2	21%	58%	21%
Divers	29	50,7	10%	72%	17%
<i>N</i>		51,2	19%	63%	18%

<sup>264</sup> HUNTER Paul, HOLDEN Dan, « Who Governs Britain – a Profile of MPs in the 2015 Parliament », *The Smith Institute*, mai 2015

<sup>265</sup> N = 530 députés

<sup>266</sup> Nous ne disposons pas de la répartition de chaque classe d'âge par groupe parlementaire.

<sup>267</sup> McGUINNESS Feargeal, « Social Background of the MPs », *Library House of Commons*, 2010

**Annexe 1.12- Répartition des députés élus en juin 2012 selon leur domaine d'activité professionnelle**

Agriculteurs	14	2,43
Architectes	1	0,17
Artistes/sportifs	3	0,52
Avocats	42	7,28
Cabinet ministériel	33	5,72
Chefs d'entreprise	50	8,67
Commerçants	10	1,73
Consultants	23	3,99
Cadres du secteur public	71	12,31
Cadres du secteur privé	62	10,75
Professeurs de l'enseignement secondaire	51	8,84
Professeurs de l'enseignement supérieur	30	5,20
Employés du secteur privé	8	1,39
Employés du secteur public	11	1,91
Hauts fonctionnaires	19	3,29
Ingénieurs	5	0,87
Instituteurs	13	2,25
Journalistes	4	0,69
Magistrats	2	0,35
Médecins	31	5,37
Ouvriers	4	0,69
Pharmaciens	5	0,87
Professions libérales (autres)	3	0,52
Professions politique	62	10,75
Santé et social	13	2,25
Professions scientifiques	1	0,17
Sans profession	2	0,35
Inconnu	4	0,69
	577	

**Annexe 1.13 - Répartition des jeunes députés élus en juin 2012 en fonction de l'étiquette politique de la circonscription entre 2007 et 2012**

	SRC	UMP	UDI	ECOLO	RRDP	NI
PS	7			1		
<i>Dont sortant</i>	1					
UMP	17	12	1		1	1
<i>Dont sortant</i>		1				
UDI/NC				1		
PRG		1			1	
PCF	5					
ECOLO				1		
MODEM	1					
Nouvelles circons	3	2				
	33	15	1	3	2	1

*Exemple de lecture du tableau : « Sept députés du groupe SRC ont remporté une circonscription détenue par un élu socialiste. Parmi eux, un seul a directement défait un député sortant socialiste sortant dans le cadre de l'élection »*

**Annexe 1.14 – Passage par au moins un type de Grandes Ecoles par les députés âgés de moins de quarante ans – répartition par groupe parlementaire**

	oui		non		n
<i>Gauche</i>	16	42,11	22	57,89	38
SRC	13	39,39	20	60,61	33
ECOLO	3	100		0	3
RRDP		0	2	100	2
<i>Droite</i>	9	52,94	8	47,06	17
UMP	9	60	6	40	15
UDI		0	1	100	1
NI		0	1	100	1
<i>N</i>	25	45,45	30	54,55	55

**Annexe 1.15 – Répartition des jeunes députés par domaine professionnel et par groupe parlementaire (effectifs)**

	SRC	UMP	UDI	ECOLO	RRDP	NI	<i>n</i>
Avocats	1	1					2
Cadres du secteur privé	7	1					8
Cadres du secteur public	8	2					10
Chefs d'entreprise		1	1		1		3
Collaborateurs politiques	11	2		3	1		17
Consultant	1	1					2
Employés du secteur public	1						1
Etudiants						1	1
Hauts-fonctionnaires		2					2
Membres de cabinets ministériels		3					3
Professeurs de l'enseignement secondaire	2						2
Professeurs de l'enseignement supérieur	1	2					3
Professions artistiques	1						1
	33	15	1	3	2	1	55

**Annexe 1.16 – Répartition des jeunes députés par domaine professionnel et par groupe parlementaire (%)**

	SRC	UMP	UDI	ECOLO	RRDP	NI	<i>n</i>
Avocats	3,03	6,67					3,64
Cadres du secteur privé	21,21	6,67					14,55
Cadres du secteur public	24,24	13,33					18,18
Chefs d'entreprise	0,00	6,67	100		50		5,45
Collaborateurs politiques	33,33	13,33		100	50		30,91
Consultant	3,03	6,67					3,64
Employés du secteur public	3,03	0,00					1,82
Etudiants	0,00	0,00				100	1,82
Hauts-fonctionnaires	0,00	13,33					3,64
Membres de cabinets ministériels	0,00	20,00					5,45
Professeurs de l'enseignement secondaire	6,06	0,00					3,64
Professeurs de l'enseignement supérieur	3,03	13,33					5,45
Professions artistiques	3,03	0,00					1,82

**Annexe 1.17 – Députés âgés de moins de quarante ans ayant exercé une activité de collaborateur politique ou de membre de cabinet ministériel au cours de leur carrière (effectifs et % par rapport à l'ensemble)**

	SRC	UMP	UDI	ECOLO	RRDP	NI	<i>n</i>
Collaborateurs politiques	19	7		3	1		30
Membres de cabinets ministériels	2	4					6
<i>Effectif total - moins de 40 ans</i>	33	15	1	3	1	1	55
<i>% n</i>	63,64	73,33	0	100	50	0	

**Annexe 1.18 – Origines sociales des députés âgés de moins de quarante ans : catégorie socio-professionnelle des parents selon le groupe parlementaire (%)**

<b>Profession père</b>	SRC	UMP	UDI	ECOLO	RRDP	NI	<i>n</i>
Agriculteurs exploitants					50		1,82
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	6,06	53,33			50	100	21,82
Cadres, professions intellectuelles supérieures	54,55	33,33		66,67			45,45
Professions intermédiaires	9,09	0,00					5,45
Employés	9,09	6,67					7,27
Ouvriers (y compris agricoles)	15,15	0,00		33,33			10,91
Inconnue	6,06	6,67	100				7,27
<i>n</i>	100	100	100	100	100	100	100

<b>Profession mère</b>	SRC	UMP	UDI	ECOLO	RRDP	NI	<i>n</i>
Agriculteurs exploitants					50		1,82
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3,03	13,33			50		7,27
Cadres, professions intellectuelles supérieures	27,27	13,33		100		100	27,27
Professions intermédiaires	6,06	20,00					9,09
Employés	27,27	20,00					21,82
Ouvriers (y compris agricoles)	9,09	6,67					7,27
Inactifs	0,00	0,00	100				0,00
Inconnue	27,27	26,67					25,45
<i>n</i>	100	100	100	100	100	100	100



**Annexe 1.19 – Répartition de la population active selon la catégorie socio-professionnelle d'appartenance et le sexe (2013) – Source : INSEE**

	Femmes	Hommes	Ensemble
Agriculteurs exploitants	1,2	2,8	2,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	3,6	8,5	6,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	14,5	20,2	17,5
Professions intermédiaires	26,9	23,7	25,2
Employés	45,4	12,7	28,3
Ouvriers	8,2	32,0	20,6
dont :			
Ouvriers qualifiés	3,5	22,9	13,6
Ouvriers non qualifiés	4,7	9,1	7,0
Non déterminé	0,2	0,1	0,1
<b>N</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Annexe 1.20 – Résultat de l'élection présidentielle en fonction de l'étiquette politique de la circonscription en juin 2012**

	SRC	UMP	UDI	ECOLO	RRDP	NI
F. Hollande > 52%	17			3	1	
%	51,52	0		100	50	
F. Hollande < 52%	8	1			1	
%	24,24	6,67			50	
<b>Gauche</b>	<b>25</b>	<b>1</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	
%	<b>75,76</b>	<b>6,67</b>		<b>100</b>	<b>100</b>	
N. Sarkozy < 52%	3	4	1			
%	9,09	26,67	100			
N. Sarkozy > 52%	5	10				1
%	15,15	66,67				100
<b>Droite</b>	<b>8</b>	<b>14</b>	<b>1</b>			<b>1</b>
%	<b>24,24</b>	<b>93,33</b>	<b>100</b>			<b>100</b>
<b>N</b>	<b>33</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

*Lecture : effectif et pourcentage de jeunes députés d'un groupe parlementaire ayant remporté le siège dans une circonscription dans laquelle l'un des deux candidats a obtenu soit une majorité inférieure à 52% des suffrages exprimés, soit une majorité supérieure à 52% des suffrages exprimés*

**Annexe 1.21 – Répartition des députés âgés de moins de quarante ans en juin 2012  
par type de mandats exercés et par groupe parlementaire (effectif et %)**

<i>N</i>	SRC	UMP	UDI	ECOLO	RRDP	NI	<i>n</i>
Aucun	9	1	1	1		1	13
<b>Conseil municipal</b>	<b>20</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>34</b>
Conseiller municipal	8	5		1			14
Adjoint au maire	10						10
Maire	2	7			1		10
<b>Conseil général</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>9</b>
Conseiller général	2	3					5
Vice-président CG	3				1		4
<b>Conseil régional</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11</b>
Conseiller régional	4	5					9
Vice-président CR	2						2
Eurodéputé	1	1					2
AFE	1						1
<i>N</i>	33	15	1	3	2	1	55

55

%	SRC	UMP	UDI	ECOLO	RRDP	NI	<i>n</i>
Aucun	27,27	6,67	100	0,33		100	23,64
<b>Conseil municipal</b>	<b>60,61</b>	<b>80,00</b>		<b>0,33</b>	<b>50</b>		<b>61,82</b>
Conseiller municipal	24,24	33,33		0,33			25,45
Adjoint au maire	30,30						18,18
Maire	6,06	46,67			50		18,18
<b>Conseil général</b>	<b>15,15</b>	<b>20,00</b>			<b>50</b>		<b>16,36</b>
Conseiller général	6,06	20,00					9,09
Vice-président CG	9,09				50		7,27
<b>Conseil régional</b>	<b>18,18</b>	<b>33,33</b>					<b>20,00</b>
Conseiller régional	12,12	33,33					16,36
Vice-président CR	6,06						3,64
Eurodéputé	3,03	6,67					3,64
AFE	3,03						1,82

**Annexe 1.22 – Répartition des députés âgés de moins de quarante ans en juin 2012 par type de mandats ayant été exercé au moins une fois avant la première élection en tant que député**

<i>effectifs</i>	SRC	UMP	UDI	ECOLO	RRDP	NI	<i>n</i>
Aucun	9	4	1	1	1	1	17
Conseil municipal	20	10		2			32
<i>1er mandat</i>	20	10		2			32
Maire	1	2			1		4
<i>1er mandat</i>		1			1		2
Conseil général	5	2			1		8
<i>1er mandat</i>	1						1
Conseiller régional	8	5		1	1		15
<i>1er mandat</i>	2						2
eurodéputé	1	1					2
AFE	1						1
<i>1er mandat</i>	1						1
<i>N</i>	33	15	1	3	2	1	55

55

%	SRC	UMP	UDI	ECOLO	RRDP	NI	<i>n</i>
<b>Aucun</b>	<b>27,27</b>	<b>26,67</b>	<b>100,00</b>	<b>33,33</b>	<b>50,00</b>	<b>100,00</b>	<b>30,91</b>
Conseil municipal	60,61	66,67		66,67			58,18
<b><i>1er mandat</i></b>	<b>60,61</b>	<b>66,67</b>		<b>66,67</b>			<b>58,18</b>
Maire	3,03	13,33			50		7,27
<b><i>1er mandat</i></b>	<b>0,00</b>	<b>6,67</b>			<b>50</b>		<b>3,64</b>
Conseil général	15,15	13,33			50		14,55
<b><i>1er mandat</i></b>	<b>3,03</b>	<b>0,00</b>					<b>1,82</b>
Conseiller régional	24,24	33,33		33,33	50		27,27
<b><i>1er mandat</i></b>	<b>6,06</b>	<b>0,00</b>					<b>3,64</b>
eurodéputé	3,03	6,67					3,64
AFE	3,03	0,00					1,82
<b><i>1er mandat</i></b>	<b>3,03</b>	<b>0,00</b>					<b>1,82</b>
<i>N</i>	100	100	100	100	100	100	100,00

*Lecture :* effectif ou pourcentage de jeunes députés d'un groupe parlementaire ayant occupé cette fonction électorale avant leur premier mandat de parlementaire. **Effectif ou pourcentage de jeunes députés dont la fonction exercée est la première de leur carrière politique.**

**Annexe 1.23 - - Répartition des députés par groupe parlementaire selon leur date d'entrée à l'Assemblée nationale**

	SRC	UMP	UDI	ECOLO	RRDP	GDR	NI	<b>N</b>
1978-1981	3	1	0			2	1	7
	1,02	0,51	0	0	0	13,33	12,5	1,21
1981-1986	8	1	0			1		10
	2,71	0,51	0	0	0	6,67	0	1,73
1986-1988	3	7	1		1			12
	1,02	3,57	3,45	0	6,25	0	0	2,08
1988-1993	12	13	3			1		29
	4,07	6,63	10,34	0	0	6,67	0	5,03
1993-1997	3	32	3					38
	1,02	16,33	10,34	0	0	0	0	6,59
1997-2002	45	17	3	1	2	4	2	74
	15,25	8,67	10,34	5,56	12,5	26,67	25	12,82
2002-2007	12	53	9		2	1	3	80
	4,07	27,04	31,03	0	12,5	6,67	37,5	13,86
2007-2012	63	37	5	1	3	1		110
	21,36	18,88	17,24	5,56	18,75	6,67	0	19,06
2012	146	35	5	16	8	5	2	217
	49,49	17,86	17,24	88,89	50	33,33	25	37,61
<b>N</b>	295	196	29	18	16	15	8	577

## Bibliographie

## Ouvrages

ACHIN Catherine, « *Le mystère de la chambre basse* ». *Comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement. France-Allemagne. 1945-2000*, Paris : Dalloz, Nouvelle Bibliothèque de Thèses, 2005, 637 p.

BARGEL Lucie, *Jeunes socialistes / Jeunes UMP : lieux et processus de socialisation politique*, Paris : Dalloz, Nouvelle Bibliothèque de Thèses, 2009, 765 p.

BOURDIEU Pierre, *Questions de sociologie*, Paris : éditions de Minuit, Repères, 1984, réédition 2002, 288 p.

CAYROL Roland, PARODI Jean-Luc, YSMAL Colette, *Le député français*, Paris : Armand Colin, 1973, 157 p.

COSTA Éric, KERROUCHE Olivier, *Qui sont les députés français ? Enquête sur des élites inconnues*, Paris : Presses de Sciences Po, 2007, 214 p.

CHAUVEL Louis, *Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France du XX<sup>e</sup> siècle aux années 2010*, Paris : Presses Universitaires de France, 1998, deuxième édition 2014, 426 p.

GALLAND Olivier, *Les jeunes*, Paris : La Découverte, Repères, 1984, 7<sup>ème</sup> édition : 2009, 124 p.

GOFFMAN Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne. Tome 1. La présentation de soi*, Editions de Minuit, 2013 (1<sup>ère</sup> édition: 1959)

KEPEL Gilles, *Passion française. La voix des cités*, Paris : Gallimard, NRF, 2014

LEFEBVRE Rémi, SAWICKI Frédéric, *La société des socialistes. Le PS aujourd'hui*, Bellcombe-en-Bauge : Editions du Croquant, 2006, 255 p.

MUXEL Anne, *Les jeunes et la politique*, Paris : Hachette, Questions de politique, 1996, 137 p.

NAY Olivier (dir.), *Lexique de science politique. Vie et institutions politiques*, Paris : Dalloz, 2<sup>ème</sup> édition, 2011, p.411

ROUBAN Luc, *Les députés*, Les Cahiers du Cevipof, n°55/septembre 2011, 126 p.

WEBER Max, *Le savant et le politique*, Paris : Plon, Bibliothèques 10-18, 1963, réédition 2002, tirage 2013, trad. de l'allemand par Julien Freund, révisé E. L'Eichmann et Éric de Dampierre, préf. de Raymond Aron

#### Articles

ARNOUX Gabriel, « L'Assemblée nationale est-elle trop âgée ? », *Horizons stratégiques*, 2007/2 (n° 4), p. 130-137

BANTIGNY Ludivine, « Les jeunes, sujets et enjeux politiques (France, XX e siècle) », *Histoire@Politique*, 2008/1 n° 44

BEHR Valentin, MICHON Sébastien, « La progressive imposition d'un impératif de "représentativité" dans le recrutement des membres de gouvernement », in MAZEAUD Alice, dir., *Pratiques de la représentation politique*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », 2014

CHARLOT Jean, « Les élites politiques en France de la IIIe à la Ve République », *Archives Européennes de Sociologie*, Vol. 14, No. 1, The Political Elite, British and French (1973), pp. 78-92

CHAUVEL Louis, « L'âge de l'Assemblée (1946-2007) », *laviedesidees.fr*, 22 oct. 2007 : <http://www.laviedesidees.fr/L-age-de-l-Assemblee-1946-2007,81.html>

DOGAN Mattei, « Les filières de la carrière politique en France », *Revue française de sociologie*, 1967, 8-4. pp. 468-492

FABRE-ROSANE Gilles, GUEDE Alain, « Sociologie des candidats aux élections législatives de mars 1978 », *Revue française de science politique*, 28e année, n°5, 1978. pp. 840-858

FILLIEULE Olivier, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel. Post scriptum », *Revue française de science politique*, 2001/1 Vol. 51, p. 199-215

GAXIE Daniel, « Les logiques du recrutement politique », *Revue française de science politique*, 30e année, n°1, 1980. pp. 5-45

GAXIE Daniel, « Le cens caché », *Réseaux*, Editions Le Seuil 1987, volume 5 n°22. pp. 29-51

GAXIE Daniel, « Questionner la représentation politique », *Savoir/Agir*, 2015/1 n° 31, p. 17-24

GENIEYS William, « Nouveaux regards sur les élites du politique », *Revue française de science politique*, 2006/1 (Vol. 56), p. 121-147

GUEDE Alain, ROZENBLUM Serge-Allain, « Les candidats aux élections législatives de 1978 et 1981. Permanence et changements », *Revue française de science politique*, 31e année, n°5-6, 1981. pp. 982-998.

HAMON Léo, « Les Parlementaires en France », in *La Profession Parlementaire*, *Revue Internationale de Sciences Sociales*, vol. 8, n°4, 1961, p. 609-631

JAUME Lucien, « La représentation : une fiction malmenée », *Pouvoirs*, 2007/1 n° 120, p. 5-16

LEFEBVRE Rémi, « L'emploi du temps, fenêtre sur le travail de représentant. La construction de l'agenda des élus cumulants », in MAZEAUD Alice, dir., *Pratiques de la représentation politique*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », 2014

LOONIS Vincent, « Les déterminants de la réélection des députés français de 1871 à 2002 », *Histoire & mesure [En ligne]*, XXI - 1 | 2006

MAYER Nonna. « In memoriam : l'apport d'Annick Percheron à la sociologie », *Revue française de sociologie*. 1993, 34-1. pp.125-133

NAY Olivier, « La vie à l'assemblée, angle mort de la science politique française », *Revue suisse de science politique*, 9 (3), 2003, p. 83-96.



SAWICKI Frédéric, MATHIOT Pierre, « Les membres des cabinets ministériels socialistes en France (1981-1993) : recrutement et reconversion. 1) Caractéristiques sociales et filières de recrutement », *Revue française de science politique*, 49e année, n°1, 1999. pp. 3-30

SINEAU Mariette, TIBERJ Vincent, « Candidats et députés français en 2002. Une approche sociale de la représentation », *Revue française de science politique*, 2007/2 Vol. 57, p. 163-185

#### Notes

BROUARD Sylvain, TIBERJ Vincent, « Représenter la diversité : opportunité ou fardeau électoral? », *Les Notes de la Fondation Jean Jaurès*, 2006, pp.1-24

KESLASSY Éric, « Une Assemblée nationale plus représentative ? Sexe, âge, catégories socioprofessionnelles et pluralité visible », *Les Notes de l'Institut Diderot*, 2012